HANDBOUND
AT THE

UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

E... Nolivos de St. Cyr]

TABLEAU
DU
SIÉCLE.

PAR UN AUTEUR CONNU.

ΓΝΟΣΤΙ ΣΕΑΥ ΤΟΝ.

26(985
7.12.31

A GENEVE.

M. DCC. LIX.

CB
411
N6

A MONSEIGNEUR,

MONSEIGNEUR,

DE MAUPEOU,

Ancien Premier Président du Parlement de Paris.

MONSEIGNEUR,

Je n'ai point l'honneur d'être connu de Vous, je ne vous ai point demandé la permission de vous offrir mon Ouvrage ; mais j'ai droit de le consacrer à la Vertu. Daignez, s'il vous plaît, le recevoir comme un tribut qui fait partie du respect & de la vénération dont tous les bons Français sont pénétrés pour le plus sage, le plus intègre & le plus laborieux de tous les Magistrats. Si mon livre peut vous être agréable, ce sera, sans doute, par les hommages qu'il rend à la vertu, & sur-tout par les sentimens d'amour dont il est rempli pour la Personne sacrée d'un Prince que vous avez servi avec un zèle aussi ardent que généreux.

Lorſque j'ai entrepris la peinture du ſiéc'e, j'ai cru qu'en démontrant les abus dont tous les états qui compoſent la ſociété ſont remplis, il pourrait en revenir quelqu'avantage au public. C'eſt donc le ſeul deſir d'être utile à mes Concitoyens qui m'a inſpiré. Un ouvrage produit par un ſi louable motif, peut-il être offert à un autre qu'à Vous, MONSEIGNEUR, *dont tous les travaux n'ont eu pour principe & pour fin que la gloire du plus grand des Rois & le bonheur de ſes ſujets?*

J'ai l'honneur d'être, avec vénération,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble &
très-obéiſſant Serviteur.
De ******

PRÉFACE.

S'Il eſt vrai que l'émulation ſoit la mere des talens, il n'eſt pas moins certain qu'elle eſt naturelle à tous les hommes, parce qu'elle eſt la fille de l'amour-propre. Nous naiſſons tous avec le deſir de connaître ; mais les lumiéres que nous acquérons par l'étude ou l'expérience, quelques utiles qu'elles nous ſoient perſonnellement, ceſſeraient d'être l'objet de nos recherches s'il fallait les cacher dans l'obſcurité du ſilence. Je regarde tous les hommes comme une ſeule & unique famille dans laquelle les talens ſont le droit d'aîneſſe. Tous ambitionnent ce droit, & pour obtenir la préference,

chacun d'eux expoſe au grand jour ce qui doit contribuer à lui mériter une diſtinction qui le flatte. Cette ambition forme le lien de la ſociété ; c'eſt le chef-d'œuvre du Créateur. Sans elle, toute la nature languirait dans l'inaction ; par elle tout s'anime & ſe vivifie. Bien loin donc de conſidérer l'amour-propre comme un défaut, je ſoutiens qu'il a toutes les qualités qui caractériſent la vertu, & qu'enfin c'en eſt une pour quiconque ne le fait point dégénérer en vice.

On confond aſſez ſouvent l'amour-propre avec l'orgueil & la vanité ; de-là naiſſent tous les jours mille brocards contre un ſentiment auſſi raiſonnable qu'il eſt naturel. Funeſte effet de l'ignorance des déclamateurs. Je dis que l'amour-propre eſt une vertu néceſſaire au lien de la ſociété : je le prouve.

Déſirer l'eſtime de ſes concitoyens, eſt ſans doute un ſou-

hait très-legitime. Je sais que je n'y puis prétendre qu'en leur devenant utile ; je travaille & j'employe toutes sortes de moyens permis & honnêtes pour enrichir ma patrie, faire fleurir les Arts, affermir sa puissance. Voilà l'effet de l'amour-propre, & cet amour-propre est l'organe de la toute-puissance du Créateur & du bonheur de la créature. Sans le voluptueux sentiment qui nous flate en faisant le bien, le ferions-nous ?

Je n'ignore point que l'amour-propre se change souvent en vanité ; mais parce que la bravoure se convertit quelquefois en ferocité, le véritable courage en est-il moins héroïsme ? Travailler à mériter des distinctions en faisant le bien, c'est amour-propre, c'est vertu. Croire être seul digne de ces mêmes distinctions, c'est vanité, c'est vice.

Pourquoi, dira-t'on, cette dissertation à la tête d'un ouvrage qui doit faire connaître

l'esprit & les mœurs de notre siècle, pourquoi ? C'est que malgré la resolution où je suis de garder l'anonyme, je serais fâché de pouvoir être taxé de presomption & de fatuité. Rien ne me tient plus à cœur que l'estime des honnêtes gens ; mon amour-propre m'engage à faire tous mes efforts pour la mériter, & je serais au desespoir qu'un motif aussi louable ne portât point avec lui le caractère de la vertu.

Le plaisir de satiriser ne m'a point mis la plume à la main ; c'est uniquement le desir d'être utile à mes concitoyens qui m'a déterminé à leur presenter l'image de leurs vertus & de leurs défauts. Un ouvrage tel que celui-ci est une semence qui tombe indistinctement sur de bonne & sur de mauvaise terre ; le fruit qu'un seul grain de cette semence peut produire, dedommage avantageusement de la perte de celle que les ronces & les epines

étouffent. Un seul abus corrigé est plus que suffisant pour qu'un Auteur s'applaudisse d'avoir donné lieu à cette reforme lorsqu'il aime la vertu. Je sais bien que quelqu'excellente que soit une morale, quelque seduisante que puisse être la maniere dont on l'expose, on est long-tems à en recueillir l'effet salutaire ; mais pour continuer la comparaison que je viens de faire, ne faut-il pas que le grain meure en terre avant de germer ?

On lit un Livre qui excite la curiosité par des anecdotes singulieres, on se plaît à y trouver quelques pointes d'epigrammes, on croit n'egayer que son esprit, & cependant les leçons de vertu vont droit au cœur : le sel dont elles sont assaisonnées est un effet de l'adresse de l'Auteur, qui fait qu'on ne le lirait pas s'il s'en tenait à la simple exposition des devoirs qu'il veut prescrire

A la vue du tableau que je fais des différens états de la

ſociété, & des abus qu'on peut reprocher à notre ſiécle, on ſerait peut-être tenté de croire que je donne dans la ridicule opinion de ceux qui prétendent que les hommes devenant tous les jours plus pervers & plus corrompus, on doit s'attendre à voir enfin le menſonge prevaloir ſur la verité, & l'iniquité ſur la juſtice. Il s'en faut bien que ma façon de penſer s'accorde avec celle de ces attrabilaires. Notre ſiecle a ſans doute beſoin d'une prodigieuſe réforme; mais malgre ſes défauts, nous n'avons point l'eu de regretter les mœurs & les uſâges des tems paſſés. Nos ayeux pouvaient avoir certaines perfections dont nous n'avons pas hérité, on a raiſon d'en temoigner de la douleur lorſque la circonſtance l'exige; mais il ne faut pas s'aveugler aſſez pour croire qu'ils valuſſent mieux que nous.

Quand je me plains, par exemple, de *l'extinction preſque générale de la foi*, il ne s'enſuit pas de-là que

je veuille voir renaître ces jours où le paganiſme faiſait couler le ſang des Chretiens avec aſſez d'abondance pour teindre les eaux de la Saone, comme les actes des martyrs en rendent témoignage.

Il s'en faut bien que je regarde l'antiquité avec cet œil de prévention qui dégrade tout ce qui eſt moderne. Rien n'eſt ſi facile que de s'emporter avec chaleur contre les meurs du tems. On croit avoir fait une cenſure bien juſte & bien raiſonnable, lorſque dans un entouſiaſme ridicule on s'écrie, quelle difference entre la conduite innocente de nos peres & la notre! Tout aujourd'hui dégénére, il n'y a plus que futilité parmi les hommes, Notre ſiecle ſerait il donc tombé dans la débauche ou dans l'enfance? Peut-on raiſonnablement ſoutenir que les hommes deviennent tous les jours plus méchans? Oſera-t'on dire qu'ils ſont moins eclaires aujourd'hui qu'ils n'é-

taient du tems de Pharamond ? C'eſt ce qu'il faut examiner ; & ſi je prouve qu'ils acquierent tous les jours plus de lumieres & de vertu, ce ſera ſans doute une obligation qu'ils m'auront de les ſouſtraire à l'ignominie dont ils ſe couvrent eux-mêmes.

Je voudrais bien ſavoir ſur quoi l'on ſe fonde quand on exalte le mérite des ſiécles paſſés. Remontons juſqu'à l'origine du monde : faut-il regretter la pureté des mœurs d'un tems où leur perverſité contraignit l'auteur de la nature à s'armer contre ſon propre ouvrage, & à le ſubmerger dans les flots ? Eſt-ce chez les anciens Grecs ou Romains qu'on a rencontré l'innocence dont on deplore la perte ? Qu'on liſe les ouvrages de l'antiquité, on y découvrira des horreurs qui font fremir. Un Martial aime de ſon ſouverain, ſerait aujourd'hui livré au ſupplice. Ses pièces reſpirent le plus affreux libertinage, & ce libertinage ne lui était point

perſonnel, il etait général, il etait tolere. Que dis-je, tolere ? en en faiſoit gloire.

Je me garde bien de juger de tout un peuple par les ecrits d'un ſeul homme, c'eſt ſur le gouvernement de l'Etat que je decide de la corruption ou de la ſageſſe de ce peuple. Lorſque les loix ne ſeviſſent point contre le crime, lorſque les maîtres de cet Etat le voïent & le ſouffrent impunément, lorſqu'enfin il n'excite point la vindicte publique, je dis alors, voilà une Nation perverſe. Quelle peut donc être l'idee qu'on doit ſe faire d'un grand nombre de ſiecles paſſés, puiſqu'en feuilletant l'antiquité on y trouve les favoris des Empereurs ecrire & expoſer à leurs yeux, & à ceux de tout l'Univers, des infamies contre les Auteurs deſquelles la ſageſſe de nos Princes décernerait aujourd'hui les plus honteux ſupplices.

Nos peres etaient ils meilleurs que nous, lorſqu'ils mettaient

en vente publique de jeunes garçons couverts de parfums ? Les femmes étaient-elles plus retenues qu'elles ne sont actuellement lorsque les Dames Romaines célebraient ces Fêtes éxécrables, dont Juvenal fait une description capable de faire rougir la plus debordée de nos matrones ? Nos ancêtres étaient-ils plus humains & plus debonnaires que nous, lorsqu'ils égorgeaient des hommes pour les offrir en sacrifice à leurs fausses Divinités ? Etaient-ils enfin plus raisonnables que nous sommes, lorsque la force à la main, chaque petit Gentilhomme assemblant une poignée de vassaux, allait avec impunité enlever à son voisin, sa récolte, ses bestiaux, & quelquefois même sa femme & ses enfans ?

Ce dernier âge n'est pas fort éloigné de nous. Dans quel tems nos bons ayeux ont-ils donc été si vertueux qu'on les supose ? Dans le siécle d'or ? Malheureusement ce siécle n'a jamais éxisté que dans l'imagination

l'imagination des Poëtes. Que l'on examine les progrès que les hommes ont fait dans la vertu depuis la creation du monde juſqu'aujourd'hui, & ſans nous avilir par des reproches auſſi faux que honteux, on ſera obligé de convenir qu'à meſure que les ſiécles ſe multiplient, nous connaiſſons plus parfaitement le bien, & nous le pratiquons mieux. J'ai fait une obſervation fort naturelle, c'eſt que ce ſont pour l'ordinaire les perſonnes hors d'état d'apprécier le merite du preſent qui ſe rendent les apologiſtes du paſſé. Les rêveries d'une tête blanche, ſont des oracles, pour une jeuneſſe ſans experience, qui, élevée dans ce faux prejuge, n'en ſort jamais ſans le ſecours de l'etude & de la lecture.

S'il eſt vrai que les hommes deviennent tous les jours meilleurs, il ne l'eſt pas moins qu'ils augmentent en lumieres & en connaiſſances. Il ne faut pas une longue diſſertation pour ſe con-

vaincre de cette verité. Toutes les découvertes que nous devons aux recherches des grands hommes, depuis cent ans seulement, constatent ce que j'avance. Je n'imagine pas qu'on puisse raisonnablement regretter ces jours d'ignorance où l'on taxait de sorcellerie la moindre expérience Physique, & où les miracles etaient frequens, parce que la stupidité était excessive. Que serait devenu l'inventeur de la machine à electriser, dans un tems où un Senat voulait faire perdre la vie à un pauvre miserable qu'on accusait de sortilege, parce qu'il avait su donner du mouvement à une tête de mort par le moyen d'un peu de mecanisme ? Ignore t'on que la plus savante & la plus respectable Assemblée de l'Univers a prononcé l'anathême contre un homme qui s'avisait de soutenir qu'il y avait des antipodes ? Ne sait-on pas qu'un Géometre a langui miserablement dans les prisons du fanatisme & de la su-

perſtition, pour avoir ſoutenu, avec toute ſorte de probabilité, que la terre tournait ſur elle-même, & que le ſoleil était une planette fixe? Je ſais que l'antiquité fourmille de beaux écrits & d'excellens ouvrages, mais un petit nombre d'hommes ont produit des chef-d'œuvres dans une longue ſuite de ſiecles. Ces eſprits alors ſurnaturels avaient peine à ſe faire comprendre de leurs Contemporains, & ils abuſaient ſouvent & avec facilité de leurs lumieres pour en impoſer, parce que l'ignorante crédulité leur laiſſait le champ libre. Aujourd'hui les arts ſont multipliés, la ſcience eſt devenue univerſelle, preſque tout le genre humain raiſonne, & s'il eſt encore quelque partie de la terre qui ſe reſſente de l'ancienne barbarie, le tems la fera changer de face. Le Commerce des Nations policées en adoucira les mœurs.

Si l'on ne peut diſconvenir ſans extravagance que les hommes

augmentent en connaiſſances, on ſera obligé d'avouer en même-tems, qu'ils deviennent meilleurs, puiſqu'il eſt inconteſtable que l'ignorance eſt la premiere cauſe du mal.

J'ai ſouvent cherché à pénétrer le motif qui détermine preſque tous les hommes à éxagerer la vertu du tems paſſé, & à diminuer celle du préſent. Il me paraiſſoit extraordinaire que l'eſprit humain toujours porté à concevoir de ſoi-même des idées flateuſes, voulut cependant rabattre de ſa vanité dans une matiére ſi importante. Après un ſérieux examen ſur ce ſujet, j'ai d'abord reconnu, comme je viens de le dire, que les diſcours des vieillards aſſujettiſſoient la jeuneſſe à ce faux préjugé. Cette raiſon, toute valable qu'elle m'a paru, ne m'a pas ſemblé ſuffiſante, & capable de contrebalancer le enchant[illegible] nous avons à penſer & à parler avantageuſement de

de ce qui nous eſt perſonnel. A force d'y refléchir j'ai enfin reconnu que l'orgueil eſt le veritable principe de cette fauſſe modeſtie.

Chacun eſt porté à ſe croire bon & meilleur qu'un autre ; or un homme qui avoue que le genre humain augmente en perfections, doit convenir que ſon Contemporain vaut pour le moins autant que lui, & que nos deſcendans vaudront mieux : voilà la pierre d'achopement. En ſe récriant ſur la vertu des ſiécles paſſés, c'eſt faire l'eloge de ſon amour pour le bien ; c'eſt ſe mettre ſoi même au rang de ces hommes ſi reſpectables dont on fait le panegirique ; c'eſt enfin prêter à autrui des vices qui ſervent à relever le mérite qu'on s'imagine avoir. La preuve de ce que j'avance, c'eſt que je n'ai jamais oüi dire à un de ces cenſeurs, je ſuis plus méchant que mon Pere Corrigez-vous, lui aurait-on répondu, mais

je les ai souvent entendu crier avec entousiasme les hommes se pervertissent tous les jours. Que chacun de ces Messieurs se comprenne dans une partie des torts qu'ils imputent tous à autrui, ce sera un grand acheminement à la perfection generale; que si cet effort d'équité est trop grand pour eux, qu'ils jouissent en paix de la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, & qu'ils ne nous privent pas de la douce esperance de devenir tous les jours meilleurs. Cet espoir est trop vantageux au bonheur de la societé, pour le lui ravir.

De tout ce que je viens de dire il s'ensuit que la mauvaise humeur n'a point eu de part à ma critique. J'attaque le vice, mais aussi j'aplaudis la vertu. Qui peut blâmer cette conduite, si ce n'est quiconque veut déterminement être vicieux, & qui, ne rougissant pas du mal qu'il commet, trouve cependant mauvais

qu'on l'en reprenne ?

Je m'attens bien que toutes les perſonnes affectées d'un ſentiment ſi déraiſonnable, vont s'élever contre quelques traits frapans de certains tableaux répandus dans ce Volume Qu'ils s'écriment tout à leur aiſe & de leur mieux, pour prouver que l'Auteur eſt un mediſant, un calomniateur même s'ils le veulent, je ne leur repondrai qu'en leur diſant que je n'ai eu intention d'offenſer perſonne, puiſque tous mes portraits ſont ſous des noms empruntés, & qu'il ne paraîtra jamais de clef, pour aprendre quel était *Tigellius* ou *Florimont*. J'ajouterai qu'à l'exception des perſonnages tels que *Maximus*, *Sipion*, *Mondor*, *&c* que j'ai voulu faire connaître parce que j'avais du bien à dire d'eux, les autres ſont envelopés de maniere qu'il eſt fort difficile de les nommer ſans riſquer de tomber dans l'erreur. D'ailleurs les ta-

bleaux les plus chargés ſont de mon invention, tant pis pour ceux qui voudraient ſe les attribuer. Ils n'ont qu'à ſe corriger, ce ne ſera plus d'eux qu'on parlera, puiſque leur nom n'eſt pas indiqué.

TABLEAU DU SIÉCLE.

DE LA RELIGION.

SI l'on considére la Religion comme Chrétien, on gémit ; si on la voit en Philosophe, on ne se plaint point ; si on l'envisage en Politique, on est satisfait. Comme Chrétien, l'extinction presque générale de la foi est un sujet de larmes ; comme Philosophe, l'indifférence pour tous les motifs qui déterminent au bien, autres que l'amour du bien en lui-même, étouffe la plainte du mépris de la loi ; comme Politique, les avan-

tages que le public & le particulier retirent de l'extérieur du culte, prévalent ſur ce qui en eſt l'eſprit & la véritable eſſence. C'eſt ſous ces trois points de vue que l'on regarde aujourd'hui la Religion. Les vrais croyans ſont peu communs, les Philoſophes ſont plus rares, les Politiques ſont nombreux. Tel qui parle avec chaleur de l'éternité, travaille de toute ſa force pour le tems preſent.

Conſultez *Philemon*, demandez-lui pourquoi, ſans nulle conſidération pour mille devoirs que ſon état lui impoſe, il a fait un divorce ſolemnel avec l'eſprit de paix ? il vous répondra que le zèle de la maiſon du Seigneur le dévore : *Zelus domûs tuæ comedit me.* Oſez douter de ſa ſincérité, il vous anathématiſe : arrachez toutefois le maſque dont il ſe couvre, l'ambition, l'eſprit de domination & d'indépendance paroîtront à découvert. Il reclame les droits du Ciel, pour ſe ſouſtraire à la puiſſance ſéculiére ; il préche l'humiliation, pour s'élever ſur les débris de l'orgueil ; il ne parle que de pauvreté, tantôt pour autoriſer

ſon avarice, & tantôt pour faſciner les yeux ſur ſon faſte & ſa dépenſe.

Xiſte-Quint, avant d'être Pape, avoit coutume de ſe faire ſervir ſur une table couverte d'un filet, pour ſe rapeller, diſoit-il, l'état de ſimplicité des premiers Princes de l'Egliſe. A peine eut-il été proclamé ſouverain Pontife, qu'il ſubſtitua les ſervices les plus ſplendides à la pauvreté du filet. Pourquoi, lui dit un de ſes amis particuliers, avez-vous renoncé à votre ancien uſage ? pourquoi, répondit le ſaint Pere ? *Qu'ai-je beſoin du filet quand j'ai pris le ſeul poiſſon que je guétois ?* Il ne riſquait plus rien à être ſincére.

Jamais le nombre des gens d'Egliſe n'a été auſſi grand qu'il l'eſt actuellement. Le peuple en eſt-il meilleur ? non. L'Etat en eſt-il plus pauvre ? oui. Pourquoi cette multitude d'Eccléſiaſtiques ? c'eſt parce que leur profeſſion ouvre le chemin des grandeurs, des richeſſes & de l'indépendance. C'eſt parce que le ſanctuaire eſt devenu le triomphe du deſpotiſme, ou l'azile de l'oiſiveté.

Il eſt étonnant, dira-t'on, que les Eccléſiaſtiques ſe prévalent d'une ſi grande autorité, dans un ſiécle où l'on eſt preſque dépouillé des préjugés, dont nos peres étoient eſclaves : cela eſt étonnant ! non, point du tout. Ce n'eſt plus le peuple qui eſt la dupe des gens d'Egliſe, ce ſont les grands. Ils ont eu l'entrée du Miniſtére, l'oreille & la confiance des Rois. Ils n'établiſſent plus leur régne ſur les révélations, les extaſes & les événemens miraculeux ; mais ſur les dignités dont ils ſont revêtus, ſur les richeſſes immenſes qu'ils poſſédent, ſur les crédits dont ils jouiſſent, & ſur la redoutable puiſſance qu'on leur a laiſſé envahir.

Quelle harmonie dans toutes les Hiérarchies Eccléſiaſtiques ! Réguliers, Séculiers, tous tendent au même but, l'eſprit de domination. Les uns s'emparent de la jeuneſſe, & y jettent les premiéres ſemences de l'obeiſſance, dont ils eſpérent recueillir les fruits ; les autres obſédent la vieilleſſe, & profitant d'un moment de caducité, s'enrichiſſent aux dépens

d'un héritier légitime. Ceux-ci, sous le prétexte spécieux des affaires de conscience, s'instruisent des intérêts des familles, dont ils aprennent les secrets ; ceux là, se consacrant en aparence à la seule méditation & à la contemplation des vérités éternelles, en imposent aux simples ; tous enfin concourent au grand ouvrage de l'établissement d'un pouvoir illimité. A les voir, ne diroit-on pas qu'ils ont tramé un complot pour assujettir l'Univers à leurs loix ? il n'en est pourtant rien ; mais l'esprit de l'homme anime ceux qui ne devraient être inspirés que de Dieu : voilà la véritable raison qui a substitué la politique a la foi.

Les gens du monde ne sont point assez aveuglés pour n'avoir pas remarqué le parti qu'on peut tirer des choses saintes ; conséquemment ils marchent sur les traces des Ministres de l'Autel. Ils craignent d'ailleurs de déplaire à un corps aussi redoutable que le Clergé ; l'hypocrisie vient à leur secours ; & dans un siècle où malheureusement la Religion est presqu'anéantie, tout se règle, se conduit & s'exécute, sous

les auſpices, & par le miniſtére de cette même Religion.

J'entreprens la peinture du ſiécle ; je dois être véridique. J'ai dit que le nombre des vrais Croyans était petit, je n'ai accuſé que trop juſte : mais enfin il en eſt, on en trouve même ſous la pourpre.

Les vrais Philoſophes ſont encore plus rares. Il eſt plus extraordinaire de rencontrer des gens qui faſſent le bien, par pur amour pour le bien même, qu'il n'eſt facile d'en trouver qui le pratiquent moitié par crainte, moitié par eſpérance, Si l'eſpéce des Philoſophes dont je parle était plus commune, le bien public y gagnerait, la Religion n'y perdrait pas. Un Philoſophe ſait que tous les hommes ne peuvent pas lui reſſembler, il ſe gardera bien d'ouvrir une carriére au libertinage, en voulant les délivrer d'un joug qui leur eſt ſalutaire ; il ceſſerait dès là d'être Philoſophe, car il ferait un mal réel.

Euriclès, ce grand & vaſte génie, n'a mérité le nom de Philoſophe que depuis qu'il a déclaré ſe repentir d'avoir écrit contre la Religion. En effet,

ſi ſon ſyſtême le rendait heureux ; s'il s'était mis, ou du moins, s'il avait cru ſe mettre en repos, que n'y laiſſait-il les autres ? Deux mille perſonnes, ſur la foi de ſes lumiéres, ont aboré, les uns le déïſme, les autres le matérialiſme, quelques-uns ſont même devenus athées : eſt-ce là l'ouvrage d'un Philoſophe ? s'il n'écrivait que pour ceux qui lui reſſemblent, je ne ſais s'il y aurait du mal ; mais tout le monde le lit, preſque perſonne ne le comprend, & cependant beaucoup de gens, perſuadés qu'il a de bonnes raiſons pour fronder la Religion, ſe croïent autoriſés à n'en plus avoir. Le germe du mal était en eux, ſes ouvrages l'ont fait éclore. Un Philoſophe, tel que je le ſupoſe & que je l'entends, ne ſera pas martyre d'une Religion, mais auſſi il n'en ſera jamais l'antagoniſte.

Il faut le dire, notre Monarque prend toutes les meſures les plus ſages pour ne revêtir des dignités Eccléſiaſtiques, que des perſonnes recommandables par leur piété & leurs lumiéres : Avec le cœur le plus droit, le plus

humain & le plus noble, que ne peut-il voir tout par ſes propres yeux ! Malgré toute ſa vigilance à cet égard, il eſt trois moyens de parvenir aux honneurs de l'Egliſe ; les Femmes, les Jéſuites & la Vertu. La voïe des Femmes, eſt la plus courte ; celle des Jéſuites, la plus ſûre ; celle de la Vertu, la plus rare, & c'eſt la ſeule, qui, ſans intrigue ni cabale, obtient tout de notre Maître, quand ſes deux rivales ne lui empechent point l'accès du trône.

Alipe a pris le petit colet ; il était ami des Jeſuites ; il avait de l'ambition ; il déclamait ſouvent ſur les matiéres de controverſe. La grace, la prédeſtination, le libre arbitre, étaient ſes chevaux de bataille. A cet égard, il s'eſt inutilement épuiſé les poumons ; les tems ſont changés ; les faveurs du Prince ſont le partage des eſprits doux & pacifiques. Il s'en eſt aperçu : il a été gémir, avec les turbulens, par prévoyance ſur un avenir incertain. En quittant les cabaliſtes, il eſt venu chez certaines femmes à qui il a exalté la ſageſſe du Légiſlateur,

ennemi de toute conteſtation. *Alcipe* eſt bel homme ; il a le don de l'éloquence ; il fait d'ailleurs très-bien des vers. Il a plu, le voilà au faîte des grandeurs. N'ayant plus rien à prétendre, il s'eſt oublié vis-à-vis ſes bienfaitrices. Qu'eſt-il arrivé ? les brouillons, qu'il avait prétendu leurer, avaient feint de ne lui vouloir aucun mal ; ils ſe ſont aperçus de ſon peu d'expérience dans l'art du Courtiſan, & au moment qu'il s'y attendait le moins, il s'eſt vu accablé par ceux qu'il avoit trompés, & par celles qu'il a déſobligées. Il ne reſte à *Alcipe* que le ſecours de la Philoſophie.

En matiére de Religion, le petit peuple croit tout, le bourgeois doute de tout, le bel eſprit raiſonne ſur tout, les grands ne croient rien.

Il eſt difficile que la Religion faſſe la même impreſſion ſur tous les eſprits. Ce qui captive les uns aliéne les autres. La pompe & l'apareil ſomptueux des cérémonies ſans nombre, n'en impoſe qu'au peuple. Les gens éclairés voudraient un culte ſimple &

ſpirituel. Doit-on reconnaître la main de l'homme dans l'œuvre de Dieu ?

Ariſte était un homme ſage, & quoi qu'on en puiſſe dire, un Citoyen très-utile à la Société ; mais *Ariſte*, qui, dans un certain jour où toutes les rues ſont tapiſſées & ſemées de fleurs, voulait y faire promener par reſſorts, une ſtatue de la mere du fils de Dieu, aurait aprêté à rire aux perſonnes de bon ſens, ſcandaliſé les foibles, & abuſé de la ſtupidité des ignorans. Ce même *Ariſte*, au milieu d'une foule de pauvres qui ſubſiſtaient par les reſſources que ſon induſtrie leur fourniſſait, m'a paru un grand homme. Quel éclat ne faiſait pas rejaillir ſur lui la bure de trois ou quatre cens pauvres qu'il nourriſſait ! Qu'au contraire il m'a ſemblé petit entouré d'une maſcarade d'Anges & de Madeleines. L'or & les pierreries dont ceux-ci étaient couverts, terniſſaient le luſtre que lui donnait la pauvreté de ceux-là.

Le faſte n'eſt propre qu'à relever les petites choſes, c'eſt le vernis du rien : doit-il être l'apanage de la Religion ?

La décadence de la loi des Juifs a commencé dans le tems que la richeſſe de ſes temples, le luxe de ſes ornemens, & la pompe de ſes cérémonies étaient à leur plus haut période. Nous les imitons dans ce ſiécle plus que jamais: tout ſe réduit à en impoſer par l'extérieur.

Si les hommes voulaient retrancher de la Religion tout ce qui leur apartient, la morale en ſerait plus pure & la pratique plus aiſée. Il faudrait que les Miniſtres du Seigneur, fuſſent moins éloquens & plus chrétiens. Leur modèle rempliſſait les devoirs de ſa miſſion, *verbo & opere*: mais hélas! s'il eſt facile de recommander aux autres de ſe dépouiller d'un luxe ſcandaleux, il n'eſt pas auſſi aiſé de ſe déterminer à renvoyer ſes Pages & à marcher à pied. On déclame à ſon aiſe contre les amuſemens des mondains. On excommunie les Comédiens, peut-être parce qu'ils diſent quelquefois la vérité trop ouvertement; mais on ſe permet la fréquentation journaliére du beau ſexe, on joue & on lie des parties qui vont bien avant dans la nuit.

Quelquefois même arborant l'habit violet à boutonnières d'or, on va modeſtement dans une loge grillée écouter les gens qu'on excommunie: Voilà l'eſprit du ſiécle.

Vadius paſſant par Pezenas pour ſe rendre chez lui, deſcend dans l'Auberge du Tapis verd; il envoïe chercher ſon ancienne amie *la Fillon*, la fait ſouper avec lui, vuide tête à tête (1) trois flacons de Bourgogne, un de Champagne, & finit le ſinode à deux heures après minuit par le maraſquin; il défendra pourtant dans ſon Diocèſe à tout Eccléſiaſtique d'entrer même ſeul dans une Auberge pour s'y déſaltérer: c'eſt, ſans doute, parce qu'il en connaît les dangers.

Il y a long-tems qu'il a été décidé qu'un athée pouvait être honnête homme. Rien n'eſt plus raiſonnable que cette déciſion. Le premier principe de l'athéïſme eſt de raporter tout à ſoi-même, enſorte qu'une action telle qu'elle ſoit, devient légitime lorſ-

(1) *L'Abbé de la Serre, aujourd'hui Doyen du Chapitre de Pezenas, ne voulut pas ſouper au cabaret avec Monſeigneur, par reſpect pour les Canons.*

qu'on peut en tirer un avantage : Conſéquemment, pourvu qu'on ſache ſe mettre à l'abri de la punition, tous les crimes ſont licites. Une morale de cette nature révolte les plus méchans même de tous les hommes. On aurait donc horreur de paſſer pour athée : mais il eſt glorieux, il eſt de mode, d'afficher le déïſme. Heureuſe invention, pour ſe ſouſtraire aux préceptes de l'Égliſe ! Sur cent perſonnes que j'ai conſulté de tout rang & de toute profeſſion, j'en ai à peine trouvé dix qui ne m'ayent étalé, avec emphaſe, l'excellence de la Religion naturelle. J'ai obſervé leur conduite : & j'ai reconnu que tous ces gens étaient auſſi mauvais déïſtes que faux chrétiens. Toute la morale de la Religion naturelle ſe réduit à ces deux points : *Reconnaître un Etre ſuprême, & ne point faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qui nous fût fait.* Si tous les hommes ſe reglaient ſur ce principe, il n'y aurait qu'une ſeule Religion : Et l'on pourroit dire que les Sectateurs adorent Dieu en eſprit & en vérité. Pourquoi donc vouloir perſuader qu'on

eſt déiſte, lorſqu'on n'a ni aſſez de lumiéres pour défendre le ſyſtéme qu'on adopte, ni aſſez de probité pour y conformer ſes mœurs ? Pourquoi ? c'eſt qu'aujourd'hui le libertinage eſt l'eſprit du ſiécle. Toutes les pratiques chrétiennes ſont devenues onéreuſes, il eſt toutefois ignoble d'avouer ſa turpitude, & pour ſe dérober à l'infamie, on ſe pare d'une Religion, qui, à la vérité, n'aſſujettit ni à l'abſtinence, ni au célibat : mais dont l'exacte obſervance rendrait les hommes parfaits. Un bon déiſte poſſéde toutes les vertus ſociales, déſintéreſſé, doux, charitable, véridique, bon mari, pere tendre, fidèle ami, il n'a pas beſoin de Caſuiſte pour ſe déterminer à telle ou telle action. Sa conſcience eſt ſon Juge : Il ſait que l'homme ne peut s'écarter de ſon devoir que par action ou par omiſſion. Il ſe conſulte ; ne voudrais-je pas, dit-il, qu'on me fît tel bien ? ne ſerais-je pas affligé qu'on me fît tel mal ? je vais donc agir en conſéquence. Sur ce pied y a-t'il beaucoup de déiſtes ? en eſt-il, peut-être, un ſeul ?

Cléon m'assure que par réflexion & après un sérieux examen des principales Religions de l'univers, il a cru ne reconnaître la vérité que dans la naturelle. Il s'est, dit-il, fait une loi de l'observer scrupuleusement. Au moins, ajoute-t'il, je n'aurai rien à me reprocher, je suivrai les lumiéres de ma raison. La foi étant un don gratuit qui n'est pas départi à tous les hommes, il ne dépend pas de moi de le posséder : mais pour cet instinct judicieux, cette voix intérieure qui parle, sans méme qu'on la consulte ; ce flambeau toujours lumineux, la raison enfin, puisqu'il est vrai qu'elle est l'apanage de l'humanité, je veux qu'elle soit mon guide. Si c'est là être déiste, je le suis décidément. Ainsi me parlait *Cléon*, lorsque deux heures apres l'avoir quitté, il conduit à la Campagne une jeune Fille qu'il va deshonorer. Il se fait aider par deux fripons, qui, déguisés, l'un en Notaire & l'autre en Prêtre, abusent des Loix civiles & ecclésiastiques, pour duper, par un faux mariage, cette innocente créature. Il

ſuborne des témoins ; il en impoſe enfin, par le plus lâche menſonge, à la Mere de ſa nouvelle Epouſe. Huit jours après avoir aſſouvi ſa brutalité, il quitte Femme & belle-Mere. Cet homme eſt-il déïſte ? oui, car il me l'a proteſté deux heures avant de commettre cette action infâme. Jugez-en d'ailleurs par pluſieurs traits de ſes écrits.

Le moyen le plus prompt & le plus expédient pour abolir le prétendu déïſme, ſerait de permettre à quiconque voudrait, de déclarer hautement qu'il en fait profeſſion, & en même-tems de le punir avec la derniére rigueur, dès qu'il s'écarterait des préceptes naturels. Cette ſévérité ſerait juſte ; car enfin puiſqu'au mépris de toute autre Religion, on ferait gloire d'adopter celle-là, on n'aurait dû s'y déterminer que par amour pour le vrai, & par une ſurabondance de lumiéres : il faudrait donc proportionner le châtiment à la ſupériorité des connoiſſances qu'on aurait ſacrifié à l'injuſtice de ſa paſſion. *Qui cognovit voluntatem Domini ſui & non fecit vapulabit multis.*

De

De tout ce que je viens de dire, il en faut conclure qu'on a tort de se déclamer contre les déïstes. C'est un être imaginaire, du moins est-il si rare qu'il ne peut faire nombre. Je conviens qu'une foule de libertins de tout sexe, qui veulent faire les beaux genies & les esprits forts, se targuent de ce nom; mais encore une fois, il ne leur est pas dû, puisqu'ils transgressent la loi naturelle. Un joli homme, un homme à la mode, qui deshonore vingt maris par an, est un débauché: il aura beau plaisanter & faire cent Epigrammes sur la Foi & les Mystéres, je dirai qu'il joint l'impiété à la luxure: quant à la société, il est le fléau des uns, & la poupée des autres: quant à la Religion, il n'est rien.

A peser les choses au poids du sanctuaire, il faut convenir qu'il n'y a jamais eu moins de Religion qu'il y en a dans notre siécle, parce qu'elles n'ont jamais été si multipliées. Chaque homme s'en fait, pour ainsi dire, une à sa fantaisie, dès l'instant qu'il entre dans le grand monde, & il ne retourne à celle dans laquelle on l'a

élevé, que lorſque ce même monde le quitte.

L'ambition & le plaiſir, ſont les deux idoles qu'on encenſe. Tous les raiſonnemens qu'on fait pour adopter ou rejetter telle & telle Religion, ne ſont préciſément que des paſſe-tems, juſqu'au moment que l'impuiſſance de ſe livrer aux plaiſirs & aux affaires du ſiécle, oblige à penſer à l'éternité. Ce mot eſt terrible, ſoit préjugé, ſoit raiſon, à ſoixante ans les eſprits les plus forts en ſont frapés.

DES FEMMES.

SI la religion eſt le prétexte de tout, les femmes en ſont la véritable cauſe.

C'eſt par les femmes que tout ſe réſout. Ce ſont elles qui font la paix & la guerre, qui diſpoſent des charges, qui réglent les prééminences, qui diſpenſent les graces. Les femmes, en un mot, ſont les ames de l'univers. Tous les hommes ſont convaincus de la foibleſſe de ce ſexe, & tous les hommes en ſont eſclaves. Jamais leur empire n'a été plus deſpotique qu'il l'eſt aujourd'hui. Elles mettent à profit l'éducation, l'eſprit, la beauté, & toutes les minauderies dont elles font métier pour aſſurer leur pouvoir. La grande & principale étude des femmes eſt la diſſimulation. Nous ne pouvons preſque plus leur reprocher l'indiſcrétion, à force de leur faire la guerre à cet égard, nous leur avons apris à être ſecrettes.

Autrefois les femmes bornaient tou-

tes leurs prétentions à captiver les hommes. Par amour des plaisirs, aujourd'hui elles sont presque aussi ambitieuses que les moines. Je préfère toutefois leur joug à celui des gens d'Église; elles ont plus d'humanité; d'ailleurs n'ayant pas continuellement en vue les intérets d'un corps qui n'est déja qu'infiniment trop puissant, on n'est pas exposé à toutes les injustices que l'avarice & l'orgueil commettent sous le voile spécieux de la religion.

Jamais la galanterie n'a été plus à la mode, & jamais les femmes en général n'ont paru plus jalouses de leur honneur. Nous sommes redevables du soin qu'elles prennent de cacher leurs foiblesses au respect que nous témoignons à celles qui sont vraiment vertueuses. C'est aussi le fruit de l'éducation. Le siécle est si policé, qu'il n'est pas étonnant de les voir courir après l'ombre de la vertu.

Il est plusieurs maniéres de plaire aux femmes & de les séduire. L'or est le moyen le plus efficace, parce qu'elles portent le luxe au plus haut degré. Toutefois la vanité, le désir de tenir un certain coin dans le mon-

de en entraîne presqu'autant que l'appas du gain. Celles qui sont susceptibles de cet orgueil mal entendu, ne gardent aucune mesure.

Hortense vivait très-bien avec son mari dont l'état était même au-dessus du médiocre. Elle avait tout à souhait ; son époux toujours complaisant lui laissait à peine le tems de desirer : *Hortense*, en un mot, était heureuse & passait pour une honnête femme. Elle était belle. Un grand Seigneur aprend par les pourvoyeurs de ses plaisirs secrets, la découverte qu'ils ont faite de cette belle personne. Ses pareils ne sont pas accoutumés à prendre beaucoup de précautions ni à soupirer. Il va un matin chez la Dame en question, elle était entre les bras de son mari. On avertit cet époux de l'arrivée de ce Seigneur, il se leve précipitamment, demande la permission de s'habiller pour recevoir sa visite avec plus de décence. On lui fait dire qu'il peut se présenter en robe-de-chambre. Il parait ; on lui remet une grosse liasse de papiers qu'on lui ordonne d'examiner sur le

champ avec un homme de confiance qui avait le mot : on ajoute que comme on n'entend rien à la chicane, on attendra dans un apartement que les papiers soient un peu débrouillés. Le mari fait bien des excuses d'être obligé de laisser un si grand Seigneur sans compagnie.

Pour obéir promptement il passe dans son cabinet, où il courait risque de rester long-tems si sa femme n'eût pas été de bonne composition.

A peine a-t'on eu le tems de jetter le premier coup d'œil sur les papiers, que le Seigneur vole dans la chambre de la Dame, encore au lit, lui expose ses intentions, & lui fait valoir tout l'avantage qu'elle aura à devenir sa maîtresse. Quelques minutes suffisent à celle-ci pour se décider ; elle est pénétrée de respect pour la personne qui lui parle, & de reconnoissance pour l'honneur qu'il lui fait. Aussi-tôt le Seigneur prend congé d'elle, fait dire au mari qu'il s'en va, & qu'il n'a qu'à mettre son homme d'affaires en état de lui rendre un fidèle compte de ses opérations. Le

lendemain la Dame va à la meſſe. En ſortant de l'Égliſe un Laquais lui ouvre la portiére de ſon Carroſſe. A l'inſtant un inconnu, lui preſentant reſpectueuſement la main, lui dit que c'eſt dans un autre Equipage qu'elle doit monter. Elle ne ſe le fait pas répéter, elle part comme la foudre, & ſes domeſtiques ignorant le ſort de leur maîtreſſe vont triſtement aprendre cette nouvelle au mari. *Hortenſe* n'a-t'elle pas tout ſacrifié à une folle vanité ?

Il eſt des femmes auprès de qui un homme d'eſprit gagne tout ; elles ſont peu communes, parce que ce ſont celles qui en ont beaucoup & qui ſe piquent de paſſer pour ſavantes.

Emilie, dans un degré d'honneur aſſez éminent, riche & comblée des dons de la fortune, n'ambitionne plus rien qu'un amant d'un génie ſupérieur : en conſéquence elle s'attache d'abord à *Damis* dont la faveur a excité autant d'envie que ſa diſgrace a cauſé d'étonnement. Au bout d'un certain tems ſa paſſion change d'objet,

mais toujours deſtinée à aimer des ſavans, elle devient éperduement amoureuſe du Milord de Rouen ; elle porte ſes tranſports à un ſi haut degré, que dans un inſtant de jalouſie elle prend du poiſon dont elle ſerait infailliblement morte ſans les ſecours les plus prompts. Elle lui avait déja donné d'autres marques non moins équivoques de l'attachement le plus inviolable. Ce Milord Normand ayant eu le malheur de s'attirer une lettre de cachet, fut obligé de prendre la fuite. Il ſe refugia dans un château où il auroit été pris ſans la précaution qu'il eut de ſe fourer dans un tas de feuilles, au moment que les gens chargés de l'arrêter viſitaient le lieu de ſa retraite. *Emilie* était à Paris, mais dans des craintes & des allarmes qu'il faut avoir éprouvé pour ſe les bien peindre. Inſtruite qu'on avait découvert l'azyle de ſon bien-aimé, elle dépêche vers lui ſon premier Laquais nommé Duſſau, avec un ſac d'or, & eſt aſſez heureuſe pour ſauver la liberté de celui pour qui elle aurait ſacrifié ſa vie. Il eſt certain

que

que le Milord n'avait pu la tenter que par l'esprit. Elle l'a aimé jusqu'à la mort. Voilà un exemple en faveur des savans, combien en pourrait-on citer à l'avantage des Fermiers Généraux. Il y a des femmes qui ne sauraient résister aux héroïques sentimens d'une belle passion romanesque ; ce sont celles qui n'ont pas grande expérience, & dont la jeunesse est échauffée par la lecture de certains livres aussi mauvais pour l'ordinaire que pernicieux aux bonnes mœurs. Toutes les fois que vous les apercevez dans une douce rêverie, après s'être ainsi entretenues de contes faits à plaisir, leur ame est dans une disposition de tendresse, dont un habile fourbe sait tirer parti : c'est l'heure du berger.

La beauté est l'objet le plus ordinaire de l'ambition des femmes, parce qu'elles savent tous les avantages qu'elles en peuvent tirer. Il faut pourtant convenir qu'une femme aimable, quoique laide, fait souvent de plus fortes passions, qu'une beauté qui devient maussade à force d'être renchérie. Jamais les précieuses n'ont eu plus mau-

vais jeu qu'en ce ſiécle. On connaît tout le danger de leur commerce. L'air d'affectation cache preſque toujours une conduite peu réguliére.

C'eſt une néceſſité pour les femmes d'aimer. Lorſqu'elles n'ont plus rien à prétendre ſur le cœur des hommes, elles ſe tournent du côté de Dieu : De là viennent tant d'admirables converſions, que le dépit & la jalouſie opérent. *Eglé*, belle, jeune & aimable a mis tout en uſage pour captiver un grand cœur, elle n'a pû y réuſſir, elle viſite aujourd'hui les Hopitaux.

Les femmes ſont intéreſſées. Cependant celles qui ont eu une bonne éducation couvrent avec art leur avidité. *Lucinde*, reçoit une paire de flambeaux d'or, dont le travail l'emporte ſur la matiere. Son Amant, dont le cœur eſt auſſi noble que généreux, les lui fait porter ſans ſe nommer : Le ſoir il lui va rendre viſite, & feignant de ne pas ſavoir d'où peut venir cette galanterie : voilà aparemment, dit-il, Madame, un cadeau de Fermier Général. Point du

tout, répond *Lucinde*, il y aurait joint le porte-mouchettes. Peut-on rien demander avec plus d'adreſſe !

Il eſt des femmes plus violentes dans leurs deſirs. Elles ſont moins dangereuſes pour la bourſe des gens de bon ſens. Ils s'aperçoivent bien-tôt du vil intérêt qui les domine.

Floriſe a ruiné vingt dupes dans ſa vie, & en a fait mourir cinquante. Elle eſt de naiſſance, jolie, minaudiére, aſſez ſpirituelle ; mais poſſédant ſur-tout un eſprit de manége, dont elle ſait faire un merveilleux uſage. Le matin les poches pleines d'or, & le ſoir ſans le ſou. *Floriſe* enfin eſt une de ces femmes à rubriques, dont toute eſpéce de commerce eſt fort à craindre. Elle maîtriſoit il y a quatre ans, un jeune Anglais qui croyait avoir rencontré un treſor de fidélité. *Floriſe* aime le jeu : Un jour elle perd fort gros, malheureuſement, contre des femmes. Il falloit donc payer en bonne & véritable monnoïe. Elle fait dire à ſon Amant qu'il ait à lui envoyer trois cens louis d'or. Celui-ci trouve la ſomme un peu forte, ſur

tout pour quelqu'un qu'on prend au dépourvu, il donne une bourſe de cent louis à l'Emiſſaire de la Dame, qui l'accepta. Quelques heures après l'Anglais vient pour faire ſes excuſes de ne s'être pas éxécuté en totalité, & aſſurer qu'il ne dormira pas ſans s'être acquité de ce devoir. Il entre avec confiance chez ſa Maîtreſſe, de laquelle il eſpére quelqu'accroiſſement de faveurs, du moins dans la maniére de les diſpenſer. Celle-ci l'aperçoit à peine, que lui ſautant au colet. Je vous trouve bien hardi, lui dit-elle, de vous preſenter devant moi après l'affront que vous m'avez fait. L'Amant veut s'excuſer, on refuſe de l'entendre, & le ſaiſiſſant par le bras, on le met à la porte, avec défenſe de ſe montrer ſans avoir toute la ſomme en main. Le bon Anglais ne trouve rien de plus à propos que d'emprunter ſur le champ l'argent qu'on lui demandait : Il l'aporte une heure après cette belle ſcène. *Floriſe* en le recevant lui donne un de ces voluptueux baiſers, dont on voit toujours le tourtereau accompagner ſa tendre

acolade ; puis tout à coup tombant sur un sopha ; se peut-il, dit-elle en pleurant, que vous ayez assez peu de tendresse, pour m'avoir fait demander deux fois une semblable bagatelle ? Ah, Milord ! est-ce ainsi qu'on aime ? Croyez-vous que si mon honneur n'eut pas été engagé dans cette affaire, j'aurais eu assez peu de délicatesse pour vous *emprunter* cette somme ? Tout doit être commun entre Amans, je le sais ; cependant j'ai une façon de penser..... En disant ces mots elle soupire, & dans la minute l'Anglais est obligé d'avouer qu'il est le plus ingrat de tous les hommes.

Les femmes en général sont beaucoup plus sensibles aux insultes que les hommes ; elles en conservent plus de ressentiment, par la raison, peut-être, qu'elles ne peuvent pas se faire justice. Il est très dangereux de mortifier leur amour-propre, sur-tout si elles peuvent user de représailles. Leur sexe leur laissant la liberté de tout dire impunément, elles ne ménagent rien, & la honte est toujours pour celui qui a provoqué leur satyre.

Eliſe n'eſt pas jolie, mais elle eſt pleine d'eſprit & de talens, d'une converſation libre & enjouée, d'un cœur excellent; en un mot, *Eliſe* a fait des paſſions, & ne m'a point ſurpris. Un Général en devint amoureux, & un Officier à qui il donnoit part à ſa confiance, ſe chargea de diſpoſer cette aimable Fille à l'écouter favorablement. *Eliſe* eſt ſenſible aux bons procédés, d'ailleurs l'Amant dont on lui parloit étoit bel homme, riche & au faîte des honneurs. On fut bien-tôt d'accord. Au bout d'un certain tems l'Officier qui avoit ſervi d'entremetteur dans cette affaire, prit de l'humeur contre cette perſonne, & lui apercevant une paire de manchettes d'une dentelle ſuperbe. Hélas! dit-il à un de ſes Camarades, cette Fille eſt-elle faite pour porter cela? *Oui*, *Monſieur*, reprit vivement *Eliſe*; *mais ſans vous, je ne connoîtrais pas mon prix.*

Quoique la frivolité ſoit l'apanage du ſexe, il eſt certain qu'il ſe pique aujourd'hui de beaucoup de connaiſſances. Telle femme qui rai-

ſonne trois heures de ſuite ſur les nuances d'une fontange, portera un jugement très-ſain ſur une affaire d'importance. On peut dire enfin, avec vérité, que ſi les femmes conduiſent & réglent tout, elles travaillent à ſe rendre dignes d'être conſultées. C'eſt, à les bien définir, un mélange de legereté & de prudence; d'amour des plaiſirs, & de reſpect pour la vertu; de bonté & de vengeance; d'ambition & de généroſité: En un mot, les femmes de notre ſiécle ſont de véritables caméléons.

DE LA JUSTICE.

LA Magiſtrature étoit chez les Romains l'état le plus honorable. *Cedant arma togæ.* l'armi nous l'épée a la prééminence ſur la robe. Demandez-m'en la raiſon, j'avouerai de bonne foi que je l'ignore. A bien peſer les choſes, il eſt certain que la profeſſion des Magiſtrats eſt plus dure que celle des Militaires. Ceux-ci, expoſent à la vérité leur vie en tems de guerre; mais à la paix les plaiſirs ſont toute leur occupation. Ceux-là, au contraire, travaillent juſqu'au moment qu'ils quittent leur charge. L'étude des loix, le dédale de difficultés qu'enfante la chicane, l'ennui inſéparable des fréquentes & longues audiences; l'aplication continuelle à maintenir le bon ordre, toutes ces peines ſembleraient devoir décider en faveur des arbitres de la vie & de la fortune des Citoyens. Le préjugé en a ordonné autrement: Le clinquant nous ſéduit. Je ne veux point di-

minuer le mérite des gens de guerre ; je leur rends toute la juſtice qui leur eſt due, & je démontrerai tout à l'heure que je ſais les aprécier leur juſte valeur ; mais je ne puis m'empêcher de dire qu'un bon Magiſtrat eſt le ſujet le plus utile, parce que c'eſt l'homme de tous les jours : parce que tous ſes inſtans ſont conſacrés à la ſureté & à la tranquilité du public ; parce qu'enfin ſon état eſt de faire du bien, & qu'il n'a rien que de compatible avec l'humanité.

Notre ſiécle eſt trop éclairé pour pouvoir reprocher l'ignorance à nos Magiſtrats ; leur défaut principal eſt trop d'amour pour l'argent. On entend à chaque inſtant répéter qu'ils vendent la juſtice, & cela n'eſt que malheureuſement trop vrai. Il ſerait tout-à-fait déraiſonnable de prétendre que le Prêtre ne vécût pas de l'Autel, mais il eſt tout-à-fait odieux qu'on faſſe naître malicieuſement une multitude d'incidens, qui reculent la déciſion d'un procès pendant les années entiéres. Je ſais bien que ce reproche ne peut directement regarder les

premiers Officiers de la Magiſtrature, cependant il leur ſerait facile de remédier au mal. Qui le connaît mieux qu'eux? Leurs épices ſeraient moins abondantes. Ils en ſeraient plus juſtes. C'eſt peut-être cette avarice qui dégrade leur état.

Un Magiſtrat doit être un homme ſans paſſion. Il ſerait avantageux que l'on ne donnât le droit de décider qu'à un certain nombre de Juges au-deſſus de ſoixante ans. Combien de jolies ſolliciteuſes ceſſeraient de faire les yeux doux à de jeunes Conſeillers, qui proſtituent Thémis en ſacrifiant l'équité à la luxure?

L'adminiſtration de la Juſtice eſt le premier devoir du Souverain. Peut-il la rendre à quarante millions d'hommes? Il ſe repoſe ſur quelques-uns de ſes Sujets qu'il fait dépoſitaires de ſon autorité ſuprême. Quel nom donner à ceux qui le trompent, en abuſant de la confiance qu'il a eu dans leur bonne foi? Quelle indignité de ſe ſervir du pouvoir d'un excellent Prince, pour faire un mal qu'il déteſte!

On dirait, à voir la plûpart de nos jeunes Magiſtrats, qu'ils ont honte de leur profeſſion. L'un affecte un air d'étourderie & de legereté, qui le ferait aiſément prendre pour un Page. L'autre affiche la coquetterie, & toujours muſqué comme une fouine, donne des vapeurs a nos petites Maîtreſſes. Celui-ci debite la liſte de toutes les Filles d'honneur d'une Ville. Celui-là ſerait fâché de n'en pas conduire une au ſpectacle ou à la promenade; preſque tous enfin ſemblent ſe faire une loi de renoncer à cette bienſeance, qui, ſans rien tenir du pédant, doit diſtinguer un Mouſquetaire d'avec un Juge.

En général, nos vieux Sénateurs ſont durs, d'un abord difficile; ils rebutent les pauvres & les malheureux par un air de hauteur & d'importance, qui, ſouvent même, eſt éloigné du caractére de bonté qu'ils poſſédent. Ils ont beaucoup d'ambition. Quand l'eſprit de parti s'empare de leur Tribunal, le bien public y perd. Ils ont auſſi beaucoup trop d'amour pour l'argent. Il en eſt à qui aucune de ces imperfections n'eſt perſonnelle.

Maximius a fixé l'attention de l'Europe, & captivé le cœur des Français par l'assemblage de toutes les vertus qui caractérisent un fidèle Sujet, un excellent Citoyen, un Magistrat éclairé, un Juge intègre. Son nom enfin servira d'eloge à quiconque méritera l'amour des Peuples & la confiance du Monarque. Aussi grand dans l'adversité que sur le premier trône de la Justice, il a su concilier la gloire du Prince avec les intérêts de la Nation, & toujours jaloux d'une autorité, dont il savait n'être que dépositaire, il a été assez heureux pour convaincre son Roi, que ce qu'on regardait en lui comme ambition & opiniâtreté, n'était que zèle pour les droits de son trône, & qu'amour pour sa personne sacrée. Puisse son génie tutelaire inspirer ses Successeurs!

DU MILITAIRE.

IL y aurait bien des choſes à dire ſur cette profeſſion, la plus glorieuſe de toutes à notre jugement, je m'en diſpenſe, parce que j'écris ce qui eſt, & non pas ce qui doit être. Le ſoin de tuer impunément des gens qui ne nous ont fait aucun mal, de ravager la terre, de bruler les Villes, de piller ce qui ne nous apartient pas, d'arracher un mari à ſa femme, un fils à ſa mere; ce ſoin, dis-je, eſt le plus noble de tous les emplois. C'eſt l'ouvrage & l'occupation des Héros : Je le veux bien.

La guerre eſt un mal néceſſaire, c'eſt un fléau inévitable, parce qu'il eſt impoſſible que les hommes ne ſoient méchans, injuſtes & envieux : il faudrait donc la faire pour ſe défendre de ces méchancetés; & il faudrait en la faiſant ne jamais perdre de vue la ſageſſe des Ordonnances, qui ont été rendues pour prévenir tous les maux qu'il eſt poſſible d'éviter.

L'intérêt de l'Etat met les armes à la main du Prince. L'obéiſſance les fait prendre au Sujet. Si l'on regarde la profeſſion des armes comme la plus noble, c'eſt parce que la gloire de ſervir ſon Roi & ſon pays, doit tenir lieu de récompenſe à tous ceux qui l'embraſſent. Les Romains n'enviſageaient que le bonheur d'être utiles à la Patrie, quand ils ſe voyaient à la tête des armées. Si les Héros modernes marchaient ſur de pareilles traces, ils auraient moins de millions en caiſſe; mais auſſi leurs noms ne ſeraient pas maudits dans les Provinces qu'ils ont ruinées. Jamais les Soldats n'ont été plus diſciplinés qu'ils le ſont aujourd'hui, jamais la plupart des Chefs n'ont moins obſervé de diſcipline. L'eſprit qui les anime eſt le ſeul deſir de vaincre. Une victoire couvre cent concuſſions.

Quels progrès n'aurait pas fait l'injuſtice dans la diſpenſation des emplois, ſans le judicieux Reglement du Prince, qui vient d'ordonner tout récemment qu'on aprît à obéïr avant que de ſe meler du commandement.

L'art militaire eſt ſans conteſtation le plus difficile de tous. C'eſt celui qu'il eſt plus dangereux de ne pas ſavoir quand on en fait ſon métier. L'ignorance & le peu de capacité coûtent la vie à des milliers d'hommes tout à la fois, ruinent des pays, & mettent un Royaume à deux doigts de ſa perte, quelquefois même entraînent ſon entiére deſtruction. Eſt-ce à une jeuneſſe ſans expérience qu'il faut confier le deſtin des hommes? Je ſais bien que le commandement principal n'eſt pas donné à un jeune Officier tel que je le dépeins. Il ne ſera pas Général: mais en ſortant du Collége, il ſera à la tête d'un Régiment, dont la manœuvre décide le ſort d'une bataille. S'il faut de grandes lumiéres pour commander en chef, il faut une grande ſagacité pour ſaiſir avec juſteſſe les intentions d'un Commandant, & s'y conformer. L'Officier eſt l'ame du Soldat: Celui-ci n'eſt qu'une machine organiſée, dont il faut faire agir les reſſorts avec une adreſſe d'autant plus rare, qu'on s'aplique peu à ſe rendre familier avec elle.

Un Officier croit avoir rempli tous ſes devoirs, lorſqu'il va tête levée à l'ennemi, qu'il ſait en cas de beſoin ſouffrir le froid & le chaud, la faim & la ſoif, les veilles & les marches. Si c'eſt là tout ſon mérite, il n'eſt pas plus recommandable que le dernier des Grenadiers. Son principal devoir eſt le maintien du bon ordre & de la juſtice. Il doit veiller à la conſervation du Soldat, perſuadé qu'il manque au Roi & à ſon Pays, quand par ſa négligence, il en périt un ſeul. Eſt-il en tems de paix ? qu'il aprenne la Géographie, les Mathématiques ; qu'il étudie les Ordonnances, il méritera tous les honneurs qu'on a décernés par préférence à ſa profeſſion.

Liſimon, Colonel du Régiment de C,....é à vingt-deux ans, avait une ſi exacte connoiſſance de la carte, qu'on diſait de lui qu'il ſemblait avoir battu tous les buiſſons de la terre. Actif autant que brave, il viſitait les Caſernes, les Hopitaux ; il était enfin tout à la fois le pere & l'ami de ſes Soldats.

Il

Il ſerait aſſez difficile de bien décider, dans le tems où j'écris, quelles ſont les intentions des Souverains qui ſont en guerre; mais, peut-être, pourrait-on certifier avec raiſon, que la cupidité conduit la plûpart de ceux à qui ils ont confié leurs foudres.

Les prétentions du R. de P..., ont juſqu'à préſent été aſſez peu connues; celles des Officiers qui ont combattu pour ou contre lui, n'ont pas été à beaucoup près ſi équivoques. On peut dire que ſi ce Prince eſt impénétrable, il nous a procuré la facilité de connaître le cœur de bien des hommes. Les uns y ont gagné, d'autres y ont perdu.

Sipion s'eſt acquis une réputation immortelle, par la prudence, la valeur & le déſintéreſſement, qui dirigeaient ſes opérations. Il nous a tous convaincu qu'il travaillait uniquement pour la gloire du meilleur des Princes, & pour le bonheur de ſes Sujets. A la tête d'une nombreuſe armée, qu'il faiſait ſubſiſter par les reſſources de ſon induſtrie, il a ſu ménager le moment de la victoire, en conſommant.

ſon ennemi ſans expoſer ſes Soldats. Inſpiré en un mot par le génie de Mars, de Minerve & de Thémis, il s'eſt rendu le modèle des bons & grands Capitaines. Il pouvait, à la vérité, rentrer dans ſa Patrie avec des monceaux d'or ; il s'eſt contenté d'y raporter des moiſſons de lauriers.

On ne peut pas dire que l'eſprit du militaire ſoit abſolument autre dans notre ſiécle, qu'il était il y a ſix cens ans. Il a pourtant ſouffert quelques changemens, les uns à ſon avantage, les autres à ſon détriment. La brutalité eſt tout-à-fait bannie des corps ; bien loin d'exiger ces combats odieux, par leſquels on eſſayait les nouveaux venus, on a proſcrit tous les querelleurs, & l'humanité ne gémit plus de voir couler le ſang par partie de plaiſir. Les affaires où l'honneur eſt intéreſſé, ſe conduiſent avec valeur, & en même-tems avec ſageſſe ; l'Officier enfin eſt devenu aſſez raiſonnable à cet égard. On connait aujourd'hui le prix de la vie, & on craint les Arrêts du Roi.

Il eſt encore vrai qu'on ne voit plus

guéres mettre en uſage ces voïes de force, dont on avait autrefois la cruauté de ſe ſervir, pour enrôler des miſérables, qui, au bout d'un mois, déſertaient : On ne veut plus aparemment avoir leur mort à ſe reprocher. Le Soldat n'eſt plus ſoutenu dans ſon libertinage & dans ſes injuſtices; on l'abandonne à la rigueur des loix, quand il commet quelque indignité. L'irreligion eſt aujourd'hui honteuſe ; on a reconnu que celui qui ſert le mieux ſon Roi, eſt celui qui ſert le mieux ſon Dieu. Voilà ſans doute une réforme conſidérable : Voilà le changement en bien.

Celui qui s'eſt fait en mal, eſt d'une très-grande importance. L'intérêt & l'avarice ſe ſont introduits dans cette profeſſion. Chacun ſelon ſon grade ne travaille que pour ſoi. Le Capitaine n'enrôle plus par force, mais il vend, avec la dernière ſévérité, des congés qui ne doivent être donnés qu'après l'expiration de l'engagement. Cette conduite eſt directement opoſée au bien de l'Etat, elle diminue le nombre des Soldats,

ou les remplace par des gens sans expérience, & souvent suspects. Le Colonel, contre les Ordonnances même du Roi, qui défend de vendre aucun emploi dans l'infanterie, en fait cependant un trafic. C'est, dit-on, pour assurer la retraite des vieux militaires : le Prince sait y pourvoir. D'ailleurs quelqu'un ignore-t'il que l'argent qui se trouve à la masse du Régiment, est souvent employé à faire un sort à des Officiers qu'on veut remplacer par de nouvelles créatures? L'Etat y perd encore : tel qui se retire aujourd'hui parce qu'on lui fait, ce qu'on apelle, un pont d'or, aurait servi dix ans de plus, & aurait rendu des services que le peu d'expérience de celui qui le remplace ne rendra pas. Ces arrangemens entretiennent aussi un esprit d'avidité, qu'on ne devrait pas connaître dans un métier qui veut avoir la prééminence sur tous les autres. Par où peut-il la mériter, si ce n'est par la noblesse de ses manières & l'élévation de ses sentimens? Les Héros de l'antiquité n'ambitionnaient que les honneurs du triomphe;

couronnés de lauriers ils descendaient de leurs chars pour aller labourer leurs petits Domaines.

L'usage de vendre les emplois est encore capable d'anéantir l'émulation. Qui peut exciter la généreuse audace d'un Officier, lorsqu'il sait que ses travaux seront sans récompense, parce qu'il n'aura pas quelques milliers de pistoles à donner ? Il faut qu'il soit réduit à desirer que quelqu'un de ses Camarades soit tué à l'armée, sans quoi tous les changemens qui se feront dans son corps seront très inutiles pour son avancement. Lieutenant éternel, vingt Cadets seront à la tête du Régiment, décorés & pensionnés, tandis que lui qui aura vieilli sous le harnois; sera contraint à demander, comme une grace, sa retraite aux Invalides.

Un autre abus qui s'est glissé dans le militaire. C'est l'amour des niaiseries & du clinquant. En vertu de la subordination, un Colonel ruine tous les Capitaines de son Régiment, pour acheter aux soldats des ponpons, & des aigrettes, qu'on a grand soin de ne pas faire voir à la revue d'un Inspec-

teur. J'ai connu des Capitaines, à qui, pour de ſemblables bagatelles, l'Etat Major faiſoit des retenues de huit à neuf cens livres dans une année. Il faudra bien que l'Officier ſe ſauve par quelqu'endroit pour vivre, puiſqu'on diſpoſe ainſi de ſes apointemens. Qu'arrive-t'il encore de là ? C'eſt qu'un nombre infini de gens de condition, ſans une eſpéce de fortune, n'oſent pas entrer au ſervice. Effectivement avec quoi s'y ſoutiendraient-ils !

Tireſias a été aſſez heureux pour obtenir un Régiment, à la tête duquel il s'eſt diſtingué. *Tireſias* eſt un ſimple Gentilhomme, grand & bien fait ; il ne manque pas d'eſprit, & poſſéde une figure fort agréable. La faveur des femmes l'a mis à même de ſe faire connaître, & il faut avouer qu'il s'eſt montré, par ſa bravoure, digne du ſort qu'on a ſu lui faire. Son Régiment devroit s'aplaudir d'avoir été ſous ſes ordres, s'il n'avait fait beaucoup de tort aux Officiers, en les contraignant à des dépenſes conſidérables, par l'achat de mille colifi-

chets, dont ils ornaient, uniformément avec le Soldat, leurs chapeaux & leurs épées. N'eſt-ce pas une choſe riſible, de voir la tête d'un militaire décorée à peu près comme celle d'un mulet, aux ſonnettes près ? Eſt-il fort néceſſaire de donner une jolie dragone à chaque Fantaſſin ? Pourquoi rançonner tout un corps pour payer des Muſiciens qui compoſent la Cour du Colonel ? Toutes ces choſes, qui, au premier coup d'œil paroiſſent des riens, ſont pourtant d'une très-grande conſéquence : Leur exemple eſt très-pernicieux. Qu'un pauvre Gentilhomme oſe porter ſes plaintes, il devient la victime du crédit & de l'autorité. On ne peut diſconvenir que ce même Régiment n'en ait fourni une preuve.

Le Roi a voulu que les uniformes fuſſent unis, pour faciliter à ſes Sujets les moyens de s'entretenir au ſervice, pour mettre tous les braves gens à même d'embraſſer la profeſſion des armes, & de s'y maintenir avec les apointemens qu'il a fixés. Encore une fois, c'eſt toujours ſur l'intention du Maître que toutes les perſonnes conſti-

tués en dignité, doivent ſe régler. Ses ordres, dictés par ſa prudence & par le conſeil de ſes Miniſtres, ſont trop ſacrés pour oſer ſe permettre quelqu'altération dans la maniére de les exécuter.

DE LA FINANCE.

PLus les hommes chériront le luxe, la moleſſe & toutes les douceurs de la vie, plus la profeſſion des Financiers augmentera en crédit & en dignité. Elle était autrefois mépriſée, non pas à raiſon de ſa propre nature, qui n'a rien en elle-même de plus criminel que celle de toutes les autres, mais à raiſon de la maniére dont elle était exercée. Les rubriques des Bureaux de Finance avaient quelque choſe de ſi uſuraire; la bonne foi y était ſi peu admiſe, qu'on regardait tous ceux qui s'adonnaient à cette partie, comme des ames mercenaires, qui s'engraiſſaient du malheur public. Chez les Juifs, les Publicains étaient en horreur. Tant que nos mœurs ſe ſont reſſentis de leur ancienne rudeſſe; tant que l'auſtérité de la vertu n'a pas été adoucie par les accommodemens qu'on trouve même avec le Ciel, nous n'avons pas été bien perſuadés que les Financiers fuſſent les Citoyens

qui méritaſſent la premiére place dans notre eſtime. Leur dureté, leur hauteur, leur avarice nous révoltaient. Aujourd'hui que le deſir de l'aiſance & du bien-être l'emporte ſur toute autre conſidération, nous nous ſommes aprivoiſés avec ces défauts. Peut-être eſt-ce par un principe d'équité. L'intérêt étant notre Dieu, nous ne devons point blâmer dans les autres, ce que nous aprouvons dans nous-mémes. Il eſt d'ailleurs un art à ſavoir revêtir le vice des dehors de la vertu. C'eſt l'étude de tous les hommes. Si les partiſans y ſont plus expérimentés que les autres, il faut les juger ſur l'extérieur, & convenir qu'ils ne ſont plus tels qu'ils étaient autrefois. Quoiqu'il en ſoit, on les voit d'un œil bien différent qu'on ne les enviſageait. Le peuple les craint, les grands les flatent, les courtiſanes les adorent.

Quel bouleverſement épouvantable l'amour des richeſſes n'a-t'il pas occaſionné de nos jours ! Mais pourquoi cela ? c'eſt parce que nous avons apris à multiplier nos beſoins. Nos

reſpects ne ſont plus le tribut de la vertu, nous les vendons à qui les paye plus largement: Aveuglement déplorable! Nous jugeons de la ſupériorité du mérite des autres, par la facilité qu'ils ont à ſatisfaire leurs paſſions. Nous ne connaiſſons plus d'autre bien que la volupté. Quiconque nage dans les délices qu'elle procure, eſt plus heureux que nous. Comment mépriſer ce qu'on envie?

Notre façon de penſer à cet égard eſt ſi décidée, qu'on a conſacré le titre d'honnêtes gens à tous ceux qui ſont dans l'opulence. Nos peres bornaient leur ambition à mériter des marques de diſtinction que le Prince accordait aux belles actions. Ceux qui rendaient des ſervices ſignalés à la patrie, étaient regardés comme les premiers des hommes, leur grandeur était fondée ſur leur vertu. Celle de mes Contemporains l'eſt ſur leur coffre fort.

Liſidore était un homme de néant, il devait ſa fortune à l'entrepriſe de quelque fourniture de grains, qui lui avaient procuré certains fonds, & un

assez grand crédit. Il a su en profiter pour acquérir des richesses immenses. Dès qu'on a été informé qu'il était possesseur de quelques millions, on a oublié sur le champ quel avait été son pere. *Lisidore* se prévalant de cet oubli, a marié sa Fille à un des plus grands Seigneurs du Royaume. Son Fils s'est vu à la tête d'une cohorte, où il n'a pas eu, à la vérité, l'esprit de se maintenir; mais, devenu l'arbitre des tresors d'une Province considérable, il a joui de toutes les distinctions qu'on doit au vrai mérite.

La raison pour laquelle je refuserais un certain dégré d'estime, à ces Financiers, dont la fortune a été si rapide, c'est qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, qu'ils ayent accumulé de tels monceaux d'or, sans avoir blessé les devoirs de l'exacte probité. Un Ambassadeur étranger étant allé voir une maison qui apartenait au même *Lisidore* dont nous venons de parler, doutait que le Palais d'un Monarque renfermât plus de richesses & de curiosités. Après avoir

visité la vaste étendue de ce superbe édifice, on le conduisit dans les jardins, dont il admira le goût & la beauté. En s'en retournant, un Seigneur qui l'accompagnait lui demanda ce qu'il pensait de ce pompeux bâtiment. Ce que j'en pense, lui répondit confidemment l'Ambassadeur, *il manque une potence au milieu de la grande cour.* Je ne prétends point dire que son Excellence eut raison. Je raporte ce propos pour prouver qu'on est naturellement porté à soupçonner tous les gens que la Finance rend si excessivement & si promptement riches. Il y auroit pourtant beaucoup d'injustice à croire que tous les parvenus soient indignes de leur fortune. Quelques-uns d'entr'eux n'en sont redevables qu'à une honnete industrie. Des circonstances favorables les ont fait connaître, & l'accroissement de leurs tresors, vient du bon usage qu'ils ont fait de leurs premiers deniers pour le bien général de l'Etat.

Mont-d'or mérite l'estime & la bienveillance de tous les Français. Au milieu des richesses immenses qu'il

poſſéde, ſon cœur & ſon eſprit ne ſe ſont jamais reſſentis de la dureté ni de l'orgueil, qu'on ne reproche que trop juſtement à la plus grande partie de nos Financiers. Toute l'Europe eſt témoin que ſon aplication au travail, l'étendue de ſon génie & la ſolidité de ſon jugement, ſont les artiſans de ſon élévation. Il eſt certain que la fortune l'a favoriſé. C'eſt, peut-être, la premiére fois qu'elle n'a pas été aveugle. Admis au conſeil du Souverain, ſes avis ſont toujours dictés par la droiture qui l'inſpire; & ce qu'il y a de fort extraordinaire, c'eſt que l'envie n'a jamais pu le rendre ſuſpect, quoiqu'il paſſe à la Cour même pour le fléau des flateurs.

A réfléchir ſérieuſement ſur les progrès que la cupidité a faite dans tout l'Univers, je ne m'étonne pas de voir les Financiers jouer le plus beau rôle dans le monde. L'argent eſt aujourd'hui la véritable pierre de touche. Avec des ducats on obtient les marques les plus caractériſtiques de la vertu & de la ſainteté.

Ariſtipe, ſans quelque million ré-

pandu à propos, eut-il jamais été vêtu de pourpre ? Thémis, n'a-t'elle pas refusé d'enregistrer les Bulles qui divinisaient le Fondateur d'un Ordre, dont les Enfans son devenus d'honnetes Géoliers, contre la défense expresse des Canons, qui ne veulent point que les Pretres d'un Dieu tout bon & tout miséricordieux, prêtent leur ministere aux rigueurs de la justice des hommes. Thémis alléguait, pour autoriser son opposition, que ce bon Fondateur retirait le loyer du Théâtre de l'Opéra Comique, & de tous les jeux indécens de la Foire. Cette raison, toute foible qu'elle est, avait pourtant quelque fondement, dans un pays où les spectacles les plus honnêtes sont proscrits par les Réglemens Ecclésiastiques : Grace à Plutus l'Apothéose eut pourtant lieu.

Quid non mortalia pectora cogis
Auri sacra fames !

DU COMMERCE.

SI tous les hommes avaient su se contenter de l'honnête nécessaire que la nature leur a sagement dispensé dans chaque pays, ils en seroient plus heureux. Ils ne seraient point obligés de courir après des choses qui leur sont aussi inutiles qu'étrangéres. Les mers n'auraient point englouti un million de malheureux, victimes de notre avarice & de notre gourmandise. Des nations entiéres n'auraient pas été massacrées ou enchaînées par la cruauté des Espagnols & des Portugais; nous ne serions point enfin rançonnés par ceux qui se sont fait ajuger le droit de nous pourvoir de toutes les denrées que la Chine & les Indes fournissent. Nous serions privés, j'en conviens, de mille douceurs qui nous rendent la vie plus voluptueuse. Ne connoissant point cette espéce de plaisir, nous ne le désirerions point. Conséquemment ceux qui sont aujourd'hui en état de se le procurer, n'en seraient

pas plus à plaindre ; & ceux qui les souhaitent sans pouvoir se satisfaire, en seraient moins malheureux. La nature nous en avait interdit l'usage par des barrières, qui, toutes effrayantes qu'elles sont, n'ont pu mettre des bornes à notre cupidité. Le mal est fait, il s'agit de le convertir en bien, s'il est possible.

La disposition des Etats est telle aujourd'hui que le commerce en est l'ame. Il y entretient l'abondance, & il en bannit l'oisiveté. Il y a de deux sortes de commerces, l'étranger & le national. Le premier est celui dont chaque pays n'avait pas besoin ; le second a toujours été & a du être indispensable. L'un & l'autre sont à present nécessaires. Autant il nous aurait été facile de nous passer des secours que nous tirons des trois parties de la terre, que nous serions heureux de ne pas connaître, autant nous serait-il actuellement impossible de nous en priver. Le commerce étranger est le plus lucratif, parce qu'il est le plus périlleux. C'est celui qui nous donne tout le superflu dont nous avons trouvé

le ſecret de nous faire une néceſſité. Il nous aporte l'or du Pérou, les porcelaines du Japon, les épices des Indes, le ſucre de l'Amérique, & les pelleteries du Canada. Toutes les refléxions de belle morale qu'on debite à preſent ſur l'inutilité de ce genre de négoce & ſur tous les maux dont il eſt la ſource, auraient dû ſe faire avant de lancer à l'eau le premier navire. Un Philoſophe, à la vérité, peut quelquefois en faire une cenſure raiſonnable, pour mettre un frein à la trop grande avidité du gain. Toutefois il prendra du caffé & portera ſans ſcrupule une fourrure d'hermine.

Non-ſeulement il ſerait très-dangereux de travailler au détriment du commerce d'outre-mer, mais ce ſerait un très-grand mal de ne point aporter toutes les diligences imaginables pour en procurer l'agrandiſſement. Il s'enſuivrait une deſertion conſidérable de citoyens, l'évaſion de tous les étrangers, & une énorme diminution d'eſpéces. Nos voiſins s'enrichiraient de nos dépouilles & ne nous donneraient plus rien en échange de

tous les secrets que nous leur avons portés.

Le commerce national, plus ou moins étendu, a été de tous tems d'une obligation absolue. C'est le lien de la société. L'homme ne pouvant se suffire à lui-même, il a besoin de se prêter un secours réciproque.

Alterius sic,
Altera poscit opem res & conjurat amice.

Que deviendrait l'harmonie qui régne dans l'univers, si nous pouvions être indépendans les uns des autres? Plus le commerce national s'agrandira, plus il y aura d'union parmi les citoyens. La puissance d'un Royaume dépend de son commerce, parce qu'il tire ses forces du nombre de ses habitans. Or il est certain que l'établissement des Manufactures & la multiplicité des Arts méchaniques sont deux sources de population, rien n'étant si contraire a la propagation de l'espéce humaine que la misere. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a remarqué que les femmes sont beaucoup moins fertiles dans les Provinces qui sont pauvres que dans celles où l'on rencontre une honnete abondance.

En prouvant l'avantage de l'agrandiſſement du commerce national, c'eſt prouver ce ſemble la néceſſité du négoce étranger, par la difficulté qui ſe rencontrerait dans la conſommation, ſi un pays fourniſſait plus de marchandiſes qu'il lui en faudrait. J'ai cependant avancé qu'on aurait pu ſe paſſer de ce dernier, & qu'on en aurait été plus heureux. Cette vérité eſt trop conſtante pour me retracter. Si nous n'avions point trouvé à contenter notre amour pour le luxe dans l'achat des marchandiſes qu'on nous aporte du bout du monde, nous aurions travaillé dans notre propre pays à inventer tout ce qui aurait pu nous ſatisfaire à cet égard. Au lieu de porter des indiennes & des perſes, nous aurions uſé nos étoffes. Elles auraient été à un prix plus médiocre ; on en aurait changé plus ſouvent. La porcelaine du Japon nous ſerait inconnue, celle de Saint-Cloud ſerait d'un plus grand débit. L'induſtrie naturelle à tous les hommes nous aurait inſpiré toutes ces découvertes dont nous ſommes redevables à l'autre hémiſphére, & ne

nous

nous reposant pas sur les ouvrages d'autrui, le desir de contenter toutes nos fantaisies aurait toujours occupé les Artistes à quelque chose de nouveau.

Pour croire qu'un Pays produirait plus qu'il ne peut consommer, il faudrait supposer qu'il est une partie de la terre qui ne peut nourrir & entretenir ses habitans. Car si chaque nation trouve le nécessaire & le commode dans son territoire, que deviendra la superfluité qui se rencontrera dans la contrée dont nous supposons le rapport plus considérable que la consommation ? Il est incontestable que rien ne se perd.

Quelqu'un dira, peut-être, qu'il est certain qu'on trouve des Pays qui ne pourraient se passer de leurs voisins. Je réponds à cela, que si on veut choisir l'espace d'une trentaine de lieues pour fournir cette preuve, on aura raison ; & j'ajoute que quand je dis qu'un Pays se suffit à lui-même, il faut entendre au moins ce qui constitue une nation. L'Espagne, m'objectera-t-on, ne subsiste que par les secours étrangers. L'Espagne est une preuve des

maux que le commerce d'outre-mer a produit. Ce peuple habite une des plus riches contrées du monde ; mais plein de confiance dans son commerce du Mexique, il croupit dans une oisiveté & dans une paresse honteuse à l'humanité. Tout fier des mines d'or qu'il a usurpée avec autant d'injustice que de barbarie, il fait le malheur de plusieurs milliers d'hommes qu'il contraint à fouiller les entrailles de la terre, tandis qu'il néglige d'en cultiver la surface. La nécessité & la suffisance du commerce national seront encore plus fortement constatées, quand je dirai que j'entends par commerce national, celui qu'un chacun peut faire dans l'une des quatre parties du globe où il est né.

De tout ce que je viens de dire, il en résulte, qu'avant d'avoir été chercher les richesses du nouveau monde, les nôtres étaient capables de faire notre bonheur. Notre ambition n'a pu se contenir, nous avons goûté le fruit défendu, il est la source d'un grand nombre de maux, mais enfin nous ne pouvons plus nous en priver,

Il semble que nous nous trouvions encore trop resserrés dans la vaste étendue de pays que nous parcourons. On fait tous les jours différentes tentatives pour pénetrer dans de nouvelles régions.

Que nous en raporterait-on ? Hélas ! de nouveaux besoins.

Laissons toutefois à quiconque voudra, le plaisir de parcourir les mers glaciales ; & disons que, puisqu'aujourd'hui les choses sont disposées de façon que la grandeur, la puissance, le lustre & le bonheur des États dépendent des deux genres de commerce dont nous avons parlé, il est de la sagesse du Gouvernement d'encourager par des récompenses, & même des marques d'honneur, les Négocians qui se distinguent par leur industrie. Rien n'est plus inconséquent que le préjugé qui nous fait regarder le commerce comme un état, pour ainsi dire, avilissant. Rien de plus injuste que la loi qui dégrade de noblesse quiconque en fait profession. D'où peut procéder une pareille conduite ? Est-il donc plus deshonorant de vendre des étoffes

ou quelque genre de denrée que ce soit, qu'il ne l'est de débiter les bois qu'on fait abattre, & dont on fait le marché souvent avec plus de lézine qu'aucun Commis de magasin. Le Français sera-t-il toujours en contradiction avec lui-même? Il sent toute la nécessité & les avantages du commerce. Il n'hésite pas à dire que sans lui le Royaume perdrait ses forces, sa splendeur & son abondance; & cependant il en defend l'exercice à tous ceux qui par leur naissance sont au-dessus du commun des hommes. Il voudrait donc ne devoir qu'à de vils instrumens sa puissance, sa gloire & son bien-être. Cette façon de penser n'est-elle pas digne d'une nation qui se croit supérieure à toutes les autres par la solidité de son jugement & l'étendue de ses lumières? Je sais bien qu'aujourd'hui tous ceux qui se piquent d'etre revenus d'une multitude d'anciens & ridicules préjugés, condamnent la sotte vanité de nos aïeux; mais on ne laisse pas moins subsister la stupide loi qu'ils ont porté à cet égard.

On dira, peut-être, que le peu de bonne foi qui accompagne les ventes, l'esprit de cupidité dans lequel on les fait, & les finesses frauduleuses qu'on y employe, mettent le commerce trop au-dessous de gens qui doivent être si scrupuleux en matiére d'honneur, que leur parole doit valoir un contrat. Je conviens que ces réponses sont séduisantes, mais elles n'ont qu'une aparence de raison. L'avarice & la fourberie ne sont pas les compagnes inséparables du négoce : qu'il se fasse avec probité, il en sera plus accrédité. On distinguera bien-tôt par la voix publique un honnête homme d'avec un trompeur. Qu'on punisse ce dernier par amour pour la justice & pour la réputation du corps, on verra alors si un gentilhomme doit rougir de contribuer au bonheur de ses concitoyens.

Quel est le patriote le plus estimable ? Est-ce *Orgon* qui fait subsister deux cens personnes par les travaux de ses manufactures & par les embarquemens de ses marchandises, ou très-haut & très-puissant Seigneur le Marquis de

La Canardière, dont tout le mérite à soixante ans est d'avoir tué dans sa vie onze cens perdreaux au vol, fouetté quatre cens liévres, & fait mettre trois payſans au carcan devant ſa Gentilhommiére, pour avoir été ſurpris à tendre des lacets dans ſa garenne. Voilà un perſonnage fort utile à l'Etat, & bien digne de l'encens dont on le parfume à ſa Paroiſſe.

Du préjugé conçu au déſavantage des Négocians, il reſulte un très-grand mal; c'eſt l'anéantiſſement des meilleures Maiſons du commerce qui ne paſſent pas ordinairement la troiſiéme génération dès qu'elles l'ont quitté. Un pere de famille riche de cent mille écus, en continuant l'exercice de ſa profeſſion s'agrandira, & ſera à même de donner des fonds à ſes enfans qui les feront valoir. Les voilà tous opulens, ou du moins dans le chemin de le devenir. Mais ce même homme entiché d'une vaine gloire, ambitionne le Capitoulat; il y eſt élevé: auſſitôt les comptoirs ſont fermés, les enfans arborent le plumet, & pour ſoutenir la qualité qu'ils viennent d'ac-

quérir, conſomment ſouvent leur patrimoine avant d'être en droit de l'exiger. D'où vient une des plus grandes villes du Royaume, & celle, peut-être, où il y a le plus d'eſprit, eſt-elle ſi pauvre ? Elle eſt ſituée de maniere à pouvoir faire un commerce immenſe ; la Garonne paſſe au milieu de ſon enceinte ; le ſuperbe canal de M. Riquet lui donne la communication des deux mers ; ſon territoire eſt des plus fertiles ; la vie y eſt abondante ; les habitans en ſont très-laborieux : cependant rien n'y eſt plus rare que l'argent. Sans les Etrangers, & en particulier les Anglois qui viennent y répandre leurs livres ſterlings, il n'y reſterait pas une fille de joïe. D'où vient, dis-je, cette pauvreté ? C'eſt que tous les Commerçans veulent être alternativement Capitouls, & que dans l'eſpace de cinquante ans, quatre cens familles ſont ennoblies & tout à la fois ruinées.

Les plus ſages d'entre ces nouveaux Nobles trafiquent en ſecret, quoiqu'ils ayent grand ſoin d'en dérober la connoiſſance à leurs Confreres. Le démon

de la Nobleſſe poſſede preſque tout le corps, & l'on n'y eſt occupé que du choix des alliances. *Géronte*, homme aimable tant qu'il n'étoit que ſimple citoyen, mais aujourd'hui plus orgueilleux qu'un Eſpagnol, a fait acquiſition d'une bicoque qu'il a ſuperbement érigée en château. Il ne parle plus que d'écuſſons & de quartiers. Les armes du moderne Ecuyer ſe gravent ſur toutes les cheminées de la ville & de la campagne. Mon fils le Chevalier, dit-il, je le mets au ſervice où je prétends qu'il reléve ſa condition par ſa belle dépenſe. Mon aîné reſte auprès de moi dans une gracieuſe & eſtimable oiſiveté, pour ne pas trop expoſer ma famille. (Obſervez que pour mieux reſſembler aux gens de qualité, il entretient une Actrice.) Pour ma fille je la donne à un Gaſcon deſcendu en droite ligne d'un Connétable que la ſucceſſion des tems a ruiné ; la dot raccommode ſes affaires. Qu'arrivera-t'il à Géronte ? Il ne ſe paſſera pas dix ans qu'il ne ſoit réduit à aller triſtement finir ſes jours dans ſa chaumiére. Il y ſouffrira la faim, le froid

& l'ennui ; mais aussi mourra t'il noble ; & ses enfans seront gentils-hommes. Voilà les fruits de la sotte vanité d'un peuple qui s'obstine à conserver des usages qu'il connoît pernicieux.

On regarde comme une chose impossible de déterminer la noblesse Française à imiter les Anglais à cet égard. Elle est, dit-on, trop haute. Ce n'est pas faire son éloge, la hauteur mal entendue est l'apanage des sots. Sans entrer dans le détail des moyens par lesquels il serait aisé d'y parvenir, je suis sûr que si notre Maître voulait rendre un Edit qui autorisât les gens de condition au commerce, avec les tempéramens que sa sagesse lui fournirait abondamment, on verrait la moitié des personnes de qualité profiter sur le champ de cette heureuse liberté. Quelques vieux adorateurs d'un parchemin rongé des rats, gémiraient, mais leurs plaintes seraient étouffées par les secours qu'ils tireraient en peu de tems de l'industrie de leurs enfans. Certains grands Seigneurs, peut-être, envyés d'orgueil & regorgeans de richesses, croiraient leur sang avili, mais

les renverſemens de fortune qui ne ſont que trop fréquens les obligeraient à donner des éloges à ce qu'ils auraient cru digne de blâme. Je ſuis d'autant plus autoriſé à ſoutenir qu'il ſerait aiſé de nous inſpirer des ſentimens raiſonnables à ce ſujet, qu'on a remarqué avec quel empreſſement la Nobleſſe qui a paſſé aux Iſles pour racommoder ſes affaires s'eſt adonnée au commerce. Cette même Nobleſſe revient en France, y occupe les premiers emplois militaires, & ne laiſſe pas de continuer le trafic des ſucres & des indigots par le moyen de ſes correſpondans. Nous donnera-t'on une réponſe ſatisfaiſante quand nous demanderons pourquoi le commerce eſt plus honteux en France qu'à Saint-Domingue ? Je dirai moi, que ſi quelqu'eſpéce de négoce eſt incompatible avec la généroſité du cœur d'un Gentilhomme, c'eſt uniquement celui des Iſles. Tous les travaux s'y font par des eſclaves. Ces malheureux ſont à chaque inſtant victimes des emportemens & de la colere d'un Maître qui ferme l'oreille à la voix de la nature, & ne regarde

ces hommes que nous avons enchaînés contre toute équité, que comme des bêtes de charge. Aussi remarque-t'on que la plûpart de ceux qui ont demeuré long-tems dans ces pays, & qui y ont des habitations, en raportent un cœur dur & un caractére féroce. Le sexe même y contracte ces défauts. Les ventes ou les échanges des marchandises s'y font avec une méfiance & un rafinement de fraude, dont nos Négocians Européens auraient honte. C'est enfin à qui trompera plus adroitement son plus proche voisin. On sait cependant que le commerce roule particuliérement sur les Gouverneurs, Commandans, Officiers & autres personnes de distinction, qui vont y retablir leur fortune. Qu'on dise après cela que le Français n'est pas le peuple le plus frivole & le plus inconséquent.

Si les Négocians sentaient tout leur prix; s'ils savaient quelle est l'excellence d'un Citoyen, dont toutes les démarches tendent à l'agrandissement de la Patrie, ils n'ambitionneraient point de vains titres d'honneur qu'ils

achetent mille fois plus qu'ils ne valent. Ils préféreraient l'avantage d'être les premiers & les plus utiles roturiers du Royaume, au désagrément d'en être les derniers nobles, & presque toujours les plus inutiles. S'ils témoignaient moins d'ardeur à acquérir les droits & le rang de gens de qualité, on serait plus disposé à les leur accorder. Leur ambition est cause qu'on leur fait payer cher un parchemin que leur sottise met à si haut prix.

Il faut convenir que rien au monde n'est plus insensé, que la conduite des personnes qui sacrifient tout à cette sotte vanité : car enfin quel est donc le rare avantage que je dois retirer de ma nouvelle condition ? En butte à l'envie du peuple & à la contradiction de mes égaux, je deviens presque toujours la risée des nobles de la véritable roche. Mes descendans pourront à la vérité par une suite d'alliances, qu'il faudra acheter au poids de l'or, en recueillir quelques fruits, mais cette espérance n'a rien de plus assuré que sa propre incertitude.

Il est bien dur, me dira-t'on, de se

ſe voir éternellement condamné à un état, qui, tout eſtimable qu'il eſt, ne laiſſe point d'être avili. Qu'il ſerait aiſé d'obliger les Français à rectifier leurs préjuges, ſi tous les Négocians avaient à cet égard, autant de ſagacité qu'ils en montrent dans la régie de leurs affaires! Qu'ils ſe reſtraignent à s'allier entr'eux. Qu'ils ne ſoient pas aſſez dupes pour payer les dettes d'un illuſtre débiteur, en troquant leur or & leurs filles contre la chimére d'un nom, dont quelquefois on leur défend de ſe prévaloir. Qu'ils accumulent leurs treſors en augmentant le commerce, & en ſe rendant néceſſaires à leurs Concitoyens, bien-tôt on ſera obligé de leur offrir ce qu'ils ne demanderont plus. Tant qu'ils ſeront aſſez ennemis d'eux-mêmes pour paraître faire un ſi grand cas d'une qualité qui n'eſt réellement reſpectable, que quand on l'obtient directement du Monarque pour quelque ſervice rendu à ſa couronne, ou quelqu'avantage procuré à ſes ſujets, on aura ſoin de perpétuer la loi qui dégrade le commerce. Elle eſt trop utile à tous les

grands Seigneurs, ruinés pour qu'on l'aboliſſe.

Les Négocians qui quittent le commerce pour acheter des charges qui ennobliſſent, contribuent de toutes leurs forces à éterniſer cette injuſte politique. Ils deviennent pour l'ordinaire, ſi vains & ſi préſomptueux, qu'ils ſemblent avoir honte d'entretenir l'amitié de ceux au-deſſus de qui ils ont cherché à ſe mettre. Ils provoquent par là leurs anciens aſſociés à les imiter. Nouveaux achats de charges. Nouvelles alliances qui vont enrichir des familles, ou on croira beaucoup trop les honorer en acceptant leurs ducats.

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on ſe plaint de la vanité & même de l'arrogance des parvenus. Je n'en ai jamais été ſurpris. La fatuité eſt le propre des petits génies. Or il faut abſolument être dans cette claſſe, pour immoler les avantages réels d'une profeſſion honnête à tous égards, l'aiſance, les plaiſirs & le bien être, dont elle eſt la ſource, à un frivole & très-leger titre, qui attire le plus ſouvent

cent mauvaiſes plaiſanteries à ſon acquereur. Il faut bien qu'il ſe dédommage par quelqu'endroit de la diminution de ſes eſpéces. Il les a données pour ſe mettre au niveau de ceux qui avaient intérêt de lui inſpirer du mépris pour ſon ancien état. Il n'a pas eu plutôt vuidé ſes coffres, qu'on lui a fait ſentir toute l'erreur dans laquelle on l'avait induit. Fruſtré de l'eſpérance d'aller de pair avec les grands, il eſt aſſez imbécile pour ſe croire au-deſſus de ſes égaux, & aſſez fat pour afficher la hauteur & l'impertinence vis-à-vis ceux qu'il imagine ſes inférieurs. Cette conduite eſt une ſuite néceſſaire de ſa premiére démarche.

Pour finir l'article du commerce ; je dirai qu'il eſt regardé aujourd'hui comme il doit l'être par les philoſophes, les perſonnes de bon ſens & les bons citoyens : mais il s'en faut bien qu'il jouiſſe dans l'Etat de toutes les prérogatives qu'il mérite. Des raiſons de politique que l'intérêt des grands a ſoin d'entretenir, une prévention injuſte, ignorante & honteuſe, lui raviſſent une partie des diſtinctions &

des prééminences dont il eſt digne. Au reſte il n'y a pas d'aparence que ce qui s'apelle public, change de façon de penſer à ſon égard, parce que l'empreſſement des Négocians à abandonner leur profeſſion dès qu'ils ſont opulens, autorifera toujours l'injuſtice qu'on fait au commerce.

DES CLOITRES.

IL y a long-tems qu'on a agité cette importante queſtion, ſavoir : S'il eſt plus avantageux à un Etat d'avoir des Moines (1) que de n'en point ſouffrir. Je n'ai pas beſoin de prévenir que j'écris en Philoſophe, & qu'ainſi je ne puis les conſidérer que relativement aux intérêts temporels du Royaume.

Il faut les regarder, diſent les dévots, comme autant de Moïſes qui tiennent les mains élevées, tandis que les enfans d'Iſrael combattent. C'eſt une armée de juſtes qui fait une ſainte violence au Ciel en notre faveur. Les Moines dans ce point de vue ſont très-utiles. Il n'eſt point queſtion d'aprofondir, ſi le zèle de leurs apologiſtes eſt auſſi éclairé qu'ardent. Examinons ſans prévention de quelle utilité ou de quel préjudice ils peu-

(1) *Par ce mot de Moine ou de Religieux, j'entens tous ceux qui ſe lient par des vœux, & qui vivent en Communauté, ne voulant pas faire une diſtinction des Moines & des Religieux, parce que cela eſt fort inutile à mon ſujet.*

vent être à la ſociété civile.

Cet examen politique eſt d'autant plus raiſonnable, que l'intérêt de chaque Religieux, ou celui de ſa famille, déterminant preſque toujours la vocation, il ne ſerait pas juſte d'enviſager les Couvens du côté du ſpirituel. L'amour de la pénitence & tous les autres pieux motifs de retraite, ne peuplent plus guéres les Cloîtres.

Il y a de trois eſpéces de Moines. Les uns conſacrent leur vie uniquement à la contemplation, les Chartreux ſont de ce nombre. D'autres font profeſſion d'une vie purement active, tels ſont les Freres de la Charité. Les troiſiémes enfin ſont tout à la fois actifs & contemplatifs. Parmi ces derniers, les Jéſuites ſe diſtinguent par le ſoin qu'ils prennent de régir les ames & d'élever la jeuneſſe.

On compare très-juſtement un Etat à un arbre dont chaque citoyen eſt une branche. Les Chartreux, les Peres de la Trape, les Camaldules peuvent être, j'en conviens, des perſonnages reſpectables; mais ce ſont des branches mortes, & qui tiennent la place

d'autant de rameaux qui porteraient du fruit. La plupart de ces Communautés sont fort riches, & avec un petit examen de conscience, seraient peut-être obligées à de grandes restitutions. Je sais que ces Cloîtres sont l'azile d'autant de sujets qui doivent trouver leur subsistance dans le Royaume, mais ils doivent en même-tems la procurer à d'autres. Le Ministére doit toujours avoir pour but le bien du tout. De quel œil voit-il donc des milliers d'hommes qui pourraient étre Soldats, Officiers, Juges, Négocians, peres de familles, & qui ne sont rien? Que peut-il penser de cet amas de richesses dont on fait usage pour bâtir les superbes prisons de ces reclus? Ces tresors circuleraient dans d'autres mains. Le seul avantage qu'ils procurent dans celle de ces peres, est d'occuper quelques maçons à faire du séjour de la pénitence & de la pauvreté évangélique, un trophée de faste & de magnificence. S'ils dérogent ainsi à l'état qu'ils ont embrassé, ne craignent-ils pas qu'on les en fasse changer tout-à-fait? Hélas! peut-étre cette crainte

ne ſerait-elle capable d'inquiéter que les vieillards & quelques-uns des Novices.

Mourir au monde eſt ſans doute le devoir d'un Chrétien ; mais il doit y mourir de cœur & d'affection ſeulement. La charité dont toutes les œuvres ſont les mêmes que celles de la ſimple humanité, & qui ne differe de celle-ci que par la ſupériorité & l'excellence de ſon principe, me paraît directement opoſée à cette extrême indifférence pour toutes les créatures. Eſt-ce aimer ſon prochain parfaitement, que de ſe contenter de prier pour lui ? S'en tiendrait-on à cette ſeule occupation pour ſoi-même, ſi on n'était aſſuré que le réfectoire ne manquera pas ? Pour moi je parlerais contre la voix de ma conſcience, ſi je n'avouais que je regarde cette eſpéce de Moines comme fort préjudiciable au bien général. Je ne trouve aucune raiſon ſolide capable de démontrer leur utilité. J'ajouterais ſi je voulais que ces Couvens ſont d'autant plus incompatibles avec le bonheur public, qu'ils ſont le malheur des particu-

liers ; puiſqu'ils ſont une ſource d'amertume pour la plûpart de ceux que les vœux y retiennent. Parlons maintenant des Religieux qui s'adonnent à une vie tout-à-fait active.

Les Freres de la Charité, s'engagent à ſervir les pauvres. Ce ſont les économes des libéralités chrétiennes en faveur des malheureux. Voilà le ſeul genre de Communauté, que je trouve, non-ſeulement utile, mais même néceſſaire. On pourrait à la vérité faire régir par des ſéculiers, les fonds & les revenus des donations faites aux pauvres, mais jamais cette adminiſtration ne vaudrait celle de ces Freres : leur ambition eſt moins étendue que celle des autres Ordres.

Leur état les obligeant à un travail perpétuel, ils n'ont pas le tems de ſcandaliſer par toutes les ſuites de l'oiſiveté. Ils ne troublent point la paix des conſciences par des diſputes de controverſe. S'ils n'obſervent pas à la lettre toutes les pratiques de pénitence que Jean de Dieu leur a preſcrit, ce ſont leurs affaires particuliéres ; il me ſuffit à moi, ainſi qu'à toute

l'eſpéce humaine, qu'ils fourniſſent à manger à ceux qui ont faim, qu'ils médicamentent les malades, & qu'ils donnent la ſépulture aux morts, toute leur vie eſt d'ailleurs une pénitence perpétuelle. Ce ſont les martyrs de l'humanité, conſéquemment les plus utiles de tous les hommes. Je ſupoſe qu'on confiât les deniers des pauvres à des mercenaires ; ceux-ci travailleraient pour leur propre intérêt. Quelque ſoin qu'on prît de veiller ſur leur conduite, ils enrichiraient leur famille par mille rubriques qu'invente l'avarice. Le changement d'adminiſtrateurs porterait préjudice à l'adminiſtration. La confiance des bienfaiteurs ſerait moindre, par conſéquent les aumônes diminueraient. Si on accuſe les Freres de la Charité de chercher à s'enrichir ; quel uſage feront-ils de leurs richeſſes ? Ils agrandiront leurs maiſons pour augmenter le nombre des Religieux. Voilà ce qui peut arriver de plus heureux ; car comme chacun de ces réguliers travaille & gagne aſſurément au-delà de ſon propre néceſſaire, plus ils ſeront multipliés, plus

les richeſſes des pauvres accroîtront ; plus ces même pauvres auront d'honnêtes Domeſtiques. L'argent de la Communauté n'en ſort point : plus il y en aura, plus on recevra de malades. Si l'on pouvait dire que les donations, dont ces Freres ſont les fermiers, ſont employées à nourrir & entretenir des fainéans qui font ſervir les pauvres par des Domeſtiques, cette conduite également contraire à la juſtice & à leurs vœux, leur devrait attirer l'indignation publique : ce ſerait une friponnerie indigne. Qu'ils ſont éloignés de mériter ce reproche ! ils travaillent tous d'une maniére infatigable. Pluſieurs même d'entr'eux ſe ménagent ſi peu, qu'ils ſe conſument aux opérations de la chirurgie & de la pharmacie.

Si quelque choſe m'a fait connaître toute la force de la charité chrétienne, c'eſt de les avoir vu dans l'exercice le plus bas & le plus dégoûtant auprès des malades. Il n'y a point d'homme qui ne puiſſe gagner ſa vie & ſon entretien, auſſi peu conſidérable que le leur, ſans vaquer à un emploi auſſi

pénible & auſſi rebutant ! toutefois ils s'obligent à ces fonctions par des vœux d'obéiſſance : ils font plus, ils les rempliſſent.

C'eſt aſſurément, ſans aucun eſprit de partialité que je fais l'éloge de ce genre de Moines. Autant j'ai vu d'inutilité & de préjudice dans l'eſpéce de ceux dont j'ai deja parlé, autant j'ai rencontré d'avantage & de néceſſité dans celle-ci. A regarder les choſes purement en politique, le ſeul reproche qu'on pourrait leur faire, ſerait le célibat. Le ſoin qu'ils ont de conſerver la vie à ceux qui la perdraient ſans l'abondance de leurs ſecours, dédommage l'Etat à cet égard. Venons aux Religieux qui ont embraſſé une vie tout à la fois active & contemplative.

Ces ſortes de Communautés fourniſſent des Curés, des Deſſervans, des Confeſſeurs, des Prédicateurs, des Aumôniers & des Profeſſeurs. On ne peut donc pas dire qu'elles ſoient inutiles. Il s'agit de décider ſi les ſecours que le public en retire peuvent être mis en compenſation avec les

dommages dont il eſt en droit de ſe plaindre.

J'ai dit que je ne voulais conſidérer les Cloîtres que relativement au bien temporel de l'Etat. Je mets les fonctions eccléſiaſtiques au rang des avantages qu'il en reçoit, parce qu'effectivement ces ſortes de travaux, quoique ſpirituels, ſont une des principales parties des devoirs & du bonheur de la ſociété.

Si tous les membres de ces Communautés partageaient les occupations de quelques-uns des ſujets qui inſtruiſent la jeuneſſe, ou qui vaquent au miniſtére des ames, on aurait tort de ſe plaindre de leur trop grand nombre; mais pour dix Religieux qui dans un Ordre ſe rendent utiles, deux mille autres paſſent leur vie dans une oiſiveté indigne de l'homme. C'eſt l'azile d'un nombre infini d'indolens, dont tout le mérite conſiſte à ſavoir attendre le coup de cloche, pour ſe rendre au chœur & au refectoire. L'inaction les excite à la recherche des compagnies mondaines, auſquelles ils ne s'incorporent que pour devenir l'arc-

boutant des diſſenſions qui troublent & diviſent les familles. C'eſt, dira-t'on, un très-grand bien de trouver à placer dans les Cloîtres, beaucoup de gens ſans fortune, & qui ſeraient à charge à leurs parens. C'eſt, ſelon moi, un très-grand mal, car c'eſt l'anéantiſſement de l'induſtrie. Il n'y a point d'homme à qui la nature n'ait donné des moyens ſuffiſans de ſubſiſtance, j'en excepte les perſonnes eſtropiées. Or les Couvens ne leur ſont d'aucune reſſource, on n'y reçoit que des gens bien conſtitués.

Au reſte je ne ſuis pas ſurpris de rencontrer des défenſeurs & des apologiſtes de l'érat monaſtique parmi les ſéculiers. Eſt-il rien de plus propre à ſervir l'avarice de ceux qui ſacrifient leur ſang à l'odieuſe avidité de recueillir un plus abondant héritage? Ne tient-il pas lieu de patrimoine à la plûpart des enfans de l'amour, & ne couvre-t'il pas certains vices qui excluent de l'honnête ſociété?

Supoſons qu'il y ait cent mille Réguliers dans le Royaume, je ſoutiens comme un fait inconteſtable, qu'il n'y

en a pas huit mille qui se rendent utiles ; reste quatre-vingt douze mille hommes que l'Etat nourrit & entretient dans l'inaction. La plûpart d'entr'eux ont le superflu avec prodigalité, tandis que le Soldat, l'Artiste & le Laboureur n'ont pas le nécessaire. Quels services un Royaume n'aurait-il pas droit de prétendre d'une multitude aussi considérable de citoyens, si chacun d'eux faisait usage de ses talens. Quelle perte générale, & en même-tems que de malheurs particuliers ! Sur cent Religieux, à peine en trouverait-on deux qui au bout de trois ans seulement de profession voulussent tenir leurs vœux, si on leur permettait de les rompre, je dis de ceux même qui ont subi le joug volontairement. A l'égard des infortunés qui ont été les victimes de la dureté de leurs familles & de l'ambition de leurs collatéraux, ils suffiraient seuls pour faire regarder l'Etat monastique comme un abus tres-pernicieux sur le pied qu'il est aujourd'hui.

Les Moines, même les plus utiles, sont préjudiciables, en ce qu'ils contri-

buent à couvrir l'inutilité de leurs confreres qui, semblables au frelon, ne subsistent qu'en volant le miel des abeilles. N'est-ce pas une chose bien contraire au droit & capable d'exciter les murmures, & par conséquent d'éteindre toute espéce d'émulation parmi les Ecclésiastiques séculiers, de voir tant de Communautés régulières posséder des Bénéfices considérables qu'elles font desservir par un pauvre Prêtre qui porte le poids & la chaleur du jour, & qui est réduit à la simple congrue. Quoique les richesses de l'Eglise soient le bien des pauvres, les Moines ne font point difficulté de les employer à la pompe de leurs ornemens, à la beauté de leurs palais, à l'élégance de leurs Jardins, & à l'abondance de leur Table. Une telle aisance doit-elle être le fruit de l'oisiveté, & le partage des ravisseurs du bien d'autrui ?

De toutes les Communautés qui réunissent la vie active à la contemplative, celle des Jésuites est au premier aspect la plus avantageuse au public. Le soin d'élever la jeu-

nesse,

neſſe, & la liberté de quitter l'habit pendant l'eſpace de trente ans qu'on eſt à faire les derniers vœux, la mettent dans une claſſe bien ſupérieure à celle de toutes les autres. Cette liberté eſt le chef-d'œuvre de la politique de Loyola. On ne voit guères parmi eux de ſujets qui ſe plaignent de leur état. Chacun y eſt content, & cette ſatisfaction les engage à remplir avec exactitude tous leurs devoirs. On peut dire avec vérité, que preſque aucun d'eux n'eſt oiſif, & certainement nul n'eſt inutile à leur ſociété. Ils ont grand ſoin de ne recevoir que des ſujets de trois claſſes. Des perſonnes de nom, des génies ou des richards. Les perſonnes de nom les mettent à l'abri des tempêtes où tout autre qu'eux ſerait naufrage. Les génies ſont l'ornement de l'Ordre, & les inſtrumens dont il ſe ſert pour attirer la bienveillance des familles qui leur confient ce qu'elles ont de plus précieux. Les richards ſont des reſſources à tout évenement. Il n'y a pas lieu de craindre que jamais ils ſoient dans la diſette de No-

vices tels qu'ils pourront les souhaiter, tant qu'on leur laissera les Colléges. Il est si facile à d'aussi habiles politiques de ménager le choix qu'ils sont à même d'en faire, qu'on peut répondre de la perpétuelle durée de leur régne.

On est obligé de considérer les Jésuites sous un autre point de vue que tous les autres réguliers. Ceux-ci sont nuisibles à l'état, parce qu'ils y sont des membres morts; ceux-là sont préjudiciables, parce qu'ils sont trop vivans. L'industrie de chacun d'eux serait digne d'une grande considération dans un particulier qui serait au niveau des autres citoyens; mais elle est fort à craindre dans une nombreuse & puissante société. Quelque ferme que soit une monarchie, il n'est pas expédient d'y laisser subsister un corps qui s'agrandit tous les jours, & qui pénétre tout à la fois dans les secrets des familles & dans ceux du ministére. Des exemples trop funestes & trop réïtérés doivent garantir la solidité de ce raisonnement.

Je n'entre point dans le détail de toutes les intrigues & des vues particuliéres dont la voix publique les accuſe. C'eſt à ceux qui tiennent les rénes du Gouvernement à aprofondir des objets d'une ſi grande importance. Je ſerais d'ailleurs coupable de calomnie ſi je cherchais à accréditer ces bruits, parce que n'étant pas initié dans leurs myſtéres, je ne pourrais aſſurer rien de poſitif. J'écris en bon citoyen. Perſuadé que je ne ſuis pas fait pour moi ſeul, le bonheur de mon pays m'intéreſſe. Celui du dernier de ſes habitans ne m'eſt point indifférent. *Homo ſum humani nil à me alienum puto.* J'examine donc, ſans aucune eſpéce de prévention, ce qui peut contribuer au bien ou au mal public, parce que c'eſt travailler pour chacun des particuliers qui le compoſent.

Il n'eſt pas difficile de conclure que je regarde les Moines comme un corps fort à charge à la ſociété. Tout ce que j'ai dit à cet égard m'a paru fondé ſur un ſyſteme raiſonné. Si par une tres-juſte conſidération je faiſais entrer le défaut de population dans

toutes les pertes qu'ils cauſent, on verrait que quatre-vingt-douze mille peres de famille que la néceſſité rendrait laborieux, & qui occuperaient leurs enfans à différentes profeſſions, ne ſont pas des objets d'une petite conſéquence. Je ne dis rien des mandians. Il faudroit être aveuglé pour ne pas convenir qu'ils ſont d'inutiles fardeaux ſur terre. Ce ſerait même beaucoup ſi on ne leur pouvait reprocher que l'inutilité. A charge aux pauvres même qu'ils fruſtrent des aumônes dont ils devraient rougir, ils rendent pour ainſi dire la religion mépriſable. Toutes les baſſeſſes auſquelles la mendicité les expoſe, avilit la ſublime grandeur de l'humilité chrétienne. Si l'on regarde avec dédain un homme qui, vivant d'un bien qui lui apartient, ſemble n'être né que pour lui-même, de quel œil peut-on voir une armée entiére de Citoyens qui ſubſiſtent aux dépens de leurs compatriotes, ſans contribuer au lien de la ſociété par les ſecours mutuels qui le forment? Je me tais ſur les mœurs des réguliers. Quoique la conduite des particuliers

soit une des causes du bien ou du mal public, je passerai cet article sous silence, persuadé que la vertu leur coute beaucoup plus qu'à d'autres, parce qu'ils font vœu d'être vertueux.

Si des raisonnemens politiques feraient desirer, sinon l'anéantissement total & subit des Couvens d'hommes, du moins une très-considérable diminution, ces mêmes raisonnemens s'élevent contre la clôture des femmes, mais avec bien plus de force. On ne peut disconvenir que la société tire quelqu'espéce de parti des Moines. Il n'en est pas ainsi des Religieuses. Toutes ces pieuses prisonnieres sont autant de corps ensévelis. Quelques-unes de leurs Communautés se chargent à la vérité d'élever les Demoiselles; mais indépendamment de ce qu'il n'est pas nécessaire d'enterrer deux cens personnes toutes vives pour en instruire une vingtaine, l'éducation des jeunes filles serait aussi-bien entre les mains de certaines femmes capables, qui en feraient leur état, qu'entre celles des Nones.

N'ayant point envie de donner matiére aux mauvaises plaisanteries, je

ne ferai point valoir les pertes que le Royaume fait par la ſtérilité d'un ſi prodigieux nombre de citoyennes ; ce ſerait d'ailleurs répéter ce qui a été dit ſur le compte des Moines. Je veux enviſager au contraire les Couvens de filles par l'endroit le plus avantageux. On verra ſi leur établiſſement peut être compatible avec le bien du tout.

Je l'ai déja dit, le ſeul ſervice que nous retirions des Religieuſes eſt d'élever les filles ; cette éducation n'eſt pas ſans de très-grands inconvéniens, en ce que l'on abuſe ſouvent de la jeuneſſe & de la ſimplicité d'une innocente créature, pour la rendre l'éternelle victime de l'art ſuborneur & inhumain qu'on a employé, à deſſein d'en faire une compagne d'infortune. On ſait combien les Religieuſes ſe prêtent aux intentions dénaturées des familles, qui, pour avantager quelqu'enfant, en ſacrifient ſouvent pluſieurs ; enſorte que les Communautés de femmes ſe trouvent peuplées de ſujets morts au monde, & qui pourtant ſe déſeſpérent de n'y pouvoir pas vivre.

Si ces Couvens n'exiſtoient point,

tels & tels qui par des motifs de charité ont fait & font tous les jours des fondations en leur faveur, répandraient leurs largeſſes dans le ſein des pauvres familles. Au lieu de donner de quoi enfermer des filles, on fournirait de quoi les marier. Il eſt encore très-aſſuré que quand on n'aurait plus cette reſſource pour détruire autant qu'il eſt en ſoi ſes propres enfans, on redoublerait de travail & d'induſtrie pour leur faire un ſort; tout le monde y gagnerait.

Quelqu'un peut-être moins perſuadé que moi qu'il ne ſaurait y avoir trop d'hommes ſur la terre, parce que leur multiplicité fait leur bonheur : ce quelqu'un, dis-je, voulant prouver l'utilité des Couvens de femmes, me dira que s'il eſt vrai que la clôture du ſexe prive l'état d'un dixiéme au moins de ſes ſujets, du moins eſt-il faux que le Cloître ſoit le plus ſouvent le ſejour du déſeſpoir. La raiſon eſt qu'on prononce volontairement ſes vœux, & qu'un noviciat ſert d'épreuve. Je commence par nier qu'on prononce volontairement ſes vœux.

Julie, brune piquante, d'un eſprit doux, d'un caractére enjoué, d'un cœur excellent, âgée ſeulement de quatorze ans & demi, tombe malade dans le Couvent où elle était depuis l'âge de ſept ans. Les Médecins prétendent que le changement d'air lui eſt néceſſaire. Effectivement, *Julie* en fort peu de tems recouvre la ſanté. Elle ſe déplaiſoit dans ce Monaſtére ; l'ennui étoit la ſource de ſon mal. Dès qu'on s'aperçoit du retour de ſon embonpoint, on parle de la remener chez les très-ſaintes Meres. La pauvre fille à qui trois mois de ſociété civile avaient inſpiré plus de dégoût pour la retraite, ſe jette aux genoux de ſa mere, lui déclare que c'eſt lui donner la mort que de la forcer à quitter les auteurs de ſes jours. Malheureuſement elle avait trois freres & deux ſœurs qu'on voulait établir ; il faut donc ſe réſoudre à entrer en religion. Elle a beau employer la voix de la nature pour plaider ſes intérets, ſon pere ferme l'oreille à toutes ſes repréſentations, & la prenant, ainſi que ſa mere, dans leur équipage, la conduiſent

duiſent eux-mêmes à l'Abbeſſe. C'eſt, dit la tendre & chere maman, un ſacrifice que je vous fais, Madame, de vous donner ma fille ; je l'aime ſi fortement ! A ces mots elle tire un mouchoir de ſa poche dont elle s'eſſuïe les yeux. Le pere auſſi cruel, mais moins fourbe, dit tout uniment à l'aimable *Julie* qu'il la deſtine à l'état monaſtique, & que ſi elle réſiſte à ſes volontés, elle ne trouvera plus en lui toutes les bontés dont il l'accable. Ces bontés conſiſtaient à lui avoir fait un petit trouſſeau fort propre ; c'étoit l'amorce qu'on tendoit au poiſſon. *Julie* voit partir ſes pere & mere qui tout dénaturés qu'ils ſont lui arrachent des larmes de tendreſſe & d'amour. Une fiévre lente ne tarde pas à faire craindre pour ſes jours. Sa mere la vient voir, & lui promet que ſi elle veut prendre encore patience au Couvent pendant ſix mois, on l'en tirera au bout de ce tems. Vois-tu, ma chere enfant, lui dit-elle, *le Comte d'Interville* veut épouſer ta ſœur aînée, & pour faire réuſſir ce mariage, il faut lui perſuader que tu vas te faire Reli-

gieuſe ; ta ſeconde ſœur va feindre auſſi de ſe retirer du monde, & dès que le mariage ſera conclu, vous reviendrez l'une & l'autre à la maiſon paternelle. Ces promeſſes ſont confirmées par des affirmatives ſi fortes & des démonſtrations d'amour maternel ſi vives, que la pauvre *Julie* donne dans le panneau. Le lendemain au matin elle voit arriver cette ſeconde ſœur, qui était bien inſtruite du rôle qu'elle devait jouer. Celle-ci que nous apellerons *Lucile*, accable de baiſers l'innocente *Julie*, qui croit que ſon ſort changera bien-tôt, & qui en peu de tems recouvre la ſanté. *Lucile* reſte pendant un mois dans le Couvent avec ſa ſœur. Les pere & mere envoyaient fréquemment pour ſavoir des nouvelles de leurs filles qui recevaient journellement des petits cadeaux propres à les convaincre d'un ſouvenir continuel. Au bout de ce mois, ils viennent eux-mêmes, & affectant un air de ſatisfaction, ma chère *Julie*, dit la mere, il ne tient qu'à toi d'accélérer ta ſortie du Couvent, en faiſant terminer promptement le mariage

de notre aînée. Et comment lui répondit vivement cette belle fille ? En prenant l'habit dans cette Communauté : cela ne t'engagera à rien ; car je te garantis que quand le Comte d'*Interville* saura que tu auras pris le voile, aussi-tôt il conclura avec nous. Cette proposition révolta d'abord *Julie*, mais l'adroite *Lucile*, qui avant d'entrer au Couvent avait été instruite du personnage qu'elle devait faire, la persuada, en offrant de l'imiter avec une apparence de bonnne foi tout à fait séduisante. Elle ne croyait pas être prise au mot, cependant elle le fut, & *Julie* assura qu'elle ferait tout ce qu'on voudrait, pourvu que sa sœur fut de moitié. *Lucile* aimoit ses cheveux, & en prenant l'habit il fallait les couper. Sans doute qu'elle se ferait retractée de bon cœur si elle l'avait osé ; mais le plaisir de faire une sœur Religieuse pour partager ses dépouilles, la promesse qu'on lui avait faite de la tirer du Couvent, sous prétexte d'une maladie, lorsque sa sœur ferait une fois Novice, la crainte enfin de ses parens lui firent prendre son parti.

Pour mieux faire tomber la pauvre dupe dans le piége, on lui recommanda bien de ne point témoigner à la Communauté que sa prise d'habit ne fût qu'un jeu. Le lendemain les deux sœurs demandérent le voile à l'Abbesse. Celle-ci qui était intéressée, par l'espoir d'une dot, à augmenter le nombre de ses Religieuses, &, qui d'ailleurs était gagnée par le pere des deux Demoiselles, homme d'un grand crédit, leur accorda leur demande. Cependant la sœur aînée ne se mariait point. On les accablait l'une & l'autre de petits bijoux & de colifichets : on enjolivait leurs cellules ; elles étaient perpétuellement fetées, & les jours s'écouloient sans que rien se décidât. Les pere & mere s'étaient persuadés que cette démarche une fois faite, il serait plus aisé aux Religieuses de gagner l'esprit de *Julie*, qu'auparavant. Ils se trompaient. *Julie*, voyant qu'on ne mariait point sa sœur, & que cependant le onziéme mois du noviciat commençait, se plaignit amérement & menaça de quitter l'habit. Son pere & sa mere se rendirent

au Couvent. On essaya d'abord toutes les voïes de douceur pour lui persuader qu'il fallait consommer le sacrifice. Ce discours fut pour elle un coup de foudre : elle se mit à jetter les hauts cris. Dans l'instant le pere la menaça de l'envoyer à deux cent lieues dans une Communauté où il la tiendrait toute sa vie enfermée seule & sans voir qui que ce fut. Ces menaces furent faites avec un ton de fermeté si persuasif que cette infortunée ne douta point de l'exécution. La douleur lui arracha quelques plaintes, sans pourtant manquer au respect qu'elle devait à ses bons parens. Sa mere lui fit alors envisager toute l'horreur qui accompagnerait son sort si elle s'obstinait à desobéir. Vous serez, lui dit-elle, vêtue d'un gros habit de serge, enfermée dans une chambre dont vous ne sortirez jamais, nourrie sur le pied de cinquante écus par an, & oubliée de toute la terre. Si au contraire vous vous prêtez à nos volontés, vous serez à la vérité Religieuse ; mais examinez la beauté de cette Abbaye, la vie en est douce & gracieuse, c'est un séjour de-

licieux. Nous contribuerons encore à vous le rendre plus agréable par de fréquentes visites & par une pension que nous vous ferons pour contenter vos petites fantaisies. Cette flateuse perspective n'était pas capable de faire changer les sentimens de *Julie ;* elle voulut tenter encore une fois d'émouvoir les entrailles maternelles. Toute baignée de larmes, elle se jetta à genoux, suplia qu'on ne la condamnât pas à un malheur sans ressource. Les tendres noms de pere & de mere furent mille fois prononcés ; elle assura que pourvu qu'on ne la contraignit point à se faire Religieuse, elle feroit tout ce qu'on voudrait ; certifia qu'elle se contenterait de la vie la plus simple chez ses parens, & qu'elle serait sans prétentions. Rien ne fut capable d'exciter la commisération de ceux qui avaient depuis long-tems étouffé la voix du sang & les cris de la nature. Son pere ne gardant plus aucune espéce de ménagement, s'emporta jusqu'à la maltraiter en parole, & se levant tout à coup lui dit avec la fureur dans les yeux, qu'il lui jurait foi d'hon-

nête homme que dès le lendemain il la ferait conduire sous bonne garde en lieu de sureté. *Julie* ne doutant plus de son malheur, lui dit d'un ton capable d'adoucir un tigre, qu'il serait obéï. Aussi-tôt sa mere essaya de calmer sa douleur par des caresses qui n'eurent pas plus d'effet qu'elles n'avaient de sincérité. *Julie* regardant en ce moment sa sœur *Lucile* qui avait été présente à cette triste scène sans proférer un seul mot, lui dit avec bonté, hélas, ma chere amie, quel sort m'a-t'on réservé ! Serez-vous aussi malheureuse que moi ? Nous a-t'on trompées toutes deux ? *Lucile* qui avait entré dans les vues de ses parens par obéissance, & peut-être aussi un peu par ambition, ne laissait pas d'avoir un assez bon cœur : elle n'avait pas senti toute l'indignité de sa conduite ; l'état de sa sœur la pénétrait de repentir. Elle lui répondit en pleurant qu'elle la plaignait beaucoup, qu'elle espérait qu'on n'userait pas avec elle de la même rigueur, & qu'elle ne profiterait de son retour dans le monde que pour la venir souvent consoler. En achevant ce dis-

cours , elle regarda ſon pere comme lui demandant la permiſſion de quitter le voile ; mais quel fut ſon étonnement lorſqu'on lui répondit que les diſpoſitions de la famille étaient changées ; que le Comte d'*Interville* ne voulait ſe marier que lorſqu'elles ſeraient liées par des vœux ? On ajouta que ce parti était ſi conſidérable , qu'on ſe trouvait forcé à tout ſacrifier , d'autant plus que par cet arrangement il ſe faiſait un double mariage dans ces deux familles , Mademoiſelle d'*Interville* devant épouſer leur frere aîné. *Lucile* auſſi déſeſpérée que ſa ſœur , mais plus prudente , feignit de ſe rendre aux ordres qu'on lui preſcrivait. Trois heures s'étaient écoulées pendant cette longue viſite ; on ſe ſépara d'une maniére à ne pas laiſſer douter que les pere & mere étaient violemment déchirés par les remors , *Julie* abſorbée par la douleur , & *Lucile* outrée de reſſentiment.

Dès que les deux Novices furent montées dans leur chambre , elles ſe mirent à déplorer leur ſituation. *Lucile* avoua tout à ſa Sœur , qui fut aſſez

bonne pour lui pardonner. Après les premiers transports de desespoir, *Lucile* dit à *Julie*, qu'elle ne voyait point d'autre expédient, pour se soustraire à la tyrannie, que de s'évader du Couvent, pour s'aller jetter entre les bras de la Marquise de *Fontbonne* leur Tante. Ce dessein fut aprouvé, mais il étoit difficile à exécuter. Elles comptaient toutes deux beaucoup sur les bontés de la Marquise, qui effectivement les aurait reçues à bras ouverts. Ces pauvres infortunées se proposérent d'épier toutes les occasions qui pourraient leur être propices. Elles nourrirent ce projet dans leur ame pendant environ un mois. Elles entraient dans le douziéme, & par conséquent le dernier du noviciat, lorsqu'uniquement occupées de leur délivrance, elles s'aperçurent qu'une Tourière, nommée sœur *Leonore*, avait coutume de mettre tous les matins les clefs de deux cours qu'il fallait passer pour sortir du Couvent, dans un enfoncement de murs qui était auprès d'un benitier, tandis qu'elle faisait une assez longue station devant un

Autel de la Vierge. *Lucile* réſolut de les eſcamoter : A cet effet elle vint à l'Egliſe pluſieurs jours de ſuite en même-tems que la Tourière.

Ayant enfin trouvé le moment favorable, elle ſe ſaiſit de ces deux clefs ſans être vue. *Julie* qui étoit au guet ſe hâta de la joindre. Elles furent toutes deux avec précipitation à la premiére porte qui leur laiſſa bien-tôt le paſſage libre. La trop grande vivacité avec laquelle ces infortunées Demoiſelles s'efforçaient d'ouvrir la ſeconde les perdit. Elles n'en purent jamais venir à bout. Pour comble de malheur, ſœur *Leonore* ayant achevé ſon chapelet, ne trouvant plus ſes clefs, ſe mit à ſonner l'allarme dans le Couvent. On fut bien-tôt inſtruit du ſujet de ſon inquiétude, & les deux fugitives furent priſes ſur le fait. On les renferma dans une chambre. L'Abbeſſe en donna ſur le champ avis à leurs parens.

La raiſon, l'honneur, l'équité, la Religion, tout auroit dû perſuader à cette Abbeſſe qu'elle ne pouvait ſe prêter à la contrainte qu'on faiſait à

ces Novices. Il était clair que leur vocation n'était point la clôture, cependant elle convint avec leur pere qui se rendit au Couvent, qu'elle ferait les derniers efforts pour les obliger à s'engager par des vœux solemnels. On ne sait point qu'elles furent les promesses de ce pere barbare, mais on n'ignore pas qu'il augmenta de cent louis d'or la dot de ses filles. Il ne voulut point les voir, & après les arrangemens pris avec l'Abbesse il se retira. Dès qu'il fut parti, celle-ci fit descendre les deux prisonniéres dans son apartement. Qu'on juge quel pouvait être leur état. Elles fondaient en larmes, protestaient que jamais elles n'avaient eu dessein de se faire Religieuses. *Lucile* raconta la supercherie qu'on avoit imaginée contre *Julie*, & dont elle était elle-meme la dupe. Elles espéraient exciter la compassion de leur Supérieure. Elles en étaient effectivement bien dignes. Leur espoir fut trompé. L'Abbesse apres la mercuriale la plus dure & la plus humiliante, leur dit qu'on ne prétendait pas les contraindre, qu'au

contraire on ne voulait plus les admettre à la profeſſion ; mais, ajouta-t'elle, vous êtes revêtues du ſaint habit ; vous avez ſcandaliſé nos très-révérendes Meres, je ſuis obligée de faire un exemple. Je vous condamne donc à recevoir tous les matins la diſcipline, juſqu'à ce que vos Parens vous retirent d'avec nous. La ſentence fut ſans apel. Le lendemain matin deux Religieuſes adminiſtrérent ſans aucun quartier vingt coups de diſcipline à chacune de ces infortunées. On continua pendant trois jours de ſuite. Elles ſe déſeſpéraient & étaient à tout moment prêtes à ſe porter aux dernieres extrémités. Le quatriéme jour de ces indignes exécutions, la Sous-Prieure accompagnant les deux flagellantes ſe rendit à la chambre de ces déplorables victimes & leur dit qu'elle venait leur montrer une lettre de leurs Parens, qui priaient Madame l'Abbeſſe de les traiter avec beaucoup plus de rigueur, & de les enfermer ſéparément au pain & à l'eau, juſqu'à ce qu'on eût pris les arrangemens néceſſaires pour les faire conduire aux extrémités du Royaume,

leur derniére démarche autorisant à recourir à l'autorité du Prince. Tout ce que la douleur a de plus amer, tout ce que la détresse a de plus accablant s'empara tellement de leur ame, qu'elles furent quelque-tems comme pétrifiées. Revenues un peu de cet état d'anéantissement, elles levaient les mains au Ciel sans pouvoir proférer une seule parole. Quels secours avaient-elles à en espérer à moins d'un miracle? La Sous-Prieure profitant de cet instant critique leur insinua adroitement, que si elle était à leur place, elle saurait bien fléchir Madame la Révérendissime Abbesse & rentrer en grace avec ses Parens. Elles demandérent aussitôt quel moyen il faudrait employer. Témoignez, leur répondit-on, un vrai repentir de votre faute, remettez-vous à la clémence de notre Supérieure, & priez-la de vous continuer ses bontés en vous promettant de vous recevoir Professe. Le mal était trop grand pour ne pas se résoudre au plus violent remède. Ce conseil fut suivi. L'Abbesse se fit répéter par plusieurs fois que l'on voulait se consacrer pour

jamais à la Religion dans sa maison. Après quoi leur donnant le baiser de paix, elle leur dit qu'elle allait instruire leur pere & mere de leur conversion. Ceux-ci écrivirent une lettre fulminante à leurs filles, mais dont les dernières lignes annonçaient un retour de tendresse & de bienveillance, si elles étaient fidèles à leurs promesses. Elles le furent en effet, car au bout du mois, elles prononcérent leurs vœux dans cette Abbaye à la plus grande gloire de Dieu, à l'édification de toutes les très-saintes Meres, & sans doute au salut de leur ame. Un an après *Lucile* mourut, & fut suivie de sa sœur, le dix-septiéme mois de sa profession (1).

Qu'on dise après cela que les vœux se contractent volontairement. Des exemples aussi tristes ne sont pas à la vérité si fréquens, mais tous les jours il se commet mille indignités à cet égard, sur lesquelles il serait tems qu'on ouvrît les yeux.

(1) *Ce détail a été su par une Lettre de Lucile écrite à Mlle de***, & remise par un Victorin, Frere du Confesseur de l'Abbaye, qui s'en chargea sans savoir ce qu'elle contenoit.*

Quand il ſerait vrai que ce fût de plein gré, ſans violence, ou ſans ſéduction que les Religieuſes fiſſent leurs vœux, les Cloîtres n'en ſeraient pas moins l'affreux ſéjour du déſeſpoir. Peut-on raiſonnablement ſe perſuader que de jeunes filles, ſans expérience, & à peine en âge de raiſon, ſaient capables de connoître & de décider quel doit être leur état? Peut-on ſe répondre à ſoi-même d'une conſtance aſſez invariable, pour oſer s'aſſujettir à une obéiſſance & à un empriſonnement perpétuel? Eſt-on d'ailleurs maître de ſa liberté & de toute ſon exiſtence à quatorze ans, tandis que les loix ne permettent point de diſpoſer de cinq ſols de capital avant vingt-cinq ans révolus? Quelles conſéquences tirer d'une ſi dangereuſe contradiction? Je me tais ſur cet article, mais je ne puis m'empêcher de dire, que le meilleur, & le plus chéri des Rois mettrait le comble à ſa gloire, à notre bonheur, & à l'amour dont toute la France eſt pénétrée pour ſa perſonne ſacrée, ſi par une ſuite de cette ſageſſe & de cette bonté pater-

nelle, dont nous recevons des marques journaliéres, il voulait réprimer un abus si directement opposé à l'agrandissement de son Royaume & au bonheur de ses sujets. Cette réforme n'appartient qu'à un Monarque qui a mérité le nom de bien-aimé.

Pour remplir l'objet que je me propose, je dirai que la maniére dont on pense des Cloîtres est assez uniforme dans notre siécle. Tout le monde accuse les Moines de paresse, d'inutilité, d'ambition. On estime en particulier ceux d'entr'eux à qui l'on ne peut reprocher que l'habit, mais en général on mépriſe tout le corps. Si ce mépris est raisonnable, c'est sans doute une suite du peu de rapport de cet état avec la société. On plaint beaucoup les Religieuses, mais on les regarde comme des ames pusillanimes, toutes occupées d'images & de confitures. Les dévots se recommandent à leurs priéres ; les gens sensés leur portent compassion ; les libertins & les sots les tournent en ridicule.

DES MÉDECINS.

LA fortune & la considération, dont les Médecins jouissent dans ce siécle, sont proportionnées au ton que les femmes y donnent. Ce sont elles qui les préconisent, & qui persuadent leur utilité & leur savoir. C'est outrer la matiére que de regarder les Médecins comme Molière. C'est tomber dans l'excès contraire, de les estimer ce que nos famelettes les aprécient. Il est certain qu'il est possible à l'homme d'acquérir une certaine connoissance de la nature de ses maux & des remédes qu'il faut y aporter. Cette connoissance est si peu commune, & le nombre des Médecins est si considérable, que ce n'est pas sans une espéce de raison qu'on les taxe de charlatanerie. Pour moi je les regarde comme un mal nécessaire. Il est quelquefois avantageux de s'y soumettre pour en éviter un plus grand. L'expérience du soulagement qu'ils procurent de tems en tems, meme par

hazard, fait oublier les milliers d'hommes dont ils abrégent les jours. C'eſt la profeſſion la plus ſcabreuſe, pour quelqu'un qui penſe avec honneur ; c'eſt la moins embarraſſante, pour ceux qui n'enviſagent que l'impunité de leur ignorance. Un peu de terre, couvre, dit-on, toutes leurs ſottiſes. Il ſeroit bien à ſouhaiter qu'on ne permît l'exercice de la médecine qu'après des examens rigoureux. Malheureuſement en cela, comme en tout, la faveur prévaut ſur la droite raiſon.

Je demandais un jour à une perſonne en place, qui était à même de faire ſentir tous les inconvéniens de cette foule de prétendus Eſculapes, & de contribuer à leur réforme, pourquoi il négligeait de faire des remontrances à cet égard, puiſqu'il ne ceſſait de répéter qu'elles étaient néceſſaires. C'eſt, me dit-il, parce qu'il faut regarder la médecine comme la chimie. On eſt forcé de tenter cent expériences avant de réuſſir dans celle qui peut conſtater la vérité d'une découverte. Dans l'une & dans l'autre de ces deux profeſſions, le hazard fait

plus que la véritable ſcience, ainſi par un heureux coup du ſort, il peut arriver que tel & tel, quoiqu'avec fort peu de capacité, reuſſiſſent où un plus habile aurait échoué. Il y a du moins, lui répondis-je, à parier cent contre un, en faveur des malades qui tomberont entre les mains de gens expérimentés. Il en convint, mais il ajouta qu'il y en avait ſi peu de ces derniers à proportion des malades, que ſi on interdiſait les ignorans, tout le peuple crierait qu'on l'expoſe à mourir ſans ſecours. Une autre raiſon qu'il m'aporta, c'eſt qu'on ne peut acquérir certaines lumiéres dans cet art que par une longue habitude, qu'il faut exercer trente ans avant d'être ce qu'on apelle un bon Médecin, & que l'homme étant expoſé à mille accidens qui le privent de la vie, il faut néceſſairement permettre qu'un grand nombre de perſonnes s'adonnent à la médecine pour profiter de la capacité de celles qui parviennent à la vieilleſſe. Ce raiſonnement politique me parut aſſez juſte, & j'en conclus qu'il ſerait tres-à-propos que le Gouverne-

que ces charitables femmes, dont le plus grand mérite est la bonne volonté.

Je ne saurais imaginer comment il est possible que le Ministére permette à des hommes qui lui sont soumis, de garder bien secrettement certaines recettes pour la guérison de différens maux qui vont à la destruction de leurs semblables. Il me semble qu'il serait de l'humanité, autant que de la justice, de révéler ces découvertes quand elles sont sûres & prouvées, sauf à payer l'industrie du particulier à qui on en est redevable. Il faut avoir l'ame bien peu généreuse, pour exposer ses Concitoyens à perdre la vie, parce qu'ils ne seront ni à portée ni à même de se pourvoir d'un remède qui les conserverait à la Patrie. Je sais bien qu'il est juste de retirer un honnete profit de ses travaux, & que l'Etat aurait beaucoup à faire, s'il fallait qu'il se chargeât de récompenser tous ceux qui lui sont utiles. Voilà justement ce qui prouve la nécessité d'établir des Médecins, Chirurgiens des pauvres. On les rendrait dépositaires de ces sortes de recettes qu'ils fourni-

raient gratis aux malheureux, & qu'ils feraient payer à ceux qui seraient en état de le faire. Le produit en reviendrait à celui qui aurait révélé son secret. C'est une des raisons pourquoi j'exigerais qu'il fussent doués d'une grande probité.

Les nouvelles publiques viennent de nous annoncer qu'un particulier a trouvé un moyen infaillible de guérir la rage, pourvu que le mal ne soit pas trop invétéré. L'expérience de plusieurs années garantit, dit-on, l'excellence de son remède. N'est-il pas extraordinaire qu'on ne fasse aucune attention à cette découverte ? Il s'agit cependant de la maladie la plus dangereuse & la plus incurable. Mille morts terribles, dont le seul recit fait frémir d'horreur, n'ont point encore fait assez d'impression sur l'esprit de ceux qui sont revêtus d'autorité. Ils négligent de contraindre celui qui se dit propriétaire d'un secret si salutaire à le répandre assez pour que tout le monde en puisse profiter. On me dira peut-être qu'il suffit d'informer du nom & de la demeure de celui qui propose de guérir

les enragés. C'eſt une erreur. Des Provinces entiéres n'en auront aucune connaiſſance ; & quand il ſerait vrai, qu'il fût poſſible que tout le monde en fût inſtruit par la ſeule voïe de quelques papiers publics, en ſerait-on beaucoup plus avancé? Telle perſonne qui demeurera aux extrémités du Royaume, ou qui ſe trouvera à deux ou trois cens lieues de la réſidence de celui qui ſeul peut la préſerver de la mort, aura-t'elle le tems de recourir au reméde ? Pourra-t'elle le recevoir avant que le mal ſoit devenu incurable ? C'eſt ordinairement dans l'eſpace de quarante jours qu'on voit périr les enragés: ſera-t'il poſſible qu'on le lui faſſe tenir dans cet intervalle ? Il eſt des pays d'où le malade ne ſerait point parvenir ſa demande en ſix ſemaines. D'ailleurs ſi c'eſt un pauvre, il faudra néceſſairement qu'il périſſe, & ſa perte peut entraîner celle de pluſieurs autres Citoyens. Ces juſtes conſidérations me perſuadent qu'il ſerait de l'equité & de la ſageſſe de ceux qui veillent au bien public de ſe convaincre, ſi réellement des remedes de cette nature ſont

auſſi efficaces qu'on les annonce, pour les faire connaître dans toutes les parties du Royaume, d'où l'on pourrait aiſément ſecourir les habitans. Ne ſentira-t'on jamais le prix de l'humanité ?

Il eſt étonnant qu'il ſuffiſe de poſſéder quelques talens, ou de parvenir à perſuader le public qu'on en a, pour que ce ſoit un droit d'affecter un air d'importance, de hauteur & de dureté, qui provoque la haine & le mépris de ceux qui ſeraient très-diſpoſés à rendre hommage au mérite.

Grichard, Médecin de réputation, habile ou non, n'importe : *Grichard*, dis je, l'air ſombre, l'œil farouche, le front ridé, dérobant la moitié de ſon individu ſous une forêt de crains poſtiches qu'il couronne d'un vaſte feutre, va viſiter un reſpectable Prêtre, horriblement tourmenté pas les douleurs cuiſantes de la pierre. Il opine pour qu'il ſoit taillé inceſſamment. On y conſent, & on le remercie de ſes ſoins, en le priant de les continuer. Le lendemain *Grichard* revient, & trouvant ſon malade dans cet état de perplexité,

où la crainte d'une ſi terrible opération eſt capable de réduire les eſprits les plus forts. Comment, lui dit-il d'un ton bruſque, vous héſitez aujourd'hui à ſouffrir qu'on vous taille, ſi vous n'êtes pas plus ferme, vous ne ſeriez donc pas martyr de votre Religion ? En diſant ces mots, il ſort & ne ſerait peut-être pas revenu, ſi on ne l'eût été ſolliciter avec les plus vives inſtances. Cet homme, dit-il, regimbe contre l'éguillon. Il aprehende la mort ? qu'il s'accommode. Je ne rends jamais deux fois mes ordonnances. Cet air de ſévérité eſt d'ordinaire le propre des vieux Médecins dont la fortune eſt faite. Ceux qui ſont dans un âge moins avancé & qui travaillent encore à la faire, prennent une route toute opoſée.

Tigellus, la phyſionomie ouverte, la voix gracieuſe, l'eſprit inſinuant, paré des plus ſuperbes dentelles, ſans affectation dans ſa chevelure, le gros diamant au doigt, & portant un magnifique corbin, eſt ſurnommé le Médecin des Dames. Sa réputation eſt auſſi bien établie qu'elle a été rapide.

La jeune Marquise le mande, il arrive dans un joli équipage, mais pourtant modeste. Après les premiers complimens de civilité, il s'assied au côté du lit de la malade qui se plaint d'un mal de tête, d'une insomnie & d'un assadissement de cœur étonnant. *Tigellus* se leve, prend le bras de la prétendue malade avec grace, lui touche délicatement le bout de la langue avec le petit doigt, & tâte en souriant si le ventre est molet. Cet examen fait, il se remet dans son fauteuil. Cela ne sera rien, dit-il, Madame, nous y mettrons ordre, votre indisposition est occasionnée par un épanchement de bile, que peut-etre quelque petit chagrin à mis en mouvement. *Tigellus* n'ignore pas que l'aimable Marquise adore un Officier aux Gardes Françaises, dont le Marquis est jaloux parce qu'il aime passionnément sa femme. Celle-ci se plaint à son Esculape des caprices de son Epoux, qui, par ses soupçons & sa mefiance, lui causent tant de chagrin qu'il lui en coûtera la vie. En achevant cette confidence, les beaux yeux de la Marquise se couvrent

d'un petit nuage qui pourtant eſt bientôt diſſipé par l'effuſion de deux larmes que *Tigellus* ne voit pas ſans quelqu'émotion, qu'il fait adroitement apercevoir. Après un petit mot de conſolation, il égaïe ſa malade par le recit de l'hiſtoire du jour. En la quittant, il ordonne quelque tiſanne & un cliſtére, puis paſſant dans l'apartement de Monſieur, qu'il veut ſaluer, il lui inſinue adroitement que la maladie de ſon Epouſe pourrait avoir des ſuites, ſi elle continue à demeurer dans l'état de mélancolie où il l'a trouvée, & dont il ne peut attribuer la cauſe qu'à quelque violente agitation d'eſprit qu'elle s'obſtine à cacher. Il ajoute tout ce qu'il imagine propre à émouvoir le mari, en lui conſeillant de voir cette épouſe ſi chére, qui a témoigné quelque mécontentement de ce qu'il ne s'eſt pas trouvé preſent à la viſite du Médecin. Tout de bon, répond le Marquis, elle y a été ſenſible. Cette pauvre petite ! je vais lui tenir compagnie. Le fin *Tigellus* n'en veut pas davantage, il ſort à l'inſtant. Le mari va trouver ſa fem-

me, on s'embraſſe, la paix eſt faite. Le lendemain quand le Médecin vient reïtérer ſa viſite, on lui fait compliment ſur ſa tiſanne & ſon cliſtere qui ont produit les effets les plus merveilleux. La malade eſt dans un état de tranquilité d'autant plus grand, que le mari perſuadé de l'injuſtice de ſa jalouſie, & voulant réparer ſes torts, a envoyé prier l'Officier aux Gardes à dîner. L'admirable cure ! Le grand homme que *Tigellus* ! Je ne m'étonne pas qu'il ſoit couru de toutes les femmes, & que la multitude de ſes pratiques l'ait obligé de déclarer qu'il ne fera point de viſites au ſecond étage.

DE LA COUR.

LE séjour le plus dangereux est sans difficulté celui de la Cour ; tout le monde en est convaincu, & tout le monde veut s'y introduire. Je ne sais s'il est possible d'y conserver un cœur parfaitement vertueux, mais il est certain qu'il faut souvent y dissimuler l'amour de la vérité & de la justice. Il me semble qu'on peut très-raisonnablement comparer la Cour à une nombreuse assemblée de masques, où le seul visage du Maître se voit à découvert. Il n'a nul intérêt à se déguiser, & quand il daignerait en prendre la peine, ce serait fort inutilement : trop d'yeux sont ouverts sur lui pour échaper à leur recherche. Ce ne sont pas seulement les vicieux à qui il importe de se cacher ; les personnes les plus remplies de droiture y sont souvent contraintes. Ma fortune dépend de *Narcisse*. S'il me croit incapable de me taire sur sa conduite, il se gardera bien de me laisser aprocher Cesar.

Trois eſpéces de gens travaillent continuellement à faire pancher la balance de leur côté, les Miniſtres, les femmes & les gens d'Egliſe ; leur adreſſe qui s'entre-détruit ſert à maintenir l'équilibre. Si quelquefois un plus fort l'emporte, c'eſt une ſource de révolutions ; elles ne ſont pas heureuſement de longue durée. L'abus d'un trop haut dégré de bonheur ramene tout à l'ordre accoutumé.

L'ame d'un Miniſtre n'eſt preſque ſuſceptible que d'une ſeule impreſſion, c'eſt la crainte. Les plus grands biens l'affectent peu ; il s'y attend. Les plaiſirs gliſſent ſur lui & n'y font qu'une foible ſenſation ; il n'a pas le tems de les ſavourer. Les honneurs le touchent médiocrement ; il en eſt raſſaſié. Cependant l'apréhenſion de perdre tous ces avantages dont il ne goûte pas la douceur, l'occupe ſans ceſſe. La jouiſſance ne lui paraît un bien que dans l'avenir. Le plus grand déſagrément d'un Miniſtre eſt l'impoſſibilité d'avoir un ami, ou du moins de pouvoir ſe convaincre qu'il en a. L'envie le ſuit à la piſte, la jalouſie le careſſe, la

haine le flate, le menſonge l'obſéde ; il faut qu'il aille de lui-même au-devant de la vérité pour la rencontrer.

Il n'eſt pas au pouvoir du Monarque de rendre ſa Cour vertueuſe, mais il eſt le maître de la forcer à ſe montrer telle. Céſar hait l'injuſtice ; ſes Courtiſans affecteront de paraître juſtes. Il eſt bon ; ils feront parade de généroſité. Il eſt plein de reſpect pour les myſtéres ; ils ſembleront des Anges quand ils y aſſiſteront en ſa preſence. Protége-t'il les Arts & les Lettres ? ils ſeront autant de Mecènes. En un mot, l'extérieur du Courtiſan eſt le tableau de l'intérieur du Prince. Cette vérité fait l'éloge du nôtre. Tout aujourd'hui fait trophée de beaux ſentimens.

Jamais la Cour n'a dû être moins en butte aux traits de la ſatyre que dans le tems où j'écris. Le Souverain eſt chéri, parce qu'effectivement chacun de ſes jours eſt marqué par quelqu'action qui fait honneur à l'humanité. Ceux qui l'aprochent l'imitent ; que ce ſoit par deſir de lui plaire, ou parce qu'ils ont réelle-

ment un caractére de bonté ; il suffit au public que le bien se fasse.

Autrefois il ne s'agissait que de plaire pour faire une fortune rapide, il faut aujourd'hui se rendre utile. On fait très-bien de distinguer les talens propres à l'amusement d'avec ceux qui procurent un avantage réel.

Tant que le grave personnage *Purpuratus* a vécu, il a donné matiére à de très justes plaintes. Depuis sa mort, on n'abuse point du plus auguste nom pour faire le malheur d'une infinité de bons sujets, que la caballe & des injustices de tout genre faisaient gémir dans l'exil. Les Ecclésiastiques sont revetus d'une autorité si illimitée, quant au spirituel, qu'ils s'accoutument aisément à traiter le temporel avec le même despotisme. Leur ministére est à craindre. Aujourd'hui toutes les opérations de la Cour sont dirigées avec un esprit de paix & de douceur qui font chérir le Gouvernement.

Eurimon jouirait peut-être encore de son poste, & serait en faveur, si la dureté de son administration n'a-

vait été incompatible avec la bonté de son Maître. Il est certain qu'il se laissait aisément prévenir, qu'il ne revenait jamais de son premier sentiment, & que sans égard à la fragilité & à la faiblesse de l'homme, il était d'une sévérité outrée. Trop ami des grands, il regardait les petits & les infortunés comme des êtres destinés à prouver le malheur de la condition humaine. Il auroit du, au contraire, se persuader qu'il était fait pour corriger la maligne influence de leur étoile.

Adidor son neveu, plus populaire, aussi éclairé, & non moins actif, aurait sans doute été d'une grande utilité à l'Etat, s'il eût conservé plus long-tems la place qu'il occupait. Il aime les beaux Arts & protégeait les gens de Lettres. Il a préféré la vie privée au tumulte de la Cour; en cela il a travaillé pour lui-même.

Puisque mon dessein en écrivant est d'aprendre à la postérité quel est l'esprit de notre siècle, afin que cette connoissance puisse lui servir à imiter nos vertus ou à éviter nos défauts; je ne finirai point l'article de la Cour

ſans parler d'un événement qui intéreſſe l'honneur des Français, qui a mis tout le Royaume en deuil, & dont le ſeul ſouvenir lui arrache encore des larmes.

On trouve ſouvent des gens aſſez injuſtes pour décider du génie d'une nation par certains événemens qui lui ſont toute-à-fait étrangers. Notre Monarque eſt tellement digne de notre amour, que nous l'avons unanimement ſurnommé *le bien aimé*. J'ai dit que ſon caractére dominant était la douceur & la bonté. Comment donc a-t'il pu être expoſé au plus exécrable de tous les attentats au milieu de ſes ſujets? Sont-ils des monſtres? Pour juger d'un peuple par des cataſtrophes ſi horribles, il faut que le complot qui s'en eſt formé ſoit l'ouvrage d'un nombre conſidérable de perſonnes toutes du même pays, & parmi leſquelles il s'en trouve de tout état & de toute condition. Il faut que la trame en ſoit ourdie avec réfléxion, & le dénouement ménagé avec l'art, les précautions & le ſecret qui démontrent des eſprits ſyſtématiques. Graces au Ciel, rien de

tout cela n'a précédé ni accompagné l'infame parricide du scélérat dont je tairai le nom, à raison de l'horreur qu'il inspire.

J'ai rencontré une multitude prodigieuse de Français qui se donnaient la torture pour deviner les premiers moteurs de cette entreprise diabolique. Je n'ai point été surpris qu'avant le suplice du monstre qui l'a éxécuté, chacun ait fait des conjectures relatives aux affaires du tems, à ses propres lumiéres & aux soupçons généraux; mais depuis le procès fait & parfait, peut-il y avoir aucun doute à cet égard? Cette affaire a été instruite avec tout le zèle & l'attention du premier Parlement de France. Les Princes, les Pairs du Royaume assemblés ont été témoins des dépositions du criminel. On a recherché sa vie, de maniére qu'on a su jour par jour toutes ses actions. Personne n'a été impliqué dans ce parricide, puisqu'aucune peine de mort ni même de prison n'a été infligée à qui que ce soit grand ou petit. Toute la France avait les yeux

trop ouverts pour qu'on pût lui rien cacher dans cette conjoncture. L'infâme assassin est mort publiquement, après avoir essuyé toutes les questions, les plus cruelles. Soupçonnera t'on que par considération pour ses complices il ait voulu les taire ? Pouvait-il tenir à quelque chose de l'univers dans la situation où il était ? Il serait encore dans les cachots, s'il eût resté le moindre doute sur les circonstances de son attentat, & il aurait accusé la terre & les enfers, afin de se soustraire à la moindre partie des tourmens qu'on lui a fait subir pour avoir révélation de ses prétendus complices.

En supposant qu'il ait été instigué & payé pour consommer son abominable forfait, pourrions-nous l'ignorer ? Tant de Juges auraient-ils gardé un secret si inviolable que rien ne leur fut échapé ? L'indiscrétion d'un seul aurait rendu cette affaire publique. Chacun de ceux qui ont reçu ses dépositions, ou qui ont été presens lorsqu'il a paru devant un si grand nombre de Magistrats, de Ducs & de Princes; chacun, dis-je, de ces Sei-

gneurs à ſes amis particuliers, une femme ou une maîtreſſe, cependant rien n'a tranſpiré d'un événement qui intéreſſait ſi fort la curioſité. La crainte, dira-t'on, a fermé la bouche de ceux qui auraient pu parler. Quel intérêt peut-il donc obliger à des ménagemens de cette nature? Eſt-ce la qualité des criminels? En peut-il être d'aſſez éminente pour engager à pallier de ſi odieux forfaits? Eſt-ce le nombre des coupables? Il faudrait qu'il fût bien conſidérable pour qu'il ne dût pas ſuccomber ſous les efforts de tout un peuple qui adore ſon Maître. Ces ſcélérats feraient-ils d'ailleurs tous dans le cas de faire craindre les plus terribles révolutions, en leur décernant la peine qu'ils auraient méritée? N'aurions nous pas aperçu quelque changement dans l'Etat? L'eſprit humain peut-il imaginer quelqu'eſpéce de motif qui pût déterminer un Monarque puiſſant & chéri, à laiſſer des conjurés dans une paix profonde. Le Roi de Portugal a puni les plus grands Seigneurs de ſon Royaume. La mort des Ducs d'Aveiro & d'Antigoa, celle

des Marquis de Tavora, dont la famille était si illustre & si puissante, l'emprisonnement d'une foule de sujets de toute condition, l'ignominie répandue sur une société redoutable, tous ces justes châtimens n'ont point altéré l'amour & la fidélité des Portugais vertueux, ni excité les murmures du peuple. Si du tems de Ravaillac on a paru garder le silence sur les premiers auteurs de son crime, ils n'en ont pas moins été connus. On se le disait en se recommandant mutuellement le secret; & des Ecrivains, même contemporains, ont été assez hardis pour confirmer des soupçons qu'aucun acte autentique n'avait dû autoriser. On n'a rien vu de semblable ni d'aprochant depuis l'attentat commis en 1757. Tout le monde convient qu'on ne peut former la moindre conjecture en examinant la maniére dont on s'est comporté avec le criminel, qui a paru plusieurs fois devant tant de personnes toutes empressées à lui arracher un secret important, & néanmoins on se refuse à l'évidence de la vérité pour s'entre-

tenir d'idées chimériques. Je sais qu'il est difficile d'imaginer qu'on se livre à cet excès de fureur & de scélératesse, sans avoir été aveuglé par l'espoir du gain. Il faut que l'avarice ou le fanatisme ferme les yeux sur l'inévitable & terrible punition qui suivra le crime. Toutefois on a des exemples qui démontrent qu'il n'est pas impossible qu'un homme se porte aux extrémités les plus surprenantes, sans autre cause que celle d'un accès de folie. Celui qui pour faire parler de lui mit le feu au temple d'Ephese, une des sept merveilles du monde ; cet autre qui de propos délibéré se précipita dans un volcan, parce qu'il ne pouvait comprendre la nature de ce Phénomène, & qui laissa sa chaussure sur le bord du gouffre pour qu'on n'ignorât pas ce qu'il était devenu, en sont des preuves. Soit folie, soit force de destinée, je conçois très-aisément qu'il peut se rencontrer un homme qui n'ayant rien à perdre, ennuyé de sa malheureuse existence, sans principe d'honneur, accoutumé aux crimes dont il fait métier pour vivre, échauffé

échauffé d'ailleurs par les propos des mécontens : je conçois, dis-je, qu'un scélérat de cette nature peut se laisser aller à un tel excès de désespoir, qu'il ose tout. La seule idée d'être l'auteur d'un si grand coup d'éclat, l'espoir de profiter des troubles pour changer de fortune ; quelquefois même une espéce de satisfaction intérieure à devenir le vengeur d'une querelle qu'on regarde commune à raison des discours de certains sujets peu zèlés. En voilà plus qu'il n'en faut pour déterminer un enragé. C'est précisément ce que nous avons eu le malheur d'éprouver dans le funeste événement qui nous a couté autant de gémissemens qu'il a fait éclore de propos sans vraisemblance. Le traître qu'on a si justement condamné aux suplices les plus étonnans, était un homme du néant, habitué au larcin, puisqu'on lui trouva encore une partie de l'argent qu'il avait volé peu de tems avant de mettre le comble à ses crimes, à raison de quoi un Inspecteur de Police avait envoyé son signalement à differentes Maréchaussées. Il a déclaré dans toutes ses inter-

rogatoires que le hazard l'avait rendu témoin de plusieurs discours peu mesurés de la part de quelques esprits turbulens dans le tems des dernières contestations. Son cerveau s'est échauffé ; il s'est fait en lui une fermentation de desespoir, produite par la misère, par la crainte des châtimens que ses vols méritaient, & par des discours séditieux. Au milieu des accès d'un délire furibond, l'affreuse idée d'attenter aux jours du Souverain s'est présentée à lui. Il l'a saisie. Agité de plus en plus par les mouvemens contradictoires que son ame éprouvait, en réfléchissant à un projet de cette nature, son esprit s'est tout-à-fait égaré. Il a enfin consommé son crime, tel qu'un enragé qui se précipite sur le premier venu pour le déchirer.

Je suis persuade que la plus grande partie de mes Lecteurs trouvera beaucoup de probabilité dans ces raisonnemens. A en bien peser toutes les circonstances, il y a pour ainsi dire matière à conviction ; cependant je ne doute pas qu'un grand nombre

d'entr'eux ne s'obſtine encore à ſoutenir, qu'un tel malheur doit avoir eu une cauſe toute différente ; voila l'eſprit de l'homme. On veut toujours rencontrer du prodigieux dans ce qui regarde les Princes. On ne leur permet pas de terminer leur carriére de mort naturelle. Si l'on en croit la voix populaire, le poiſon eſt ordinairement la Parque qui tranche leur deſtinée. Pour moi je ſerais bien mortifié de ne pouvoir m'arréter à la vérité dont je cherche à convaincre tout le monde, au ſujet d'un attentat ſi honteux pour le pays où il ſe commet. Il faut etre bien peu jaloux de la gloire de ſa patrie, & bien peu prévenu en ſa faveur, pour ſupoſer, contre toute vraiſemblance, qu'elle a donné le jour à pluſieurs monſtres de la nature de celui dont nous parlons. Si ce malheur était réel, nous n'aurions rien de plus important que de le cacher. Il eſt chimérique, & nous ſommes aſſez inſenſés & aſſez peu délicats pour autoriſer nos ennemis & la poſtérité à nous faire un reproche ſi humiliant.

rogatoires que le hazard l'avait rendu témoin de plusieurs discours peu mesurés de la part de quelques esprits turbulens dans le tems des dernières contestations. Son cerveau s'est échauffé ; il s'est fait en lui une fermentation de desespoir, produite par la misére, par la crainte des châtimens que ses vols méritaient, & par des discours séditieux. Au milieu des accès d'un délire furibond, l'affreuse idée d'attenter aux jours du Souverain s'est présentée à lui. Il l'a saisie. Agité de plus en plus par les mouvemens contradictoires que son ame éprouvait, en réfléchissant à un projet de cette nature, son esprit s'est tout-à-fait égaré. Il a enfin consommé son crime, tel qu'un enragé qui se précipite sur le premier venu pour le déchirer.

Je suis persuadé que la plus grande partie de mes Lecteurs trouvera beaucoup de probabilité dans ces raisonnemens. A en bien peser toutes les circonstances, il y a pour ainsi dire matiére à conviction ; cependant je ne doute pas qu'un grand nombre

d'entr'eux ne s'obſtine encore à ſoutenir, qu'un tel malheur doit avoir eu une cauſe toute différente ; voilà l'eſprit de l'homme. On veut toujours rencontrer du prodigieux dans ce qui regarde les Princes. On ne leur permet pas de terminer leur carriére de mort naturelle. Si l'on en croit la voix populaire, le poiſon eſt ordinairement la Parque qui tranche leur deſtinée. Pour moi je ſerais bien mortifié de ne pouvoir m'arrêter à la vérité dont je cherche à convaincre tout le monde, au ſujet d'un attentat ſi honteux pour le pays où il ſe commet. Il faut etre bien peu jaloux de la gloire de ſa patrie, & bien peu prévenu en ſa faveur, pour ſupoſer, contre toute vraiſemblance, qu'elle a donné le jour à pluſieurs monſtres de la nature de celui dont nous parlons. Si ce malheur était réel, nous n'aurions rien de plus important que de le cacher. Il eſt chimérique, & nous ſommes aſſez inſenſés & aſſez peu délicats pour autoriſer nos ennemis & la poſtérité à nous faire un reproche ſi humiliant.

Revenons au Tableau du siécle ; cet événement y est si peu analogue que si j'en ai fait mention, c'est uniquement pour prouver qu'il nous est absolument étranger. Nos larmes si abondamment versées jusqu'au moment qu'on nous a répondu de la conservation de notre Maître ; depuis cet heureux instant, nos transports d'allégresse, nos largesses prodiguées aux pauvres, les témoignages de reconnaissance dont nous avons rempli nos temples, sont un monument éternel de notre amour & de notre fidélité pour nos Princes légitimes.

DE LA VILLE.

LA Ville eſt, dit-on, le ſinge de la Cour. A dire vrai, on ne peut guéres adreſſer ce reproche qu'à la capitale; auſſi eſt-ce d'elle ſeule que je prétens parler. La proximité de Verſailles & le ſejour que les premiers Seigneurs du Royaume font à Paris, y entretiennent une eſpéce de rivalité avec la Cour. Les femmes y ſont auſſi ambitieuſes, plus coquettes & moins aimables. Les hommes auſſi polis, plus vains & moins ſenſés.

Amarinte affecte d'aller ſouvent chez le Miniſtre; elle demande des entretiens particuliers: on la voit paſſer dans un cabinet un papier à la main; elle en ſort avec un air affairé dont elle voudrait bien que tout le monde s'aperçût. Rentrée chez elle, l'ordre eſt donné au Suiſſe de ne la déclarer viſible qu'à tous les gens à cabriolets de vernis de Martin, ou aux équipages armoriés & chargés de grande livrée. Trouve-t'on *Amarinte* ſeule, elle de-

mande mille pardons de ce qu'elle a fait attendre un moment. Comment suffire à une foule de lettres dont les bureaux l'accablent ? On voit sur sa cheminée une douzaine d'épitres tournés du côté du cachet : on y reconnaît les armes des plus grands Seigneurs. Vous devez être obsédée d'affaires, Madame, lui dit un honnête homme, avec la meilleure foi du monde. Ha, Monsieur, je n'y puis suffire ; je crois que toute la Cour s'est donnée le mot pour éprouver ma patience. Voilà des lettres d'une longeur qui ne finit point. Il est vrai que les objets qu'elles renferment sont de la derniere conséquence. Un frere d'*Araminte*, Capitaine de Dragons, arrive sur ces entrefaites il prend une de ces lettres pour donner des dragées à un petit enfant. Prenez garde, lui dit l'étranger, vous allez égarer des papiers très importans. Bon, lui répond le Capitaine, ce sont des réponses de bonne année.

Belise, s'est brouillée avec son mari pendant un mois pour un sujet très-considérable. Elle l'a obligée enfin par traité

de paix à changer tout un ameublement. Elle ne veut plus souffrir qu'un fauteuil dans sa chambre, on n'y trouve que des chaises ; si elle osait, il n'y aurait que des tabourets.

La véritable grandeur réside à la Cour. La fatuité préside à la Ville. Si la sagesse & la prudence réglent à Versailles les destins de l'Etat, la frivolité & l'ignorance en parlent à Paris.

Le Marquis de *Beaubois* se plaint qu'une foule de jeunes gens sont toujours à minauder autour de sa femme, qui les reçoit avec un air précieux après sept heures de toilette. Que vous avez mauvaise grace, lui dit son épouse, de trouver à redire à cette conduite ! Que diriez-vous donc, si comme la Duchesse de *** je les souffrais tandis qu'on me coëffe, & que le Marquis, le Comte & le Chevalier me missent, comme à elle, mon blanc, mon rouge & mes mouches ? Le mari se tait ; il a bien fait ; car pour renchérir sur l'esprit de galanterie, sa coquette aurait bien pu souffrir qu'un Mousquetaire lui mît la chemise.

Ce qu'on apelle les hommes du jour, les jolis hommes n'y ſont pas moins ridicules que les femmes. Pour vouloir copier les Courtiſans, ils étudient devant un miroir leurs geſtes, leur entretien & leurs démarches. Contrefaits & affectés juſques dans le langage, ces eſpéces de marionnettes ſeraient très-propres à réjouir les Grands qu'ils veulent imiter.

Le beau *Dimon* pour mieux reſſembler aux gens de Cour, a pris pour dix-ſept mille écus d'habits à crédit. Son équipage eſt un des plus leſtes & des plus brillans de Paris. Il fait s'y précipiter comme un foudre. Tous les matins il court en extravagant les rues de Paris dans un cabriolet. Le ſoir, muſqué & paré comme une nouvelle mariée, il ſe pavane en deux heures de tems ſur tous les théâtres de Paris. Avant de paraître ſur la ſcène, il ſe mord les lévres, y paſſe legérement une goutte d'ambre ou de quelqu'autre parfum, puis ſaluant à droite & à gauche toutes les perſonnes de nom & d'importance, il croit en impoſer aſſez au public pour etre mis dans la claſſe

classe de ceux qu'il parodie. Je lui passerais volontiers toutes ces extravagances & ces traits de fatuité si usités à la Ville, mais je ne lui pardonne pas d'avoir deshonoré une femme respectable qui avait été assez infortunée pour se laisser séduire & qui l'aimoit sincérement. Ces gentillesses n'ont rien de commun avec l'air & les façons des Grands.

Il n'y a pas jusqu'à la bourgeoisie qui s'astraint au cérémonial de la Cour, & qui emprunte un air d'importance tout à fait risible. *Argante* a gagné un bien fort honnête, il vit dans une douce aisance, & serait vraiment heureux, si sa vanité ne se trouvait de tems en tems mortifiée lorsqu'il oublie la gradation des differens états. A la mort de sa sœur, il a fait prendre le deuil à ses chevaux. Quelques mauvaises plaisanteries l'ont obligé à ne se plus promener dans un carrosse drapé. *Argante*, s'est tenu prisonnier dans ses apartemens, jusqu'à ce que le tems du grand deuil a été expiré. Il a reparu dans un équipage plus modeste. Malheureusement pour lui il

y avoit fait peindre des armes qu'il s'eſt ajugées. Elle ſe ſont trouvées conformes à celles d'un Magiſtrat de nom qui a obligé *Argante* à ſe contenter d'un chiffre.

Il ſuffit d'aprocher de la Cour pour faire fortune à la Ville. Médecins, Chirurgiens, Artiſtes, Ouvriers deviennent à la mode dès qu'ils peuvent obtenir la permiſſion de ſe dire attachés à la Cour.

La Ducheſſe de *** ſe trouve preſſée par les douleurs de l'enfantement. Elle était en voyage. On eſt forcé de s'arréter dans un Bourg. On cherche du ſecours & on n'en trouve que dans la perſonne de Maître Guillaume, Chirurgien ſoit diſant. Il eſt aſſez heureux pour que l'enfant vienne à bien, & ſans faire ſouffrir la mere. Maître Guillaume avoit juſques ici paſſé pour très-expert dans toutes les maladies des chevaux, & la femme du Procureur Fiſcal ſe ſerait bien gardée de ſe laiſſer ſaigner par un homme qui maniait mieux une flamme qu'une lancette. Toutefois le voilà devenu Accoucheur de Madame la Ducheſſe.

Il demande la permiſſion de ſe déclarer tel, par un tableau qu'il veut faire mettre au-deſſus de ſa porte. On la lui accorde. Il va trouver un peintre & lui dit qu'en vertu de ce qu'il a accouché Madame la Ducheſſe de *** on lui a permis de prendre une enſeigne avec ces mots : *Guillaume, Accoucheur de Monſeigneur le Duc de* ***. Le peintre goguenard ſatisfait à la lettre les deſirs de Maître Guillaume, qui, tout fier de cette inſcription, l'arbore pompeuſement devant ſon logis. On eut toutes les peines du monde à perſuader à notre Accoucheur qu'il faiſait une balourdiſe. Enfin ſur la foi du Curé, il rectifia ſon enſeigne. Croirait-on qu'en huit ans Maître Guillaume a fait une fortune fort au-delà de ce qu'aurait pu eſpérer un homme de mérite?

Il n'y a point de peuple plus ſuſceptible du préjugé que le Pariſien. Tout ce qui a quelque raport avec la Cour eſt tellement ſacré pour lui, qu'il ne ſe permet pas même l'examen à cet égard. C'eſt une ſuite de ſa legereté. Il eſt d'ailleurs ſi enclin aux niaiſeries

& à la bagatelle, qu'on épuiſe ſa bourſe avec les moindres choſes. Il s'eſt debité pour cinquante mille écus de pantins en trois ſemaines, ſoit au Palais, ſoit à la foire ſaint Germain. Peut-on rien de plus extravagant que de payer juſqu'à dix louis d'or, quelques petis morceaux de carton attachés les uns aux autres qu'on fait remuer par le moyen d'un fil.

Paris eſt la Ville du monde où il ſe fait le plus de bien, & où en mémetems il ſe commet le plus de mal. Le Pariſien eſt bon, fort intelligent & capable d'acquérir les plus hautes connaiſſances, mais il faut qu'il voyage. Rien n'eſt pour l'ordinaire plus borné que lui, quand il n'a pas abandonné pour quelque-tems ſes Dieux Pénates. La raiſon de cette eſpéce de ſtupidité ne doit point être attribuée au climat ni à l'air lourd & peſant qu'on reſpire dans l'intérieur de la Ville. C'eſt uniquement à la longueur du tems qu'on laiſſe les enfans entre les mains des gouvernantes. On ne ſauroit ſe perſuader combien cette conduite eſt contraire à la bonne éducation, à l'ou-

verture de l'esprit, & à cette élévation d'ame qui est toujours l'ouvrage d'un Precepteur savant, poli & vertueux.

La maniére d'en imposer au Parisien, est de faire une grosse depense. Il se prévient tellement à cet égard, qu'il suffit de se mettre hors d'état de faire honneur a son crédit, pour l'augmenter a l'infini. Il est assez Religieux, plein de générosité ; mais en même-tems peu capable de garder un secret, curieux & rempli de vanité. Il met les Courtisans au niveau des Dieux, & les Provinciaux fort au-dessous des hommes.

DE LA PROVINCE.

LA Province regarde à peu près Paris du même œil que cette Capitale enviſage la Cour. Tout ce qui paſſe de Paris en Province eſt divin & miraculeux. La prévention eſt ſi forte ſur cet article, qu'il ſuffit à une Provinciale d'avoir demeuré trois mois au Fauxbourg ſaint Germain pour devenir l'oracle de ſon Pays. Ce qu'il y a de fort ſingulier, c'eſt que non-ſeulement on l'enviſage comme un petit prodige, mais c'eſt qu'elle ſe perſuade être telle.

Je ne prétens pas que tous les Provinciaux ſoient aſſez peu éclairés pour donner dans ce préjugé ridicule. Je parle du général ſans faire tort au particulier.

Il eſt ſurprenant que la Province ne ſache pas s'aprécier. Proportion gardée, on y rencontre beaucoup plus de génie qu'à Paris. On y eſt plus inventeur. Chacun s'y ſert de modèle ; à Paris l'on ne fait que s'imiter les uns les autres.

Le séjour de la Capitale est presque toujours nuisible aux personnes qui sont obligées de revenir dans la Province. Elles y raportent un dégoût & un mépris pour tout ce qui n'est pas relatif aux usages de Paris, qui les rend insuportables à la société.

Cephise élevée dans le Château de ses peres, faisait l'ornement de la Contrée. Aimable autant que spirituelle, chacun vantait son mérite. Elle attirait toute la Noblesse de son pays, qui s'empressait à lui rendre les hommages dus à la beauté, à la naissance & à la vertu. Si chacun goûtait une véritable satisfaction à se trouver à sa compagnie, elle avait elle-même assez d'esprit pour mettre tout le monde dans une honnête aisance en s'amusant de tout. A dix-neuf ans son pere la marie, il est riche, & sa fille étant le parti le plus considérable de sa Province il la donne à un homme de nom & fort opulent, mais qui accoutumé à la prééminence dont il jouit parmi les siens, n'est point du tout d'humeur à se confondre dans le cahos de la Capitale. Cependant il

prend fantaisie à sa jeune épouse d'y aller, elle le presse avec instance. Il n'a pas la force de lui refuser. Ils partent donc aux aproches de l'hyver qu'ils y passent dans les plaisirs. Au retour du printems ils reviennent dans leurs terres. *Cephise* trouve en entrant au Château plusieurs Gentilshommes, qui, instruits de son arrivée, se sont empressés à venir lui rendre des devoirs, dont on la croit toujours digne. Elle les salue avec un air d'importance qui les fait bien-tôt repentir de leur démarche. Elle n'ouvre la bouche que pour les plaisanter, tantôt sur leur maintien, & tantôt sur leurs ajustemens. Les Dames viennent lui rendre visite, elle affecte un souris malin en leur faisant voir un coffre plein de ponpons & d'aigrettes. Ce sont, dit-elle impertinemment, de ces colifichets dont une femme de condition ne peut se passer sans avoir l'air d'une Provinciale, & à vous dire vrai je ne vois rien de plus maussade. Bien-tôt la métamorphose de *Cephise* se répand dans le pays. D'anciens amis pleins d'estime pour sa famille & pour son époux

desirent la rapeler à elle-même. Ils la prient à de petites fetes qu'elle reçoit avec dédain. Tous les repas où elle se trouve sont, dit-elle, si mal ordonnés, & les mets si communs, qu'elle sort de table avec plus d'apetit que lorsqu'elle s'y met. Enfin elle pousse la sottise au point, qu'elle oblige son mari trop complaisant à renvoyer tous ses anciens serviteurs. Il voudrait au moins conserver un Valet-de-Chambre qui l'a élevé, qui a apartenu à son pere, & qui est au service de cette maison depuis trente-trois ans. Elle s'y opose parce qu'il n'a pas été du voyage de Paris, & qu'il a les maniéres rustiques. On fait donc maison neuve, on prend des Domestiques de Paris. *Cephise* est cruellement punie de sa ridicule vanité. Celui même qui remplace cet honnête & ancien Valet-de-Chambre dont j'ai parlé, force la serrure de son cabinet de toilette, vole un petit coffre qui renferme tous ses diamans, une magnifique montre d'or, & presque toutes ses dentelles. Il joint à ce larcin celui de quinze couverts & d'une tabatiére d'or de son maître, à qui il emmene son

meilleur cheval sur lequel il s'évade. Une des Dames que *Cephise* avait le plus molestée, vient lui faire compliment de condoléance, dès que cette nouvelle lui est parvenue. Voilà qui est bien malheureux, lui dit cette bonne consolatrice, vous avez donc perdu tous vos bijoux. Cet événement est d'autant plus triste, que *ce sont de ces colifichets dont une femme de condition ne peut se passer, sans avoir l'air d'une Provinciale, & à vous dire vrai je ne vois rien de plus maussade.* *Cephise* a bien senti la pointe de l'Epigramme, elle en est d'autant plus piquée, que son mari qui pense assez bien, pour ne lui faire aucun reproche sur ce qu'elle a occasionné, n'est pourtant pas disposé à réparer la perte des bijoux. *Cephise* gagnerait beaucoup si cette privation la pouvait ramener à sa premiére façon de penser & d'agir. Je le souhaite, car j'ai été pénétré de respect pour elle, plus que pour aucune femme du monde, avant qu'elle eût été à Paris.

Je ne disconviens pas qu'il ne doive y avoir une très-forte prévention en

faveur des Artiſtes ou des Ouvriers qui viennent de Paris en Province, ſur tout lorſqu'ils y aportent un nom connu ; mais il eſt inconteſtable que le préjugé eſt ſi grand à cet égard, que les Provinciaux en ſont très-ſouvent les dupes. Au reſte je ne blâme point ceux qui ſavent tirer parti de la bonne opinion qu'ils inſpirent. Il eſt permis à tout le monde de profiter de ſa réputation. Qu'un Chanteur de l'Opéra de Paris vienne en Province, qu'il faſſe courir au Concert toute une Ville, qu'en conſéquence il ſe faſſe bien payer, rien n'eſt plus juſte. Il demandera, s'il veut, cent louis d'or pour chanter deux Actes d'Opéra. On lui en donnera cinquante, il ne fait tort à perſonne, les volontés ſont libres. Il revient à Paris, il y exalte la généroſité des Provinciaux. Ses Camarades, dit-on, le plaiſantent ſur ſon adreſſe à mettre les gens à contribution. Ma foi je crois que les rieurs doivent être de ſon côté. Ce ſerait une choſe criante qu'un homme abuſât de la ſimplicité d'autrui dans la vente des denrées néceſſaires à la vie ;

mais à l'égard des talens de pur agrément, comme ils n'ont d'autre valeur que celle de la fantaisie : il est très-permis à celui qui les possède de les taxer suivant son bon plaisir.

Je ne fais point étonné que les gens d'esprit se rassemblent ordinairement à Paris, indépendamment des ressources qu'ils y trouvent, ils jouissent chez les grands des prérogatives dues au mérite. En Province ils sont en butte à l'envie, leur supériorité est à charge ; on est trop exposé au parallele. Rarement on voit un homme d'esprit fêté en Province, s'il y fixe son séjour. A la réserve de quelques amateurs des beaux arts, tout le reste le regarde comme le censeur de la société, tandis qu'on ne l'y devrait envisager que comme un ornement utile & nécessaire. Funeste effet de la vanité & d'un orgueil mal entendu.

Une jolie femme jouit paisiblement de son triomphe dans la Capitale, parce qu'elle n'est pas seule à le mériter. En Province elle est l'histoire du jour, & rarement ce qu'on en dit est-il à son avantage. Les femmes

n'aiment point une comparaiſon trop diſproportionnée & toujours preſente. La rivalité d'apas eſt chez elles une affaire capitale. Malheur à celle qui obtient la pomme. Tous les yeux ſont ouverts ſur ſa conduite, & toutes les langues prêtes à la déchirer. *Venenum aſpidum ſub labiis eorum.*

La Province fait tous ſes efforts pour entretenir l'idée peu avantageuſe que la Cour & la Ville en ont. Semblable à une mere dénaturée qui méconnoît ſes propres enfans pour adopter ceux d'autrui, elle fait paſſer la plupart de ſes productions à Paris, d'où enſuite elle les fait revenir, pour les débiter ſous le nom de cette Capitale. Comment prétendre qu'on lui rende la juſtice qui lui eſt dûe, lorſqu'elle refuſe de reconnaître qu'on la lui doit?

De la Vénalité des Charges.

LA Vénalité des Charges eſt ſans difficulté la choſe la plus humiliante pour la nation, & la plus préjudiciable au bien public qu'on puiſſe imaginer. Elle eſt humiliante en ce qu'elle prouve évidemment qu'on n'eſtime pas aſſez le vrai mérite pour lui accorder gratuitement les diſtinctions dont il eſt digne, ou qu'on le regarde comme étant ſi rare, qu'on eſt forcé de diſpenſer à l'opulence le prix de la vertu. Elle eſt préjudiciable en ce qu'elle anéantit l'émulation parmi les Concitoyens, qui, par les plus nobles & les plus généreux efforts, travailleraient à mériter une prééminence qui ſerait toujours le fruit des ſervices rendus à la Patrie. Elle eſt encore préjudiciable en ce qu'il arrive preſque toujours que ceux qui ſont redevables de leurs dignités à leur bourſe, ſont auſſi déplacés dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils étaient peu faits pour y prétendre.

C'eſt, me dira-t'on, une néceſſité,

l'Etat eſt obéré, & c'eſt un des moyens les plus efficaces de remplir les coffres du Roi. Je reponds à cela qu'il faut bien ſe garder d'aporter à certains maux des remédes qui ſont plus dangereux que le mal même. L'Etat eſt pauvre : il eſt des expédiens très-propres à exciter l'induſtrie des peuples dont le ſouverain peut très-aiſément tirer parti. Celui de vendre les charges n'enrichit point le Prince, & apauvrit au contraire ſes Sujets. Il n'enrichit point le Prince, en ce qu'on ne doit regarder ſes treſors réellement augmentés que quand le Commerce de ſon peuple attire les eſpéces étrangéres dans ſon Royaume ; il apauvrit ſes Sujets, en ce qu'on les vexe impitoyablement dans l'adminiſtration de toutes les affaires. La raiſon de cela eſt naturelle. Un homme qui achete une charge deux ou trois cens mille francs, ne peut ni ne veut l'exercer de la maniére qu'il ferait s'il l'avait eue gratis. De là naiſſent tant d'abus qui rendent preſque toujours l'innocence & la juſtice victimes de l'avarice & de la cupidité.

Si l'on ne vendait que les Charges purement honoraires, le mal ne ſerait pas grand. *Chriſalde* a ramaſſé des ſommes immenſes, il eſt aſſez dupe pour acheter bien chérement le privilége de ſe dire noble, il veut enfin être Secretaire du Roi. Quoique ce ſoit en quelque façon dégrader la nobleſſe que de l'expoſer en vente, néanmoins l'idée que l'on a de cette eſpéce de Roturiers ennoblis étant proportionnée à ſa valeur, il n'y a pas lieu de craindre qu'elle puiſſe porter un préjudice conſidérable aux véritables Gentilshommes. Il eſt encore vrai de dire que *Chriſalde* n'a accumulé tous les biens qu'il poſſéde que par ſon propre travail. Il a donc été utile à l'Etat, puiſqu'il n'a pas été un membre oiſif dans la ſociété. Qu'il jouiſſe du ſalaire de ſes peines dans la poſſeſſion de ſon nonveau titre. S'il doit ſe reprocher quelques injuſtices dans l'acquiſition de ſes richeſſes, ſa qualité moderne n'eſt pas aſſez éminente pour qu'on regarde comme un inconvénient qu'un tel perſonnage en ſoit revêtu. Le grand & véritable mal, c'eſt de

vendre

vendre des Charges qui ajugent à leur acquereur le droit de prononcer sur la vie & la fortune des Citoyens : c'est de placer sur le trône de Thémis de jeunes Sénateurs, qui joignent souvent à un défaut de capacité, une dépravation de mœurs qui deshonore la place qu'ils ont osé prendre. De là nait la facilité de corrompre une grande partie de ces hommes qui donnent dans les vices les plus grossiers, eux qui devraient être à l'abri des foiblesses humaines.

Tiberius, fils du plus insinuant de tous les humains, & qui avait séduit la Cour & la Ville par un maintien doucereux & des paroles toutes de miel ; *Tiberius*, dis-je, ne voulant point embrasser la profession de son pere, pour laquelle il se sentait une répugnance invincible, lui déclare, qu'à l'exception de ce seul état, il peut ordonner de sa destinée, & qu'il se sent propre à tout. Le pere, homme très opulent, sans faire attention à la legereté de ce fils, à son peu de lumieres, à son inclination au libertinage, le fait asseoir sur les lis à l'aide

de ſes ducats. Le premier jour que *Tiberius* prend ſéance parmi les arbitres des loix, il rencontre un jeune Officier, qui l'apercevant en grande robe, dans un équipage leſte & tel qu'un petit maître affecte d'en avoir, fait ſigne au cocher d'arrêter, & s'élançant à travers la portiére : Morbleu, mon ami, lui dit-il, tu es ſi bien déguiſé que ; ſans ton carroſſe, je ne t'aurais jamais reconnu. Ah ! ah ! répond notre Magiſtrat, tu plaiſantes, mais tu ne ſais pas tous les avantages de cette robe. Je t'en dirai des nouvelles à la premiére occaſion. Effectivement il eut bien-tôt lieu de lui en donner. Il ne ſe paſſa pas un mois qu'une perſonne très-aimable vint le ſolliciter pour un procès. *Tiberius* la trouve jolie, il veut lui en conter. Il lui recommande de le venir voir ſouvent, parce qu'il s'informera exactement de tout ce qui pourra regarder cette affaire. La Demoiſelle obéit. Après un aſſez grand nombre de viſites il prétend pouſſer à bout l'avanture, on réſiſte par modeſtie en aparence, mais fonciérement par une raiſon qui

n'avait rien de relatif avec la modestie. *Tiberius* animé se resout à passer outre. *Vous allez vous perdre*, lui dit-on, *Monsieur, je suis de bonne foi, & je serais au desespoir de tromper un homme comme vous : Je suis la victime des débauches du jeune Duc de * * *. N'importe*, répond notre Magistrat, *j'en ai bien vu d'autres.* Une bravoure si déterminée ne saurait éprouver une longue défense ; il triompha, mais ce ne fut pas sans acheter bien chérement la honte d'une pareille victoire. On croira peut-être que le dépit & la vengeance déterminérent *Tiberius* à desservir la Solliciteuse. Point du tout : Un Magistrat peut-il être susceptible de ces passions? Toujours juste, il fut obligé de convenir qu'il était seul & unique auteur de son désastre. Conséquemment il marque plus d'empressement que jamais à obliger sa bienfaitrice ; il fait tant enfin auprès du Rapporteur, qu'en fort peu de tems le procès se gagne avec dépens, dommages & interets. Admirez, s'il vous plait, jusqu'où va l'amour de l'équité dans les gens de Justice, il ne crut

pas devoir se ressentir seul des gratifications de la partie gagnante. Il insinua adroitement au Raporteur que cette aimable Demoiselle n'était pas absolument farouche. Celui-ci qui la trouvait effectivement pleine d'attraits, la reçut avec une bienveillance singuliére lorsqu'elle vint lui faire ses remercimens. De mauvais plaisans ont voulu persuader que *Tiberius* avait engagé ladite Demoiselle à provoquer son Raporteur pour le rendre participant de sa bonne fortune ; mais elle m'a assuré elle-même que c'était une pure calomnie, & qu'il avait trop bonne opinion d'elle pour se persuader qu'il eût pu réussir à la résoudre à un si indigne procédé. Il est certain que l'intention de notre jeune Conseiller était d'associer à sa situation présente le Raporteur ; mais il se contenta de lui vanter les charmes de la Demoiselle, & de faire l'office du tentateur auprès de lui. Il y réussit à merveille. Le bon Raporteur, entousiasmé de toutes les perfections de sa plaideuse, après lui avoir fait une assez longue description de toutes les

peines qu'il avait prises pour lui obtenir gain de cause, se mit en devoir d'en recueillir le salaire. Celle-ci se trouva dans un moment de tendresse qui lui fit oublier ce qu'elle devait *à la bonne foi*. Elle n'avoit d'ailleurs plus rien à craindre du ressentiment de son Juge, l'affaire était terminée. Elle céda au doux penchant qui l'entrainait, & paya grassement les épices. Au bout de quelques jours le Raporteur se plaignit d'un gros rhume qui le mettait dans l'impossibilité de recevoir aucune visite. *Tiberius* poussa la plaisanterie jusqu'à lui envoyer par un Valet-de-Chambre un flacon de tisanne sudorifique. Voilà la conduite de quelques-uns des organes de la Justice, & des arbitres de nos vies & de nos fortunes. Confirait-on des dépôts aussi sacrés à de telles gens, si les Charges étaient le prix de la vertu ? N'est-ce pas une chose criante, que malgré l'excessive indulgence dont on use aujourd'hui à l'égard de tous ces jeunes Robins, à qui la fortune ouvre les portes du Sénat, ce même Sénat soit forcé

de tems en tems de les retrancher de ſon corps, en les obligeant à ſe démettre de leurs Charges ? Ces exemples tous fréquens qu'ils ſont, ne le ſont pas encore autant qu'ils dévraient l'être. N'ai-je pas vu un de ces Juges donner publiquement des preuves d'impiété, en ſe mettant en robe de chambre ſur un balcon pour ſe divertir à jetter ſes papillotes ſur une foule de peuple proſterné au paſſage de la plus auguſte proceſſion des Catholiques ? Je l'excuſai, il n'avait que vingt-ſix ans, mais je plaignais le ſort de ceux qui pourraient avoir affaire à lui.

Ne ſait-on pas la ſinguliére avanture d'*Ignorantius*, Juge de N*** à qui l'on mande de revenir promptement de ſa campagne *pour le ſuicide le plus extraordinaire & dont il importe le plus de pénétrer les motifs* ? Il reçoit cette lettre qu'il relit quatre fois, & enfin il renvoïe le Cavalier de la Maréchauſſée qui la lui avait apportée avec cette réponſe. Je la rends mot à mot telle qu'elle eſt. *Mes vendanges ne ſont point encore faites, je ne pourrai quitter d'ici que quand elles ſeront*

finies ; d'ailleurs nous devons faire une chaſſe au blereau , à laquelle je ſuis engagé d'honneur & d'honnête homme. Pour ce qui eſt à l'égard du ſuicide dont vous me parlez , & dont vous ne me marquez pas les circonſtances , puiſqu'il importe d'en pénétrer les motifs , *faites de votre mieux pour qu'il ne puiſſe parler à perſonne , & à mon arrivée , nous mettrons les choſes aſſez promptement en état pour le faire apliquer à la queſtion.*

Cet homme a donné pour ſa Charge vingt-ſept mille francs , une fort jolie maiſon , & a conſenti a faire ſortir du Couvent une de ſes ſœurs qu'il avait lui-meme fait enfermer pour la ſouſtraire aux careſſes aſſez publiques de celui dont il a acheté l'Office. Un tel perſonnage ſerait-il Juge ſi cette qualité ſuprême n'était avilie par la plus honteuſe vénalité ?

Une raiſon qui devrait déterminer le Prince à ne plus tolérer cet abus , c'eſt la maniére dont la juſtice eſt adminiſtrée. Chacun regarde ſa Charge comme un fonds dont il eſt en poſſeſſion par le droit d'achat. Il le fait plus

ou moins valoir selon qu'il veut plus ou moins travailler, & ne croit pas qu'on soit en droit de lui faire aucun reproche de sa paresse, parce qu'il n'est redevable de l'emploi qu'il occupe qu'à ses pistoles. Qu'un certain nombre de Magistrats malversent, on leur ordonnera de vendre; mais les acquereurs seront peut-être moins dignes qu'eux d'occuper la place qu'on leur livre. Le choix des sujets n'entrant pour rien dans cette ajudication, c'est purement une affaire de commerce.

Je sens bien qu'une grande difficulté qui se rencontre à l'abolition de cette vénalité, c'est le rembourſement qu'il faudrait faire à tous ceux qui siégent en conséquence de l'argent qu'ils ont donné. Faire un tel rembourſement serait fort onéreux au trefor royal, & ne le point faire, serait ruiner, ou du moins diminuer considérablement la fortune des héritiers de nos Magistrats. Cette raison est très-forte, mais l'objet dont il est ici question étant de la plus grande conséquence, il s'agirait de prendre certains tempéramens qui, sans endommager les finances, défrayeraient

frayeraient tous ceux qui auraient à reclamer leurs deniers. Après tout, le bien public & général paſſant par-deſſus toute eſpéce de conſidération, la ſageſſe du Prince ſuffirait pour régler les choſes de maniére qu'on ne pût etre autoriſé à ſe plaindre.

Il eſt ſi certain que la vénalité des Charges eſt contraire au bon ordre, que la Magiſtrature n'eſt pas le ſeul état où elle produiſe & faſſe ſubſiſter les plus grands abus.

Tout le monde ſait, par exemple, que les emplois ſe vendent à très haut prix dans le Régiment des Gardes-Françaiſes; on n'ignore pas non plus que ſi les Officiers ſont de fort honnêtes gens, dignes d'être eſtimés à tous égards, leurs ſoldats ſont, pour la plupart, des bandits. Les Capitaines ont beau les abandonner aujourd'hui à la vindicte publique, dès que le cas l'exige, tout Paris ne laiſſe pas d'avoir encore beaucoup à ſe plaindre des excès qu'ils y commettent journellement. Il y a quelques années que pour réprimer cette licence effrénée, on forma le projet de les caſerner.

Quelque ſage que fut cette précaution, on ne peut réuſſir à la faire aprouver, par la raiſon que les Capitaines auraient beaucoup perdu. Leurs Soldats doivent être logés dans les fauxbourgs, ſuivant la diſtribution qui en eſt faite par la Police ; or, comme ils ſont pour la plupart mariés, ou qu'ils vivent du moins comme tels, ils obtiennent la permiſſion de demeurer où bon leur ſemble, & laiſſent au Capitaine le logement donné par la Ville, que celui-ci retire en eſpéces. Le Régiment une fois caſerné, ce lucre ceſſait, & les Compagnies n'auraient plus rendu l'intérêt du capital. On ſent bien que le public aurait beaucoup gagné dans cet arrangement. Tous ces eſcrocs, ces filoux & ces racoleurs, qui toute la nuit rodent dans la Ville & y commettent mille indignités, une fois aſſujettis à l'apel & conſignés dans les caſernes à une heure raiſonnable, telle que celle du déclin du jour, n'auraient plus inquiété des particuliers qui craignent d'être enrôlés à coups de bâton, ni ſoutenu un nombre infini

de proſtituées, qui abuſent de la ſimplicité d'un jeune libertin pour le voler impunément. Les fauxbourgs de la Capitale n'auraient plus été infectés par le commerce criminel de ces Soldats, & le Bourgeois auroit été libre poſſeſſeur de ſon domicile. Voilà ſans doute de grands avantages & très-dignes de l'attention du miniſtére ; mais les Compagnies aux Gardes coûtent cent mille livres. Un autre inconvénient de la vénalité des emplois, c'eſt la facilité qu'elle procure à des perſonnes de très-médiocre origine d'aller de pair, & ſouvent même d'effacer les gens de condition. Qu'un homme de mérite & devenu recommandable par ſa vertu & par des actions vraiment dignes d'un Héros, ſoit mis au rang de ceux à qui la naiſſance en a tranſmis le ſang, rien de plus juſte. Mais qu'avec de l'argent on puiſſe acquérir le droit de ſe faire reſpecter, qu'on ſoit inſcrit dans la claſſe de ceux qui ont acheté la gloire de leur nom par l'effuſion de leur ſang, voilà un très-grand mal, ſur-tout dans un Gouvernement monarchique. Car

comme il eſt plus aiſé d'amaſſer des treſors que de ſe diſtinguer par de hauts faits, que le danger eſt éminent d'une part, & qu'on ne riſque rien de l'autre, le plus grand nombre bornera toute ſon ambition à accumuler richeſſes ſur richeſſes. Il ne reſtera donc qu'une très-petite quantité d'hommes qui courront dans le chemin de la gloire à l'exemple de leurs ancêtres ; encore ſeront-ils ſouvent tentés de découragement lorſqu'ils ſe verront confondus parmi une foule de Financiers, qui revêtus des mêmes dignités qu'eux, attireront les regards publics par le clinquant de leurs dorures, tandis qu'on daignera à peine jetter un coup d'œil ſur le véritable brillant de la vertu. Rien n'eſt plus contraire à l'harmonie qui conſerve un Royaume dans ſa ſplendeur que de confondre ainſi les états. C'eſt en exclure cette noble fierté qui entretient l'ame dans une perpétuelle diſpoſition d'héroïſme & qui la porte aux plus grandes choſes.

La Nobleſſe n'eſt point une chimére. Si elle n'était l'apanage que des

hommes vraiment dignes de la poſſéder ; elle mériterait des honneurs bien plus conſidérables que ceux qui lui ſont décernés. Tous les mortels ne ſont point égaux dès qu'il y a différens degrés de vertu ; or ce ſont ceux-là ſeuls qui poſſédent les plus éminens à qui apartiennent les Charges & les emplois. On les leur diſtribuerait ſi on ne les vendait pas. Chacun s'efforcerait de les mériter ; on tenterait toutes ſortes de voïes pour ſe diſtinguer en ſe rendant utile. Quelle émulation ! Les récompenſes ſeraient précieuſes, parce qu'elles ne s'accorderaient qu'à juſte titre. Celui qui ſerait né Gentilhomme auroit droit de prétendre aux dignités, en ſupoſant qu'il ne dégénérât pas : le roturier y ſeroit admis dès l'inſtant qu'il mériterait d'être noble, & chacun n'étant redevable de ſes titres qu'à la vertu, nul ne ſerait expoſé au mépris de ſon confrére, ni aux railleries de ces concitoyens. Chaque homme ainſi placé dans le rang qui lui ſerait propre, formerait le lien indiſſoluble de la ſociété. Le Prince ſerait bien ſervi, & ſon peuple

jouirait d'une véritable félicité. Il eſt plus aiſé, me dira-t'on, de relever les avantages d'un tel projet que de l'exécuter. J'entrevois toutes les difficultés qui s'y rencontreraient, mais enfin les Charges n'ont pas toujours été vénales ; d'ailleurs ſi cette réforme n'eſt pas l'ouvrage d'un jour, combien ſerait-il digne d'un Monarque, tel que celui qui nous donne aujourd'hui des loix, de commencer cet ouvrage ! Quel honneur n'en réjailliraît-il pas ſur tous ceux qui ſont admis à ſon Conſeil ! quelle ſatisfaction enfin pour un Roi de pouvoir dire, *tous ceux qui m'aprochent ſont dignes de mes bontés* ! Peut-il tenir ce langage lorſqu'on achete le privilége de le ſervir ?

Parmi tous les avantages qui réſulteraient de l'abolition de la vénalité des Charges, il ne faut point oublier un accroiſſement d'obéiſſance parmi le peuple. Si ceux qui ſont à la tete des affaires veulent dire la vérité, ils avoueront que l'on remarque une répugnance extrême à plier ſous le joug dans toutes les perſonnes qui reçoivent

les ordres de gens qui ne ont pas faits pour en donner. On a beau dire, la volonté du Souverain ne peut supléer au défaut de mérite dans ceux qu'il rend dépositaires de son autorité ; ce qu'il exige s'éxécute, il est vrai ; mais quelle violence est-on souvent obligé d'employer, & comment les choses se font-elles ? L'amour doit exciter au devoir, peut-on aimer ce qu'on mépriſe ? On s'aperçoit moins à Paris & dans les environs de Versailles de la difficulté que le peuple témoigne à obéir à certaines gens, parce qu'on y est sans cesse porté à la soumission par la vue d'un Prince qu'on adore ; mais dans les Pays où l'on n'a pas le bonheur de jouir de son auguste présence, combien le pouvoir de tant de Magistrats & de personnes constituées en dignité ne paraît-il pas onéreux ? On n'éprouverait rien de semblable si les emplois étaient occupés par ceux qui en sont dignes, & non par ceux qui les achétent.

DE LA LITTÉRATURE.

L'Esprit est aujourd'hui si général, ou du moins on se pique si généralement d'avoir de l'esprit, que tout le monde veut écrire. De là naissent une infinité de volumes & de brochures qui ne font qu'un pas de l'Imprimeur chez l'Epicier. Le sort de pareils ouvrages est sans doute digne de leur mérite. En effet, quel fruit peut-on retirer d'une prodigieuse quantité de libelles destitués de bon sens, & qui n'ont pas même les agrémens du style ? Le but d'un Auteur doit toujours être d'instruire, ou du moins d'amuser. Il est bien des façons d'instruire l'homme, parce qu'il est bien des matiéres qu'il ignore. La plus essentielle de toutes est la connoissance de lui-même, & c'est précisément la plus négligée par nos Ecrivains. On peut lui aprendre à se connaître en cherchant à développer la nature de ses passions, ou en lui fournissant des exemples qui le mettent à portée de

juger de lui par les autres. La première de ces deux méthodes appartient au Philosophe, la seconde à l'Historien. L'une est plus utile, parce qu'elle est plus à la portée de tout le monde ; l'autre est plus abstraite & fait peu d'impression, parce qu'elle exige une contention d'esprit qui fatigue & dégoute le Lecteur. A en croire les Ecrivains sur leur parole, ils n'ont tous d'autre intention que de travailler au bien public ; à en juger par leurs écrits, la plus grande partie d'entr'eux n'envisage qu'une vaine gloire ou une sordide avarice.

Le goût de la littérature est très-différent de ce qu'il était autrefois. Il n'y a pas un siécle que toutes les connaissances des Savans se réduisaient à des dates ; on se contentait de citer en quel tems François premier régnait, & on négligeait de s'informer quelle était la forme de son Gouvernement. On pouvait dire en quelle année tel peuple avait établi des Colonies dans une partie de la terre mais on se souciait fort peu d'être instruit de ses mœurs, de sa religion, de sa

police, de l'état de ſon commerce, de ſes forces, en un mot de tout ce qu'il eſt très-important de ne pas ignorer, pour s'en faire à ſoi-même l'aplication. Aujourd'hui nos Ecrivains célébres nous ont ſi fort perſuadé de l'inutilité des recherches qui ne ſont proprement qu'une ſcience de Dictionnaire, ils nous ont tellement convaincus qu'il était du plus grand intérêt de connaître la puiſſance de nos voiſins, leurs coutumes, leurs loix & leur génie, que preſque tout le monde en fait une étude. Il ne ſera pas difficile d'en recueillir les fruits les plus ſalutaires. On évitera leurs défauts ; on renchérira ſur leurs vertus. Voilà l'obligation qu'on aura à ces hommes dont les écrits dureront autant que la poſtérité.

Si tous ceux qui ſe bornent à amuſer le Lecteur avaient ſoin de ne jamais choquer les bonnes mœurs, on aurait moins à ſe plaindre que jamais de cette partie de la littérature. Le ſiécle eſt trop éclairé pour qu'on oſe expoſer au grand jour de l'impreſſion toutes ces abſurdités & ces niaiſeries qui

rempliſſaient autrefois les Bibliothéques. Le mal eſt qu'il régne dans nos Romans modernes un eſprit de libertinage, d'autant plus dangereux qu'il eſt plus ſéduiſant, parce qu'il ſe préſente d'une maniére à ne pas révolter; ainſi le poiſon en eſt bien plus ſubtil.

Pour procurer un débit conſidérable à un Livre, il ſuffit d'y envelopper adroitement des ſentimens contraires à la Religion, ou d'y inſpirer avec fineſſe les paſſions les plus pernicieuſes. C'eſt la principale aplication d'un grand nombre de nos Ecrivains qui donnent dans ce travers, les uns par néceſſité, les autres, plus criminels ſans doute, par pur amour pour le vice.

Clauſias, par exemple, n'attend pas le produit d'un Livre pour payer ſon hôtellerie; toutefois je l'ai vu jetter un aſſez joli manuſcrit au feu, parce que la jeune & innocente *Hélene* l'avait lu ſans rougir. Le fait eſt tel que je le dis. Je me hâtai de dérober ſon ouvrage à la fureur des flammes, il le reprit. Je l'ai lu depuis imprimé, & aſſurément il l'a ſi bien corrigé, qu'il n'y a plus à craindre

qu'une coquette même puisse le lire sans risquer d'etre plus que coquette. C'est peut-être à l'égard de ces sortes de Livres qu'il serait à propos d'user de la rigueur avec laquelle on en traite d'autres qui ne sont pas à beaucoup près si dangereux. Je m'explique. Un Roman propre à corrompre les mœurs, fait un ravage affreux dans le cœur & l'esprit de la jeunesse. On le laisse débiter publiquement, tout le monde l'achete & le lit. On ne s'avise pas même d'en concevoir le moindre scrupule. Le flétrir en le défendant, c'est à la vérité le faire rechercher avec plus d'avidité de la part des libertins déterminés ; mais c'est l'arracher des mains d'une foule de jeunes personnes des deux sexes en qui l'éducation & la religion entretiennent encore des sentimens d'amour pour la vertu. Je ne vois donc nul inconvénient à diffamer ces ouvrages, parce qu'encore une fois ils n'en deviendront plus précieux qu'aux petits-Maîtres & aux Coquettes affichés. Il n'y a rien à risquer vis-à-vis cette espéce de gens, mais il importe beau-

coup que les cœurs qui ne ſont point encore gâtés ſoient préſervés de ce venin : or tous ceux de la compétance de qui ſont ces ſortes de Livres, dès qu'ils reſpecteront encore la modeſtie & la ſageſſe, n'oſeront les acheter ni les lire quand on les aura déclarés criminels & traités comme tels. Cette conduite ſerait un trait de prudence. En eſt-ce un à l'égard des ouvrages de certains Philoſophes qui ne compoſent que pour les Savans ?

Je révére infiniment tous les decrets émanés du Sénat ; mais je crois ſans manquer à ce que je lui dois pouvoir dire mon ſentiment : le motif même qui m'engage à ne le pas cacher doit juſtifier cette hardieſſe.

Pour juger du mal qu'un Livre peut produire, il faut examiner à la portée de qui il peut être ; voilà le point capital. De cette premiére conſidération, il s'enſuit une réfléxion très-judicieuſe. Quel ſera l'effet des foudres qu'on lancera contre cet ouvrage, tant à l'égard des gens qui ſont aſſez intelligens pour en comprendre toute la métaphyſique, que vis-à-vis ceux qui

le lisent sans l'entendre parfaitement.

Qu'un Auteur sublime cache un système de matérialisme avec assez d'obscurité, pour qu'il ne puisse être dévelopé que par des esprits supérieurs, est-il à propos de s'élever contre lui, & la censure qu'on en fera pourra-t'elle le décréditer ? Tous ceux qui pensent comme lui ne le liront pas moins, & tous ceux qui l'ont déja lû sans savoir ce qu'on peut y trouver de répréhensible, le reliront encore pour tâcher d'y apercevoir ce qu'ils n'ont pas eu la capacité de démêler. Un Livre tel que je le dépeins n'affecte que faiblement les personnes d'un génie médiocre, & s'il leur fait quelques legéres impressions, elles sont bien-tôt détruites par le préjugé de l'éducation & les principes de religion qui maîtrisent avec trop de force la conscience pour qu'ils puissent être anéantis par une lecture qu'on ne comprend pas, faute d'une assez grande intelligence. A l'égard de ceux qui y trouvent l'expression de leurs sentimens & de leur croyance, ce ne sont assurément pas toutes les dé-

clamations qu'on pourra faire contre un tel ouvrage qui les perſuadera de ſa fauſſeté. Ils ſeront tentés au contraire de ſoupçonner d'ignorance ceux qui s'éléveront contre un pareil ſyſtême, *viſu carentem magna pars veri latet*, ou du moins les taxeront-ils de conſidérations politiques.

On ne riſque jamais rien à diffamer des Livres où la pureté des mœurs eſt attaquée : tous les hommes penſent uniformement à cet égard ; mais il eſt très-dangereux de couvrir d'oprobre ceux qui traitent des matiéres qui ne ſont pas encore bien éclaircies. On doit craindre que certains cauſtiques ne s'en prévalent pour tirer en leur faveur des argumens ſinon de conviction, du moins de probabilité, dont ils ſavent très-bien prendre avantage. On ne ſaurait s'imaginer l'effet que produiſent ces ſortes d'argumens ſur toutes les perſonnes qui ne ſont pas aſſez inſtruites pour réſoudre des doutes ; mais qui ne ſont pas non plus aſſez machines pour n'en point former. Je ſuis donc très-perſuadé que le ſilence eſt la voïe la plus ſure & la plus

avantageuſe pour faire tomber dans l'oubli ces ſortes de productions.

De tout ce que je viens de dire, il ne s'enſuit pas que je blâme le zèle des Cenſeurs. Quant au motif, il eſt très-louable ; quant à l'effet, je ne crois pas qu'il en ſoit de même. On dira ſans doute qu'en partant de ce principe, il faudra laiſſer une libre carriére à toutes les opinions erronées ? Tant que ces opinions n'occuperont que la plume des Philoſophes, il n'y a rien à craindre du fanatiſme. Si les Théologiens s'en méloient, la thèſe changerait de face ; mais ils ſe garderont bien d'agiter des queſtions de la nature de celles dont je viens de parler. Ces Meſſieurs ſont accoutumés à diſputer des mots & non des choſes. Il eſt plus facile d'imaginer des diſtinctions de trente-ſix ſortes de graces, qu'il n'eſt aiſé de réſoudre ſi l'ame eſt matérielle. D'ailleurs avec qui diſputeraient-ils ? Aucun d'eux ne s'aviſerait d'adopter un ſemblable ſyſtème, ce ſerait travailler contre ſes propres intérêts : or un Philoſophe ne ſe donnera ſûrement pas

la

la peine d'entrer en lice avec eux ; ou s'il peut s'y réſoudre, la querelle ne s'échauffera jamais aſſez pour occaſionner un ſchiſme. L'excommunication ſera la derniére reſſource du Théologien ; le ſilence ſera ſurement celle du Philoſophe. On m'accuſera peut-être de contradiction avec moi-même, quand on verra que je ſuis porté à croire qu'il n'eſt pas expédient de cenſurer les ouvrages que je veux déſigner ; il ſe pourra faire encore qu'on me ſoupçonne d'être partiſan du matérialiſme : on ſera dans l'erreur à tous égards. Mes ſentimens ſont très-orthodoxes, & l'article que je traite, s'accorde fort bien avec celui où j'ai cité *Euricles*. J'ai dit qu'il n'était pas digne d'un Philoſophe d'aprendre aux hommes à ſecouer le joug ſalutaire de la religion. J'ai avancé avec raiſon, que c'était ouvrir une vaſte carriére au libertinage. Je le répéte encore, cette conduite eſt opoſée même à la probité. Je voudrais néanmoins qu'on feignit d'ignorer ces ſortes de Livres ; car ſi j'ai prétendu que ſur la foi des lumiéres d'*Euricles*,

deux mille personnes qui ont lu le sien, sans le comprendre, ont arboré, ceux-ci le déïsme, ceux-là le matérialisme, & que d'autres enfin ont pris le parti de se croire athées, j'ai pensé que tous ces effets pernicieux n'auraient pas été produits par une simple lecture de son Livre. L'éclat auquel il a donné lieu, à plus accrédité son opinion que l'exposition embrouillée de son système. Je puis me tromper; mais je jouis du droit d'être homme. J'écris ce que je pense; mon intention est pure. *Quid verum atque decens curo & rogo, & omnis in hoc sum.*

Tout le monde est dans l'attente du sort de l'*Anciclopédic*; chacun en raisonne conformément à la façon de penser qu'il a adoptée sur certaines matières qui causent aujourd'hui des contestations aussi contraires à l'esprit de la charité chrétienne qu'à la tranquilité de l'Etat. Les uns ne font point difficulté de dire que ce Dictionnaire doit être absolument supprimé; d'autres qu'il convient de prescrire à ses Auteurs les matières qu'il leur est per-

mis de traiter : or comme l'oracle qui doit décider de la valeur du Livre & de la conduite qu'auront à tenir ceux qui le compoſent n'a pas encore été prononcé, il eſt, je crois, permis à tout être penſant de s'expliquer ſur ce chapitre.

Si l'on a déféré cet ouvrage devant les Juges, il ne s'enſuit pas de là que ceux même qui en ont été les délateurs l'aïent abſolument regardé comme criminel ; il peut arriver qu'ils aïent agi ſur des repreſentations qu'on aura pu leur faire ; ainſi ce n'eſt point leur manquer que de rechercher à en prouver l'excellence & même la néceſſité.

Il eſt certain que ſi les Anciens s'étaient aviſés de travailler dans ce genre, toute l'antiquité nous ſerait connue ; nous profiterions aujourd'hui d'une infinité de connaiſſances auſſi agréables qu'utiles. Des ſecrets très-importans, tels, par exemple, que ceux de fondre la pierre, ne ſeraient point perdus. Nos bâtimens pourraient acquérir la ſolidité de ces énormes piramides d'Egypte qui ſemblent être

d'une seule piéce. Nous saurions à quoi nous en tenir sur toutes les contradictions de tant d'Auteurs, dont les écrits ont été dictés par un esprit de parti : enfin nous jouirions des lumiéres de nos peres auxquelles nous ajouterions les nôtres, conséquemment nous serions plus heureux.

Nos ayeux n'ont pas pensé assez solidement pour nous laisser des monumens d'une telle importance ; faut-il frustrer la postérité des secours dont nous nous plaignons d'avoir été privés ? Bannissons toute espéce de prévention, nous conviendrons que ce serait faire un tort irréparable à nos descendans de proscrire un Ouvrage tel que celui-là. En supposant qu'il s'y soit glissé quelqu'une de ces pensées hardies qu'il n'est permis qu'aux Républicains d'imprimer, est-ce un motif suffisant pour le condamner ? Il peut arriver qu'il ait offensé quelque controversiste ; faut-il armer Thémis pour le venger ? Ce n'est assurément pas ce Dictionnaire qu'on prendra pour règle de foi. Il ne s'écartera d'ailleurs jamais du respect qu'on doit aux Myf-

téres de la Religion Chrétienne ; quelques disputes de mots valent-elles la peine de donner matiére aux plaintes de toute l'Europe ?

Non-seulement il serait bien malheureux qu'on en empêchât la continuation ; mais il serait encore très-fâcheux qu'on prétendît assujettir la plume de ses Auteurs à de vaines considérations. Comment veut-on qu'il soit possible de laisser à l'avenir un tableau fidèle de notre bonheur ou de notre infortune, de nos lumiéres & de nos erreurs, de notre puissance & de notre faiblesse, si l'on nous oblige à nous montrer tels que nous devons être, & non tels que nous sommes ? La liberté d'écrire ce que l'on pense, & de rendre témoignage à la vérité, est le plus bel apanage de l'homme. Ce sont les écrits des fanatiques qu'il faut foudroyer, & non ceux des philosophes. Ce sons ces libelles diffamatoires où chacun nommé par son nom est exposé aux yeux de l'Univers, pour scandaliser, je ne dis pas les véritables Chrétiens, mais quiconque respecte l'humanité. Voilà les véritables Titans

qu'il faut réduire en poudre. A l'égard de l'Anciclopédie, je crois que ce Livre suffirait seul pour illustrer le régne d'un Prince, sous les auspices duquel il se ferait composé. Je regarderai donc la permission, qui, sans doute, sera accordée pour l'achever, comme une protection duë à son mérite. Serait-il possible qu'on fût obligé de porter chez les Etrangers des tresors qui apartiennent à la Patrie? Faudra-t'il rendre la Haye ou Amsterdam dépositaires de nos plus excellentes productions? Nous réduira-t'on à envier le sort de nos voisins, & travaillera t'on volontairement à détruire une des branches du Commerce.

Pour moi je suis très assuré que le Sénat qui a pris connaissance de cette affaire, aussi sage qu'il est, & aussi attaché au bien public, justifiera la vive persuasion où sont tous les honnêtes gens, qu'il ne peut se dispenser d'honorer de sa bienveillance tous ceux qui contribueront à la perfection de ce grand Ouvrage. Le tems nous aprendra si nos conjectures sont véritables (1).

(1) *Certains vuis assurent qu'on travaille à obtenir du Roi la révocation du Privilége; si l'on y*

Une des raisons pour lesquelles l'amour des Lettres est général dans notre siécle, c'est qu'aujourd'hui toutes les personnes de qualité, s'adonnent plus ou moins à l'étude. Un Gentilhomme rougissait il y a cinquante ans de signer son nom lisiblement, aujourd'hui il aurait honte de n'avoir pas lu quelques-uns des meilleurs Auteurs anciens & modernes, de ne point etre en état de juger d'une piéce d'éloquence, & de ne pas savoir les mathématiques. Nous devons beaucoup aux Anglais à cet égard. Presque tous les jeunes Seigneurs Français ont coutume de voyager, cet usage aussi agréable qu'utile leur a ouvert les yeux sur l'état d'ignorance où ils croupissaient, faute d'éducation. Rien ne formait un contraste plus humiliant pour notre Nation, que de voir un Milord raisonner comme les Pope & les Newton, tandis que toutes les connaissances d'un Marquis Français se bornaient à savoir l'adresse des plus

réussit, sans doute que notre maître aura bien pesé les motifs qui l'obligeront à user de cette rigueur ; en ce cas la soumission due à ce qui émane du trône doit étouffer toute espéce de murmure.

excellens Parfumeurs du Royaume. L'un citait un paſſage d'Homére, l'autre montrait des mouches de la bonne Faiſeuſe. On s'eſt aperçu, un peu tard à la vérité, mais enfin on s'eſt aperçu combien il était déraiſonnable que ceux qui ſont au-deſſus du commun des hommes par leur naiſſance, leurs dignités & leurs emplois, fuſſent cependant infiniment au-deſſous du petit bourgeois par l'eſprit & la ſcience. On a réfléchi ſur les abus qui réſultaient du défaut de capacité chez les grands. Enfin les nobles ont été convaincus que leur extraction ne leur impoſait pas une obligation indiſpenſable d'être ignorans & de ſe rapiocher par conſéquent de la brute le plus qu'il leur était poſſible. Ils ont étudié, & leur exemple, qui a toujours beaucoup de force, influant ſur le reſte des hommes, tout le monde aujourd'hui s'empreſſe d'acquérir des connaiſſances, qu'on regardait inutiles, parce que l'humeur féroce de nos ancetres nous perſuadait que toute l'érudition néceſſaire à un Gentilhomme, conſiſtait à ſavoir égorger méthodiquement ſon ſemblable

ſemb'able, dreſſer des chiens & dompter un cheval.

Je n'ignore pas que certains ſpéculatifs prétendent qu'il n'eſt pas avantageux que ce qui compoſe le plus grand nombre dans une monarchie ſoit éclairé. La raiſon qu'ils en donnent, c'eſt que trop d'eſprit parmi le peuple eſt capable de le diſtraire de cette ſoumiſſion aveugle dans laquelle il eſt expédient de le maintenir. Ce ſentiment ne me paraît pas raiſonnable, & ne pourrait acquérir quelque vraiſemblance qu'à l'égard d'un gouvernement deſpotique. Tout devant y être aſſujetti à la volonté d'un ſeul homme, qui, ſans aucune forme de juſtice, ordonne & éxécute ce qui lui plaît, il aurait peut-être à craindre que la multitude une fois au-deſſus de cette ignorance craſſe qui entretient l'ame dans un état d'aviliſſement, ne cherchât à ſe ſouſtraire à ſes caprices : mais dans une Monarchie où le Légiſlateur méme veut bien ſe ſoumettre à la loi, ou tout ſe régle & ſe conduit avec des formalités qui donnent du moins les plus grandes aparences

d'équité & de raiſon, je ne vois pas qu'il y ait du danger que les grands & les petits s'adonnent à l'étude.

Un autre inconvénient, diſent ces politiques, c'eſt qu'il eſt à apréhender que le peuple néglige les arts mécaniques pour courir après les langues, & toutes les autres ſciences qui doivent être le partage des gens qui ne ſont pas obligés de travailler de leurs mains pour vivre. Le teſtament attribué au Cardinal de Richelieu, ſemble déſaprouver par cette conſidération la multitude des Colléges. Le ſentiment d'un homme auſſi capable de décider ce qui eſt expédient ou nuiſible à un état, eſt, ans contredit, une grande autorité; cependant il ſe pourrait faire qu'il eût enviſagé les choſes avec un peu trop de prevention. Quoiqu'il en ſoit, une preuve qu'il s'eſt trompé, c'eſt que les Colléges ne ſont pas moins nombreux qu'ils l'étaient de ſon tems; au contraire, il s'en eſt établi beaucoup depuis lui dans toute l'étendue du Royaume; on y enſeigne la jeuneſſe gratis, on excite ſon émulation par tous les moyens imaginables, toutefois nous ne manquons pas d'artiſans.

DES MODES.

DÉclamer contre toutes les extravagances des Français, en fait de Modes, c'eſt avoir envie d'écrire pour conſommer du papier & ennuyer les Lecteurs. On peut dire en général que les Modes ſont modeſtes & indécentes, ſages & extravagantes, économes & diſpendieuſes. Voilà je crois la meilleure façon de les caractériſer. Chacun en fait uſage ſuivant le genre de ſon humeur. Une femme raiſonnable eſt enchantée qu'on ait preſque totalement ſuprimé les panniers, parce qu'elle s'en trouve plus à ſon aiſe, une coquette ſe plait à porter des robes ouvertes, parce qu'elles donnent un air de liberté. C'eſt peut-être auſſi matiére à de plus fréquentes tentations. Une mere de famille adopte la coiffure qu'on nomme cabriolet, parce qu'elle n'a point de tems à perdre à une longue toilette, une fille du monde la recherche, parce qu'elle eſt charmée de découvrir quelque nouvelle grace

ſous cette eſpéce de bonnet. C'eſt un filet tout récemment tendu pour ceux qui préférent l'art à la belle nature. Les aigrettes ſont du gout de celles qui ne ſont pas aſſez prodigues pour ſe parer tous les jours avec des dentelles de deux cens piſtoles. D'autres les achetent pour expoſer aux yeux du public mille colifichets d'un prix exorbitant & qu'on ne porte qu'une fois. C'eſt ainſi qu'on peut convertir en bien ou en mal preſque tout ce qui eſt en uſage dans la ſociété.

L'étourdie court après les Modes, l'homme ſenſé s'y conforme & en tire le parti le plus utile. Jamais elles n'ont été plus variées, & quoiqu'on en puiſſe dire, c'eſt une preuve d'opulence. On a beau aimer le luxe, on ſe prive du faſte quand on n'a pas le moyen d'être ſplendide. On ne peut diſconvenir non plus que tous ceux qui travaillent à inventer des Modes n'aient pour but de joindre le commode à l'agréable. Notre façon de nous habiller, de nous coiffer & de nous chauſſer eſt plus analogue à la conſtruction de notre corps qu'elle n'a jamais été. Nos

équipages lestes & bien coupés, sont plus maniables que ces boëtes énormes qui pulvérisaient le pavé & ruinaient les Chevaux. Les surtouts dont on fait usage dans toutes les grandes tables, sont des plats d'economie, nos bâtimens sont plus clairs, & par conséquent plus sains que ceux de nos peres. En un mot, si l'usage qu'on fait des Modes était réglé par la raison, bien loin d'en blâmer les inventeurs, on serait forcé de convenir qu'on leur a quelqu'obligation; encore faut-il avouer que malgré tous les abus qui en naissent, on leur est cependant redevable, parce que les personnes de bon sens savent les mettre à profit.

Il est des gens qui voïent tout avec chagrin, c'est le propre d'un tempérament bilieux : pour moi je trouve plus de bien que de mal dans l'arrangement de ce qui s'offre à mes regards, & j'oserais soutenir que si l'on faisait une juste estimation des avantages que le mal même aporte, on serait contraint de s'écrier : oui, tout est bien. Il est sans doute aisé de tourner ce système en ridicule. Il ne s'agit que

d'opoſer avec un peu d'adreſſe la proſpérité des méchans, à l'infortune & aux diſgraces des bons. Ce ſeul parallele ſuffit pour faſciner des yeux peu clair-voyans ; mais revenu de la premiére ſurpriſe, & même de l'eſpéce d'indignation, qu'on éprouve quand on voit un honnête homme devenir la victime des complots d'un ſcélérat ; lorſqu'on ſe donne la peine d'examiner la chaîne d'événemens qui donne lieu à cette eſpéce de mal, on s'égare dans un ſi prodigieux dédale de réfléxions contradictoires, qu'on eſt au moins dans l'incertitude ſur le jugement qu'on en doit porter. Mais revenons aux Modes : la digreſſion n'eſt excuſable que parce qu'elle n'eſt pas longue.

Il n'eſt pas ſurprenant de voir preſque tout le monde rechercher la nouveauté en fait d'ajuſtemens, d'étoffes & d'équipages. Rien n'eſt plus naturel à l'homme, & ſur-tout au Français, que l'amour du changement. C'eſt un bonheur pour l'Etat, puiſque l'induſtrie & le commerce y gagnent. On a beau s'emporter avec tout le zèle que l'a-

mour de la simplicité & de la modestie inspire contre les ornemens mondains, il ne s'en débitera pas par année pour cinq sols de moins qu'on n'aurait fait si l'on s'épargnait des remontrances si vaines ; cependant s'il était possible que ces déclamations produisissent l'effet que leurs auteurs n'en attendent point & que même ils ne souhaitent pas, ce serait un des plus grands maux que la société pût éprouver. Heureusement nous n'avons rien à apréhender à cet égard. Les riches aimeront toujours le luxe, par conséquent les pauvres trouveront leur subsistance dans les soins qu'ils prendront de travailler à les satisfaire. En préconisant les avantages qu'on tire du débit des Modes, je sens tous les inconvéniens qui résulteraient de l'excès où la vanité pourrait les porter. La Police fait y mettre bon ordre. On ne souffrira pas que *Laïs* aille aux ténébres de Long-Champ dans un char dont le harnais des chevaux brillera de plus de feux qu'elle n'en a allumé d'impudiques.

Il n'apartient qu'aux grands de donner le ton. Ceux qui, sans en

avoir le droit, cherchent à se l'arroger, se distinguent il est vrai, mais c'est en se rendant ridicules & en devenant la fable de la Cour & de la Ville.

Je ne sais quel est le plus insensé, de *Florimont* qui se met à la torture pour imaginer une coiffure nouvelle, ou de *Tristius* qui s'obstine à montrer une tête chauve plutôt que de prendre perruque. Tout bien examiné, il vaut mieux être coquet que dégoûtant.

Je ne crois pas qu'il soit jamais possible de prescrire des bornes raisonnables à tout ce qu'on apelle Mode. Comment régler une chose qui est du ressort des coquettes & des petits maîtres?

Les boutiques des Marchandes de Mode sont le rendez-vous des jolis hommes, des Abbés & des filles de joïe. Le joli homme se pavane sur le portique en ouvrant, avec élégance, une tabatiére que la fille de joïe s'approprie aux dépens d'une minauderie, tandis que l'Abbé en compte à la petite Marchande. J'ai rencontré des femmes qui se faisaient un revenu

de toutes les pretintailles qu'elles ramaſſaient les quinze premiers jours de l'an. J'ai vu d'aimables ſots qui avaient pour vingt mille francs de comptes ouverts au Palais, ſans pouvoir ſe vanter d'avoir eu la moindre faveur en échange des flacons, des éventails & des néceſſaires. Certain Abbé très-connu, & qui reçut l'année paſſée les étriviéres par les Domeſtiques du P. de * * * a vécu pendant trois ans aux dépens d'une Marchande de Mode chez qui il a placé quatre jeunes tendrons à qui il avait donné les premiéres leçons d'amour.

Quoiqu'on puiſſe dire contre les Modes, parce qu'elles entretiennent un eſprit de prodigalité & de diſſipation parmi une foule de jeunes gens des deux ſexes, je ſuis ravi qu'elles ſoient plus abondantes dans ce ſiécle qu'elles n'ont jamais été. C'eſt une preuve de notre aiſance.

Il y a deux ans que me promenant au Palais la veille du premier de Janvier à huit heures du ſoir, jour où l'on rencontre un concours prodigieux de monde qui s'empreſſe à acheter

mille bagatelles, ou à jouir du coup d'œil raviſſant que preſentent toutes les boutiques de bijouterie, j'acoſtai un grave perſonnage que je reconnus pour un fameux Predicateur, qui venait de remplir la chaire de ſaint G. pendant l'Avent. Cet homme dont la ſévérité eſt outrée, s'était fort étendu dans un de ſes Sermons ſur la frivolité des Modes, qu'il regardait, diſait-il, *comme le tombeau de l'innocence chrétienne.* Il eſt certain que les boutiques des Marchands du Palais étaient beaucoup moins brillantes il y a deux ans, qu'elles n'ont coutume d'être, à raiſon de la miſére des tems, ſuite inévitable de la guerre. Je liai converſation avec lui; & comme je lui faiſais remarquer cette différence: *Hélas!* me dit-il, *Monſieur*, avec le ton le plus patétique & le plus capable d'inſpirer de la douleur, *nous devons gémir ſur nos malheurs; cette diminution de gaïeté & d'affluence de monde dans toutes ces boutiques, doit pénétrer un bon Citoyen.* Mon premier mouvement fut d'aplaudir ſon ſentiment, & venant à réfléchir ſur le chagrin

qu'il témoignait de voir les Marchandes de Mode étaler & vendre beaucoup moins de ponpons, de mouches & d'aigraittes qu'à l'ordinaire, je concluai qu'il aimait encore mieux qu'on laissât *l'innocence chrétienne au tombeau*, que de la voir ressuscite aux dépens de notre bien-être.

DES SPECTACLES.

LEs Spectacles ont cauſé de tout tems de grandes diſcuſſions. Suivant les aparences elles ne finiront jamais, parce qu'il y aura toujours des gens qui ſe feront un devoir de les mettre infiniment au-deſſous de ce qu'ils ſont, & d'autres beaucoup au-deſſus de ce qu'ils peuvent être. Depuis quelque-tems on ſe contentait d'aller au Spectacle, ſans raiſonner ſur ſa valeur intrinſéque, ni ſur le dégré d'eſtime qu'on pouvait accorder à la profeſſion du Comédien. La querelle vient de ſe renouveller. *M. Rouſſeau* a déployé l'étendart de la diſcorde, il a attaqué *M. d'Alembert* qui s'aprête à juſtifier ce qu'il a dit à l'avantage de la Comédie dans le Dictionnaire Anciclopédique. Son ouvrage eſt ſous preſſe, nous verrons quelles armes il opoſera à celles dont le Citoyen de Genève s'eſt ſervi pour couvrir d'infamie le Théâtre & les Acteurs, quoiqu'il ait travaillé pour eux. Nous avons

déja vu de quelle maniére *Meſſieurs de Marmontel, Freron & Laval*, ont réfuté ſon livre. *M. d'Alembert* ne nous laiſſera, ſans doute, rien déſirer à cet égard ; cependant après la lecture du pour & du contre, chacun des Lecteurs demeurera dans l'opinion qu'il avait adoptée ſur cette matiére. Ceux qui ſe ſont mis au-deſſus du préjugé ne s'y aſſujettiront pas, parce que M. Rouſſeau l'autoriſe ; & ceux qui y ſont aſſervis n'en ſecouront point le joug, parce que quelques perſonnes de bon ſens en auront démontré toute l'abſurdité.

Les Spectacles ſont le rendez-vous de tous les honnêtes gens qui viennent y prendre un récréation quelquefois néceſſaire, ſouvent utile, & toujours raiſonnable. Je n'ai jamais bien compris le motif de l'acharnement de certains perſonnages contre ce genre d'amuſemens, mais je ſais que me trouvant un jour chez un Commandant de Place, un Directeur de Comedie vint lui demander la liberté de donner quelques repreſentations. & Lobrint. Cette nouvelle répandue dans la Ville

y cauſa beaucoup de joïe. Le lendemain le même Commandant envoya chercher le Directeur, & lui dit : *Je vous avais permis, mon ami, de jouer ici la Comédie, vos Camarades les Miſſionnaires s'y opoſent, je ſuis fâché qu'il y ait jalouſie de métier.* Il fallut céder au plus fort.

Je n'ai pas beſoin de répéter que j'écris en Philoſophe politique, & qu'ainſi je ne conſidére les objets que relativement au bien ou au mal qu'ils peuvent aporter dans la ſociété. Les Spectacles ſous ce point de vue me paraiſſent beaucoup plus utiles que préjudiciables. Ils entretiennent l'amour des talens ; ils excitent l'émulation des Artiſtes ; ils ſervent enfin de paſſe-tems à une infinité d'hommes que l'oiſiveté conduirait à la taverne, à la roulette, ou chez *Meſſaline.*

Pour juger de l'effet des Spectacles, il faut examiner leur nature. L'Opéra eſt une Académie de Muſique, où tous les Arts ſe réuniſſent pour étonner, émouvoir & attendrir. Ces ſortes de Spectacles en raſſemblant un

grand nombre de perſonnes contribuent à polir les mœurs & rendent la ſociété plus amicale. Tout y reſpire l'amour ; j'en conviens ; mais cette paſſion eſt la plus noble & la plus belle de toutes : c'eſt elle qui éléve l'ame au-deſſus de l'humanité & qui la provoque à l'héroïſme. D'un lâche elle fait faire un Achille. Par elle la dureté du caractére s'adoucit, & la fierté s'humaniſe ; c'eſt elle enfin qui rend la vertu aimable en la dépouillant de cette auſtérité qu'elle emprunte de la rudeſſe. Je ſais que cette paſſion eſt cauſe d'une infinité de maux ; mais je n'ignore pas que ſans faire attention au principe univerſel de toutes choſes, qui eſt l'amour, on reléve avec emphaſe le mal qu'il procure, ſans examiner qu'il eſt ſeul & unique auteur de tout le bien qui ſe fait dans l'univers. Qu'ai-je dit ? quel orage va s'élever contre moi ? Dût la foudre m'écraſer, oui l'amour, le ſeul amour eſt le principe univerſel, le premier moteur de tout, comme il en eſt le terme. Quel danger y a-t'il donc à nous entrete-

nir d'un penchant auquel la nature nous a assujettis ? quel inconvénient y trouve-t'on, sur-tout lorsque dans l'image qu'on nous en présente, on ne nous fait apercevoir que des traits de fidélité & de tendresse autorisés par le devoir ?

Je ne prétens point dire que l'Opéra ne soit capable de donner certaines impressions de vice, sur-tout à la jeunesse ; mais comme il n'est rien de parfait sur terre, & que les meilleures choses peuvent se convertir en mal, il n'est pas naturel de priver la société d'un de ses plus nobles amusemens, parce qu'il peut porter préjudice à un petit nombre de citoyens. On trouve à l'Opéra ce qu'on voit tous les jours dans les cercles, des femmes coquettes, des hommes qui aiment le plaisir, des intrigues, des amourettes. Tant que le bien public se rencontrera parmi tous ces défauts, il faut éviter de rien changer à l'ordre des choses. *Severus* excommuniera *Orphée*, qui ne laissera pas de chanter sa victoire. Tout est mal, tout est bien, ne portons point d'at-

teinte à l'harmonie qui régne dans l'univers.

Le Théâtre des Comédiens réunit deux genres de Spectacles, le tragique & le comique. Il peut fournir une infinité de leçons de morale la plus épurée. Les seuls esprits prévenus ou intéressés à nier cette vérité en disconviendront.

La tragédie nous remet devant les yeux des traits d'histoire où l'on montre le vice sous la forme qui lui est personnelle; c'est-à-dire, qu'on l'expose d'une maniére à exciter l'horreur & l'indignation. Il est enfin toujours accompagné des punitions, ou du moins des remords qui en sont inséparables. La vertu, au contraire, au milieu même des tempêtes qui l'agitent, en butte à l'envie, à la méchanceté & à tous les artifices des calomniateurs, brille de l'éclat qu'elle n'emprunte que de sa simplicité & de la justice. Si elle n'est pas quelquefois récompensée comme elle le mérite, c'est qu'il n'est point permis de changer le fonds du sujet que l'on traite : or comme il n'arrive que trop souvent de voir

des gens vertueux privés des avantages dont ils sont dignes, on représente les objets tels qu'ils sont, & l'on se contente de relever le mérite de la vertu, de la peindre aussi aimable qu'elle est, pour en inspirer l'amour au Spectateur, tandis qu'on provoque sa haine & son mépris à l'égard de tous ceux qui oprimment l'innocence. Il suffit de jetter les yeux sur quelque tragédie que ce soit pour se convaincre de cette vérité. Quel espéce de mal peut-il résulter de la représentation de ces piéces ? Les Grecs, les plus sages de tous les hommes, ont été les premiers inventeurs des scènes tragiques. Ils s'en servaient comme du moyen le plus efficace pour instruire le peuple : par cette raison leurs Prêtres étaient leurs Acteurs. Aujourd'hui la sainteté du ministére des nôtres ne serait pas compatible avec cette profession ; mais aussi ceux qui l'exercent ne devraient-ils point être l'ojet de leur animosité, ne fut-ce qu'à raison de l'origine.

La comédie est le tableau de nos mœurs. C'est une école où chacun

peut aprendre les devoirs de ſon état, en remarquant tous les défauts qui ſe gliſſent dans la ſociété. C'eſt une maniére d'inſtruire & de cenſurer d'autant meilleure, qu'elle égaye l'eſprit en parlant au cœur. L'aigreur accompagne preſque toujours les réprimandes de ceux qui ſont en droit d'en faire, & c'eſt peut-être la cauſe la plus ordinaire de leur inutilité. Les Comédiens, au contraire, débitent leur morale de la maniére du monde la plus capable de faire impreſſion, parce qu'ils mettent en action tout ce qu'ils veulent exprimer, & qu'ils paraiſſent toujours exempts de ce fiel qui répand une amertume inſupportable ſur les remontrances. Un avare ſe plait à voir *Arpagon* qu'il blâme, lors meme qu'il imite ſon avarice: l'attention qu'il aporte au jeu de ce perſonnage lui ſuggére des réfléxions dont il y a lieu d'eſpérer qu'il profitera, parce qu'on l'inſtruit ſans l'offenſer. *Tartufe* dévoile tous les ſecrets reſſorts de l'hypocriſie, & enſeigne au public à ſe méfier de l'affectation & de la forfanterie des bigots. En un

mot, il n'eſt guéres de comédies qui ne puiſſent devenir d'une fort grande utilité, parce qu'il y en a fort peu qui n'aïent pour but de ridiculiſer le vice. S'il s'en rencontre où l'on remarque une trop grande liberté dans les expreſſions & dans la matiére que l'on traite, c'eſt à la Police à défendre de les jouer, ſi l'avidité du gain détermine les Comédiens à les afficher. Quiconque peut empêcher le mal par un ſeul acte de ſa volonté, ſe rend très-coupable lorſqu'il le tolére. Je ſuis ſurpris, par exemple, qu'on autoriſe la repreſentation de *Turcaret*, de la *Comteſſe d'Orgueil*, du *Tambour nocturne*, du *Bal d'Auteuil*, & de quelques autres piéces ſemblables qui dégradent la Nobleſſe du Théâtre, & qui donnent matiére à tous les reproches dont on l'accable. On devrait en bannir ces bas équivoques qui font rire les gens ſans éducation, & qui révoltent toutes les perſonnes qui penſent. Sur le pied où le théâtre eſt aujourd'hui, il ne ſerait peut-être pas difficile de parvenir à une réforme complette; les piéces modernes ſont

très-épurées, il ne s'agirait que d'en proscrire quelques anciennes. Si cette conduite n'était pas capable de le réconcilier avec les dévots, peuple toujours armé de griffes, du moins elle ferait honneur aux Comédiens, augmenterait l'estime que les honnêtes gens ont pour ceux d'entr'eux qui méritent d'être distingués, & peut-être déterminerait les Ecclésiastiques à révoquer leurs censures. Au reste, s'ils n'en recueillaient pas ce dernier avantage, dont ils pourrait être privés par des raisons de politique, ils n'auraient plus rien à se reprocher : alors on dirait avec raison, *fulmen male fulminatum fulminat fulminantem.*

L'excommunication portée contre les Comédiens passe pour le chef-d'œuvre du zèle & de la discipline de l'Église dans l'esprit des fanatiques, des ignorans & de la populace. Conséquemment ce préjugé doit être fort étendu, parce que la classe des personnages que je viens de désigner est fort nombreuse ; c'est le gros du public. Heureusement pour les Comédiens, ils sont dédommagés par la façon de

penſer de tous les êtres qui raiſonnent. Ils ſont les maîtres de faire rougir de honte les auteurs de cette injuſte prévention par leur conduite. Qu'ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes, s'il ne jouiſſent pas de l'eſtime qu'ils pourraient mériter de la part des citoyens éclairés : des mœurs plus pures ; des ſentimens plus nobles, moins de faſte & plus de modeſtie les mettrait à l'abri de beaucoup de mortifications.

Il eſt certain que l'excommunication dont ils ſe plaignent avec juſtice, eſt la preuve la plus claire de l'inconſéquence qu'on a lieu de reprocher aux Français. Ils ſont à cet égard une eſpéne de ſchiſme avec l'Egliſe de Rome ; demandez-leur-en la raiſon, je leur défie d'en fournir une qui ſoit plauſible. Il y a quelque-tems que j'examinais avec un des plus reſpectables Sénateurs du Royaume, tout le ridicule de ces cenſures. Après bien des réfléxions de part & d'autre : *Je vous avoue*, me dit-il, *que rien n'eſt plus abſurde que l'obſtination dans laquelle on eſt d'anathématiſer les Co-*

médiens, tandis que le Pape les admet dans le sein de l'Eglise. Cette conduite peut donner matière à des argumens dont on peut tirer avantage pour prouver que la Religion sert de prétexte à la politique; car, ajouta-t-il, on n'use de cette rigueur à leur égard, que par la crainte où l'on est qu'une infinité de jeunes gens de famille séduits par l'extérieur brillant des Acteurs & les charmes des Actrices, ne renoncent aux occupations auxquelles on les destine pour embrasser cette profession. Il en résulterait de grands maux par la mésalliance des familles, & l'abandon des Charges & des dignités que les peres & meres veulent transmettre à leurs enfans. Pour prévenir un abus si dangereux, nous n'avons trouvé rien de plus propre que d'attacher, par le ministère des Prêtres, une note d'infamie à l'état du Comédien; bien persuadés que le peuple qui donne dans un préjugé par principe de religion, ne s'en départ jamais. Conséquemment le mépris de la nation pour ceux qui se consacrent au théâtre, devait nécessairement mettre un frein au pen-

chant que la jeuneſſe ne montre que trop à l'embraſſer.

*Remarquez encore que par une ſuite de cette excommunication les peres & meres ſont en droit de deshériter leurs enfans : or ceux qui braveraient le préjugé ne ſe détermineraient peut-être pas ſi aiſément à ſe voir fruſtrés d'un bon héritage. La preuve de ce que je vous avance, c'eſt que n'ayant point à redouter des Comédiens Italiens, les mêmes inconvéniens que nous craignons de la part des Français, nous avons excommunié ceux-ci, & nous n'avons fait aucune difficulté d'inſcrire ceux-là au rang de tous les autres fidèles Catholiques, quoique ces derniers ſoient beaucoup plus libres, & qu'à la réſerve d'un petit nombre de piéces, telle qu'*Arlequin fauvage, *toutes leurs Comédies ſoient pleines d'indécence & peu ſuſceptibles d'inſpirer des ſentimens d'honnêteté.*

Je ne pus me refuſer à l'évidence de cette vérité ; mais avant d'en paraître perſuadé, je lui fis obſerver que l'excommunication avait été lancée dans des tems où on n'avait pas lieu de craindre

dre que les jeunes gens de famille prissent le parti du théâtre. Il en convint avec moi, & me répondit, *que cette sévérité dans son principe avait été très-raisonnable, parce qu'une foule de gens sans aveu s'étaient érigés en Comédiens, & qu'aussi dissolus dans leurs mœurs qu'infâmes dans leurs jeux & leurs propos, on avait dû les traiter comme l'excrément du genre humain; que cette espèce de vermine, capable d'empester le public, n'avait jamais dû être regardée comme méritant le nom d'Acteur; mais qu'en ayant usurpé le titre, ils avaient autorisé toutes les personnes qui n'ont point de discernement, à confondre d'honnêtes gens avec cette vile canaille.*

On a bien aperçu, continua-t'il, *toutes l'extrême différence qui se rencontre entre ces odieux Baladins & les Comédiens; mais comme leur art: quoique fort épuré, ne pouvait acquérir un certain dégré d'estime à raison du préjugé occasionné par son propre nom; on s'est bien donné de garde de retirer l'anathême dont on l'avait chargé par la crainte d'engager une jeunesse trop*

adonnée au plaisir à renoncer aux devoirs essentiels de la société pour prendre le parti du théâtre. Je ne desespére pas, me dit-il encore, *qu'on ne se relâche par la suite de cette rigueur ; mais avant d'en venir là, il faut qu'on ait une façon de penser sur les Comédiens assez juste, pour qu'ils ne soient ni plus considérés ni plus avilis que leur état le mérite. On doit se garder par respect pour la Religion de rompre en visière à tout le peuple, s'il s'obstine à persister dans sa mauvaise opinion, & on doit également craindre de répandre trop de lustre sur la profession des Acteurs s'ils parviennent à obtenir un dégré supérieur d'estime. Cette politique nécessaire est très-disgracieuse pour ceux qui sont dignes de la consideration de leurs compatriotes ; mais il faut laisser au tems à remédier à un mal qui paraît jusqu'à present sans remède. Pour les dédommager en quelque manière d'une trop grande sévérité de la part de l'Eglise, nos Rois leur accordent des pensions & leur donnent des marques de bienveillance qui sont un témoignage assez évident du peu d'at-*

tention qu'on fait aux foudres dont on les a frapés, mais qu'on n'oſe encore éteindre. Il me cita cette déclaration de Louis XIII. du 16 Avril 1641, qui ordonne, *qu'en cas que les Comédiens réglent tellement les actions du théatre, qu'elles ſoient toujours exemptes d'impureté, il voulait que leur éxercice qui peut innocemment divertir ſes ſujets de diverès occaſions mauvaiſes, ne leur puiſſe être imputé à blâme, ni nuire à leur réputation dans le commerce public.*

Il eſt certain qu'une déclaration de cette nature, publiée par les conſeils & ſous les auſpices d'un Miniſtre Cardinal, eſt très-capable d'émouſſer les traits que l'Egliſe Gallicane a lancé contr'eux. Comment excommunier raiſonnablement des perſonnes dont l'*exercice ne peut être imputé à blâme, ni nuire à leur réputation?* Je n'ai pas aſſez d'eſprit pour concilier cette oppoſition. Le Cardinal de Richelieu a-t'il pu, comme Prêtre de cette même Egliſe, lui donner cette mortification, ou n'avait-il pas aſſez de lumiéres pour en ſentir toutes les conſéquences? Ce grand homme a ſans doute préféré

dans cette occaſion l'équité naturelle à la politique. Que de ſcandales n'aurait-on pas évité, ſi en imitant ſon amour pour la juſtice, on avait ceſſé de flétrir des gens dont la profeſſion autoriſée par le Prince, n'a rien d'aviliſſant ni de mépriſable!

Quand je me plains des ſcandales que cette rigueur déplacée occaſionne, ce n'eſt pas ſans ſujet. On ſait que Mademoiſelle le Couvreur, qui faiſait les délices de tout Paris, fut privée de la ſépulture eccléſiaſtique, parce qu'elle n'eut pas le tems de faire ſa renonciation, étant morte preſque ſubitement. Le Curé de ſa Paroiſſe, digne de grands éloges à certains égards ſeulement, cet *Ariſte* enfin, dont j'ai parlé dans le cours de cet Ouvrage, refuſa de l'enterrer parmi les Fideles, quoi qu'elle eût témoigné un extrême deſir de recevoir les derniers Sacremens, & qu'elle fût morte dans le tems qu'elle avait envoyé chercher un Prêtre. Les amis de cette ſublime Actrice l'inhumérent clandeſtinement, à la honte de toute la France, qui, par une ingratitude

barbare, refusait une legére marque d'estime à la cendre de celle dont elle avait si fort aplaudi les talens. Quelques jours après cette triste cérémonie, quelqu'un fut trouver *Ariste*, & lui dit qu'en faveur des sentimens de piété que Mademoiselle le Couvreur avait montré en mourant, & en considération des demandes réitérées qu'elle avait faite d'un Confesseur, on aurait dû user de quelqu'indulgence à son égard, étant certain que le vouloir est réputé pour le fait auprès de Dieu. *Ariste* n'eut pas de peine à démontrer qu'il avait agi comme il le devait, la force de la loi était pour lui. On le laissa débiter toute l'austérité de sa morale, & après l'avoir écouté paisiblement: savez-vous bien, lui dit-on, qu'elle avait une volonté si déterminée de se soumettre à la discipline de l'Eglise lorsqu'elle a fait apeler un Prêtre, qu'elle a chargé des amis, témoins de ses derniers soupirs, de donner un diamant & un colier de la valeur de 6000 liv. pour orner le soleil de votre Paroisse, au cas que

vous l'enterrassiez comme elle l'espérait ? *Pourquoi donc ne m'avoir pas instruit plutôt de ces pieuses intentions* ? repliqua Ariste, *il n'est pas possible à présent de la faire déterrer : on m'a dit qu'on avait jetté de la chaux sur son corps.*

En dépit de l'aveugle superstition, Voltaire a fait son Apothéose, & les talens ont gravé son nom au Temple de Mémoire.

Je n'ai point d'intérêt à défendre la cause des Comédiens, je n'en connais aucun particuliérement ; mais s'il m'était permis de m'expliquer aussi clairement que je le pourrais, pour prouver que la seule politique a su armer le fanatisme contr'eux, je ne laisserais aucun doute sur l'ignorance ou la mauvaise foi de leurs censeurs. Brisons là. Il est des choses qu'on est contraint de taire, d'ailleurs après les graces dont le Souverain les honore, ont-ils besoin d'Apologie ? La postérité aprendra que LE ROI TRÉS-CHRÉTIEN, LOUIS LE BIEN AIMÉ, par une bonté digne de sa magnificence royale, vient d'orner le portrait

d'une Comédienne, & a ordonné pour que ce témoignage de bienveillance fût constaté d'une maniére autentique, qu'on placât les armes de France en relief sur la bordure de ce tableau.

Tandis qu'un Cagot en soupire,
Plus d'un Prélat, chére Clairon,
Qui comme moi ne fait que rire
De l'excommunication,
Abandonnant mitre & bréviaire,
Plutôt aujourd'hui que demain,
Endosserait l'habit Romain
Pour faire un nouveau Séminaire,
S'il espérait d'un tel honneur,
Instruit par toi dans l'art de plaire,
Partager un jour la grandeur,
Et les hommages de la terre.

En faisant remarquer à certaines personnes toute la contradiction qui se rencontre dans la conduite qu'on tient à l'égard des Comédiens, j'en ai rencontré qui voulaient raisonner par principes & qui me disaient, qu'il ne fallait pas juger de cette profession par les anathemes, ni par les distinctions

qu'elle éprouve, mais par sa propre essence. Lorsque j'ai eu affaire à des rigoristes qui m'opposaient à chaque instant de grands mots vuides de sens, & qui, semblables à Sœur Agnès, se confessaient d'avoir tué une puce avec colére, où d'avoir mangé les parties honteuses d'un harang, je me suis contenté de rire : mais quand j'ai parlé à des hommes, je leur ai demandé en quoi ils faisaient consister l'essence de cette profession, puisqu'ils voulaient qu'on jugeât d'elle par ce qu'elle est en elle-même. Ils ont été obligés de convenir que l'art du Comédien n'était autre que le talent de captiver l'imagination, & de fasciner tellement les yeux du Spectateur, qu'on parvint à lui persuader qu'une action faite il y a cent ans, se passe dans l'instant qu'on la lui représente, en l'affectant des sentimens qu'il aurait éprouvé s'il en avait été réellement témoin. Cela posé, je ne vois pas ce qu'il y a d'infâme dans l'exercice de cet art. Il s'agit de savoir si ce qu'on représente est digne de louange ou de blâme ; car si le vice prend la place de la vertu dans la

la bouche des Acteurs, certainement ils doivent être proscrits; mais si au contraire ils sont très-attentifs à ne rien exposer en public que de conforme à la pureté des mœurs, qu'a-t'on à leur reprocher ? Ils n'ont pas toujours été, dit-on, si scrupuleux, mais ils le sont aujourd'hui : il est donc de la raison de les distinguer, puisqu'ils ont su se distinguer eux-mêmes.

Croit-on avoir un motif suffisant de couvrir d'oprobre une infinité de Citoyens, parce qu'on dira que leur métier est contraire à la rigidité de l'Evangile qui nous menace de nous faire rendre compte d'une parole oisive ? Les discours des Comédiens ne doivent pas être tels, puisqu'ils tendent à faire haïr le vice & à rendre à la vertu les hommages qu'on lui doit. On ne trouve, dit-on, au théâtre qu'esprit de dissipation, & qu'occasion prochaine d'immodestie & d'impureté. Qu'on anathématise donc aussi toutes les promenades, & peut-être qu'en faisant un éxamen sérieux de tous les lieux où des abus de différent

genre produiſent de très-grands ſcandales, la foudre percera juſques dans le lieu ſaint. Les rendez-vous ſont plus fréquens & plus faciles dans un de ces endroits que dans l'autre, & il ne s'y peut commettre aucune eſpéce de mal qui n'entraîne d'affreuſes conſéquences. Eſt-il du bon ſens de juger de la nature d'une choſe par quelques effets qui ne lui ſont point propres & perſonnels? La Comédie & les Comédiens ne ſubſiſteraient pas moins, quand on en bannirait les propos licencieux des petits Maîtres & les indécences des couliſſes; qu'on laiſſe donc à la Police & aux Directeurs des conſciences, le ſoin de chercher à rectifier ce qu'il y a de défectueux parmi un petit nombre d'Acteurs & de Spectateurs, mais que la ſtupidité & la ſuperſtition n'allument plus les flambeaux de la diſcorde, pour diviſer des Concitoyens & les élever les uns contre les autres.

Puiſqu'il n'eſt pas poſſible de régler le jugement du peuple à ce ſujet ſuivant la droiture & l'équité, parce que les Eccléſiaſtiques ne veulent point

permettre aux Séculiers de jouer la Comedie, pourquoi, dira-t'on, s'obſtiner à embraſſer l'état de Comédien? Pourquoi? parce que la plûpart des Acteurs n'ont point d'autre reſſource, ayant été deſtinés au théâtre dès leur enfance; parce que d'autres ont été très-heureux de trouver ce moyen de ſubſiſtance après des revers de fortune, parce qu'enfin ceux qui ont des talens ſupérieurs ne ſeraient pas maîtres de le quitter ſi leur deſertion pouvait entrainer ſa ruine. Il faut donc qu'il y ait néceſſairement des Comédiens. Heureux, quoiqu'on en puiſſe dire, tous ceux qui pourront atteindre à la perfection de quelques-uns d'eux; malheureux ceux qui, ſans y pouvoir parvenir, ſont obligés indiſpenſablement d'en exercer la profeſſion.

FIN.

TABLE
DES MATIÉRES.

DE la Religion, 1
Des Femmes, 19
De la Juſtice, 32
Du Militaire, 37
De la Finance, 49
Du Commerce, 56
Des Moines, 77
Des Médecins, 113
De la Cour, 126
De la Ville, 141
De la Province, 150
De la Vénalité des Charges, 158
De la Littérature, 176
Des Modes, 195
Des Spectacles. 204

Fin de la Table.

ANECDOTES

ECCLÉSIASTIQUES

JÉSUITIQUES,

QUI N'ONT POINT ENCORE PARU.

Par feu M. SONNES, *Prêtre.*

Avec la critique du Mandement, composé par l'Abbé TERRISSE, sur la mort de M. le Cardinal SAULX-TAVANNES.

Suivies d'un simple exposé de la conduite du Clergé & des Grands-Vicaires du Diocèse de Rouen.

A ROUEN,

M. DCC. LX.

AVERTISSEMENT.

CET OUVRAGE, divisé en trois Parties, contient un Recueil de faits d'autant plus intéressans qu'ils n'ont point encore été rendus publics par l'impression, excepté quelques-uns qu'on n'a pu se dispenser de rapporter de nouveau, à cause de leur connexité avec les autres.

Les Jésuites sont les principaux auteurs des maux dont on y fait la description ; & le triste état dans lequel les intrigues & la morale de ces Peres ont réduit le diocèse de Rouen (sans parler des autres) nous a engagé de donner un abrégé de la conduite de plusieurs Archevêques, Curés, Grands Vicaires, servilement dévoués à la Société.

Ces Anecdotes Ecclésiastiques (Jésuitiques commencent en 1656, à l'Assemblée du Clergé, & finissent en 1759. On sçait que la Cour précipita la dissolution de cette Assemblée à cause de l'inconduite de plusieurs Evêques qui en étoient membres : mais bien des personnes igno-

rent que le ſieur Coulon, Prêtre & Porte-Dieu dans la Paroiſſe de Saint Sulpice de Paris, ayant obtenu des proviſions pour la Cure de Vatierville au Diocèſe de Rouen, on découvrit que cet Eccléſiaſtique étoit ſeul la cauſe de leur diſgrace; qu'en conſéquence M. de Harlai, alors Archevêque de Rouen, & ſes adhérans ſuſciterent au ſieur Coulon, pendant nombre d'années des perſécutions terribles; qu'ils le firent traîner dans les priſons de l'Officialité de Rouen, & de-là transférer dans celles de Paris, où cette innocente victime éprouva tous les effets de la vengeance Epiſcopale; enfin que par une eſpéce de miracle, il ſortit de priſon couvert de lauriers; & que ſes perſécuteurs furent chargés de confuſion.

Les faits ſont ſi ſinguliers & ſi frappans, que nous avons cru devoir les tranſmettre à la poſtérité. On y voit des Prêtres d'une éminente piété, devenir les victimes du deſpotiſme Epiſcopal; & d'autres, quoique ſoumis à tout ce qu'on pouvoit exiger d'eux, immolés au caprice des Grands-Vicaires. Les Jéſuites, ſuivant leur

coutume, y jouent leur rôle pour faire le mal.

Entre les Prélats qui ont été depuis plus de cent ans sur le Siége de Rouen, on ne verra que M. Colbert, dont la conduite fut toujours en butte aux Ignaciens, qui, malgré les ressorts qu'ils firent agir, leur ait retiré la Théologie, & qui ait établi de bonnes Etudes, lesquelles firent fleurir la piété dans ce diocèse. Aussi la mort du Prélat fut elle un jour de triomphe pour la Société qui, depuis cette époque jusqu'aujourd'hui, s'est amplement dédomagée des humiliations qu'elle avoit précédemment reçües.

M. Léonard Sonnes est auteur de la premiere partie de ces anecdotes(*a*).

(*a*) M. Sonnes étoit un Ecclésiastique du diocèse de Rouen, aimé & chéri de tout le monde. En effet quelle belle ame! Quel amour pour les vérités combatues! Pour le dire en un mot, ce Prêtre ne s'est occupé pendant toute sa vie qu'à la pratique des bonnes œuvres. Peu comme lui dans le diocèse de Rouen, qui fussent pleins d'érudition. Plus on s'éloigne du tems de sa mort, arrivée le 7 Juin 1759; plus on sent la perte qu'on a faite. Un Ecrivain célébre en a fait un bel éloge. Un tel homme méritoit bien qu'on

La seconde contient des observa-

donnât sa vie en entier avec ses Ouvrages Manuscrits. Qu'est devenu un trésor si précieux? Quelqu'un sans doute le conserve soigneusement. Qu'il est triste pour quelques personnes de ne s'être pas trouvé à la vente de ses livres! Cet homme, pour ainsi dire, tout hérissé de science, étant un jour avec quelques amis, ravis de lui entendre raconter bien des faits dont les Histoires ne font pas mention, on lui dit: *mais où prenez-vous tout ce que vous nous racontez?* il repondit, *ce sont des faits d'Histoire qu'on n'a sans doute osé imprimer, qui doivent se trouver dans le Cabinet des Savans; ou peut être ne s'est-on pas donné la peine de les recueillir.* Frappé & étonné de lui entendre dire des choses si intéressantes, on le pria de donner par écrit, ce qu'il disoit être arrivé, lors de l'Assemblée du Clergé de 1656, dont il s'étoit ensuivi de cruelles persécutions. Il le fit presque à plume courante. En remettant son Manuscrit, & avant que de s'en aller, il dit: *Il faudroit le retoucher pour le stile, car je ne me suis attaché qu'à rapporter les faits; je pense que tout est exact; je le tiens de bonne main. J'ai fait quelque lacune, quand je serai chez moi, j'enverrai ce qui manque*, ce qu'il fit, & on n'a pas manqué de l'inserer. Sa mort, arrivée quelque tems après & qui fut pour ses amis un coup accablant, l'a empêché de retourner où il avoit laissé son Manuscrit, & de reviser son ouvrage. Par respect pour l'auteur on n'a fait que le copier, en y ajoutant seulement des Sommaires.

tions sur un Mandement donné par M. Terrisse, Doyen & Grand-Vicaire de la Cathédrale, à l'occasion de la mort de M. de Tavannes.

Nous n'aurions jamais publié les faits concernant la vie de notre Cardinal, si l'on n'en avoit pas fait un des plus grands Pontifes de l'Eglise. Nous avons donc cru ne pas devoir laisser sans réponse un Eloge si répréhensible à tous égards, & qui a revolté tout le diocèse. Il faut que M. Terrisse ait un front de Jésuite pour avoir osé donner comme vraies des choses qui, de notoriété publique, sont entiérement opposées à la vérité. C'est ce qu'on fait voir dans la derniére évidence. Nous avons balancé long-tems si nous devions répondre à ce Mandement : mais les faits que nous savions par nous-mêmes & les mémoires, en grand nombre, qui nous ont été fournis en conséquence, nous ont saisi d'indignation, en voyant ainsi la vérité outragée, & M. de Tavannes préconisé comme le modéle des Pasteurs. Ces observations n'ont été données au public qu'après en avoir conféré

avec des perſonnes de mérite qui ont applaudi à notre deſſein.

La troiſiéme partie eſt un expoſé ſimple des maux préſens du vaſte diocèſe de Rouen.

L'ignorance & le libertinage, parvenus à leur comble dans le XI. ſiécle, offrent un ſpectacle bien affligeant pour la Religion. On voit avec la plus vive douleur, que les Jéſuites ont fait revivre de nos jours ces mêmes vices dans le diocèſe de Rouen, où ils diſent, font, prêchent & enſeignent tout ce qu'ils veulent ſans aucune contradiction, ſi ce n'eſt de la part du Parlement. Ainſi ces Peres ont fait diſparoître la ſaine Morale, en débitant journellement les principes les plus relâchés, proſcrits par de célébres Aſſemblées du Clergé. Les Curés de Rouen furent les premiers qui, en 1656, dénoncerent cette Morale impie au Clergé de France; Ceux d'aujourd'hui en font leur Bouſſole. On en peut juger par le tableau que nous en faiſons en racourci.

Ce qui nous a déterminé à parler contre les mœurs déréglés des

Eccléſiaſtiques ; c'eſt que l'on eſt perſuadé que notre nouvel Archevêque, dont les vertus ont été publiées dans le diocèſe avant ſon arrivée, eſt convaincu de ces paroles de S. Jerôme : *Lorſque les Egliſes manquent d'inſtruction . . . la pureté des mœurs, la chaſteté périſſent ; toutes les vertus s'évanouiſſent ;* & qu'il coupera la racine à tant d'abus qui ſe ſont gliſſés dans ſon Clergé, pour y faire revivre la piété preſqu'éteinte. Pour peu que ce Prélat en faſſe l'examen, il trouvera que c'eſt à la faveur de l'ignorance & de l'oiſiveté que ſe commettent tant de maux ; & les verra beaucoup plus grands que nous ne les repréſentons.

Bien des raiſons nous ont engagé à donner ces faits avec tout le ménagement que mérite la matiere, ne voulant pas dévoîler des choſes odieuſes qui ne ſont connues que de quelques perſonnes. Ceux qui nous ont fourni les Mémoires ſur leſquels nous avons travaillé, nous reprocheront d'avoir omis nombre de faits, & ils conviendront que loin d'avoir exagéré ceux que nous avons employés,

il y en a, principalement sur l'inconduite du Clergé, des Grands-Vicaires &c, que nous avons bien adoucis. Mais si nous eussions entré dans un plus grand détail, & rapporté tout ce qui en est; d'un côté, les oreilles chastes en auroient été blessées; & de l'autre, les faits auroient paru si graves, que les personnes qui les ignorent nous auroient accusé d'en imposer.

ANECDOTES

ANECDOTES ECCLESIASTIQUES ET CURIEUSES.

La Morale des Jéſuites eſt dénoncée à l'Egliſe par les Curés de Rouen.

LORSQU'EN 1651, M. François de Harlay-Chanvalon fut nommé à l'Archevêché de Rouen, le Diocèſe étoit rempli d'Eccléſiaſtiques qui faiſoient beaucoup d'honneur à l'Egliſe par leur piété & leurs lumieres. Le Chapitre de la Cathédrale étoit compoſé d'un grand nombre de Chanoines ſçavans & vertueux, & les Paroiſſes étoient conduites par d'excellens Curés. Pour le prouver, il ſuffit de dire que les Curés de Rouen (*a*) furent les premiers, qui éleve-

[*a*] *Turgis*, Doyen de la Chrétienté & Curé de S. Vivien. *Dufour*, Curé de S. Maclou. *Du Perroy*, Curé de S. Etienne des Tonnelliers. *Santier*, Curé de S. Denis. *Voiſin*, Curé de S. Michel. *Thierry*, Curé de S. Jean. *Chretien*, Curé de S. Patrice. *Le Clerc*, Curé de S. André. *Picquais*, Curé de S. Sauveur. *Lorrain*, Curé de S. Martin-du-Pont. *Avice*, Curé de S. Lo. *De Sahurs*, Curé de S. Pierre-du-

rent leurs voix, pour dénoncer à l'Eglise les monstrueux excès de la morale des Jésuites. Leur cri réveilla le zèle de ceux de Paris & des autres Diocèses du Royaume, qui se joignirent à eux pour poursuivre la condamnation de ces horreurs. S'ils ne la purent obtenir, en 1656, de l'Assemblée du Clergé, qui se décria par sa conduite scandaleuse; leur réclamation ne fut pas tout-à-fait stérile, puisque l'apologie des Casuistes de la Société fut censurée, en 1658, par plus de vingt Evêques de France & par le Pape Alexandre VII; & ce que ne fit pas l'Assemblée de 1656, celle de 1700 l'exécuta par la condamnation de cent trente Propositions; mais cette condamnation convertit-elle les Auteurs de cette Morale diabolique, & déracina-t-elle, dans le cœur de ceux qu'elle avoit séduits, les impressions qu'elle y avoit fait? Ne voit-on pas avec douleur, & ne peut-on pas dire avec vérité, que son venin s'est glissé dans tous les états & conditions, malgré les censures qu'elle a essuyées en différens tems? Aussi n'attribuons-

---

Châtel. *Le Febvre*, Curé de S. Vincent. *De la Vigne*, Curé de S. Pierre-le-Portier. *Nicolas Talleboi*, Curé de S. André près Cauchoise. *De la Fosse*, Curé & Doyen de Notre-Dame de la Ronde. *De la Haye*, Curé de S. Amand. *Marc*, Curé de Saint Martin sur-Renelle. *Tirel*, Curé de Sainte Croix des Pelletiers. *Le Prevost*, Curé de S. Herbland. *Artus*, Curé de S. Vigor. *Gueroult*, Curé de Saint Nicaise. *Desmarets*, Curé de Sainte-Croix-S.-Ouen. *Cotteret*, Curé de S. Cande le jeune. *De Fieux*, Curé de S. Laurent. *Teveneau*, Curé de S. Etienne la Grand' Eglise. *Le Cuilier*, Curé de Sainte Marie la petite. *Faucillon*, Curé de S. Nicolas.

nous qu'aux subtils effets de sa contagion, & par conséquent aux Jésuites, que nous avons seuls en vûe, les persécutions & les faits que nous sommes obligés de mettre sous les yeux, pour faire voir que le prodigieux & déplorable changement arrivé dans ce Diocèse, ne provient que de l'influence de leur Morale antichrétienne, & que peu ont pû s'en préserver.

Persécution inouie exercée dans le Diocèse de Rouen par M. de Harlai-Chanvalon, & le sieur Mallet, son Grand-Vicaire.

Les Jésuites, nés pour détruire tout bien, prirent la défense de leur Morale condamnée & exciterent une horrible tempête contre le Chapitre & les Curés opposés à leur doctrine. Ils se servirent d'un sieur Charles Mallet, Chanoine & Grand Vicaire, que ses différends avec M. Arnaud, ont rendu fameux. Ce Chanoine, vil esclave des Paffefins, (Jésuites) attaqua les Curés de Rouen & autres Ecclésiastiques du Diocèse, sans épargner le Chapitre de la Cathédrale. Il fit une infinité de procédures, pour découvrir les Jansénistes dont il avoit fait entendre à la Cour que le Diocèse étoit rempli.

M. de Harlay ne se tint pas oisif. Il avoit été Membre de l'Assemblée de 1656, qui *après avoir traîné long temps*, dit M. Racine, (b) *fut enfin terminée .... Les desordres grossiers d'un nombre de Prélats qui la composoient*,

---

[b] Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique. Tom. XX. art. X. n. XXXIV. pag. 128.

étant parvenus à la connoissance de la Reine-Mere, cette Princesse en précipita la dissolution. .... Les premieres regles de la bienséance nous obligent de supprimer entierement le récit de ces horreurs.

Le Pere Bagot, Jésuite, dont l'ouvrage intitulé : *Du Droit Episcopal*, fut, avec justice, supprimé par cette Assemblée, adressa à ces Prélats, le 28 Juillet 1657, une Lettre (*c*) qui est demeurée sans réplique, par laquelle il se venge de cette censure, en leur reprochant leur vie scandaleuse.

Le Pere Gerberon, en parlant des Evêques de Cour qui étoient à cette Assemblée, dit (*d*), sur la garantie du P. Bagot, » qu'il » valoit mieux garder le silence sur leur vie » que d'en parler « : *de quorum moribus melius est silere quam loqui.*

Nous supprimerions ce récit, comme M. Racine, & nous garderions le silence prescrit par le Pere Gerberon, s'il n'étoit pas le motif de la persécution inouie & peut-être sans

---

[*c*] Lettre du P. Bagot intitulée : *Effeminatis Prælatis. Nota sunt quæ perpetratis infanda, impudica, detestanda ; nota sunt non Deo solùm sed & hominibus benè multis : Doctrinæ Catholicæ, Apostolicæ & Romanæ assertores contrà Jansenios, ut vocatis, Evangelium Christi contemnitis ; Crucem ejus ignominiæ afficitis ; Sacramenta ludibrio habetis, & eò deveniistis impudentiæ & impietatis, ut scorta, quibus abutimini, doceatis coram Deo mentiri. Nominibus vestris parco quæ optimè novi. Si non sceleribus ac sacrilegiis finem imponatis ; faxo lucem videant, quæ tenebris involvitis ; faxo in Aula, quæ vestrum est cœlum, ubi vestra spes fixa est, crimina Episcopalia cum omnium stupore innotescant. Die 28 Julii Ann. 1657.*

[*d*] Hist. du Janſen. Tom. II. p. 201

pareille, suscitée, en 1560, à M. Coulon, Curé de Vatierville, près le Neuf-Chatel, Diocèse de Rouen. Si ce Curé en a dit peu de chose dans ses Mémoires imprimés; (e) c'est qu'il lui suffisoit que les horreurs de cette Assemblée fussent connus à la Cour &

---

[e] 1°. Abrégé de l'Histoire mémorable du sieur Coulon, Prêtre de la Communauté de saint Sulpice, Curé de la Paroisse de Vatierville au Diocèse de Rouen, Prisonnier, depuis huit ans, dans un noir cachot de Rouen, privé de tout son bien & du pain même que les Loix adjugent aux plus scélérats, par la calomnie du Promoteur de Rouen; excommunié par l'autorité de Monseigneur l'Archevêque. Ecrit de 8 pag. *in-folio.*

2°. Histoire mémorable, & qui semblera incroyable à la postérité, d'un Prêtre, Prisonnier huit ans durant, sans préjudice du surplus, dans le plus noir cachot de l'Officialité de Rouen; privé de tous ses biens & de la provision même adjugée aux plus scélérats par les Loix; & réduit à l'aumône par la calomnie d'un Promoteur excommunié par les Canons, 96 pag. *in-fol.*

3°. Plaidoyer que Me Thomas Coulon, Prêtre, Curé de la Paroisse de Vatierville, depuis le 17 Décembre 1662, a prononcé à l'Audience de l'Officialité de Rouen, le 16 Août 1669. 12 p. *in-fol.*

4°. Second Plaidoyer du même, prononcé au Prétoire de l'Officialité de Rouen, l'Audience séante le Lundi 4 Août 1670, &c. 20 p. *in-fol.*

5°. Requête [au Roi & à Nosseigneurs du Conseil] servant d'instruction pour faire connoître l'injuste & cruelle persécution que le sieur de Hincourt, ci-devant Promoteur de Rouen, a suscitée à Me Thomas Coulon, &c. 20 pag. *in-fol.*

6°. Sentences mémorables de MM. les Officiaux de Lizieux & d'Evreux, Commissaires de Notre S. P. le Pape, pour Me. Thomas Coulon, Prêtre, Curé de Vatierville, qui le renvoyent absous des fausses & calomnieuses accusations faites contre lui, &c. 7 pag. *in-fol.*

que les injustices commises à son égard ; pussent être défendues sans en exposer le vrai principe. On trouve cependant, dans l'Avant-propos de son Histoire mémorable, &c. ce trait frappant : *Mais ces deux Puissances, M. de Harlay - Chanvalon, Archevêque de Rouen, & M. d'Estalleville, Président à Mortier, auroient demeuré sans effet contre moi, s'ils n'avoient trouvé .... Un autre motif que je tiens jusqu'ici en particulier secret .... ne pouvant en dire davantage pour le présent, sinon que le zele qui m'a porté à accuser à la feue Reine-Mere plus d'une tête portant mître m'a attiré le ressentiment de .... Monseigneur mon Archevêque.*

En mettant au jour le véritable motif de cette longue & cruelle persécution, nous ne nous servirons, pour observer les regles de la bienséance, ni des termes employés, ni des circonstances détaillées dans le récit des faits horribles que nous avons sous les yeux ; & nous nous contenterons de dire qu'une des personnes, initiée dans les plaisirs des Evêques, infectés des principes de Filliucius, Sanchès, Escobar, &c. Jésuites, favorables à leurs passions, ayant constamment résisté à leurs instances jusqu'à ce qu'elle eût pu trouver le moyen de s'évader de l'endroit où on la retenoit, elle en sortit & alla trouver le sieur Coulon, Porte-Dieu de la Paroisse de S. Sulpice, son Confesseur, qui avoit commencé à la retirer du bourbier où on l'avoit enfoncée, auquel elle raconta ce qu'elle avoit vu & entendu. Ce vertueux Prêtre, frémissant d'horreur sur un si affreux récit, crut devoir consulter des personnes

éclairées & s'adreſſa d'abord au ſieur Charton, Grand Pénitencier de Paris, qui trouva l'affaire trop grave pour ne la pas déférer au Cardinal Mazarin, Préſident de l'Aſſemblée, & à la Reine-Mere qui s'étant informée du fait, ne le trouva que trop vrai.

Les PP. Annat, Confeſſeur du Roi, Haineuve, Confeſſeur de la Reine-Mere, & Bagot, Confeſſeur du ſieur Coulon, convinrent qu'il falloit ſouſtraire ce Prêtre à la fureur des Evêques pour faire enſorte de les empêcher de mettre en pratique les maximes de leurs PP. Suarès, Molina, Leſſius, &c. ſur la vengeance. Ils crurent y réuſſir en le faiſant nommer à la Cure de Vatierville par le Roi qui en étoit le Patron légitime. Le ſieur Coulon eut beaucoup de peine à l'accepter; & la réunion des trois Jéſuites, dont l'autorité étoit grande ſur un Sulpicien tel que le ſieur Coulon, n'auroit pas été capable de le déterminer, ſi la déciſion de M. Charton n'y fut intervenue. Le ſieur Coulon vient donc à Rouen où il obtint, en 1659, des Grands Vicaires, les proviſions de la Cure de Vatierville. Ce ne fut qu'après qu'il les eût obtenues que l'on découvrit que c'étoit de lui qu'étoit parti le coup accablant qui avoit fait chaſſer les Prélats de Paris.

M. de Harlay dont la mauvaiſe conduite étoit connue à Rouen, Andeli, Pontoiſe, Vernon & ailleurs; qui avoit même été accuſé *de faire des viſites à heures indues par des portes furtives de ceux qui n'ont droit d'en faire que de jour & de canoniques; des ſcandaleuſes ſorties au tems d'une nuit ſi avancée, qu'alors les Officiers ſont armés pour arrêter ceux qui mar-*

chent sans aveu (*f*). Ce Prélat, dis-je, se chargea de venger ses Confreres & résolut de faire périr le sieur Coulon à quelque prix que ce fut.

Le Prélat, ami du Président d'Estalleville qui avoit un fief dans la Paroisse de Vatierville, engagea ce Président à attaquer le sieur Coulon, en nommant un autre Curé au Bénéfice de Vatierville dont il se prétendit Patron, & à le conférer, en 1660, au Curé de Sasseville qui avoit un bénéfice deux fois plus fort que celui de Vatierville. Mais le droit du Roi fut maintenu par deux Arrêts du Grand-Conseil avec intérêts, dépens & restitution de fruits. Le Président d'Estalleville fut condamné pour sa part en deux cents livres d'intérêts envers le sieur Coulon.

On chercha alors d'autres moyens pour perdre le Curé de Vatierville : On se servit du ministere d'un gueux, mendiant & vagabond, nommé Desvaux, sans feu ni lieu, pour l'accuser. Un tel accusateur étoit incapable d'être écouté en Justice réglée : il le fut cependant ; &, sur trente-six chefs d'accusation dont il y en a de frivoles, de legers & de faux, il n'en fallut pas davantage au Promoteur, Antoine de Hincourt, Chanoine, & au Sr. de Chalons, Official de Rouen, pour le faire condamner à six mois de prison, contre toutes Loix Civiles & Canoniques, & à se défaire de sa Cure dans cet intervalle. Le Sr. Coulon fut donc traduit de son Presbytere aux Prisons de l'Officialité, & traité

[*f*] Factum de M. Coulon.

indignement en vertu de cette Sentence du 22 Mars 1663. Il y fut détenu huit ans, & comme M. de Harlay passa du Siége de Rouen à celui de Paris, en 1671, il trouva le moyen, afin de ne le pas perdre de vûe, de le faire conduire avec lui à Paris, où il seroit mort de misere, si la Providence ne lui eût procuré une puissante protection en la personne de Mademoiselle la Duchesse de Montpensier, Fille de M. Gaston, Duc d'Orleans, Oncle de Louis XIV.

Cette Princesse envoyoit, à la veille des Grandes Fêtes, sa Dame d'Honneur distribuer des aumônes aux prisonniers. Cette Dame étant venue au Fort-l'Evêque, où étoit alors le Curé de Vatierville, elle s'informa du sujet de sa détention. Le sieur Coulon lui raconta son histoire; elle en fut frappée, & pria le Curé de la mettre par écrit pour la faire voir à sa Maîtresse, qui avoit assez de crédit pour lui procurer sa liberté, si les faits étoient aussi constans qu'il l'en assuroit.

Le sieur Coulon fit son Mémoire : Mademoiselle de Montpensier en fut touchée : Elle envoya chercher le Rapporteur à qui elle demanda raison de ce Procès. Le Rapporteur, qui s'entendoit avec l'Archevêque pour ne jamais juger ce Procès, répondit d'abord qu'il ne sçavoit pas ce que c'étoit; mais la Princesse lui ordonna de s'en instruire & de lui en rendre compte dans la quinzaine, faute de quoi elle en parleroit au Roi. Celui-ci en avertit l'Archevêque qui lui dit que c'étoit une femme qui parloit, & qu'il falloit la laisser dire. Mademoiselle de Montpensier renvoya, au bout de quinze jours,

chercher le Rapporteur qui lui dit que ce Procès étoit si long & si chargé d'écritures qu'il n'avoit osé l'entamer. La Princesse le menaça de s'en plaindre au Roi qui lui ordonneroit de se défaire de sa Charge dont il s'acquittoit si mal. Il promit alors d'y travailler ; mais l'Archevêque l'engagea de remettre le sac & le procès. Mandé de nouveau, Mlle. de Montpensier ne se tint pas payée de son excuse, elle lui fit reprendre le Procès & le menaça si vivement, qu'il préféra les bonnes graces de la Princesse à celles du Prélat. Il rapporta le Procès, le Curé de Vatierville fut pleinement justifié de toutes les accusations formées contre lui, renvoyé dans ses fonctions, & les Parties condamnées à tous intérêts & dépens, à la réédification du Presbytere, &c. Dieu punit depuis le Président d'Estalleville : Il fut exilé & périt misérablement ainsi que sa famille.

Voilà quelle fut l'issue de cet inique Procès, fait à un Prêtre qui n'avoit commis d'autres crimes que de s'être opposé aux désordres de quelques Evêques de Cour, entr'autres à ceux de l'Archevêque de Rouen, dont on disoit alors dans une chanson : *Il fait tout ce qu'il défend, l'Archevêque de Rouen.* Il ne se corrigea pas à Paris. Il mourut subitement & sans pénitence, le 6 Août 695, après avoir persécuté, conjointement avec les Jésuites, tous les gens de bien du Royaume.

M. de Médavi succede à M. de Harlay dans l'Archevêché de Rouen. Abrégé de la vie & de l'Hiſtoire de M. le Noir, Théologal de Séez, perſécuté par ces deux Prélats, à l'inſtigation des Jéſuites.

LA perſécution exercée, dans le Diocèſe de Rouen, par M. Mallet, dont on a parlé, ſe ralentit un peu ſous M. de Médavi qui ſuccéda à M. de Harlay en 1671. Mais les Grands Hommes qui avoient fait tant d'honneur à cette Ville, moururent & furent mal remplacés.

L'oppoſition de M. le Noir, Théologal de Séez, à la priſe de poſſeſſion de M. de Médavi, put bien rallentir le zele du nouvel Archevêque qui avoit été nommé, en 1651 au ſortir des Troupes, à l'Evêché de Séez ſans autre ſcience que celle qu'il lui falloit pour être attaché aux Jéſuites, ſuivre leurs erreurs & preſſer la ſignature du Formulaire. Il eut cependant le talent, aidé du P. Annat, de juſtifier M. de Harlay des faits graves qu'on lui imputoit & dont parle M. Coulon dans ſon Mémoire. Talent qui lui mérita l'Archevêché de Rouen, mais qui ne put le purger des héréſies ſur leſquelles étoit fondé l'acte d'oppoſition que M. le Noir fit ſignifier au Chapitre de Rouen.

L'union du Suffragant avec ſon Métropolitain, excités l'un & l'autre par les Jéſuites pour perdre M. le Noir, & la fermeté, peut-être ſans exemple, avec laquelle ce

Théologal s'oppoſa aux prétentions injuſtes & aux erreurs de M. de Médavi, qui furent enſuite autoriſés par M. de Harlay, méritent que nous donnions ici un abrégé de cette perſécution que l'on peut regarder commune avec celles de ce Diocèſe, puiſque ces deux Prélats y ont coopéré lorſqu'ils occupoient le Siége de la Métropole de Rouen.

Hiſtoire de M. le Noir.

M. le Noir naquit à Alençon, en 1622. Doué d'un mérite diſtingué, il fut fait Chanoine & Théologal de Séez en 1652. Il n'écrivoit ſes ſermons que ſommairement en latin; mais il les méditoit aux pieds de Jeſus-Chriſt. Il acquit de ſi grands talens pour la Chaire qu'il s'attira beaucoup d'applaudiſſemens. Paris, la Fleche & autres Villes retentirent du bruit de ſes prédications. Par tout on s'empreſſoit pour l'entendre. Les Jéſuites, jaloux de ſa réputation, & irrités de ce qu'il frondoit leur Morale corrompue, réſolurent de le perdre.

Des Hermites de Caën, fanatiques à l'excès, aſſociés à ceux de Paris, dirigés par le Jéſuite Bagot, & ſoutenus du P. Nouet, Recteur d'Alençon, l'accuſerent de Janſéniſme. L'Official de Séez les condamna à lui demander pardon, à pénitence publique, à des jeûnes, à des aumônes, &c.

M. de Médavi, Evêque de Séez, s'étant aviſé d'entreprendre ſur le temporel de ſon Chapitre & d'établir des déports ſur des Cures qui en dépendoient, M. le Noir s'y oppoſa comme il le devoit. Les Paſſefins, moteurs de ces entrepriſes, profiterent de ſon

opposition pour le brouiller avec son Evêque, qui jusqu'alors l'avoit estimé. Ils firent plus, ils engagerent le Prélat, en sa qualité de Gouverneur né de la Ville, de permettre à des Bateleurs (sans doute de la Société, car ils ont des Confreres dans toutes les Professions) de représenter leurs farces dans cette Ville. Ceux-ci dresserent leur théâtre devant la Cathédrale, & faisoient leurs bouffonneries lorsque M. le Noir prêchoit. Ce Théologal tonna en Chaire contre de tels désordres; & les Jésuites crioient à l'attentat aux droits de l'Evêque qui, jaloux de son autorité, fit, en 1663, exiler le Prédicateur en Bretagne.

Deux ans après, en 1665, les Jésuites firent donner un Mandement par l'Evêque pour la souscription du Formulaire. Ce Mandement contenant des erreurs, M. le Noir requit le Prélat de le désavouer, & de condamner en même tems les impiétés & blasphémes répandus dans un Catéchisme où l'on enseignoit: *Qu'il y avoit cinq personnes divines, Jesus-Christ, Marie, S. Joseph, Sainte Anne, S. Joachim. Que Jesus-Christ étoit dans le S. Sacrement de l'Autel, comme un poulet dans la coque d'un œuf.* L'Evêque ayant méprisé cette correction, le Théologal l'accusa juridiquement de favoriser des erreurs, & présenta sa Requête au Roi, où il dénonçoit soixante-trois propositions erronnées & hérétiques. M. de Harlay le reçut accusateur contre son Evêque, le 19 Décembre 1665; mais cet Archevêque, ayant ensuite assemblé à Paris les Evêques de la Province de Normandie, reçut aussi l'Evêque de Séez accusateur & plaintif contre le Théologal, fit

ſeoir cet Evêque en ſon rang, prit ſon avis & déclara le 25 Février 1666, le Mandement de Séez catholique.

Quoique M. de Médavi fut ſorti victorieux de cette Aſſemblée, il ne laiſſa pas M. le Noir tranquille ; il le fit arrêter & conſtituer Priſonnier dans l'Officialité de Paris en 1668. Le Théologal, qui ignoroit que M. de Harlay avoit réſolu ſa perte ainſi que M. de Médavi, préſenta, en 1669, une ſeconde Requête au Roi qui lui accorda ſon renvoi devant ſon Métropolitain ; en conſéquence il fut transferé dans les priſons de l'Officialité de Rouen, où on le traita comme un ſcélérat. Là, ayant préſenté quatre Requêtes à l'Archevêque (M. de Harlay) qui ne fit droit ſur aucunes, il ſe vit obligé d'appeller au Pape en déni de Juſtice. Sa Sainteté renvoya l'affaire à M. de Buzanval, Evêque de Beauvais, (ce Prélat eſt mort en odeur de ſainteté) qui ordonna qu'on lui remit les pieces du Procès. M. de Harlay, pour ſe tirer d'embarras, élargit le Priſonnier le 24 Novembre 1670.

M. de Médavi ayant pris poſſeſſion, en 1671, de l'Archevêché de Rouen, où il avoit été nommé après la tranſlation de M. de Harlay à celui de Paris, M. le Noir s'y oppoſa & fit ſignifier ſon oppoſition au Chapitre de Rouen. Le Prélat, pour arrêter les pourſuites de l'Oppoſant, eut encore recours aux Lettres de cachet ; mais il n'en fit aucun uſage, parce que M. le Noir, croyant ſes motifs d'oppoſition ſuffiſans pour conſtater l'irrégularité du Prélat, laiſſa au Chapitre, intéreſſé, le ſoin de les faire valoir, s'il jugeoit à propos de revenir contre la priſe de poſſeſſion.

M. le Noir, ayant appris que M. de Harlay, alors Archevêque de Paris, devoit préſider à l'Aſſemblée de 1682, affiche un acte d'oppoſition, écrit de ſa main, à une des portes de l'Egliſe de Paris, par lequel il regardoit le Prélat comme incapable, ſuivant les Canons, de remplir cette place ſans s'être purgé du crime d'héréſie dont il l'avoit accuſé, & s'être fait décharger de la priſe à partie qu'il avoit formée ſur la collusion viſible qu'il y avoit, entre ce Prélat & M. de Médavi, dans les procédures faites à ſon égard.

L'Archevêque de Paris, peu régulier ſur l'obſervation des Canons, paſſa outre, perſuadé que *violer les Canons avec impunité, quand ce ſont des laïcs, c'eſt le regne du Diable; mais quand ils ſont violés par des Evêques, c'eſt le regne de Dieu.* (g) Piqué néanmoins de la fermeté de M. le Noir, il le fit mettre à la Baſtille. Des Juges laïcs, aſſortis au goût des Jéſuites, furent chargés d'inſtruire le Procès de ce Théologal qui parut devant eux, & à qui le Chef de cette commiſſion ayant demandé quels étoient ſes complices, il répondit: *J'en ai trois, l'Ecriture Sainte, les Peres & les Canons.* Le Procès inſtruit, le Canoniſte fut condamné, le 28 Avril 1684, à faire amende honorable devant l'Egliſe Métropolitaine de Paris & aux Galeres à perpétuité. On le traîna par les rues de cette Ville, où jadis il avoit été ſi applaudi,

---

[g] Lettre de M. le Noir à Son Alteſſe Royale Madame la Ducheſſe de Guiſe, ſur le ſujet de l'héréſie de la domination Epiſcopale qu'on établit en France, p. 169.

comme un scélérat chargé d'ignominie. Ce spectacle, ordinairement sujet à la risée du Public, attira des torrens de larmes sur M. le Noir qui ne cessa, dans toute la route, de chanter les Psaumes & les Hymnes qui convenoient à son état. Arrivé devant l'Eglise, il protesta des nullités de la Procedure & refusa de prononcer ce que le Greffier lui vouloit faire dire.

Les Jésuites, chargés de honte, affecterent en vrais Pasfefirs, de blâmer la complaisance outrée que ce Tribunal avoit eue pour eux, & sous un air de commisération, ils firent commuer la peine des Galeres en une prison perpétuelle; mais ce n'étoit que pour mieux satisfaire leur fureur insatiable, pour ne pas perdre leur victime de vûe, & lui faire boire, avec plus de cruauté & jusqu'à la lie, le vase de la Société; car M. le Noir fut mis d'abord dans les prisons de S. Malo, d'où on le tira six mois après pour le transférer dans celles de Brest. Il y resta cinq ans & fut conduit dans les prisons de Nantes, où il mourut le 24 Avril 1692, âgé de soixante-dix ans. Les maux que souffrit cet illustre captif, lui firent perdre la mémoire. Il a dit à des personnes de distinction qui l'ont vû, lorsqu'on le conduisoit de Brest à Nantes, que depuis son Jugement il n'avoit parlé à personne, ni vu de feu. Peut-on pousser la cruauté plus loin? Il eût été mieux aux Galeres.

Gouvernement de M. Colbert, Succeſſeur de M. de Médavi.

Mr Jacques-Nicolas Colbert, nommé en 1691 à l'Archevêché de Rouen, trouva ce champ, autrefois ſi bien cultivé, en proie à l'ignorance & à toutes ſortes de déſordres. Il travailla à le défricher, & appella à ſon ſecours un grand nombre de bons ouvriers qui firent bientôt changer la face de ce grand Diocèſe. Il remplit les places de ſon Chapitre de Chanoines également pieux & ſçavans, & les Cures des meilleurs ſujets qu'il put découvrir. Mais pour rétablir plus efficacement cette Egliſe, le ſage Prélat comprit qu'il falloit donner tous ſes ſoins à l'éducation des jeunes gens, à l'inſtruction de ceux qui ſe deſtinoient au ſaint Miniſtere, & à l'entretien de la piété & de la ſcience dans les nouveaux Prêtres. Il établit à cet effet des Ecoles dans différens Cantons du Diocèſe, où il trouva des Curés capables de remplir ſes vûes : Il inſtitua des Conférences, où ſe raſſembloient tous les mois les Curés & autres Eccléſiaſtiques, & où il diſtribua d'abord des ſujets ſpirituels & de morale, auxquels il joignit, en 1696, la citation des Auteurs qui avoient traité ces matieres.

Les Jéſuites, ennemis de tout ce qui ſe fait ſans eux, trouverent mauvais qu'il négligeât leurs Caſuiſtes. Ils s'en plaignirent, en 1697, par un libelle intitulé : *Difficultés propoſées à M. l'Archevêque de Rouen.* Le Prélat ne put ſouffrir un tel attentat & con-

damna cet écrit, dont il releva les erreurs ; dans un Mandement du mois de Mars de la même année. Le Pere Buffier, qui en étoit l'Auteur ou le diſtributeur, à qui on ne pût le faire rétracter, fut exilé à Quimper-Corentin. Les Paſſefins chercherent, mais ſourdement, à ſe venger de l'affront fait à la Société, & gagnerent le ſieur Grébauval, Sécretaire de l'Archevêque, & les Srs Clement & Longuet, Grands-Vicaires. Ces trois perſonnes, qui étoient du Conſeil du Prélat, avertiſſoient les Jéſuites de tout ce qui s'y traitoit, & ceux-ci le traverſoient de leur mieux. Le ſieur Clement fut le ſeul, des trois, récompenſé de ſa trahiſon ; il y gagna, en 1702, par la ruſe des Paſſefins, l'Evêché de Périgueux au préjudice de M. de Y de Séraucourt, Docteur de Sorbonne, Chanoine, Grand-Vicaire & Grand Archidiacre de Rouen, que M. Colbert avoit propoſé au Roi pour un Evêché que Sa Majeſté lui promit. Le Roi, à la nomination qui ſuivit ſa promeſſe, donna l'Evêché de Périgueux, vacant, au Grand Vicaire de Rouen dont le nom lui avoit échappé ; & le P. de la Chaiſe, Confeſſeur du Roi, qui n'aimoit pas M. de Séraucourt, quoique frere d'un Jéſuite, mit le nom du ſieur Clement à la place de celui de M. de Séraucourt. Grébauval mourut ; & on verra par la ſuite la diſgrace du Sr Longuet & ſa fin tragique.

Le Prélat fait enſeigner la Théologie dans ſon Séminaire. Les Jéſuites en portent leurs plaintes en Cour.

Mr Colbert, attentif à tout, s'étant

apperçu de la mauvaise doctrine que les Jésuites enseignoient à leurs Ecoliers de Théologie, chercha les moyens d'y remédier. La Providence lui en procura, en 1702, une occasion favorable. La Prébende Théologale de son Eglise étant venue à vacquer, il la conféra à M. François-Hyacinthe Delan, jeune Docteur, qui voulut bien en faire les fonctions & professer la Théologie aux jeunes Clercs de son Séminaire. Une seule personne n'y pouvant suffire, il lui associa M. Noel Cuquemelle, autre jeune Docteur. Ils enseignoient alternativement matin & soir la Théologie dogmatique, selon la meilleure & la plus sure méthode de la Sorbonne, où l'on s'attachoit plus à la positive qu'à la scholastique. Il restoit une troisiéme place à remplir pour la Théologie morale, elle le fut aussi dans la suite.

On peut croire que les Jésuites ne regarderent pas de bon œil cette Ecole naissante; aussi tenterent-ils tous les moyens imaginables pour l'empêcher & l'anéantir. Il n'y eût point de soupleſſe qu'ils ne firent pour détourner le Prélat de ce dessein; mais M. Colbert leur dit que M. le Théologal n'avoit accepté sa Prébende qu'à condition d'en faire les fonctions; qu'il ne pouvoit les faire sans enseigner la Théologie; qu'il ne pouvoit lui refuser son approbation & ses éloges; qu'ainsi il enseigneroit; que s'ils vouloient continuer à le faire, il ne s'y opposeroit pas; mais qu'il falloit qu'ils eussent de bons Professeurs pour enseigner la bonne doctrine, qu'alors les Ecoliers iroient à eux; mais que s'ils faisoient comme par le passé, ils ne devoient pas trouver étrange si les Ecoliers

les abandonnoient, &c. Les Paſſefins, appuyés du Pere de la Chaiſe & des Prélats de la Cour, préſenterent une Requête au Roi, dans laquelle ils expoſoient qu'on ne pouvoit, ſuivant les Loix, établir ni ériger aucune nouvelle Ecole ſans Lettres-Patentes enregiſtrées au Parlement; qu'ainſi Sa Majeſté devoit interdire celle que l'Archevêque venoit d'ériger dans ſon Séminaire. Le Roi communiqua cette Requête au Prélat qui y fit une réponſe ſi ſolide que cette Ecole a ſubſiſté tant qu'il a vécu. On voit la Requête & la réponſe à la fin des Conciles de Normandie du P. Beſſin. Edit. de 1717.

Exil de M. Delan. Retraite & mort tragique de M. Longuet. Mort de M. Colbert. Joie des Jéſuites.

DANS ces circonſtances parut le fameux cas de conſcience. M. Delan fut un des 40 Docteurs qui y ſouſcrivirent, & on ſe ſervit de ce prétexte pour l'exiler. M. Colbert, qui ignoroit la trahiſon & les manœuvres par leſquelles M. Clement étoit parvenu à l'Evêché de Périgueux, obtint cette Ville pour le lieu de ſon exil, penſant que l'Evêque, qui avoit été Chanoine & ſon Grand-Vicaire, auroit plus d'égards pour M. Delan; mais il fut trompé. M. Clement, livré aux Jéſuites, interdit M. Delan de toutes fonctions eccléſiaſtiques dans ſon Diocèſe. M. Delan ceda dans la ſuite & ayant révoqué ſa ſignature, il fut renvoyé dans ſes fonctions. De retour à Rouen, il demanda au Chapitre d'être payé des revenus de ſa Prébende échûs depuis ſon exil, ce qui lui fut accordé,

nonobſtant l'oppoſition du ſieur Longuet, Chanoine, Grand-Vicaire & Archidiacre, dont on a parlé, qui, ayant eu enſuite un Procès peu honorable, fut diſgracié par M. Colbert à qui il remit ſon Canonicat & ſon Archidiaconé. Il ſe retira dans ſon Prieuré de Liéru, Diocèſe d'Evreux, où, en 1718, il fut tué au coin d'un bois.

M. Colbert, pour remplacer M. Delan pendant ſon exil, avoit choiſi M. Varin, jeune Docteur, qui profeſſa enſuite la Théologie morale; ainſi l'Ecole du Séminaire de Rouen eut trois Profeſſeurs qui remplirent le Diocèſe d'excellens ſujets, qui y firent fleurir la piété & les bonnes mœurs, & qui devint en peu de tems, l'un des Diocèſes de France le mieux reglé. M. Colbert adopta encore & fit imprimer pour ſon Diocèſe le Catéchiſme de Montpellier; mais la mort de ce reſpectable & vénérable Prélat, arrivée le 8 Mai 1707, troubla bientôt la paix de ce Diocèſe où ſa mémoire eſt en grande vénération. Les pleurs des pauvres, les regrets des riches, les gémiſſemens du Peuple & du Clergé firent ſon oraiſon funebre.

Dès que les Soliſpes (Jéſuites) furent inſtruits de cette nouvelle, ils firent éclater leur joie. Un Régent de Troiſiéme, nommé Mingrival, interrompit une piece de Vers qu'il dictoit à ſes Ecoliers pour matiere de devoir, afin de leur en dicter une autre où, faiſant alluſion aux armes du défunt, il décrivoit la mort d'un ſerpent qui avoit infecté le Pays de ſon venin. Cette joie fit craindre pour la ſuite les maux qui alloient fondre ſur le Diocèſe de Rouen.

M. d'Aubigné succede à M. Colbert. Caractere & Mandement de ce Prélat. Il rétablit la Théologie chez les Jésuites. Quels sont ces Coopérateurs.

CETTE crainte ne tarda pas à se réaliser, quand on apprit que les Solipses avoient fait nommer, le 24 Décembre 1707, pour succéder à M. Colbert, M. Claude-Maur d'Aubigné, Evêque de Noyon, ci-devant Grand-Vicaire de Luçon & de Chartres, qui, après avoir porté les armes, avoit embrassé l'état Ecclésiastique, & pris dans le Séminaire de S. Sulpice, les étranges préventions qu'il n'a cessé de manifester pendant son Episcopat à Rouen comme à Noyon, en ravageant dans l'un & l'autre Diocèse tout le bien qu'avoient établi M. de Clermont-Tonnerre à Noyon, & M. Colbert à Rouen, & en persécutant tous ceux qui avoient eu la confiance de ces deux Prélats.

M. d'Aubigné prit possession, le 8 Juillet 1708, après avoir bien disputé avec le Chapitre pour ne se pas conformer dans le cérémonial de son installation, à l'usage pratiqué par ses Prédécesseurs, par un goût décidé en tout pour la nouveauté. Il débita, à Rouen, contre la Théologie du P. Juenin de l'Oratoire, un Mandement plein d'erreurs qu'il avoit publié en quittant le Diocèse de Noyon, & qui fut réfuté par de sçavans écrits.

Dès la rentrée des Classes, au mois d'Octobre suivant, la Théologie fut rétablie

chez les Jéſuites : L'Ecole du Séminaire fermée ; & la lumière que répandoient les trois Profeſſeurs, miſe ſous le boiſſeau. Il fut néanmoins fort zélé dans les premieres années de ſon Epiſcopat, pour faire aſſiſter les Eccléſiaſtiques aux Conférences, mais il n'indiqua plus dans les ſujets propoſés, les Auteurs qui en avoient traité & qu'on pouvoit conſulter. Il ſe relâcha dans la ſuite ſur l'exactitude aux Conférences, de ſorte que perſonne n'y alloit. Tout mérite devint ſuſpect au Prélat, & les gens de bien furent l'objet de ſes vexations.

M. d'Aubigné choiſit des Coopérateurs dignes de lui, Eleves du Séminaire de S. Sulpice ou de celui de S. Nicolas du Chardonnet, tous imbus des principes & maximes des Ultramontains & livrés à la Société qui régloit toutes ſes démarches. Le plus fameux fut le ſieur Urbain Robinet qui venoit de ſoutenir en Sorbonne, ſous la Préſidence du ſieur Bidet de S. Sulpice & ſuivant la doctrine des Soliſes : *Qu'il n'eſt pas évident que la Religion Chrétienne ſoit la ſeule vraie Religion.* On y a vu le Sr Bonnedame, depuis Syndic de Sorbonne, les ſieurs Blin, Dubos, Deſchamps, &c. Promoteurs, juſques dans la Cathédrale, de la dévotion au Sacré Cœur de Jeſus : les ſieurs Bridelle, l'Abbé Deſmarets, &c. tous zélés partiſans de la Bulle, & ennemis déclarés de tous ceux qui y étoient oppoſés.

Le Prélat poursuit les personnes de mérite placées par son Prédécesseur, & employe la calomnie pour les détruire.

Mr d'Aubigné frappa sans ménagement sur tous ceux qui, par leur mérite, s'étoient acquis la confiance & l'estime de M. Colbert. Il attaqua M. Ruffin, Curé de Manneville, près le Ponteaudemer, en Procédures qui se seroient terminées par la prison, si la prudence n'avoit engagé ce pieux Curé à se mettre à couvert. Il le dépouilla de sa Cure & mit en sa place le sieur Guimoneau, ex-Jésuite, qui a détruit tout le bien que faisoit le Curé dans sa Paroisse. Bien qui a été constaté par les actes des Paroissiens pour ravoir leur Curé & par le mal que l'Intrus y a fait après lui.

M. Louis, Docteur de Sorbonne, Chanoine de la Cathédrale, que M. Colbert avoit chargé du soin d'une Maison, où les jeunes garçons des Protestans étoient élevés & instruits dans la Foi Catholique & les bonnes mœurs, & que le Prélat fournissoit, de son vivant, amplement de tous les besoins : ce Chanoine, qui depuis la mort de M. Colbert, maintenoit cet établissement par son industrie, fut déféré par M. d'Aubigné comme abusant de la confiance du Roi, & s'appropriant l'argent que Sa Majesté donnoit pour cette Maison. En conséquence M. de Richebourg, Intendant de Rouen, eût ordre d'examiner les comptes de cet Œconome. Il le fit en présence du Prélat qui fut convaincu de calomnie, & devant lequel il demeura constant que M. Louis fournissoit plus de vingt

vingt mille livres au-delà de ce que la Cour lui payoit pour l'entretien des Nouveaux Convertis. M. l'Intendant rendit compte de ce qu'il avoit vu, & justifia pleinement le Chanoine. M. d'Aubigné, n'ayant pu réussir par cette voie, obligea le Directeur de cette Maison de se retirer & y plaça le sieur Laurens, alors Vicaire de Saint Eloy, depuis Curé de Combon au Diocèse d'Evreux, & aujourd'hui Chanoine de Notre-Dame de la Ronde. Ce zélé Bulliste culbuta, vers 1714, cette Maison qui ne s'est pas relevée depuis; ensorte que les garçons des Protestans n'ont plus d'asyle à Rouen, où ils puissent se réfugier pour s'instruire de la Foi Catholique.

Le sieur Quillet, Prêtre, un des Répétiteurs de Philosophie, aux gages de M. Colbert, continua de la répéter après la mort du Prélat, & donna un abrégé des cahiers des Régens du Collége, où il developpoit les obscurités & rectifioit les erreurs des Professeurs. Les Régens, irrités de l'antidote que ce Répétiteur employoit efficacement contre leurs erreurs, le déférerent au Prélat qui le cita devant lui. Ce savant Prêtre, après avoir répondu & satisfait à tout, confondu ses adversaires & levé tous les scrupules de M. d'Aubigné, reçut néanmoins défenses d'enseigner, & fut réduit à entrer Précepteur chez M. Planterose, fameux Négociant de Rouen, d'où il voulut encore le faire chasser, en menaçant la femme de ce Négociant de ne jamais ordonner ses enfans s'ils vouloient embrasser l'Etat Ecclésiastique. Cette Dame lui répondit qu'elle garderoit ce Précepteur malgré lui; que d'ailleurs il étoit trop vieux & ses enfans trop

jeunes pour craindre l'effet de ſes menaces. Malgré une réponſe ſi ferme, M. Quillet fut obligé de s'expatrier & de paſſer à Paris, où il eſt mort, il y a dix ou douze ans, après avoir été forcé de quitter une maiſon de diſtinction par la menace qui fut faite au pere & à la mere du jeune homme qu'il inſtruiſoit, que leur fils n'auroit jamais de Bénéfices de la part du Roi, ſi ce Répétiteur n'étoit congedié; & avoir fait enſuite, en inconnu, les fonctions de Répétiteur dans un Collége de l'Univerſité.

M. d'Aubigné ſe déclare en faveur de la Conſtitution. Plaiſant motif de ſon attachement à cette Bulle. Le Prélat pourſuit par tout l'héréſie imaginaire du Janſéniſme.

Le Roi ayant fait aſſembler, en 1713, les Evêques qui ſe trouvoient à Paris, & leur ayant envoyé la Conſtitution pour la recevoir; M. d'Aubigné cabala pour l'acceptation pure & ſimple de cette Bulle & entraîna de ſon côté tous les Evêques Sulpiciens. Les autres n'étant pas de ſon avis, & y ayant chaque jour dans cette Aſſemblée de nouvelles difficultés ſur la maniere dont on recevroit cette Conſtitution, regardée univerſellement comme mauvaiſe, le Prélat les fit terminer par des Ordres du Roi, portant que l'intention de Sa Majeſté étoit qu'elle fût reçue purement & ſimplement. La raiſon concluante dont ſe ſervit M. d'Aubigné, pour engager les Evêques dans ſon parti & qui fit impreſſion ſur l'eſprit de M. Voiſin,

de Madame de Maintenon & du Roi même qui donna ces Ordres, étoit qu'*un ſi bon Pape n'avoit pû faire une mauvaiſe Conſtitution.*

M. Guillaume Bigot, Curé de Limay près de Mantes, iſſu d'une famille diſtinguée, entre les Marchands de Rouen, par ſa probité, fut une des premieres victimes du zèle du Prélat & de ſa fauſſe conſéquence pour la Conſtitution. Ce Curé rempliſſoit avec tant de zele & d'édification les fonctions Paſtorales, que M. d'Aubigné ne put lui refuſer des témoignages publics d'eſtime & d'approbation aux Calendes de Magny, où ce Prélat, faiſant un diſcours ſur les devoirs d'un Paſteur, s'écria : *Où trouverons-nous un Paſteur qui rempliſſe tous ſes devoirs? C'eſt le Curé de Limay : c'eſt le juſte modele des Curés; c'eſt lui qui doit être mon Juge & le vôtre au Jugement dernier.* Le Vicaire du ſieur Bigot paroiſſant aux mêmes Calendes: *Pour ce qui eſt*, dit le Prélat, *du Vicaire de Limay, nous n'avons rien à lui dire, il eſt ſous la conduite d'un trop bon Curé.* Qui croiroit qu'en un inſtant toutes ces idées favorables, provenues de l'abondance du cœur, duſſent s'effacer dans l'eſprit de M. d'Aubigné, ſans qu'il arrivât, ni dans la doctrine, ni dans les mœurs du Curé, aucun changement? C'eſt néanmoins l'effet ſubit que produiſit le refus de publier la Conſtitution. Dès-lors ce modèle des Paſteurs devint tout-à-coup, ſuivant les propres termes du Prélat, un entêté, un hérétique, un Calviniſte. Deux interrogatoires & trois ſommations en un ſeul jour furent, de la part de l'Archevêque, la ſuite de cet étrange renverſement d'idées. Le refus

constant de publier la Bulle ne suffisant pas pour priver le sieur Bigot de sa Cure, la signature du Formulaire fut exigée. Le Curé offrit de le signer avec la distinction du fait & du droit, conformément à la paix de Clément IX ; malgré cela le Prélat rendit trois Ordonnances, dont la troisiéme, du 8 Février 1715, déclare la Cure de Limay vacante & impétrable. Le Curé fit ses oppositions juridiques ; mais, sur l'avis qu'il eut qu'on vouloit se saisir de lui, il se sépara de son troupeau, après lui avoir rendu compte, dans un discours public, des motifs de sa retraite. Après la mort de Louis XIV, ce digne Pasteur reparut, obtint au Parlement un relief d'appel,& rentra dans ses fonctions. Le Prélat continua à le vexer & donna pour successeur au premier Intrus dans la Cure de Limay, un sieur Daugenser, lequel se fit de plus pourvoir en Cour de Rome & prit possession le 16 Janvier 1719. M. d'Aubigné étant mort trois mois après ; & le Chapitre, ainsi que le successeur de ce Prélat, ayant refusés de prendre aucun intérêt dans cette affaire, M. Bigot, porté pour la retraite, donna sa démission, & se retira au Diocèse de Paris, auprès d'un Curé qu'il quittoit quelquefois dans le tems des vacances, par complaisance & aux sollicitations de sa famille, au milieu de laquelle il est mort en Août 1732.

Sept Curés de Rouen ayant écrit, le 29 Décembre 1716, une lettre à M. d'Aubigné pour rétracter la publication qu'ils avoient faite de la Bulle Unigenitus, ne furent plus admis à la bénédiction des saintes Huiles le Jeudi Saint, ni les jeunes gens de leurs Pa-

roiſſes aux Ordres, ni leurs Paroiſſiens à la Confirmation. S'il n'y eût que ſept Curés qui réclamerent, en 1716, contre la Bulle, les autres ne la regardoient pas de meilleur œil; & la réclamation eût été plus nombreuſe, ſi M. Anteaume, Curé de S. Eloi, ne les eût trahis, en avertiſſant l'Archevêque, lequel flatta tellement ceux qui étoient dans les mêmes ſentimens, qu'ils reſterent tranquiles. De ce nombre étoient les ſieurs Thomas, Curé de S. Maclou; de l'Eſpine, de S. Nicaiſe; de Pardé, de S. Pierre l'Honoré; Gueret, de S. Laurent; le Teſtu, de Saint Etienne des Tonnelliers; le Meſle, de S. Patrice; Aubourg, de ſainte Marie la petite; Coſté, de S. Michel.

M. Couſtou, Chanoine Régulier & Curé de S. Lo, un des ſept qui lui avoient adreſſé la lettre dont on vient de parler, avoit compoſé & fait imprimer, avec l'approbation du ſieur Deſchamps, Docteur de Sorbonne, Chanoine & Grand Pénitencier, datée du 16 Décembre, & avec la permiſſion du Juge de Police, la Priere du matin & du ſoir, à l'uſage de ſa Paroiſſe. M. d'Aubigné crut trouver dans cette Priere l'occaſion de ſe venger du Curé. Il fit révoquer au ſieur Deſchamps, le 12 Janvier 1717, l'approbation qu'il en avoit donnée, & le lendemain parut contre cette Priere, un Mandement qu'il fit publier aux Prônes des Meſſes Paroiſſiales de la Ville, & dans les Communautés chargées de l'éducation de la jeuneſſe. Ce Curé juſtifia la Priere par une lettre adreſſée au ſieur Deſchamps, qui couvrit de confuſion le Prélat & l'Approbateur.

Schiſme ouvert par les Jéſuites. Sentiment du Prélat au ſujet d'un mariage célébré devant le Curé de S. Lo. Caractere du ſieur Robinet.

On peut juger quelle doctrine enſeignoient alors les Soliplſes dans leurs Claſſes de Grammaire, de Philoſophie & de Théologie. La digue que M. Colbert y avoit oppoſée étoit rompue. Le Prélat leur étoit dévoué, & ils avoient pleine liberté de tout dire & de tout oſer. C'eſt dommage que quelqu'un n'ait pas recueilli les thèſes & les cahiers qu'ils dictoient à leurs éleves, on y verroit de belles choſes. Mais leurs Prédicateurs ſuppléerent à l'obſcurité de leurs Claſſes, en déclamant ſans ceſſe contre les Janſéniſtes, les Quénéliſtes, &c. juſqu'à ſoulever les Peuples contre leurs Paſteurs; défendre d'entendre leurs Meſſes; de recevoir les Sacremens de leurs mains; & déclarer qu'ils ne conſacroient pas & n'adminiſtroient pas les Sacremens validement.

L'Archevêque même s'échappa un jour juſqu'à ſoutenir à un Conſeiller du Parlement, marié depuis quinze jours, que ſon mariage, célébré en préſence du Curé de S. Lo, étoit nul. Le Magiſtrat le fit bientôt repentir de cet écart, en lui déclarant qu'il alloit renvoyer ſa femme & en épouſer une autre. Son ton affirmatif, que l'Archevêque crut ſincere, l'obligea de l'arrêter & de reconnoître le mariage valide. Le Conſeiller lui fit ſentir alors toute l'indécence de ſa conduite, & l'exhorta d'être plus circonſpect

& plus modéré à l'avenir ; mais il parloit à un ſourd.

Le ſieur Robinet, Grand Vicaire, dont on a parlé, ne gardoit aucunes meſures. Vil adulateur & eſclave des Jéſuites, que ne fit-il pas pour ſeconder leur fureur contre les Janſeniſtes ? Si l'Archevêque le lui eut permis, il auroit entrepris, en 1717, un Procès à l'Officialité contre M Raguenet, Curé de S. Aignan, homme ſavant & reſpectable, tant par ſes lumieres & ſa charité pour les pauvres, que par ſa vie exemplaire, parce que ce Curé ayant prêché à ſaint Cande le jeune, le premier Décembre, le Panégyrique de ce Saint, il y avoit fait entrer la pénitence de ſaint Servais, Evêque de Tongres, qui avoit cedé au tems dans le Concile de Rimini ; & l'obligation qu'ont les Paſteurs, qui ſe ſont écartés de la vérité, de revenir à elle & d'expier leurs foibleſſes par la pénitence comme S. Servais, au tombeau duquel il dit que S. Cande alloit ſouvent, afin d'obtenir les lumieres & le courage qui lui étoient néceſſaires pour annoncer & défendre toute vérité, & réfuter ſes contradicteurs.

Réclamations contre l'exaction du Certificat de publication de la Bulle. Mandement du Prélat. L'excès de ſon zèle le met deux fois en riſque de ſa vie.

Le ſieur Allais, Secrétaire de l'Archevêque, dont le Prélat avoit envie de ſe défaire, qu'il avoit même frappé dans une diſpute & qui lui dit alors : *Comment, Monſeigneur, vous frappez un Prêtre*, & auquel l'Archevêque

répondit : *J'en ferai deux cens quand je voudrai.* Ce Secrétaire, afin de prouver son zèle pour la Bulle, ou se procurer les bonnes graces du Prélat, enjoignit aux Curés de la campagne de donner un certificat de la publication par eux faite de cette Bulle. Cette exaction fit naître un grand nombre de réclamations ou de rétractations, & occasionna, le 17 Mars 1717, un Mandement de l'Archevêque qui n'appaisa pas les plaintes des Curés contre la Constitution. Les écrits lumineux qui se publierent alors de la part des Curés de Rouen contre les partisans de la Bulle ; l'appel des quatre Evêques du premier Mars ; celui de M. de Noailles du 3 Avril 1717, & les différens Arrêts du Parlement de Rouen de la même année, rendus en faveur des Curés contre les Ecrits schismatiques des Bullistes, ouvrirent les yeux de plusieurs qui se joignirent à leurs Confreres.

En 1717, M. d'Aubigné fut menacé au Havre-de-Grace, d'être jetté dans la mer à l'occasion de l'interdit d'un Prêtre, nommé Sehier, oncle du sieur Sehier que l'on a vu successivement Curé de S. Frémond de Fécamp, où il servoit d'espion aux Jésuites, à leurs amis, au Cardinal Fleury contre les Bénédictins, & dont les délations lui mériterent la place de Promoteur de l'Exemption de cette Abbaye : à qui un Sermon, prêché au Synode à Rouen, a valu la Cure de S. Vivien, une des grandes Paroisses de la Ville: lequel, ayant servi à M. de Tavannes, Archevêque de Rouen, pour faire retirer adroitement Madame de Lorraine de son Abbaye de S. Saens, sous prétexte de la conduire

chez le Duc d'Elbœuf son frere, a été récompensé, en 1747, d'un Canonicat de la Cathédrale : qui est enfin devenu Grand-Vicaire de Rouen par ordre de M. Boyer, ex-Théatin & ancien Evêque de Mirepoix, qui, par la même occasion, ordonna à M. de Tavannes de réserver une pareille place au sieur Esmangard, Curé de S. Maclou de ladite Ville de Rouen, Sulpicien outré. Si le sieur Sehier, interdit par M. d'Aubigné, eût été du caractere de son neveu, il n'eût certainement point encouru cette disgrace, ni le Prélat menacé d'être jetté dans la mer.

En 1719, le Prélat, mécontent du sieur Heussey, Curé de Neuville-le-Pollet, Fauxbourg de Dieppe, à cause de son appel, interdit le sieur Berrier son Vicaire, afin que ce Curé gouvernât seul sa Paroisse, composée de plus de neuf mille Communians : il avoit même fait des reproches aux Curés voisins qui l'avoient aidé dans la Pâque. A la Calende d'Envermeu, que M. d'Aubigné tint à Dieppe, les Paroissiens du Pollet réclamerent le sieur Berrier ; mais l'Archevêque prétendit qu'ils devoient eux-mêmes chasser leur Curé, au lieu de redemander son Vicaire. Ils étoient bien éloignés de faire cette démarche, eux qui, par estime & par attachement à leur Pasteur, avoient refusé aux Capucins de leur Fauxbourg les aumônes qu'ils avoient coutume de leur faire, parce que ces Moines le décrioient comme un hérétique & un excommunié, dont il n'étoit permis ni d'entendre la Messe, ni de recevoir les Sacremens. Les valets du Prélat, Seigneur temporel de Dieppe, s'étant imaginés que la Seigneurie de leur Maître, jointe à

ſes préventions, les autoriſoit à ſe ſignaler, s'aviſerent d'inſulter publiquement les Habitans du Pollet. Ceux-ci, quoique gens de mer pour la plûpart & conſéquemment groſſiers, ne chercherent cependant à ſe venger que ſur celui qui occaſionnoit & donnoit lieu à ces inſultes. Ils vinrent donc à l'Egliſe de S. Jacques, dans le chœur de laquelle le Prélat étoit enfermé; mais, s'étant mis en état d'eſcalader la grille de fer qui en fermoit l'entrée, ils obligerent leur Seigneur de ſe ſauver dans la Sacriſtie, où il reſta juſqu'au ſoir, de peur de devenir la proie des Poiſſons, comme il en avoit été menacé au Havre. Pour cacher ſa route, il ſortit par la porte de Rouen, alla gagner Arques, d'où il ſe rendit à la Ville d'Eu. Il ne manqua pas de porter ſes plaintes en Cour. M. de Manneville, Gouverneur de Dieppe, manda de ſon côté l'état des choſes, juſtifia le Curé & les Paroiſſiens, mit tout le tort du côté du Prélat, à qui M. le Duc d'Orleans, Régent, écrivit pour réprimer l'ardeur de ſon zèle.

Le zèle fanatique & imprudent de M. d'Aubigné conduit un Notaire à la potence.

DANS l'intervalle de ces deux événemens, M. d'Aubigné ſe ſignala contre le ſieur le Prince, Curé des Iſſours au Doyenné de Ry. Ce Curé, Bachelier de Sorbonne & très-ſavant, s'étant trouvé aux Conférences, avoit cru devoir réfuter les ſentimens Pélagiens de quelques Curés de ſon Canton; ce qui lui attira la haine des Curés de Longuerue,

Blainville, Fontaine-Châtel, Catenai, &c. émissaires des Jésuites, qui le déférerent au Prélat, non seulement comme Janséniste, mais comme ayant induit le Notaire du lieu à falsifier un contrat d'acquisition faite par son Prédécesseur en faveur de ses successeurs. M. d'Aubigné, en conséquence, diffama le Curé à la porte de son Église en présence des Paroissiens, & dit qu'il falloit dresser une potence en ce lieu pour y pendre le Curé & le Notaire. Le sieur le Prince remontra au Prélat qu'il sortoit de son caractere, qu'il le deshonoroit lui Curé, & qu'il le mettoit dans la nécessité de se purger; ce qu'il ne pouvoit faire sans le mettre dans l'obligation de faire pendre le Notaire. L'Archevêque n'en rabattit rien, & le Curé se vit forcé de faire arrêter le Notaire, & de se rendre prisonnier pour se purger de l'accusation. Le Bailliage de Rouen, eu égard à l'age du Notaire qui passoit quatre-vingt ans, & qui jusqu'alors avoit été en réputation de probité, le déclara incapable d'exercer aucune Charge & le bannit du Ressort. Le Parlement, sur l'appel, le condamna à être pendu & préalablement appliqué à la question qu'il soutint avec courage sans rien imputer au Curé, le déclarant au contraire innocent & s'avouant seul coupable de la falsification faite sur la minute du contrat après la mort du Curé, Prédécesseur du sieur le Prince, & avant qu'on pût savoir quel seroit son successeur, puisqu'il étoit mort dans un mois de grales de rigueur. Le Notaire fut pendu, & le Curé, par les intrigues & les sollicitations de M. d'Aubigné, ne put obtenir un Arrêt de décharge & fut relâché sans être condamné ni absous. Ceci se

paſſa dans le Carême de 1718. Quatre des Curés dénonciateurs du ſieur le Prince, moururent peu après ; celui de Longuerue tomba malade, & ſentant le Doigt de Dieu, il envoya chercher le ſieur le Prince & ſe réconcilia avec lui ; revenu de ſa maladie, ces deux Curés ont toujours vécu depuis en bonne intelligence.

Suppreſſion d'un Mandement du Prélat. Il parcourt ſon Diocèſe le flambeau du Schiſme à la main. Sa mort & les circonſtances qui l'ont précedée & ſuivie.

Mr. d'Aubigné donna, le 10 Septembre 1718, un Mandement au ſujet des Lettres *Paſtoralis Offici*, qu'il fit afficher aux portes de l'Archevêché & de la Cathédrale. M. de Louraille, Préſident de la Chambre des Vacations, à qui ſes talens avoient mérité une diſpenſe d'âge pour préſider, fit auſſitôt arracher, par l'Huiſſier de ſervice, ce Mandement qui fut ſupprimé par un Arrêt de cette Chambre le 13 Octobre ſuivant. Le Prélat porta ſes plaintes en Cour contre le jeune Magiſtrat, qui, après avoir rendu compte des motifs qui l'avoient fait agir, fut approuvé dans ſa conduite.

Ces humiliations n'empêcherent pas l'Archeveque de parcourir ſon Diocèſe le flambeau de la diſcorde à la main, & de clabauder par tout contre les Curés Appellans. Son zèle enfin lui couta la vie dans la Calende du Doyenné de Canville, tenue à Neuville. Il voulut entrer en diſpute vis-à-vis de cinq à ſix Curés Appellans qui le mirent bientôt hors de combat. Le Procureur du Roi ſurvint

dans cette dispute avec une Lettre de M. le Duc d'Orlea *ns*, Régent, qui imposoit silence aux deux Partis. L'imposition du silence jointe à la nouvelle de la mort de Madame de Maintenon, arrivée le 15 Avril 1719, consterna si fort le Prélat qu'il eût une attaque d'apoplexie, dont son zèle ne lui fit point appréhender les suites ; car, se sentant un peu mieux, il voulut aller tenir la Calende à Dieppe. Il se mit en chemin, mais son Médecin l'ayant rencontré, fit entendre à M. Bonnedame, Grand-Vicaire, le danger où étoit sa Grandeur à qui on fit prendre la route de Rouen, où elle arriva le 21 dud. mois d'Avril à six heures du soir, & mourut le lendemain à quatre heures du matin sans avoir reçu, quoiqu'environnée de Prêtres, d'autres Sacremens que celui de l'Extrême-Onction ; encore ne lui fut-il conferé que lorsqu'Elle fut sans sentimens. Telle fut la fin de ce Prélat, qui d'ailleurs avoit de la piété & de bonnes mœurs ; mais à qui les préjugés de S. Sulpice & son attachement aveugle pour les Jésuites, qu'il regardoit comme des oracles, avoient renversé avec d'autant plus de facilité l'esprit, qu'il l'avoit fort borné.

Quoique M. d'Aubigné eût rempli son Chapitre de gens assortis à son génie & à ses préventions, toutes ses créatures se porterent à traiter son corps si indignement, que le même jour, Samedi, entre midi & Vepres, ils firent fermer les portes de la Cathédrale, le firent trainer, aiderent même à le trainer avec un diable (*h*) au tombeau de Messieurs

[*h*] C'est un espece de Timon enclavé dans un

d'Amboiſe qui eſt derriere le chœur de la Cathédrale, & le firent jetter ſur les degrés de la cave, ſans que depuis ils ſe ſoient mis en devoir ni de l'y deſcendre tout-à-fait, ni de l'y poſer avec une décence convenable. Ce qui donna lieu à cette façon ſinguliere d'enterrement, de la part de ceux qui étoient redevables au Prélat de leur élévation, eſt un droit attribué aux Religieux de l'Abbaye de S. Ouen, de mettre, avant ſon inſtallation, l'Archevêque nommé entre les mains de Meſſieurs du Chapitre, qui, après avoir répondu au diſcours ordinaire dans ces occaſions, ajoutent : *Vous nous le donnez vivant : nous vous le rendrons mort.* Ce droit, ſelon les apparences, avoit été accordé aux Bénédictins dans ces tems heureux où les Prélats ne s'occupoient que du ſoin de leur troupeau; car il y avoit plus de deux cens ans que cette cérémonie n'avoit eu lieu. Les créatures de M. d'Aubigné, malgré les repréſentations de celles de M. Colbert qui leur firent ſentir que cette conduite déshonoreroit le Prélat, voulurent profiter du laps de tems pour anéantir & abolir ce droit. Le ſchiſme n'y avoit-il pas autant de part que le laps de tems? Quoiqu'il en ſoit, ſur l'action intentée par les Bénédictins, le Parlement, vû la voie de fait, confirma par un Arrêt contradictoire la prétention des Religieux, & obligea le Chapitre de faire au cœur du Prélat qui avoit été réſervé, les mêmes cérémonies

---

effieu, avec lequel, par le moyen de deux roues, on tranſporte les fardeaux les plus peſans, en les élevant de quelques pouces au-deſſus de la ſurface de la terre.

qu'il avoit refusé à son corps. Ce qui fut exécuté.

Le Chapitre, après la mort de M. d'Aubigné, nomma des Grands-Vicaires, au nombre desquels fut M. Louis, malgré la cabale des créatures du défunt à qui ce Chanoine avoit été si fort en butte.

M. de Bezons succede à M. d'Aubigné. Gouvernement de ce Prélat.

Le Roi nomma aussitôt M. Armand Bazin de Bezons, Archevêque de Bordeaux, à l'Archevêché de Rouen. Comme il étoit du Conseil de Régence, il ne prit possession qu'en Décembre 1720. Pendant la vacance du Siége, le P Pleisse, Prieur de S. Lo de Rouen, publia un Livre plein d'erreurs Pélagiennes, intitulé : *Le Préfilianisme, au sens absolu des sublapsaires, sapé par ses fondemens.* Les Curés de cette Ville, au nombre de sept ou huit, le dénoncerent à M. de Bezons qui leur répondit que lorsqu'il seroit à Rouen, il examineroit ce livre & feroit droit à leur Requête. Ce Prélat amena avec lui M. de Tavannes son neveu, alors jeune Abbé. Il établit quatre Grands-Vicaires, dont deux d'un parti & deux de l'autre. Il gouverna le Diocese en paix ; ordonna tous ceux que M. d'Aubigné avoit refusés à cause de la Constitution, ou qui ne s'étoient pas présentés, exempta les Prêtres non bénéficiers de toute imposition, & contint les mutins.

Deux freres, Prêtres, nommés Mauger, habitués en la Paroisse de S. Martin-sur-Renelle, fanatiques outrés & conduits par les

Solipſes, ayant refuſé de communier de la main de leur Curé, parce qu'il étoit Appellant, le Prélat leur ordonna de le faire & fut obéi. Mais après ſa mort & pendant la vacance du Siége, l'aîné de ces deux freres aima mieux mourir ſans Sacremens que de les recevoir, quelques inſtances que lui fit ce Curé pour ne pas donner un tel ſcandale. Madame la Préſidente Duhamel, Paroiſſienne de S. Lo, qui, par la même raiſon, ne vouloit pas faire ſes Pâques à ſa Paroiſſe, fut obligée de ſe ſoumettre aux ordres du Prélat.

La fille d'un Tailleur, nommé Anquetin, de la Paroiſſe de S. Pierre-l'Honoré, dirigée par le P. Maritin, Jéſuite, laquelle prétendoit avoir des révélations, entr'autres de ſa mort qui devoit arriver, diſoit-elle, à un jour & une heure certains. Cette fille, obſédée par les Solipſes, auroit dit bien des choſes, au ſujet de la Bulle, à une foule de peuple crédule & ſuperſtitieux qui attendoit le moment de ſa mort; mais, par les ordres du Prélat, M. Delan, Vicaire de la Paroiſſe, ne la perdit point de vûe, & la veilla de ſi près qu'elle n'oſa rien dire, & ne mourut point: Couverte de confuſion, elle fut obligée de ſe lever, & le ſéducteur s'enfuit avec les huées de la populace.

Ces bonnes œuvres furent ternies par la ſuppreſſion des Conférences que M. Colbert avoit établies, & que M. d'Aubigné avoit négligées. Suppreſſion que le Prélat ne fit pas par un Mandement, mais en ceſſant de donner les ſujets de Conférences. Il en a réſulté des maux ſans nombre. L'ignorance & l'oiſiveté, ſources de tous les vices, ont

commencé à s'introduire dans le Clergé. On n'a prêché aux jeunes Ecclésiastiques que l'obéissance & la soumission aveugle aux Supérieurs : précipice dans lequel les Maitres sont tombés ; d'où ils enseignent & dans lequel ils entrainent tous ceux dont l'instruction leur est confiée.

Ce Prélat, frere de M. de Bezons, Maréchal de France, a publié en 1721, un petit Catéchisme, & est mort le 5 Octobre 1722.

M. de Tressan remplace M. de Bezons. Politique du nouveau Prélat. Evénemens arrivés sous son regne. Sa mort & circonstances arrivées au sujet de son Enterrement.

Mr. Louis de la Vergne de Tressan, Evêque de Nantes, ci-devant de Vannes, premier Aumonier de M. le Duc d'Orléans, Régent, neveu de M. de Tressan, Evêque du Mans, fût nommé le premier Novembre 1723, à l'Archevêché de Rouen. Ce Prélat politique, laissa, en apparence, son Diocèse tranquille ; mais il en abandonna le soin à des Grands Vicaires, qui ne l'étoient pas, & qui, tout dévoués aux Jésuites, le ravagerent peu à peu, en interdisant les bons sujets, & en ne faisant placer que des personnes soumises à la Bulle. Ainsi la Chaire, les Confessionnaux & les Bénéfices ne furent occupés que par des Constitutionnaires. Il publia, en 1725, un grand & petit Catéchisme assez mauvais, dont on a relevé

quelques endroits dans les Mémoires des Curés de Sens, contre le Catéchisme de M. Languet, Archevêque de cette Ville; & en 1728, un Bréviaire & un Missel qui ne valent pas mieux. Il y auroit, surtout dans le Bréviaire, bien des choses à relever.

Le sieur Coustou, Chanoine Régulier & Curé de Saint Lo, dont on a parlé sous le régne de M. d'Aubigné, fut destitué le 25 Avril 1727, sous prétexte d'avoir fait le samedi Saint, la bénédiction des fonts au préjudice des Religieux de saint Lo, qui la faisoient auparavant; mais qui en étoient exclus par la Déclaration du Roi, du 5 Octobre 1726, confimée en 1731, par une seconde Déclaration, contre laquelle ces Religieux n'ont pu revenir. L'appel de ce Curé étoit donc le vrai motif de sa destitution.

M. Bridelle, Grand Vicaire, & le Pere le Brun, Jésuite, firent tous leurs efforts pour soulever les Paroissiens de Préaux, contre M. Jean-Baptiste de la Mulle, leur Curé, un de ces respectables Pasteurs dignes des plus beaux siécles de l'Eglise, en butte aux Jésuites & aux Grands Vicaires pour son opposition à la Bulle. Vers 1728, la femme d'un soi disant Gentilhomme, qui réunissoit en elle toutes les qualités d'une très-méchante femme, s'avisa, sans aucun sujet ni prétexte, & après avoir scandalisé pendant Vêpres les Paroissiens de Préaux, d'accabler ce Curé, à l'issue de l'Office, d'injures atroces auxquelles il ne répondit que par un profond silence. Vers le même temps, le Pere le Brun, Auteur d'un nouveau Dictionnaire latin & françois, & très-étroitement lié avec cette femme, vient se joindre à elle, non seulement

pour scandaliser, mais pour soulever le troupeau contre le Pasteur. Ce Jésuite vient un Dimanche pour dire la Messe à Préaux, il s'habille & monte à l'Autel, où s'étant aperçu qu'il n'y avoit point de Canon, il en descend en furie, adresse au Curé les termes les plus injurieux & les plus messéans, après quoi il parle ainsi aux Paroissiens : *Que vous êtes à plaindre*, leur dit-il, *d'avoir un pareil Curé ! Il ne monte point à l'Autel qu'il ne fasse un sacrilége. Peut-on dire la Messe sans Canon ? Je ne veux point participer au crime de cet homme.* Le Curé, avec sa douceur ordinaire, eut beau lui dire : *Que tout Prêtre devoit sçavoir par cœur ce qui étoit sur le Canon ; qu'au surplus ces Priéres étoient dans le Missel :* rien ne put adoucir le fougueux Jésuite, qui, guidé & conduit par son emportement, va sur le champ dire la Messe à une Paroisse voisine.

Plusieurs Paroissiens à qui ce Curé n'avoit pu, pour de bonnes raisons, faire faire leurs Pâques, porterent leurs plaintes à M. Brideile, Grand Vicaire, qui, charmé de trouver l'occasion qu'il cherchoit depuis longtemps de mortifier ce Curé, leur donna une Lettre très vive, & dit en la leur mettant entre les mains : *allez : il vous fera faire vos Pâques.* De retour ils publient dans la Paroisse : *Je ferons nos Paques, car j'avons une Lettre de Monseigneur le Grand Vicaire qui l'ordonne à note Curé.* Le Curé reçoit la Lettre, la met dans sa poche, & n'y a aucun égard. Ces paysans, voyant que leur Curé ne parloit de rien, retournent à ce *Monseigneur le Grand Vicaire*, qui leur donna une seconde Lettre plus injurieuse & plus remplie de me-

nace que la première, avec injonction de donner la Communion Paſcale aux porteurs de la préſente. Les couriers du ſieur Bridelle revenus chez eux crient : victoire. Cette ſeconde Lettre ayant eu le ſort de la premiere, ils reviennent une troiſieme fois : le Grand Vicaire récrit encore, mais avec ordre au Curé de venir lui rendre compte de ſa conduite. Pluſieurs mois s'étant écoulés, M. de la Mulle vient voir le ſieur Bridelle qui le traite très durement & lui dit : *Pourquoi ne venez vous pas quand je vous l'ordonne ? Parce que*, répond le Curé, *les beſoins de ma Paroiſſe ſont à préférer à vos ordres. Sçachez*, reprend le Grand Vicaire, *que vous devez venir quand je vous mande. Non, M.* réplique le Curé, *je ne dois rendre compte de ma conduite qu'à mon Archevêque ; ſi je viens c'eſt un effet de ma bonté, car je ne vous dois rien.*

Un événement des plus triſtes & des plus terribles, arrivé à Pâques 1732, ſur lequel ce Paſteur ne ceſſa de gémir juſqu'à ſa mort, manifeſte en même temps & la juſtice de Dieu, & la vérité de la Religion. Un nommé Daudebourg, homme livré à l'ivrognerie & aux paſſions les plus brutales, privé depuis nombre d'années de la participation aux Sacremens, vient, chargé de vin, trouver ſon Curé dans l'Octave de Pâques & lui dit : *Je veux aller à confeſſe & faire mes Pâques. Quand vous ſerez en état*, répond M. de la Mulle, *je vous entendrai.* Le ſcélérat, ſourd à la voix de ſon Paſteur, vient à Rouen, va à confeſſe à un Religieux qui lui donne l'abſolution. Daudebourg n'étoit pas ſorti de la ville qu'il retombe dans la débauche. Arrivé chez lui,

il se livre à ses emportemens ordinaires ; profére, contre sa femme, les imprécations les plus horribles, & se présente le lendemain à la sainte Table. Le Curé, averti de ce nouveau désordre, l'ayant apperçu, le fit venir dans la sacristie pour lui remontrer l'énormité du crime qu'il alloit commettre. Ses remontrances furent inutiles. Daudebourg, en liaison avec la femme du prétendu Gentilhomme, dont on a parlé, & sans doute excité par les ennemis du Curé, dit tout en colére : *Voi à mon billet de confession ; si vous me refusez la Communion, je saurai m'en venger*, & va se placer à la sainte Table. Le Curé, étonné, frappé & comme hors de lui-même, va administrer la Communion aux fidéles. Quand il fut vis-à-vis de Daudebourg, il lui dit, en tenant la sainte Hostie entre ses doigts : *Voilà ton juge : pense, malheureux, à ce que tu vas faire : tu vas commettre le crime de Judas, & devant six jours, tu auras un sort pareil au sien.* La prédiction eut son effet. Daudebourg fut saisi le troisiéme jour d'une maladie aigue pendant laquelle il ne cessa de prononcer les imprécations & les blasphémes les plus horribles. Ce misérable expira trois jours après, lorsqu'il eut proféré ces paroles affreuses : *Le Diable ne m'emportera-t-il donc pas avec lui ?*

Ce digne Curé, fort instruit des maux causés à l'Eglise par les Solipses, qui gémissoit sans cesse sur ces maux, mourut le 25 Avril 1734, après avoir gouverné sa Paroisse pendant quarante cinq ans & y avoir répandu d'excellens livres de piété, ainsi que de grandes aumônes pour les pauvres. Comme il les avoit toujours aimés, il les laissa ses léga-

taires universels, au grand dépit de l'Abbé Bridelle qui, en qualité de Prieur Commendataire du Prieuré de Beaulieu, avoit grande envie de s'emparer de sa succession : mais l'Exécuteur Testamentaire, homme actif, se joua du Grand Vicaire, & les biens du Curé furent emploiés à fonder une école pour les enfans de la Paroisse. Revenons à M. de Tressan.

M. de Tressan, étant du conseil de conscience, fit condamner au feu une Lettre de Madame d'Orléans, Abbesse de Chelles, contre la Bulle : aussi fut-il chassé de l'appartement qu'il avoit au Palais Royal. Il adopta la censure de la consultation des Avocats de Paris, de 1728, contre le Concile d'Embrun. Il mourut à Gaillon, le 18 Avril 1733, chargé de dettes, (elles ont été payées par la suite) quoiqu'il possédât plusieurs Bénéfices considérables, outre son Archevêché de plus de cent vingt mille livres de rente. Il ne fut regretté de personne. Le Chapitre de Rouen, après sa mort, ne fit dire aucune Messe dans la Cathédrale pour le repos de son ame. Il fut tellement abandonné que son corps seroit demeuré sans sépulture, si un Curé voisin ne la lui eut procurée. Ce Curé, au bruit de la mort du Prélat, se transporta, par curiosité, à Gaillon, pénétra dans le Château qu'il parcourut sans rencontrer qui que ce soit ; parvenu enfin au lieu où étoit le cadavre, auprès duquel il ne trouva qu'une chandelle dans une lanterne ; il fut si touché de cette triste situation qu'il fournit & ramassa ce qu'il put pour enterrer ce cadavre, laissé en proie aux bêtes.

M. de Tavannes, nommé à l'Archevêché de Rouen, a achevé de ruiner le peu de bien qui y reſtoit, en laiſſant aux Jéſuites une pleine & entiere liberté d'enſeigner & de prêcher leur Morale impie.

MR. NICOLAS SAULX DE TAVANNES neveu, de M. de Bezons qui l'amena à Rouen, où il en fit un de ſes Grands Vicaires, fut nommé en 1721, Evêque de Châlons ſur Marne. Il n'imita pas à beaucoup près la conduite pacifique de ſon oncle; puiſqu'il donna, le 10 Avril 1724, un Mandement, critiqué par de judicieuſes notes, pour la publication de la Bulle, qui n'avoit point été publiée dans ſon Diocèſe. Il s'adreſſa d'abord aux Religieuſes, où il trouva, ſurtout aux Urſelines, beaucoup de fermeté contre l'acceptation de ſon Mandement; il dépoſa leur Supérieure, défendit aux Religieuſes de recevoir des Novices, les mit en pénitence, menaça de les réduire au même état que Port-Royal des Champs, les priva de tout ſecours du dehors... Toutes ces voies de fait, qu'elles ne purent longtemps ſoutenir, firent qu'à l'exception de ſept, elles reçurent ſon Mandement. Après cette fatiguante expédition, le Prélat prit du repos juſqu'en 1727. Il interdit alors ſon Théologal, d'une ſaine doctrine; choiſit un Jéſuite pour prêcher à ſa place les Dominicales, & entreprit de ſubjuguer tout ſon Chapitre. La réſiſtance qu'il y trouva, malgré la notification des intentions

du Roi, le fit desespérer d'y réussir seul. Il appella à son secours M. Lescalopier, Intendant de Châlons ; mais ni l'un, ni l'autre n'aiant pu déterminer les Opposans à son Mandement, à le recevoir, les lettres de cachet, qu'on lui fourniſſoit à discrétion, servirent à ravager & son Chapitre & son Diocèse. (*i*) Il suffisoit d'être grand Constitutionnaire pour avoir la confiance du Prélat. Le fait que nous allons rapporter, avec la même répugnance que l'Auteur qui nous l'a fourni, est une preuve bien sensible du peu de discernement de M. de Tavannes, ou de son indifférence pour la Religion.

„ M. de Maucourant, Promoteur Rural, „ grand Constitutionnaire, homme de con- „ fiance de M. de Tavannes dans ses visites & „ ailleurs, après avoir prêché le jour de „ saint Bernard à Clairvaux, enleva la Sou- „ prieure de l'Abbaye de saint Jacques... où „ il faisoit depuis longtemps de fréquens „ séjours sous prétexte de direction, & sou- „ vent de la part du Prélat... Ce Curé avoit „ vendu son bien & emprunté de l'argent, „ sous différens prétextes pour les frais du „ voyage. (*k*)

Le détail de toutes les vexations commises par ce Prélat dans le Diocèse de Châlons, à la sollicitation des Jésuites, auxquels il étoit entiérement dévoué, se trouvant dans les ouvrages cités, nous en supprimons le récit.

[*i*] Journal de M. d'Orsane en 1724 & 1727, p. 273 & 386.

[*k*] Nouv. Eccl. des 10, 20 Janv. 1728 & 20 Nov. 1731.

C'est

C'eſt en récompenſe de ſon zèle que M. de Tavannes a été nommé, en 1734, Archevêque de Rouen, où il n'a pas fait, à la vérité, les pareils coups d'éclat qu'à Châlons; mais où il a achevé de ruiner le peu de bien qui y reſtoit, en abandonnant le gouvernement de ſon Diocèſe à des hommes de confiance qui marchent ſur les traces de ceux de Châlons: en uſant de toutes graces envers les fanatiques qu'il a placés en différens poſtes, & même récompenſés de leurs ſotiſes par des places plus honorables & de plus de valeur que celles qu'ils rempliſſoient; & en traitant avec rigueur les Prêtres appellans, ou non abſolument décidés pour la Conſtitution.

Le Prélat a publié, en 1739, un mauvais Rituel, où il y a une infinité de choſes répréhenſibles. Il a fait enſeigner dans ſon ſéminaire la Théologie du Pere Antoine, Jéſuite, de Pont-à-Mouſſon, ſur laquelle les Eudiſtes, qui en ſont les Directeurs, ont été obligés d'avertir les Ordinans de ne pas former leur conduite. On y enſeigne préciſément celle de M. Colet, Eudiſte, qui ne vaut guéres mieux pour le dogme, mais dont la morale eſt moins mauvaiſe. Il a donné à la Cathédrale pour Prédicateurs des Jéſuites fanatiques ou d'autres Moines de même trempe; enſorte que le peuple, qui alloit en foule au ſermon pour écouter la parole de Dieu, ſcandaliſé d'entendre clabauder contre le Janſéniſme, a, pour ainſi dire abandonné cette Cathédrale, & à cherché ailleurs à s'édifier & à s'inſtruire. Le livre du Pere Berruyer, ſur l'ancien & le nouveau Teſtament, plein d'erreurs, tant ſur le dogme que ſur la morale, a été diſtribué dans le Dio-

cèſe, ſans que le Prélat ait donné le moindre ſigne de vie. S'il a condamné celui du Pere Pichon, par un Mandement, daté du mois de Mars 1746, il n'a oſé le publier ; il l'a cependant fait imprimer, & diſtribuer à ſon Chapitre ; mais il en a fait porter tous les exemplaires à ſon ſecrétariat, où on l'a donné à ceux qui l'ont voulu : & le jour même qu'il le diſtribuoit à ſon Chapitre, le Jéſuite, Prédicateur du Carême, prêchant, ſelon l'uſage, dans l'Egliſe de S. Laurent le jour des Rameaux, y débita tellement les excès du P. Pichon, que M. Terriſſe, Grand Vicaire, dit à ſes confréres, en ſortant du ſermon, qu'il venoit d'entendre le Pichoniſme tout pur.

Auſſitôt après la mort de Madame de Lorges, Abbeſſe de ſaint Amand, le Pere Février, Jéſuite, & autres émiſſaires du Cardinal Fleuri, & de l'ancien Evêque de Mirepoix, envoyerent des memoires en Cour contre cette maiſon qu'on accuſoit de Janſéniſme. D'abord Madame d'Epinay, ſœur de deux Lieutenans Généraux des Armées du Roi, & niéce de M. Tourouvre, Evêque de Rhodez, eut avis de ſe ſouſtraire à la perſécution qui menaçoit ſa Communauté, & ſe retira à un petit Prieuré, dont elle étoit titulaire, auprès de Caux, dépendant de l'Abbaye ; & enſuite à l'Abbaye de Bival. On envoya à ſaint Amand des convertiſſeurs de toutes eſpèces, ſéculiers & réguliers. Le ſieur Séhier, dont on a parlé, y joua un grand rôle : le ſieur Terriſſe y fit le ſien : le pere Marye, Chanoine régulier & Prieur de la Magdeleine ; le pere de Serres, double Apoſtat de l'Ordre de ſaint Antoine & de celui

de saint Benoît ; & un Curé de la ville revenu aujourd'hui de ses préventions, y firent des Prosélites. Les Dames du Fossé, & de Pierval, ayant tenu ferme contre la séduction de ces zèlés Bullistes, furent exilées, l'une à saint Jean d'Andeli, & la seconde aux Ursélines du Havre, en vertu de lettres de cachet que M. l'Archevêque se contenta de dire qu'il avoit dans sa poche. Ces filles se rendirent, sans demander à voir ces ordres, au lieu de leur exil, où elles y ont été privées des Sacremens, jusqu'à leur délivrance.

M. de Tavannes, a détruit le Couvent des Religieuses Bénédictines de saint Hilaire, dites Crespines, du Fauxbourg saint Severe: celles du Val-de-Grace, au Fauxbourg de Bouvreuil : celles de Briosne, du méme Ordre : les Religieuses de Monfort sur Risle : les Religieuses de la Congrégation de Notre Dame de Rouen. Il a fait défenses aux Bénédictines du saint Sacrement de recevoir des Novices ; & a constamment refusé aux Dominicaines du Fauxbourg de Cauchoise, bien rentées, de relever les défenses que son Prédécesseur leur avoit faites avec la plus grande injustice. Il a rempli le Chapitre de la Cathédrale d'Ecclésiastiques livrés à ce qu'on appelle l'usage du monde, qui ignorent leur devoir, & qui savent si peu comment on doit prier qu'il n'y a peut-être point de Cathédrale où l'office soit célébré plus indécemment.

Tous ces maux n'ont d'autres sources que l'ignorance que l'on cherche à établir. On a dit, il y a longtemps, qu'elle n'est bonne à rien, mais elle sert, aux Solipses, à introduire l'irréligion & la corruption des

mœurs. Ils enſeignent ce qu'ils veulent : ils jouent la Religion & les choſes les plus ſaintes ſur le Théâtre. Le peuple en eſt ſcandaliſé, & le Prélat & ſes Grands Vicaires n'en ſont point touchés. Le Clergé inférieur canoniſe tous ces écarts ; &, avec un grand zèle pour la Bulle, à peine connoit-il Dieu. On a reconnu que les Acolites, qui ſe préſentoient pour le ſoudiaconat, étoient ſi peu verſés dans les humanités, qu'on les fait compoſer en proſe & en verſion avant que de les admettre au Séminaire. M. de Perchel, Curé de Canceleu, ayant un jour demandé à M. l'Abbé Roſe un bon Vicaire, capable & de bonnes mœurs, ce Grand Vicaire lui répondit : *qu'il n'en avoit point, & que dans la nombreuſe Ordination qu'on venoit de faire, il n'y avoit pas un bon ſujet.*

Nous laiſſons aux Lecteurs les juſtes réflexions que préſentent à l'eſprit ces deux circonſtances. C'eſt par cette forme de gouvernement, que M. de Tavannes, après avoir été transféré de l'Archevêché de Châlons, eſt parvenu à la dignité de ſecond & enſuite de premier Aumonier de la Reine : qu'il a mérité d'être pourvu des Abbayes de ſaint Etienne de Caën & autres ; qu'en 1755, il a été revêtu de la pourpre Romaine ; en 1757, de la charge de grand Aumonier de France, enfin de celle de Proviſeur de Sorbonne.

Tel eſt l'état actuel de ce Diocèſe, réduit à ce point par les inſtructions que les Jéſuites donnent à la jeuneſſe confiée à ſes ſoins. Nous croyons de voir ajouter ici quelques hiſtoires, entre pluſieurs autres, qui feront connoître le pouvoir des Grands Vicaires de M. de Tavannes ſur les Curés de ſon Diocèſe.

Hiſtoire arrivée en 1743, au ſieur de la Motte, Curé d'Auberville-la-Campagne, Doyenné de Fauville, au Diocèſe de Rouen.

Le ſieur de la Motte avoit un oncle, Curé d'Auberville, qui le fit étudier : mais, n'ayant aucune diſpoſition pour les ſciences, il profita peu & répondit fort mal à l'intention de ſon oncle. Refuſé pluſieurs fois aux Ordres par ſon incapacité, il parvint enfin à la Prêtriſe, & l'oncle lui réſigna ſa Cure. Il y fut tranquille juſqu'à l'arrivée, dans ſa Paroiſſe, d'un Prêtre bas-Normand, nommé Bracquehais, homme corrompu dans l'eſprit & dans le cœur. Ce Prêtre commença par s'inſinuer dans les bonnes graces de la Seigneure, sûr de ſe rendre maître de cette Paroiſſe, s'il parvenoit à les obtenir. Il ne réuſſit que trop. Le Curé conſentit que de Chapelain de cette Dame, il devint directeur de ſes ouailles. Ce miſérable ſe ſervit du Tribunal deſtiné à rendre la vie aux ames mortes par le péché, pour tuer celles qui vivoient, en ſéduiſant & abuſant de la ſimplicité de ces innocentes victimes. Le Curé s'apperçut, mais trop tard, de l'abus que ce Prêtre faiſoit du ſaint miniſtére, & voulut y remédier par une défenſe de confeſſer dans ſa Paroiſſe. Le ſieur de Bracquehais engagea la Dame, qu'il avoit sû mettre dans ſes intérêts, d'indiſpoſer les Grands Vicaires contre le Curé, & à porter contre lui des plaintes graves à l'Official. Celui-ci ordonna au Doyen de ſaint Georges d'en informer. Le Doyen ſe tranſporta à Auberville où, ſans avertir le Curé, on informa

contre lui dans sa Paroisse, & où les témoins ; on peut juger de quelle part, lui furent administrés. Ces témoins alléguerent différens faits, & la procédure fut portée à l'Officialité. Le Curé, mandé par M. Bridelle, Official & Grand Vicaire, comparut. Ce Grand Vicaire le reçut avec hauteur, lui parla avec dureté, pour ne pas dire brutalement, & ne lui laissa, avec un terme très-court, d'autre parti à prendre que celui de permuter sa Cure avec quelqu'autre Curé.

Parmi ces faits allégués, deux auroient mérité une peine plus rigoureuse qu'une permutation. On avançoit que *ce Curé, ayant eu une dispute avec son Vicaire, dans le cimetiere d'Auberville, s'étoit si fort emporté contre lui que voyant passer le garde de la Dame avec un fusil, il s'en étoit saisi, & avoit tiré contre le Vicaire le fusil chargé de trois balles qui étoient entrées dans l'If du cimetiere, derriere lequel le Vicaire s'étoit caché* : mais on fit observer qu'il n'y avoit & n'y avoit eu de mémoire d'homme d'If dans le cimetiere, & qu'il n'y avoit même aucun arbre capable de mettre à l'abri un homme d'un coup de fusil. Fait par conséquent faux. On l'accusoit d'*avoir fait, étant ivre, la Procession du saint Sacrement le jour de la Fête-Dieu, qu'il s'étoit laissé tomber, & que les freres de Charité avoient été obligés de quitter le Dais pour le porter à l'Eglise.* Comme le Rit du Diocèse est que la Procession se fasse avant la Grand'Messe, & qu'on ne l'accusoit pas de l'avoir dite dans cet état, ou que, par cette faute, il n'y en avoit point eu ; ce fait est controuvé.

La fausseté de ces deux faits déconcerta la

procédure de l'Officialité ; mais ne changea pas le cœur des ennemis de ce Curé & n'empêcha pas une seconde citation devant l'Abbé Bridelle, qui intimida si fort le Curé qu'il passa un acte de permutation avec celui de Baigneville, au Doyenné des Loges. Il vient aussitôt se présenter au sieur Bridelle qui, sur le champ, lui fit expédier ses provisions, dans lesquelles il reconnoît le Curé d'Auberville, pour un homme de bonne vie, & de bonnes mœurs, de saine doctrine, &c. Mais le Curé de Baigneville, venu à Auberville & informé de la vexation faite à son Prédécesseur, ainsi que du caractère du sieur de Bracquehais, en fut si frappé, qu'il écrivit au sieur Bridelle, lui fit le portrait de ce Prêtre, & lui déclara qu'il ne pouvoit se résoudre à entrer dans cette Paroisse ; de sorte que l'acte de permutation fut annulé.

Le sieur de la Motte, justifié par les provisions qui lui avoient été données pour Baigneville, retourna à Auberville, où il espéroit rester tranquille, avec d'autant plus de vraisemblance que le sieur Bracquehais, auteur du trouble, venoit d'en être expulsé : il se trompoit. Ce Curé, homme simple & qui ne connoissoit point le Despotisme, ignoroit que son innocence reconnue, ne pouvoit s'allier avec la qualité des Supérieurs qui ne font jamais des démarches inutiles. En effet, quel cas en feroit-on, s'ils reconnoissoient avoir été trompés ? N'est-il pas de leur honneur de réussir par quelque voie que ce soit dans leurs entreprises ? Aussi le sieur Bridelle sollicita-t-il, & obtint une Lettre de cachet au moyen de laquelle il fit enlever le sieur de la Motte par des Archers de la

Maréchaussée de Caudebec, qui le conduisirent à la Communauté du Bourgachard, où il a demeuré jusqu'à la permutation de sa Cure avec celle du Curé d'Aptot, au Doyenné de saint Romain, dont il obtint les provisions. La Lettre de cachet révoquée, il passa à ce Bénéfice où on l'a laissé tranquille.

Histoire du sieur Barbette, Curé de Raffetot audit Doyenné de Fauville.

Le sieur Barbette, dont l'Eglise est si pauvre qu'on ne pouvoit en réparer les vitres, ayant trouvé dans un caveau de l'Eglise un petit coffre de plomb, entiérement vuide & sans aucune inscription, s'avisa, sans en prévoir les conséquences, de prendre ce plomb pour racommoder & réparer ces vitres. Un ennemi du Curé, passant pendant la nuit dans le cimetiere & ayant vu de la lumiere dans ce caveau, examina ce qui s'y faisoit & le manda à Mademoiselle de Canouville, Dame de cette Paroisse, en exagérant le fait au-delà de ses justes bornes. Cette Demoiselle fit agir, contre le Curé, l'Abbé Rose, Official du grand Caux, qui intimida tellement le sieur Barbette que, s'imaginant déjà voir la Maréchaussée & croyant mériter au moins les Galéres, il donna, sur le champ, la démission de sa Cure & s'enfuit à Paris. Là, il fut voir M. Robinet, Chanoine & Grand Vicaire, qui lui avoit accordé sa protection lorsqu'il étoit Grand Vicaire de Rouen, & lui conta naïvement son histoire. M. Robinet, qui avoit reçu du sieur Abbé Rose une Lettre dans laquelle il lui racontoit le fait & badinoit de la facillité avec laquelle ce

Curé s'étoit démis de son Bénéfice, qu'il avoit donné à un autre Prêtre, le blâma d'avoir été si vîte, lui ordonna d'y retourner, & lui remit la Lettre du sieur Abbé Rose pour lui valoir d'apologie & de justification. Il y revint, l'Intrus se retira sans aucun acte judiciaire ; &, par un phénomène surprenant, le sieur Barbette en est resté tranquille possesseur.

Histoire du sieur Bénard, Curé de S. Nicaise de Rouen.

Le sieur Bénard avoit été, au Collége de la Fléche, compagnon d'études de M. de S. Albin, dont le valet de Chambre, parent dudit Bénard, lui avoit procuré la protection. Ce valet de Chambre, en l'absence de son parent, qui fut ordonné Prêtre en 1716, par M. d'Aubigné qui l'envoya vicarier à Quiquempoix, eut si grand soin de lui conserver la protection de son maître, qu'il lui fit donner la Cure de saint Nicaise, de qui elle dépendoit en qualité d'Abbé de saint Ouen, devenu vacante par la mort de M. Bouis de l'Espine. On ne tarda pas à reconnoître par la conduite du nouveau Curé que, quoiqu'il eut vicarié pendant près de quatre ans, il ne s'étoit nullement formé au Ministére pastoral, n'ayant ni le don de la parole, ni la science, ni les autres talens nécessaires à un Pasteur. Cette place, d'ailleurs fort difficile à remplir, fut regardée, avec raison, comme fort au-dessous du mérite du sieur Bénard, qui, avec son incapacité, montroit peu de zéle pour les intérets de la Bulle. Cette indifférence, péché en matiére grave pour les simples

fidéles, étoit irrémissible dans un Curé, surtout de Rouen, & il méritoit d'être destitué avec plus de fondement que les Curés de Raffetot & d'Auberville qui, dans toutes les occasions, faisoient preuve de catholicité.

Les Grands Vicaires de M. de Tavannes ne se servirent pas de ce motif pour réussir dans leur entreprise. On leur doit cette justice que, quoiqu'ils paroissent partisans zélés de la Bulle, ils sont bien moins animés de ses intérêts que du desir d'étendre leur pouvoir au-delà de ses bornes. De plus, ils ont, sans le secours de la Bulle, des moyens plus efficaces.

Pour parvenir à la destitution du sieur Bénard, ils firent d'abord agir son Vicaire qu'ils flatterent par l'espérance de le faire son successeur. Celui-ci se prêta à leurs vues, & y engagea les autres Prêtres de la Paroisse qui formerent une ligue terrible contre leur Curé : mais ce Vicaire étant devenu Curé par ses grades, il leur fallut changer de batterie. Ils tirerent le sieur Outin de l'Hôpital Général, & le donnerent, sous la même promesse, au sieur Bénard pour Vicaire & Coadjuteur. Quoique ce nouveau Vicaire marchât sur les mêmes traces de son prédécesseur, ils ne le trouverent plus capable de remplir la place qu'ils lui avoient promise. Un nommé Marescot, payſan d'origine, supôt des Jésuites, fort zélé Constitutionnaire & Curé d'Engléqueville l'Esneval, fut le sujet que les Grands Vicaires destinerent pour remplir cette Cure.

Le Curé étoit jeune, & peu disposé à céder sa place à un autre ; il falloit donc trouver en lui des crimes pour l'engager au moins à permuter. Que fait-on ? On lui propose d'ac-

cepter une Miſſion de Jéſuites, dont on lui fait enviſager de grands avantages pour ſes Paroiſſiens. Il tombe dans le paneau & l'agrée. Le fameux pere Dupleſſis, chef de la troupe, & ſes compagnons employent tous les moyens que cette Miſſion leur procuroit pour trouver le Curé de ſaint Nicaiſe coupable. On cherchoit quelques crimes graves, & on n'en trouvoit point. Les témoins ne s'accordoient point ; ſelon les uns, il étoit buveur ; ſelon les autres, joueur. Les Miſſionnaires ne trouvant point ce qu'ils cherchoient dans les interrogatoires qu'ils faiſoient prêter aux Paroiſſiens dans le confeſſional ; les allées & venues d'une femme mariée, parente du Curé, laquelle ne couchoit point au Preſbytère, & qui n'y venoit que dans le jour pour veiller à ſon ménage auquel le Curé n'entendoit rien, ſervirent de prétexte pour l'accuſer d'adultére. On ſurprend la religion de M. le premier Préſident, qui donne des ordres pour faire enlever & conduire cette femme à l'Hopital Général comme femme de mauvaiſe vie : & pour faire plus d'affront au Curé & répandre, dans le public, des nuages ſur ſa conduite, on fait exécuter ces ordres en plein jour par la garde Bourgeoiſe, appellée Cinquantaine. Le Mari n'en fut pas ſitôt informé qu'il alla reclamer ſa femme à l'Audience du Magiſtrat & juſtifia ſi bien ſa conduite qu'il obtint ſur le champ ſon élargiſſement.

Une manœuvre ſi indigne couvrit les Grands Vicaires de confuſion, & donna lieu d'examiner leur conduite qui ne ſe trouva pas à beaucoup près hors de priſe. On s'imaginera peut-être que ces Eccléſiaſtiques,

ces maîtres en Israël, abandonnerent leur entrepriſe. Point du tout. Devenus plus furieux par les découvertes faites de leur conduite, & ne voyant pas jour d'attaquer le Curé à l'Officialité, parce que le Parlement, en examinant la procédure, n'auroit pas manqué de la caſſer ; ils prirent le parti de le dénoncer à l'Archevêque, qui, réſidant rarement dans ſon Diocèſe, ne ſçait ce qui s'y paſſe que par l'organe de ſes Grands Vicaires, qui lui font croire ce qu'ils veulent. Il leur fut facile, par ce moyen, de noircir le Curé dans l'eſprit du Prélat, auquel ils perſuaderent, lors du ſynode de 1730, de mander le Curé, & de l'obliger, avec le ton impoſant que donne l'autorité de premier Supérieur, de ſe défaire de ſa Cure, en la permutant avec le ſieur Mareſcot, dont ils exagérerent les talens & les ſervices rendus au Diocèſe. Ces ſervices & talens ſi vantés ne conſiſtoient qu'en ce qu'il avoit répété, pendant quelque temps, les cahiers des Jéſuites aux jeunes Clercs qui prenoient leur leçons au Collége ; ce qui lui avoit mérité la Cure d'Engléqueville, à laquelle ils l'avoient fait nommer par l'Archeveque, & que le public judicieux croyoit récompenſé, par ſa nomination à cette Cure, bien au delà de ſes talens. Mais nos Grands Vicaires, qui ont puiſé toute leur ſcience dans l'école ou les livres des Jéſuites, qui ont très-bien profité de leurs leçons ou de leurs écrits, & qui ſçavent, comme leurs maîtres, diſtinguer les ſujets propres à leur deſſeins, avoient remarqué dans ce payſan des qualités dont l'éloignement les empêchoit de faire uſage, & avoient arrêté, dans leur tripot, de lui faire avoir la

Cure de saint Nicaise. L'Archevêque suivit leur avis, & intimida tellement le sieur Bénard, qu'il passa, devant Me Coignard, Notaire à Rouen, l'acte de permutation de sa Cure avec celle d'Engléqueville.

Les Grands Vicaires s'applaudissoient de leur réusite, lorsqu'ils apprirent que le Curé avoit été aux regrets. Ce coup augmenta leur fureur. Ils vont successivement le trouver pour lui faire de vifs reproches & font ce qu'ils peuvent pour le faire revenir à l'Archevêché. Il tient bon quelque temps par le conseil de ses amis, qui, connoissant sa foiblesse, lui avoient fort recommandé de ne s'y pas présenter; mais il céda à l'éloquence du sieur Terrisse qui l'ammena sur le champ au Prélat, lequel, prenant le ton impérieux qu'on lui connoit, parla avec tant de force au Curé qu'il l'abbatit, & lui fit passer un nouvel acte de permutation si bien libellé, que le sieur Bénard se trouva perdu sans ressource & fut obligé de se retirer à Engléqueville, où il mourut quelque temps après accablé de chagrin.

Cette histoire, incontestable, ainsi que les précédentes, ne prouve-t-elle pas que les Grands Vicaires de M. de Tavannes, sçavent mettre à profit les leçons que les Jésuites leur ont donnés sur le despotisme.

SECONDE PARTIE.

LETTRE

D'un Curé du Diocèſe de Rouen à un de ſes amis, laquelle renferme des obſervations ſur le Mandement du Chapitre de l'Egliſe Métropolitaine qui ordonne des Prieres pour le repos de l'ame de feu M. le Cardinal de Saulx-Tavannes, Archevêque de Rouen.

Vous connoiſſez, M., à plus d'un titre, l'Abbé Terriſſe. Vous ſçavez quel rang il tient dans la République des Lettres. Les Mémoires qu'il a fournis ſur l'Abbaye de ſaint Victor; ceux pour la défenſe de la du Chene & de la Perchey, calomniatrices du Curé de ſaint Godard; les Mandemens & Inſtructions Paſtorales qui ont paru ſous le nom reſpectable de MM. de Treſſan & de Tavannes, ſucceſſivement Archevêques de Rouen, dont il a eu la confiance pendant une trentaine d'années, ſont plus que capables d'immortaliſer le nom de cet illuſtre Abbé. Mais à tant de chefs-d'œuvre de l'art, il a mis le comble par le célébre Mandement qui vient de paroître ſous le nom du Chapitre, pour ordonner des priéres publiques dans tout le Diocèſe pour le repos de l'ame de feu Monſeigneur le Cardinal de Saulx-Tavannes, Archeveque de Rouen. Ce morceau eſt véritablement bien écrit & digne d'éloges à beau-

coup d'égards ; auſſi a-t-il été loué par les journaliſtes de Trévoux, c'eſt tout dire : ces Monarques de l'empire littéraire ont-ils décidé d'un ouvrage ? ſon ſort eſt irrévocablement fixé, ſoit en bien, ſoit en mal. Pour moi, ſans m'arrêter plus longtemps aux louanges données à l'auteur, je penſe que la poſtérité me ſçaura gré, ſi je fais voir qu'à la faveur du ſtyle pompeux avec lequel ce Mandement eſt écrit, on a outragé ſans reſpect la vérité & ſcandaliſé les gens de bien de qui M. de Tavannes étoit connu. J'entre en matiére.

Il eſt vrai, & j'en conviens avec M. Terriſſe, que *tous ces titres ſi brillans aux yeux du monde*, qui environnoient M. de Tavannes, *ſont évanouis comme l'ombre, il n'en reſte plus rien ſur la terre ; une éternelle nuit les a engloutis* ; mais quelles ſont ces *vertus qui ont illuſtré la vie de ce grand Pontife*, dont *le ſouvenir ſe perpétuera d'âge en âge*, & qui *ſera tranſmis à la poſtérité la plus reculée dans les faſtes de la Ville de Rouen ?* (p. 4.) M. Terriſſe n'en fait point l'énumération. Effrayé par le nombre des *vertus vraiment Epiſcopales* de M. de Tavannes, il aime mieux les propoſer à l'admiration que d'en affoiblir l'éclat par le recit qu'il deſireroit en faire.

L'Orateur dit : *Nous ne parlerons point ici... de la haute nobleſſe de ſon origine....* LA VRAIE NOBLESSE DES EVESQUES, *ſuivant la belle penſée du célébre Hincmar de Reims*, EST D'ESTRE LES SUCCESSEURS DES APÔTRES. (p. 5. Pourquoi cet Abbé, qui veut faire un Saint de ſon héros, s'eſt-il aviſé d'emprunter les paroles d'Hincmar, homme cruel, politique & ambitieux, plutôt que celles de ſaint Auguſtin,

de saint Jean-Chrisostôme qui ont parlé si éloquemment de la dignité des Evêques ? Je laisse au Lecteur les réflexions qui naissent de cette préférence, & je me contente de rapporter ce que dit le Saint-Esprit : *La louange n'est pas belle dans la bouche du pécheur.* Je poursuis.

M. Terrisse se borne, & il le faut bien, à célébrer la charité & la tendre complaisance du Prélat aux besoins des pauvres ; *elle exita dans son ame, naturellement grande & généreuse, le desir ardent de les soulager, & cette vertu caractérisa toutes les actions de sa vie.* (p. 6.) La description des malheurs que causa à Rouen l'inondation de 1740 à 1741, touche véritablement le Lecteur. Cependant M. Terrisse est obligé de convenir que le fonds des aumônes, qui se firent aux pauvres en ces conjonctures affligeantes, provenoient de la pieuse libéralité des fidéles qui, semblables aux premiers Chrétiens, remettoient *des sommes immenses* aux mains du Prélat. (p. 8.) Les fidéles de Rouen ont marché sur les traces des Chrétiens de Jérusalem ; mais M. de Tavannes a-t-il suivi l'exemple des Apôtres & des ces *premiers Pasteurs dont les travaux ont été si glorieux à la Religion, & si utiles à l'Eglise de Jesus-Christ ?* Les Apôtres n'avoient rien & ne se réservoient rien de ce qu'on apportoit à leurs pieds : tout étoit pour les pauvres. Peut-on, sans blesser la charité, leur comparer le Cardinal de Tavannes ? Peut-on dire de lui ce que l'histoire rapporte de Flavacourt, un de ses glorieux Prédécesseurs ? *La disette de blé, qui valoit jusqu'à huit ou dix livres le sac, ayant causé*, dit le Pere Pommeraye, *une grande famine, en* 1304,

dans le Territoire de Rouen, l'Archevêque s'acquita dignement de son devoir pastoral, en faisant distribuer chaque jour la valeur de trois cent livres, tant que dura cette nécessité publique. De quelle valeur n'étoit pas, en ce siécle, une telle somme ? Celle dont parle M. Terrisse, & que M. de Tavannes n'a eu que la légere peine de distribuer, peuvent-elles lui être comparées ?

Il ne faut pas regarder avec plus de considération, ce que dit l'auteur du Mandement de la charité que fit paroitre le Prélat lorsqu'il donna son Palais pour loger les pauvres malades. Quand on a, comme lui, des Châteaux & des Palais aussi vastes & aussi superbes que ceux des Rois, peut-il paroitre étonnant qu'on en délaisse quelques appartemens dans les nécessités publiques ? Gaillon, ce lieu plein de délices, ne le dédommageoit-il pas suffisamment du délaissement momentané du Palais Archiépiscopal ? *Notre grand Archevêque crut recevoir Jesus-Christ lui-même dans ses appartemens, en y recevant ses membres souffrans.* Comment M. Terrisse peut-il se servir de pareilles expressions ? Lui qui sçait que ce grand Archevêque n'osa approcher de son Palais, tant que Jesus-Christ y habitoit, malgré la précaution des Hospitalières de n'y mettre que des membres convalescens, qui y alloient même à pied, & qui n'occuperent que la salle, appellée des Etats, bien éloignée des appartemens du Prélat. N'est-ce pas se mocquer de la Religion ?

Que dire aussi des aumônes qu'il a faites pour aider à la construction du nouvel Hôtel-Dieu ? On sçait qu'il abandonnoit tous les ans mille livres qu'il auroit pu recevoir

en sa qualité de Président de la Chambre Ecclésiastique ; mais cette somme pouvoit-elle suffire pour conduire au point de perfection où est actuellement l'édifice immense du lieu de santé, qui a coûté près de deux millions. D'où peut être provenue une somme si considérable, sinon en partie des libéralités des fidéles ? Dans le commencement d'une pareille entreprise, les administrateurs, n'espérant pas pouvoir la consommer, s'adressérent à M. l'Archevêque & le suplierent d'engager le Roi à les aider. Quelle fût leur surprise de trouver dans M. de Tavannes, au lieu d'un puissant protecteur auprès de S. M., un homme semblable à ces gens qui, durs & insensibles au joug onéreux dont les peuples sont chargés, trouvent le moyen, sur des objets de peu de valeur en apparence, d'établir de nouveaux impôts plus considérables que les anciens ; & de lui entendre dire : *Inutile, inutile, le Roi n'a point d'argent, il n'y a qu'à mettre cinq sols par cheminée.* Quoi ! une telle réponse sortir de la bouche d'un Evêque qui doit être le premier à supplier S. M. de diminuer les impôts, & qui ne peut ignorer que la Ville de Rouen, déjà surchargée, n'est pas en état de supporter de nouvelles impositions. Quoi ! un Evêque inventer un impôt dont les pauvres ne pourroient être exempts. Est-ce là ce *desir si ardent de les soulager*, tant vanté par M. Terrisse ? Eh ! que les administrateurs ne lui répliquoient-ils, ce qu'un d'eux eut la bouche ouverte pour lui dire : *Vous avez enfanté ce projet ; vous jouissez de plus de deux cent mille livres de revenu, contentez-vous de vingt mille livres & notre projet sera exécuté, sans que*

les Citoyens en souffrent. Mais on garda le silence dans la crainte qu'il ne s'avisât d'ouvrir ce projet monstrueux au Conseil du Roi.

M. Terrisse, en parlant de cet édifice, dit : *Vous n'oublierez jamais, nos très-chers freres, les aumônes, les joins, les attentions de notre illustre Cardinal pour avancer ce grand ouvrage.* (pag. 10.) Comment pouvoir oublier ce qui n'est pas connu, & ce que cet éloquent Orateur se contente de publier vaguement, ne pouvant articuler, selon la vérité, que de folles dépenses dans lesquelles cet *illustre Cardinal* a jetté, malgré eux, les Administrateurs. Ceux-ci n'oublieront jamais qu'il leur en a coûté, ou plutôt aux pauvres, plus de trois cent mille livres pour avoir suivi les caprices du Prélat. 1°. Dans la construction d'une petite Eglise dont ils ont fait cesser le travail, quoique bien avancé, en disant : *Laissons mourir le Cardinal, & nous en ferons faire une plus grande.* 2°. Dans l'exécution du plan destiné à conduire les eaux en différens endroits de cette Maison, donné par un Minime, nommé Féry. Les Administrateurs ayant fait voir ce plan à M. Cloutier, homme de probité, il leur dit qu'il coûteroit cinquante mille écus & plus de trois mille livres de dépense annuelle, & leur proposa d'en donner un autre aussi avantageux qu'il ne faisoit monter qu'à vingt mille livres. Le Prélat fut obligé d'abandonner celui de son Religieux. Mais la mort de cet Ingénieur, qui avoit commencé à faire travailler, étant survenue, le Minime va aussitôt trouver son Protecteur qui, bon gré, malgré, fait agréer son plan Ce Moine, appuyé de son Eminence, a fait démolir des

travaux plus solides que ceux qu'il a faits ; & a occasionné quantité de dépenses inutiles que les Administrateurs n'ont pû arrêter, *parce que*, disent ils, *le Prélat, pour les mille livres qu'il donnoit par an, prétendoit être obéi en tout.* Enfin l'ouvrage monacal est fini, & suivant les connoisseurs, il sera de très-peu de durée. Les Administrateurs ont néanmoins généreusement récompensé ce méchaniste qui a travaillé à Essonnes, près Paris, & ailleurs, où les ouvrages sont croulés.

Je crois, Monsieur, devoir vous tracer ici un leger crayon de la conduite de ce Minime qui a mérité la confiance & la protection de M. de Tavannes. Il a mené à Rouen la vie la plus scandaleuse sous les yeux de trois cent ouvriers qui travailloient dans cet Hôpital ; il faisoit gras même les jours d'abstinence ; il passoit les nuits à danser dans des jardins avec des filles auxquelles il chantoit les chansons les plus obscènes ; il commandoit avec la plus grande dureté à ceux dont il avoit la conduite & les scandalisoit par des paroles si grossieres qu'ils en prenoient occasion de blasphemer la Religion de J. C. ; l'indécence avec laquelle il disoit la Messe, suffisoit pour juger de son inconduite. Aussi entendoit-on dire : *Comment se peut-il faire qu'un tel impie soit protégé de l'Archevêque ?* Je laisse tous ces traits à vos réflexions pour passer aux largesses & aumônes secrettes du Prélat.

Vers 1750, le Curé de S. Martin-du Pont venant de visiter ses Paroissiens affligés d'une nouvelle inondation, apperçut sur la porte Grand-Pont, l'Archevêque qui examinoit le désastre. Le Curé court au Prélat qui lui

parle ainſi : *M. le Curé, il faut engager vos Paroiſſiens à faire l'aumône, car voilà bien du monde dans la miſere.* Mes exhortations ſeroient inutiles, répartit le Curé, ils me donnent ce qu'ils peuvent. Alors l'Archevêque donna deux louis. Sont-ce là les aumônes ſecrettes dont veut parler M. Terriſſe?

Le Prélat ſe donnant bien du mouvement, il y a quatre à cinq années, pour faire rétablir un petit bâtiment de l'Hôpital Général tombé en ruine, les Adminiſtrateurs lui repréſenterent que l'Hôpital étoit pauvre & hors d'état de faire cette réédification. L'Archevêque, touché de ſes raiſons, étendit ſes largeſſes juſqu'à 48 livres.

M. de Tavannes, nouvellement promû au Cardinalat, mande tous les Curés de Rouen à ſon Palais. Son Eminence les fait attendre très-longtemps debout, n'y ayant aucuns ſiéges dans l'endroit où on les avoit introduits. Enfin Elle paroît & leur dit ſéchement : *Je vous fais venir pour vous donner de quoi pour vos pauvres.* On penſe que ce *de quoi*, pour trente-deux Paroiſſes qu'il y a dans cette Ville, n'excedoit pas trois mille livres. Auſſi pluſieurs d'entr'eux refuſerent-ils de prendre part à cette aumône, qui à peine auroit ſuffi pour la Paroiſſe de S. Maclou; d'autres reçurent trente, quarante, cinquante livres qu'ils diſtribuerent auſſitôt pour éviter d'être tourmentés par leurs pauvres, qui ſe ſeroient imaginés que les faveurs de Monſeigneur le Cardinal auroient monté à des ſommes conſidérables.

Les faits ſuivans ſeront ils bien propres à ſoutenir la haute idée que nous a voulu donner M. Terriſſe de la charité de ſon Héros?

M. de Tavannes, en sa qualité d'Archevêque de Rouen, étoit gros Décimateur dans une Paroisse dont le Curé vint un jour lui présenter le dessein d'une contretable en lui disant : *Monseigneur, vous êtes gros Décimateur de ma Paroisse, il n'y a pas de contretable dans l'Eglise, elle est pauvre, je vous prie de nous aider.* L'Archevêque admira le plan, le trouva beau, & présenta un louis au Curé pour en faciliter l'exécution. Celui-ci picqué, le refusa & dit au Prélat, en se retirant : *Je ne viens pas vous demander l'aumône.*

On sait la dépense que le Chapitre a faite pour l'ornement du chœur de la Cathédrale ; mais il ne faut pas perdre de vûe que, quoique le Prélat eût promis de fournir le marbre, il n'en a rien fait. Quelle différence entre les Cardinaux d'Amboise & de Tavannes ! Tous les monumens, l'Eglise de Rouen, toute la Ville, que dis-je, la Province entiere, publient, au bout de plus de deux siécles, les libéralités du premier : & le Panégyriste du second est obligé de recourir à ses aumônes secrettes pour le louer. Il n'en est pas des Evêques comme des particuliers. Posés sur le Chandelier de l'Eglise pour être la lumiere des Fidéles, toutes leurs vertus doivent être brillantes ; & l'aumône, surtout, doit être publique pour l'édification du prochain. Il seroit à souhaiter que le Prélat eût, à cet égard, rempli son devoir dans toute son étendue ; &, quand il s'en seroit acquitté, les gros biens dont il jouissoit, ne lui étoient donnés que pour soulager les Pauvres.

L'Orateur, après avoir tiré du néant la charité & les largesses de M. de Tavannes pour les étaler aux yeux du Diocèse, n'est

pas plus retenu dans ce qu'il dit de la ſollicitude Paſtorale de cet Archevêque. Eſt-il bien vrai que M. de Tavannes ait été perſuadé, comme il l'avance, *que le bonheur & le ſalut des Peuples dépendent principalement de la vertu & de la capacité des Prêtres qui ſont chargés de les conduire dans les voies de la vertu & de la Religion, & qu'il ne négligea rien pour ſe former de dignes Coopérateurs dans un Clergé ſavant & pieux.* (pag. 10.)

C'eſt par les fruits qu'on connoît les arbres. Qui ſont les ſujets ſçavans & pieux, formés ſous les yeux & par les ſoins de M. de Tavannes? Il ſeroit difficile d'en faire le moindre dénombrement. Mais une preuve ſans réplique de l'ignorance craſſe de ceux qui ſe ſont préſentés aux Saints Ordres, pendant tout le tems de ſon Epiſcopat, eſt la néceſſité indiſpenſable où il s'eſt trouvé de les faire compoſer en Themes & en Verſion avant de les admettre au Séminaire, & de leur faire apprendre trois ou quatre traités de Théologie mal digérés, reçus chez les Jéſuites, & réduits en un *Compendium*. Traités incorporés avec quelques définitions de Philoſophie, auxquelles on a joint une grande antipathie pour les bons livres; une obéiſſance aveugle pour ce qu'on appelle ici les déciſions de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, pour la Conſtitution. Telle eſt la ſcience Eccléſiaſtique de ceux que le Prélat s'eſt formés pour ſes dignes Coopérateurs. Faut-il s'étonner, malgré ce qu'en dit ici M. Terriſſe, qu'un de ſes Confreres, M. Bordier, qui a été vingt ans Grand-Vicaire de Limoges, qui eſt Examinateur des Ordinans, ait dit qu'il n'avoit

jamais vu une ignorance si crasse que dans le Diocèse de Rouen?

Par rapport à la piété du Clergé, le peuple est en état d'en décider. Quelle dissipation dans les Eglises! Quelle immodestie dans l'administration des Sacremens! Quelle dépravation dans les mœurs! Je tire le rideau sur des abus si monstrueux, attestés par une foule de témoins de tout sexe & de toute condition, tant des Villes que de la campagne; je dirai seulement que lorsque j'en ai fais des plaintes à quelques-uns de mes Confreres, ils m'ont répondu : *Nos Grands-Vicaires nous montrent l'exemple, & font encore bien pis que nous.*

A quoi, en effet, s'occupera un Clergé à qui on ne donne aucun goût pour l'étude & qui n'a de ses Supérieurs, ou de ceux qui se prétendent Supérieurs, que de mauvais exemples devant les yeux. J'ai entendu dans une semaine du Synode, les Libraires de la Cour du Palais, se plaindre de ne pas vendre un seul livre aux Curés, & dire : *Les Curés d'à present aiment mieux garnir la cave que le cabinet. Pour moi*, dit un autre, *je ne veux plus de Livres de piété. Il m'est venu un Prêtre qui m'a échangé une Bible pour des Livres d'Amourettes. Où est M. Colbert*, dirent d'anciens Libraires? *De son tems on faisoit ouvrir les portes de la Cour du Palais dès quatre heures du matin, les Curés y étoient avant l'ouverture; ils se munissoient d'excellens Livres de Théologie & de piété, & pendant cette semaine, nous étions occupés jour & nuit.*

A l'égard des trois Séminaires établis dans cette Ville, *ils parurent* au Prélat *mériter*

toute

toute ſon attention .... (pag. 10.) On ſçait les moyens employés par M. de Tavannes pour en accroître les Bâtimens & les Places gratuites en faveur des Ordinans. La réunion de la Manſe conventuelle de l'Abbaye de S. Victor au grand Séminaire, a multiplié les Places gratuites, ſans intéreſſer en rien les revenus de M. de Tavannes; & M. Terriſſe y a trouvé ſon avantage, en ſe déchargeant, par ce moyen, de la reconſtruction & du rétabliſſement de la Manſe conventuelle qui tomboit à ſa charge en qualité d'Abbé de S. Victor. D'ailleurs les penſions exhorbitantes que payent les Ordinans, produiſent un gain aſſez conſidérable pour fournir abondamment à cette augmentation de Bâtimens ſi vantée.

Près de trente mille livres aumônés par M. Vauchelle de Rouen; des ſommes conſidérables priſes ſur la Chambre du Clergé; une augmentation ſur les Décimes, faite à diſcrétion; un gain exceſſif, retiré ſur les Livres d'Egliſe, ſont quelques-uns des fonds avec leſquels ſe peuvent ſoutenir facilement le petit Séminaire de S. Nicaiſe, où l'on n'apprend aux jeunes Eccléſiaſtiques qu'à reſpecter les Jéſuites & la Conſtitution: & celui de S. Louis pour les Prêtres infirmes & âgés. L'extinction du Monaſtere des Religieuſes Bénédictines du Val-de-Grace, hors Bouvreuil, a formé la pierre angulaire du Séminaire de S. Louis. On ſe ſouvient encore de la ſupercherie dont on uſa envers les Religieuſes, en dreſſant, par ordre de l'Archevêque, une Requête en leur nom, par laquelle on leur faiſoit demander l'extinction de leur Monaſtere. Ces bonnes filles ne

vouloient pas signer cette Requête ; mais la menace de Lettres de cachet, dont sa Grandeur avoit provision, les obligea de se soumettre, & leur fit abandonner leur Monastere. Tels sont, en peu de mots, les moyens canoniques & charitables dont s'est servi M. de Tavannes pour remplir ses vûes sur les trois Séminaires qui lui *parurent mériter toute son attention.*

Permettez-moi, M., d'emprunter le langage de M. Terrisse : *Nous ne finirions pas si nous voulions détailler ici* (pag. 11.) tous les traits de Politique qui ont dirigé les pas du Prélat pendant sa vie, & l'ont conduit dans le sein de la fortune la plus brillante ; cette dissimulation profonde ; cet amour de soi-même, porté à un si haut point ; cette inflexibilité dans les résolutions les plus injustes : qualités qui le faisoient craindre & redouter de tout le monde. *Je vous estime malheureux*, écrivoit un jour un des plus grands Seigneurs de la Cour à un Ecclésiastique de Rouen, *d'être connu de M. de Tavannes : il est plus avantageux d'en être parfaitement ignoré ; au reste il n'est pas à Châlons : il ne vous fera pas tout le mal qu'il voudroit parce qu'il craint de se compromettre & de troubler son bien être.*

Que vous dirois-je, *de cette rigidité inaccessible aux sollicitations, quand il s'agissoit* de placer quelques bons Ecclésiastiques dans les Bénéfices ; *de cette attention scrupuleuse à n'y admettre que des personnes* aveuglément soumises à la Constitution & aux Jésuites ; de *son amour* effrené pour les biens de la terre, qui l'a engagé à faire un trafic honteux des Bénéfices, à la faveur & sous les voiles du

droit de Déport qui n'a été imaginé que pour la destruction & la ruine des Eglises ; de *ce sincere & parfait attachement* aux richesses, qui, lorsque les Cures surtout étoient à sa nomination, lui faisoit faire jusqu'à quatre ou cinq translations de Bénéfice à un autre sur la vacance d'un seul, pour se procurer plus de droits de Déports ; de ce caractere destructif qui lui a fait anéantir nombre de Communautés édifiantes ; de cette opiniâtreté qui lui a fait commettre les injustices les plus criantes pour arriver à ses fins ; de sa passion à demander, solliciter & prendre tous les Bénéfices que la Cour, où il faisoit sa résidence ordinaire, vouloit bien lui donner ? Combien en possédoit-il contre la défense expresse des Canons ? Sont-ce là ces *éminentes vertus* chrétiennes & Episcopales que son Panégyriste ne veut point exposer *dans un plus* grand détail, parce que, dit-il, *nous ne vous dirions rien, nos très-chers Freres, que vous n'ayez vu, que vous n'ayez admiré.* (pag. 12.)

Est-il bienséant à M. Terrisse de louer *cette haute prudence dans les affaires les plus délicates & les plus épineuses ?* Il n'est pas difficile, quand on est arrondisseur de Lettres de cachet & qu'on les a en sa disposition, de venir à bout de ses desseins. C'est à la faveur de ces moyens infaillibles qu'il a osé former les entreprises les plus hardies & qu'il en a assuré le succès. Que notre Orateur, en preuve de sa position, ne rapportoit-il ce qui s'est passé à l'égard du Curé de S. Godard ! Le Public se souvient encore de quelles armes il s'est servi pour empêcher la décision de cette affaire. Sans les Lettres de cachet,

que seroient devenus les Roses, les Foffards, les Ruellons, l'Orateur lui-même, & tous ceux qui ont trempé dans cette odieuse procédure ? *Rarement*, fait on dire ensuite à M. de Tavannes, *il m'arrive de commencer une affaire avant de l'avoir finie* (p. 12.) Cependant ayant entrepris d'abbatre l'exemption de l'Abbaye de Montivilliers, il a été obligé d'abandonner ce projet, ainsi que la destruction des Filles Hospitalieres de la Miséricorde du Neufchâtel. On doit encore mettre au nombre de ses projets manqués, celui qu'il avoit conçu d'être Archevêque de Paris. Pour l'empêcher de demander cette Place importante, on lui donna l'Abbaye de Caen à charge de vingt mille livres de pension. Ce tour que lui joua le vieil Evêque de Mirepoix, lui fit tomber les bras en l'enrichissant. Un Seigneur de la Cour a dit cette anecdote à une personne de distinction de cette Province. Il faut aussi y joindre le projet de faire porter sa longue queue rouge jusqu'au pied du Sanctuaire. Le Prélat, après sa promotion au Cardinalat, fit à Rouen une entrée des plus pompeuses. Il dina à Eauplet à un quart de lieue de cette Ville, au jardin du sieur Grossemi, où les Domestiques de ce Négociant lui virent mettre du fard : aussi fut-on surpris de lui voir un bon visage. Descendu à la Cathédrale, on lui porta sa queue jusqu'au pied du Sanctuaire. Les Chanoines représenterent à Son Eminence que cela étoit indécent ; mais elle ne voulut pas céder & écrivit aux autres Cardinaux pour savoir l'usage. La réponse n'étant pas sans doute favorable, il fallut encore abandonner ce projet, malgré le pressentiment de M. de

Tavannes que cette queue traînante apprêteroit à rire. Cela arriva en effet à la Procession générale de Notre-Dame d'Août 1756. Cette queue s'étant attachée à un banc au milieu du Chœur, ceux qui suivoient le Cardinal n'oserent y toucher & la détacherent avec le pied du mieux qu'ils purent, ce qui occasionna quelques éclats de rire. Une Croix de S. Louis s'en empara au sortir du Chœur & la quitta au même endroit au retour de la Procession. On ne rit pas moins dans la Ville de voir un Chevalier de S. Louis réduit à porter la queue de Son Eminence. Un Officier des Grenadiers de France, qui étoient à Rouen, fit ces quatre Vers pendant la cérémonie.

Illustre Chevalier, Compagnon de la Gloire,
Qui fus camper, combattre & monter aux assauts:
Quel prix recevras-tu des mains de la Victoire?
Tu porteras la queue à de vieux Cardinaux.

Notre Eminence, de retour à son Palais, dit: *Le Chapeau de Cardinal me coute bon; je n'ai plus d'argent; il ne me reste que quatre-vingt mille livres.*

Je reviens à la maniere dont M. de Tavannes a gouverné son Diocèse. Le Synode se tient tous les ans la semaine d'avant la Pentecote. Sous les anciens Archevêques, ces Assemblées ne se faisoient que pour déliberer, conjointement avec les Curés, sur les affaires du Diocèse & les Matieres Ecclésiastiques; mais M. de Tavannes a porté le dernier coup à ces Assemblées qui commencent par un Sermon à la Cathédrale & qui finissent par l'appel d'environ quinze cent,

d'autres disent dix-huit cent Curés qui gouvernent le Diocèse. Les Reglemens, s'il s'en fait quelques-uns, sont formés par le Secrétaire & quelques Grands-Vicaires de l'Archevêque. On en fait lecture en Chaire, & voilà les Statuts synodaux : Il n'est resté à l'Assemblée que le pouvoir & la liberté d'écouter & de consentir : Les représentations n'ont jamais été reçues ; aussi les Curés y viennent-ils en petit nombre, encore n'est-ce que pour leurs affaires personnelles.

Il y a quelques années que M. Fossard, Chanoine, prêcha à ce Synode. Combien de traits satyriques ne furent pas lancés contre les Curés ? De quelle maniere ne furent-ils pas traités par cet Abbé que quelques-uns appelloient *Fabricateur de faux témoins ?* Belle épithete qu'il s'est acquise dans l'affaire du Curé de Saint Godard. Les louanges que l'Abbé Terrisse, qui tenoit le Synode, donna à M. Fossard, achevèrent de révolter l'Assemblée. *Je n'ai rien à ajouter*, dit-il, *à ce que vient de vous dire M. [illegible], l'Orateur chrétien.* C'est comme s'il eut voulut dire, M. Fossard a débité assez d'inepties, je vous fais grace du reste.

Au surplus, quand l'Archevêque tenoit lui-même son Synode, ses instructions n'étoient ni variées, ni difficiles à retenir, car il répétoit toujours la même chose ; &, de peur de se charger la mémoire ou de se tromper, il tenoit à sa main un petit papier qu'il lisoit. On ne sçait au reste s'il étoit pénétré de cette instruction, quelque courte qu'elle fut. Il a fait la visite dans quelques contrées de son Diocèse : mais combien s'en trouvent-ils dont il ne connoissoit que le nom &

où il n'a jamais mis le pied ? Tel eſt le Roumois, une des plus belles de ſa dépendance. Vous ſerez ſans doute ſurpris ſi je vous rapporte un de ſes apophtegmes : en voici l'occaſion. Le Prélat, faiſant un jour ſes viſites dans le pays de Caux, ſe trouva près d'Eſcales-ſur-Villers. Il y vint voir Madame de Bardouville qui s'approcha de lui pour le ſaluer ; il lui dit auſſi-tôt : *Madame, n'approchez pas de moi, car je puis le Curé, je puis le Curé.* Cette Dame rapporta avec indignation cette parole au Curé d'Eſcales, de qui je la tiens.

Vous ne ſerez peut-être pas fâché de connoître ce vénérable Curé. Il s'appelloit Thorel. M. d'Acquigny, encore enfant & aujourd'hui Préſident à Mortier au Parlement de Rouen, demanda la Cure d'Eſcales à Madame de Bardouville, ſa grand' mere, qui en étoit Patrone, pour M. Thorel, originaire de S. Maclou de Rouen : il m'a dit bien des fois que M. d'Acquigny étoit très-aimable dans ſon jeune âge, & qu'il avoit de lui pluſieurs Lettres toutes pleines d'eſprit qu'il gardoit avec ſoin. M. Thorel, tendrement aimé de M. d'Acquigny, ne paroiſſoit pas devoir dans la ſuite éprouver de ſa part tant d'indifférence, pour ne rien dire de plus : mais les hommes les plus unis peuvent-ils s'aimer long tems, quand les Jéſuites entreprennent de jetter l'indifférence & la méfiance parmi eux ? M. d'Acquigny donna ſa confiance à ces Peres & aux Moliniſtes les plus fougueux, & le Curé d'Eſcales perdit bientôt ſon eſtime. Ce Curé étoit de ces caracteres doux & intéreſſans qui ſe font chérir & reſpecter de tout le monde. Une grande

érudition, jointe à une piété rare, en faisoit les délices de tous les gens de bien. La parole de Dieu, annoncée avec tout le zèle & la pureté que demande la Chaire Evangélique, lui attiroit une foule d'Auditeurs. Son attachement aux vérités saintes de la Grace l'attendrissoit sensiblement sur les maux qu'il voyoit fondre sur l'Eglise. Eh ! quelles peines ne ressentoit-il pas de l'égarement de M. d'Acquigny ? Avec un très-petit Bénéfice, il trouvoit de quoi soulager les pauvres. Dieu bénissoit visiblement ses aumônes. Avec quelle générosité ne recevoit-il pas tout le monde ? Sa table étoit très-frugale, mais on en sortoit toujours content. Combien s'estimoit-on plus heureux d'y avoir mangé un morceau de pain, que les mets les plus délicieux à celles des gens les plus distingués & les plus riches ? Il mourut en 1744. Que de témoins encore vivans déposent en sa faveur ! Son Vicaire, ses Paroissiens & tant d'amis vertueux le rendront bien plus recommandable que s'il avoit eu les bonnes graces de M. de Tavannes, qui n'a jamais donné son estime qu'à ceux qui ont aimé la discorde & la division. M. d'Esneval, Patron d'Escales, a donné à M. Thorel plusieurs successeurs d'une conduite peu édifiante, pour ne pas dire scandaleuse, qui ont détruit le bien qui étoit dans cette Paroisse. On est surpris que ce Président, homme d'esprit, qui a plusieurs Cures à sa nomination, ne place dans aucune un bon sujet. Mais quel reproche a-t-on à lui faire ? Il imite en cela son Archevêque.

Un Curé du Diocèse fut, il y a quelques années, voir M. de Tavannes, pour lui re-

préſenter qu'il ne pouvoit ſubvenir à la néceſſité urgente de beaucoup de pauvres de ſa Paroiſſe, & lui parla en ces termes : *Vous ne pouvez ignorer, Monſeigneur, que comme Archevêque & gros Décimateur de ma Cure, vous ne ſoyez par état & par devoir le pere des pauvres de ma Paroiſſe.* A ce debut, l'Archevêque, peu accoutumé à entendre un Curé lui faire connoître ſes devoirs, tourna les talons à celui-ci qui lui cria, *Monſeigneur, Monſeigneur, ce n'eſt pas tout, j'ai encore bien d'autres choſes à vous dire.* Mais le Prélat ſe retira ſans vouloir en entendre davantage. Ce Curé étoit, dit-il, monté ſur le ton de lui faire ſentir l'abus qu'il faiſoit du patrimoine des Pauvres.

M. de Tavannes n'a pas fait plus d'attention aux remontrances d'un autre Curé, contre les entrepriſes de quelques Chanoines de ſa Cathédrale, qui, par un abus trop commun, ſans reſpect pour les Loix de l'Egliſe & les Statuts du Diocèſe, adminiſtrent la Communion Paſchale à tous ceux qui ſe préſentent. Le Curé en écrivit au Prélat à peu près en ces termes.

» On s'étonneroit, Monſeigneur, ſi un tel » renverſement des bonnes régles venoit de » la part de certaines troupes auxiliaires qui » ne penſent qu'à porter la faulx dans la » moiſſon d'autrui, parce que leur intérêt » particulier s'y trouve. Mais non; c'eſt de » la part de quelques Chanoines de votre Ca» thédrale, qui compoſent une portion de la » Maiſon du Pere de Famille, qui ſe font un » jeu, pour ne rien dire de plus, d'adminiſ» trer la Communion Paſchale à tous venans, » au grand ſcandale des Fidèles. Ces Meſ-

» sieurs ne se font point un scrupule, soit par » ignorance, soit par entreprise, de s'ériger » en Pasteurs universels & d'arracher les bre- » bis d'entre les bras des Pasteurs légitimes. » Vous pensez bien, Monseigneur, que ce ne » sont pas les plus rangés qui abandonnent » leur propre Eglise; mais ceux qui sont le » scandale de la Paroisse, & qui, pour com- » ble de malheur, sortent de la sainte Table » pour se plonger dans les désordres les plus » honteux. (a) De-là quelle foule de crimes! » Plus de remontrances, plus de représenta- » tions, plus de soumission aux régles. Trop » heureux le Curé, s'il n'est pas insulté par » de tels Paroissiens : On le menace de la » Cathédrale, où les libertins, en se dégui- » sant, trouvent l'impunité. « Une pareille Lettre auroit procuré une satisfaction à ce Curé, s'il l'eût adressée à d'autres qu'à M de Tavannes; mais il n'en reçut que la r ponse suivante.

» J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle » vous vous plaignez de ce que l'on a donné » la Communion, pendant la derniere Quin- » zaine de Pâques, à un de vos Paroissiens à » la Cathédrale : comme j'ai beaucoup d'au- » tres affaires, j'ai renvoyé cette lettre à mes » Grands-Vicaires, qui, étant sur les lieux, » sont plus à portée de sçavoir ce qui s'est » passé. Vous pouvez les aller trouver au » Sécrétariat à un jour de Conseil, & vous

---

[a] Un de ceux qui avoient été faire leurs Pâques le matin à la Cathédrale, vint le même jour, plein de vin, apporter à son Curé une attestation de son devoir Paschal. Tel étoit le fruit de sa Commu- nion.

„ raisonnerez sur cela avec eux. Soyez per-
„ suadé, Monsieur, de tous mes sentimens
„ pour vous.

Telle est la satisfaction que M. de Tavannes a donnée à ce Curé; il la communiqua à un de ses Confreres qui lui fit une réponse dont voici l'extrait. „ Votre Lettre, Mon-
„ sieur, en date du 20 de Juin, & la copie
„ de celle que notre Archevêque vous a
„ écrite de Versailles, me sont venues fort
„ à propos pour m'informer que ce Prélat
„ existoit .... Depuis nombre d'années que
„ je suis Curé, je n'en avois eu de nouvel-
„ les.... Il ne s'est point informé de moi,
„ ni de mes Paroissiens. Quelle vigilance!
„ Quelle bonté! Mais me direz-vous? N'al-
„ lez-vous pas au Synode? Oui: mais je n'y
„ vois que des Grands-Vicaires.... Quel
„ charme pour les yeux & pour l'esprit!
„ Cependant je vous l'avouerai franchement,
„ je sçai très-bien me passer d'eux. Je re-
„ viens à la lettre du Prélat. Je m'imagine
„ que vous vous en tenez bien honoré, &
„ vous avez raison. Que sera ce, quand
„ vous vous verrez nommé dans la collec-
„ tion des Lettres édifiantes & sçavantes de
„ ce Prélat.... dont M. Terrisse sera l'E-
„ diteur? Elles feront la plus noble & la plus
„ belle partie de ses ouvrages, & vous ac-
„ quereront l'immortalité .... Au surplus
„ vous me permettrez de vous dire qu'il
„ convient peu à un Curé d'importuner un
„ Révérendissime Prélat. Vous convient-il
„ de le troubler dans ses embarras....? Son
„ Eminence vous a répondu .... Son style
„ laconique a du vous faire rentrer en vous-
„ même.... J'ai beaucoup d'autres affaires,

» vous dit-il, ... Oui, il a bien d'autres
» affaires & bien plus intéreſſantes .... C'eſt
» comme s'il vous diſoit, le Spirituel de
» mon Diocèſe ne me regarde point .....
» Etre en faveur à la Cour; s'y maintenir,
» demander, quêter & obtenir des bénéfices,
» les entaſſer l'un ſur l'autre; c'eſt mon af-
» faire; c'eſt le travail de toute la vie; c'eſt
» là ce qui m'occupe l'eſprit .... Vous
» me parlez de mes Chanoines qui donnent
» la Communion à des impies .... Peu
» m'importe. Allez à mes Grands-Vicaires.
» Je ne me mêle point du Spirituel, c'eſt
» leur affaire & non la mienne .... Laiſſez-
» moi jouir du bon air, on ne le reſpire
» qu'ici .... Demeurer dans mon Diocèſe,
» y faire ſa réſidence ..... Notre ſiecle eſt
» plus éclairé .... Nous avons trouvé le
» moyen de vivre heureux en ce monde & en
» l'autre. Nous en ſommes redevables aux Jé-
» ſuites. Les bonnes gens! Eh! ne ſçavez-vous
» pas que ce pieux Archevêque n'a accepté
» l'Archevêché de Rouen que pour le tempo-
» rel .... ? Croyez-moi, ſi le revenu de l'Ar-
» chevêché n'étoit pas plus conſidérable que
» votre Cure, le Siége ſeroit long temps
» vacant .... Puiſque c'eſt votre manie d'é-
» crire à Son Eminence, tranſcrivez & fai-
» tes-lui remettre le Mémoire que je vous
» envoye, je penſe que, pour cette fois,
» vous ne ſerez point renvoyé à ſes Grands-
» Vicaires: ou contentez-vous, parmi cette
» foule de paſſages de l'Ecriture-Sainte, des
» Peres, des Canons, &c. dont il eſt rem-
» pli, de lui rapporter ceux qui ſuivent. S.
» Paul dit: *Il faut que l'Evêque ſoit irrépré-*
» *henſible .... capable d'inſtruire* .... S. Au-

„ guſtin, en parlant du devoir des Evêques, „ s'exprime ainſi : *Rien de plus condamnable „ devant Dieu, ſi on ne s'en acquitte que par „ maniere d'acquit.* Suivant le Concile de „ Trente : *la prédication eſt le principal devoir „ des Evêques.* Dom Barthelemi des Mar„ tyrs, Archevêque de Bragues, qui parut „ avec tant d'éclat dans ce Concile, y a ſou„ tenu qu'*un Evêque ne peut prendre plaiſir „ d'être à la Cour que lorſqu'il a oublié ce qu'il „ eſt, ou ce qu'il doit être .... Un Roi ne ſe „ plaît que dans ſon Royaume. Le Royaume „ d'un Evêque eſt ſon Diocèſe. Il faut qu'il ſe „ méconnoiſſe étrangement & qu'il ait oublié „ tous les ſentimens de la généroſité chrétien„ ne & Epiſcopale, & les ait changés en une „ ambition baſſe & honteuſe, pour aimer mieux „ être à la Cour qu'en ſon Egliſe; agir plus en „ Courtiſan qu'en Evêque; & mandier par des „ complaiſances ſerviles les faveurs & les gra„ ces des Princes de la terre, au lieu de diſ„ penſer aux ames celles du Ciel ....* "

Les autres Curés ou Prêtres n'ont point été traités avec plus d'égards, quand ils ont eu de juſtes ſujets de plainte des Grands-Vicaires ou autres amis du Prélat. Trop heureux encore s'ils n'ont pas été mortifiés pour s'être plaints : car voici les maximes favorites de Son Eminence & de ceux qui agiſſent par ſon autorité. *Si une perſonne en place a fait quelque faute, elle ne doit point la reconnoître. Si elle a commis quelqu'injuſtice, elle ne doit point la réparer. Elle doit ſoutenir par toutes ſortes de voies l'irrégularité de ſa conduite & ne jamais reculer. Il ne faut point écouter les plaintes d'un inférieur contre un Supérieur, ni y faire droit. Un Eccléſiaſtique inférieur au-*

roit cinquante fois raiſon, qu'il ne doit pas l'emporter vis-à-vis d'un Supérieur. M. de Tavannes & ſes Coopérateurs ne ſe ſont jamais départis de ces maximes inventées par les Jéſuites. Il ne faut donc pas s'étonner ſi la plus grande partie des Eccléſiaſtiques, nourris & élevés dans ces principes, fait ſi peu de profit auprès des peuples, & ſi les vrais gens de bien ſont rebutés, écraſés & mépriſés. On prioit, il y a quelques années, M. l'Archevêque de permettre le retour dans ſon Diocèſe, d'un Eccléſiaſtique d'une probité & d'un mérite diſtingués : *Qu'on ne me parle pas de ce fou*, dit le Prélat, *je n'en veux point dans mon Diocèſe ; qu'il aille aux Petites-Maiſons.*

M. Terriſſe donne à ſon Heros les qualités d'un bon Chrétien. Les fait-il conſiſter dans la piété qui regnoit parmi les Domeſtiques du Prélat, & dans ſon attention à leur faire remplir, je ne dis pas les principaux, mais les devoirs extérieurs du Chriſtianiſme? Voici ce que m'a dit un jour, en propres termes, un d'entr'eux : *Je ſerai obligé de quitter M. l'Archevêque, car chez lui on ne peut faire ſon ſalut ; il ne nous parle jamais de Dieu : Il a trop de Domeſtiques débauchés ; il en trouve cependant autant qu'il veut, car perſonne ne nous paye mieux que lui : mais il arrive quelquefois que nous perdons la Meſſe le Dimanche, car quand nous ſommes à Paris & qu'il dit : Allons, partons pour Verſailles ; on lui dit, mais Monſeigneur, nous n'avons pas été à la Meſſe : Il falloit y aller, allons, partons vite.*

Etoit-ce dans l'Egliſe qu'on remarquoit ces qualités? M. Terriſſe a dit lui-même

qu'étant à l'Office de la Cathédrale, un jour de Grande Fete, il avoit poliment imposé silence au Prélat qui lui parloit de différentes choses, & que lui ayant demandé entr'autres ce qu'on disoit du Livre de l'Imitation du Curé de S. Nicolas, il lui avoit répondu que ce n'étoit pas là le tems de lui en rendre compte, & qu'il le feroit après l'Office. Il faut vous dire, en passant que le Curé de S. Nicolas est un compilateur de nombre de Livrets remplis de choses contraires à la Foi, & de quantité de puérilités qu'il a fait imprimer & distribuer sous les yeux de M. l'Archevêque & des Grands-Vicaires ; mais, faute d'acheteurs, il les donne à pleine main à un tas de populace. Nos Grands-Vicaires en ont-ils arrêté le cours ? Non. C'est un Curé de Ville, bon Bulliste auquel il ne faut pas toucher, quoiqu'il ait donné plus d'une fois des preuves de son étourderie. Je me contenterai de vous en rapporter un trait. Il y a quelques années qu'il s'avisa de briser à coup d'éteignoir, une partie des figures d'Adam & d'Eve, représentés aux vitres de son Eglise, mangeans du fruit défendu dans le Paradis terrestre.

Etoit-ce lorsque le Prélat, fatigué des embarras de la Cour, alloit se dissiper à la campagne ? Ce Panégyriste ignore-t-il que M. de Tavannes y étant chez une Dame de condition, le jour de la Toussaint, il fut, dans l'heure de Vepres, se promener en Carrosse avec des Grands-Vicaires qui, pour réjouir Monseigneur, monterent devant & derriere le Carrosse, lui servant de laquais & de bouffons ; & que les Paroissiens, au lieu d'aller à l'Office qui alloit commencer,

furent en foule voir ce nouveau & singulier spectacle? Le Curé de cette Paroisse a dit bien des fois en gémissant, que pour un moment que le Prélat avoit été dans sa Paroisse il y avoit fait un mal infini, & que ses Paroissiens s'en autorisoient pour ne plus aller à l'Office.

Il faut avouer que si ce qui est dit dans ce Mandement, des sentimens du Cardinal dans les derniers momens de sa vie, est vrai, ce Prélat a bien changé; car, dans la maladie qui a précédé celle qui lui a fait subir le sort commun, il pensoit bien différemment sur le besoin que tout Chrétien a de participer à la victime sainte qui s'est immolée pour nous, & sur la nécessité de manger ce pain des forts qui conduit à la Montagne de Dieu. Un de ses domestiques écrivit alors à Rouen, que, préparant ce qui étoit nécessaire pour lui administrer le saint Viatique, le Prélat lui avoit demandé : *Que faites-vous là? C'est, Monseigneur*, lui répondit le Domestique, *qu'on va vous apporter les Sacremens. Ah!* reprit le Cardinal, *ce n'est pas que j'en aye besoin, mais je dois l'exemple.*

La vérité n'a-t-elle point échappé à M. Terrisse, ou a-t-il voulu insinuer & faire entendre aux Fideles de Rouen, en proposant M. de Tavannes comme le modele des Pasteurs, que ce Prélat n'étoit aucunement persuadé des vérités saintes de la Religion? Lorsqu'il dit : *Il vit couler sur lui l'huile sainte des infirmes, peut-être avec autant de tranquillité qu'il avoit reçu l'onction Epiſcopale dans les jours de sa jeunesse & de sa force.* (p. 14.) Il semble que c'est comme s'il disoit : M. de Tavannes ne fut point effrayé du sa-

deau qui lui étoit imposé en devenant Evêque : Peut-être ne s'embarrassoit-il guères du compte rigoureux qu'il devoit rendre à Dieu de son Gouvernement. Quelle idée donne-t-il du Prélat !

Le Cardinal touche à ses derniers momens. L'Abbé Terrisse ne peut soutenir plus long temps la vûe d'un tel spectacle ; il revient en poste à Rouen, prépare en chemin les matériaux du Mandement, qu'il prie le Chapitre de lui laisser composer. Le Prélat expire le Samedy 10 Mars 1759. Le Mandement est composé, imprimé, distribué critiqué & universellement mépriſé. Il faut cependant convenir qu'il a été approuvé par un Ecclésiastique de Rouen qui en a pris même vivement la défense : aussi est-ce un Académicien. Plusieurs Curés n'ont pas voulu le lire au Prône ; celui de S. Vigor de Rouen se contenta de l'annoncer ainsi : *Voilà*, dit-il, *un Mandement qui ordonne des Prieres pour notre Archevêque : Il a de grands comptes à rendre, prions Dieu qu'il n'entre point en jugement avec lui.* Si cette piece a tant choqué le Diocèse, il ne faut pas s'étonner de l'applaudissement de toute la Ville à la demande de Madame la Présidente d'Esneval. M. Terrisse allant faire visite chez cette Dame, a eu le désagrément d'entendre ces paroles de sa bouche : *Je ne sçai*, dit-elle en lui parlant, *qui est la bête qui a fait le Mandement pour la mort du Cardinal. C'est moi*, répondit modestement cet Abbé. Ce n'est pas qu'on ne le trouve bien écrit ; mais la vérité y manque depuis le commencement jusqu'à la fin : & ce que dit Mezerai de Catherine de Mé-

dicis, peut fort bien s'appliquer à M. de Tavannes.

Sa mort passa comme une chose indifférente, sans causer ni joie ni tristesse; & sa mémoire se fut évanouie tout-à-fait, après avoir fait tant de bruit & de remuement trente ans durant, n'eût été qu'elle (qu'il) *avoit trop causé de mal à la France*, (à l'Eglise) *pour en perdre sitôt le souvenir.* Abrégé chronologique, tome V. p. 538. Edit. de Brux. 1700.

Au reste, pour juger des regrets que le Prélat a emportés avec lui, & de la foi qu'on doit ajouter aux paroles éloquentes de M. Terrisse, je vais vous mettre sous les yeux une lettre qn'un de mes Confreres écrivit à un de ses amis à la réception du Mandement qui ordonnoit des Prieres de Quarantes-Heures pour la santé du Cardinal.

» Demain, Lundi & Mardi, nous ferons » un salut pour notre Eminence : Nous som- » mes priés d'exhorter nos Peuples à s'y » trouver pour unir leurs Prieres aux nôtres; » mais je vous avoue franchement que je ne » sçai sur quoi fonder mes exhortations : sur » son gouvernement pacifique; nos Paroissiens n'ont point connoissance des divisions » qui regnent dans l'Eglise : Sur son assiduité à administrer le Sacrement de Confirmation; il ne l'a fait qu'une fois dans » ce pays : Sur ses aumônes; personne ici » ne s'en est ressenti : Sur ses instructions publiques; il n'en a donné aucunes : Que » dirois-je sur son attention à placer les Ecclésiastiques qui ont travaillé dans le Diocèse; deux Vicaires édifians sont morts, » ici aux environs, dont un avoit au moins » vingt ans de service, & l'autre trente.

Enfin, l'Abbé Terriſſe termine ſon diſcours par ordonner de faire célébrer dans toutes les Egliſes Vêpres & Vigiles le ſoir, & le lendemain une Meſſe ſolemnelle de *Requiem* .... Il invite & exhorte tous les Prêtres du Diocèſe, de célébrer chacun une Meſſe baſſe à la même intention; il exhorte pareillement les Fideles de l'un & l'autre ſexe à unir leurs Prieres aux Saints Sacrifices qui ſeront offerts pour le repos de l'ame de Monſeigneur le Cardinal.

On peut dire, ſans flaterie, que c'eſt là la plus belle partie du Mandement. C'eſt bien dommage que Monſieur Terriſſe & tous ſes Confreres, que le Cardinal a tirés pour la plûpart d'une profonde obſcurité, & a comblés de biens & d'honneurs, n'ayent pas été des premiers à prier Dieu pour l'ame du Cardinal; mais ces Meſſieurs ſont du nombre de ceux dont parle Jeſus-Chriſt: *Dicunt & non faciunt.* Auſſi leur conduite a-t'elle rendu les Egliſes déſertes; & les peuples, à leur exemple, ne ſe ſont pas empreſſés de fléchir la colére de Dieu pour un Prélat dont le ſouvenir parmi eux, s'eſt évanoui avec le ſon des cloches. J'ai l'honneur d'être .... Monſieur .... votre ....

Du 18 Octobre 1759.

TROISIÉME PARTIE.

Où l'on verra quelques traits du caractere & de la conduite de la plûpart des Grands-Vicaires, Curés, Chanoines, Ecclésiastiques, Religieux, Religieuses de la Ville & Diocèse de Rouen : La Doctrine des Jésuites sur le vol &c. &c. &c. Etudes du Séminaire : Livres pernicieux mis entre les mains des Ordinans : Respect des Supérieurs pour les Auteurs qui ont enseigné le meurtre des Rois.

Nous venons de faire voir succinctement le caractere du Prélat : il en sera de même de ses coopérateurs. Quelque légere que soit l'idée que nous en donnons ; on sera toujours surpris qu'il y ait encore dans ce Diocèse, sous de tels guides, quelque respect pour la Religion. Les Grands-Vicaires que M. de Tavannes a principalement honorés de son estime, sont MM. Terrisse, Rose, Esmangard, &c. Nous ne nous aviserons pas de faire souvenir ici du rôle que les uns & les autres ont joué dans l'affaire du Curé de saint Godard. On peut se contenter par la lecture des mémoires imprimés, où on les accuse d'être fabricateurs de faux témoins : accusation dont ils ne sont pas purgés. Nous rapporterons seulement quelques anecdotes publiques de la conduite de ces grands hommes : nous omettons par prudence les secrétes; elles

pourront servir un jour à former leur histoire.

Commençons par M. Terrisse. Tout le monde se souvient encore des attentions de cet Abbé, surtout pour Mademoiselle Bosquet. Rouen & l'abbaye de saint Victor ont vu avec étonnement les marques de tendresse qu'il lui portoit. Avec quelle activité ne pourvoyoit-il pas à tous ses besoins? La premiere place dans les cérémonies, les repas... A quelle tristesse ne se livroit-il point, comme un bon pere, quand elle étoit obligée de faire quelques retraites? Eh! quelle joie lorsqu'elle reparoissoit? On a encore devant les yeux cette belle robe de soie, couleur de rose, qu'elle portoit avec tant de grace sur un vaste panier dont elle avoit été gratifiée pour faire disparoître jusqu'à son entrée dans la solitude, sans doute par humilité, le fruit de ses fréquens & aimables exercices. On se souvient avec quelle pompe elle parut, en 1751, dans le chœur de la Cathédrale au sacre de M. de Cerisi, Evêque de Lombez, où se trouverent beaucoup de personnes de distinction. Mademoiselle Bosquet, au pied du sanctuaire, pensant que cette place lui étoit due par préférence, occasionna des discours indignes du lieu saint; on la montra au doigt, & il s'éleva un si grand murmure que l'Abbé accourut pour le faire cesser; mais en ayant appris la cause, il se retira tout confus. Il n'y a point de roses sans épines; la mort vint interrompre le cours heureux de sa vie. Mademoiselle Bosquet fut enlevée du monde, vers 1753, sur la Paroisse de saint Eloi. M. Terrisse & le Curé (Tissot) réglerent ensemble le convoi & l'inhumation de cette

veſtale. La preuve de ſa virginité fut confirmée par une tenture en blanc. Tous deux s'empreſſerent à lui rendre les derniers devoirs ; l'Abbé comme bon ami ; le Curé comme parent, & en reconnoiſſance de ce qu'elle avoit engagé Monſieur Terriſſe à lui donner cette cure. En un mot, les funérailles de Mademoiſelle Boſquet furent plus pompeuſes & firent plus de bruit que celles d'une perſonne du premier rang. Mais..... arrêtons-nous & venons à Monſieur Roſe.

Ce ſecond Grand-Vicaire n'a pas le cœur moins ſenſible que Monſieur Terriſe. On en ſçait pluſieurs hiſtoires, dont une a été atteſtée en Parlement, par un de MM. qui lui en fit de ſi vifs reproches, que ce Grand Vicaire, chargé de confuſion, prit le parti du ſilence. On n'oſe détailler ici cette hiſtoire, dans la crainte d'allarmer le Lecteur : mais elle ne prouve que trop que Monſieur Roſe fréquente des perſonnes peu réglées.

Paſſons rapidement au Sieur Eſmangard, troiſieme Grand-Vicaire en fonction ; car les autres, tels que MM. de Saint Aulaire, de Saint Pierre, ne ſont pas du méme caractère. Ce Grand-Vicaire eſt le protecteur des Eccléſiaſtiques ſcandaleux. Nous n'en citerons qu'un fait, rapporté & détaillé dans les Nouvelles Eccléſiaſtiques, du 17 Sept. 1756.

Le Curé d'Eſpreville, à deux lieues de Rouen, étant décédé, & n'y ayant point de Vicaire dans la Paroiſſe, ſes héritiers s'adreſſerent au ſieur Eſmangard, pour avoir un Deſſervant. Il leur donna un ſieur de ſaint Ouen, connu à Rouen & dans tout le Diocéſe pour ne rougir d'aucuns déſordres, &

même pour se faire gloire de son inconduite. Ce Prêtre continuant sa vie licencieuse sous les yeux de Monsieur de Coqueraumont, Seigneur du lieu; & les Paroissiens, indignés de le voir vivre dans la crapule, porterent leurs plaintes à ce Grand-Vicaire, & lui en demanderent un autre. Voici sa réponse: *Nous n'avons point d'autre Prêtre à vous donner que celui-ci; nous le connoissons; c'est notre homme de confiance.* Cet homme de confiance de MM. les Grands-Vicaires a été chassé des Paroisses où il a été habitué, & de tous les endroits où il n'a point été envoyé en qualité de Desservant.

Puisque notre but n'est autre que de faire connoître les maux du Diocèse de Rouen, il ne sera pas hors de propos de dire ici deux mots du Déport. Ce droit, fondé sur l'avidité & l'avarice, se perçoit avec dureté; & ceux même qui l'exigent, ne veulent pas le donner à ferme aux Curés pendant l'année qu'il dure, dans la crainte de n'en être pas payés. Ces dignes Receveurs affermment donc les Déports à des Laics, qui, ne sachant pour la plupart où donner de la tête, & sortans quelquefois d'être commis aux Aides, se livrent à ces belles locations, auxquelles ils sont d'autant plus propres, qu'ils n'ont été dépouillés de leur emploi qu'à cause de leurs horribles & criantes éxactions. On en connoît un de cette trempe en fonction, qui a quelquefois jusqu'à dix Paroisses à faire valoir. Il est facile de juger quel ravage ces sangsues font pendant l'année dans le temporel: les pauvres meurent de faim & sans aucun secours. Le spirituel est administré par des sujets qui ne valent pas

mieux que le sieur de saint Ouen, & qui détruisent en un an tout le bien qu'un bon Curé n'aura pu faire qu'avec beaucoup de peine en plusieurs années. Mais, ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que le mal paroît sans remède. Le revenu des Déports tourne au profit de l'Archevêque, des Archidiacres souvent Grands-Vicaires; & quand on se plaint des Déportuaires, les receveurs répondent, *c'est l'affaire des Grands Vicaires.* Passons au sieur Sehier.

On a fait tant de fois le portrait de ce Grand-Vicaire, qu'il suffit de dire qu'une fierté sans pareille, un patelinage vil & rampant, un dédain affecté pour les Curés, & sur-tout les Vicaires, lui ont attiré le mépris de sa Compagnie & la haine de tout le Diocèse. Voici quelques faits qui acheveront de le caractériser. C'est par son patelinage qu'il gagna les bonnes graces de Monsieur de Tavannes, & qu'il devint son Grand-Vicaire. Cette nomination mit le comble à sa joie, & indigna tout le monde. Lorsque Monsieur de Tavannes fut nommé Cardinal, il lui dit : *Permettez-moi, Monseigneur, de baiser votre croix pour la dernière fois*, ce qu'il fit, en mettant un genouil à terre. Quand il va à quelques Communautés de Religieuses, il s'annonce ainsi : *Monsieur Sehier, ancien Curé de saint Frémond & de saint Vivien, Chanoine de la Cathédrale & grand Archidiacre.* Des Religieuses lui ont dit par malice : *Comment dites-vous, Monsieur*, & il répète : *c'est Monsieur*, &c. Il disoit un jour à une Dame de ses amies : *Qu'on me nomme Supérieur Général des Carmélites*, (il a été un de leurs persécuteurs) je saurai bien

bien les réduire. Je me vante de les convertir en huit jours, en les enfermant étroitement, & en les réduisant au pain & à l'eau. Il seroit trop long de rapporter la ruse & la fourberie dont il se servit pour faire sortir de son Abbaye Madame l'Abbesse de saint Saens, sœur de Monsieur le Duc d'Elbeuf, qui lui mériterent son Canonicat. Nous dirons seulement qu'il n'a aucun scrupule de jurer sa foi de Prêtre, contre la vérité des faits dont il ne veut pas convenir. Enfin, on pourroit dire de lui ce que disoit un jour, de Monsieur de Tencin, Monsieur le Cardinal de Polignac, en bonne compagnie, où étoit un Pere de l'Oratoire, encore vivant, de qui on tient ce fait : *si Monsieur de Tencin* (Sehier) *savoit que tout le mérite & la vertu fussent enfermés dans une seule tête, il la feroit abattre & mourroit content.*

Le rang que tenoit le Sr Ruellon parmi les favoris de Monsieur de Tavannes, & la place qu'il occupe, méritent bien que nous disions quelque chose de ce grand Pénitencier.

Le sieur Ruellon fut nommé, en 1742, Chanoine de la Catédrale par Monsieur de Tavannes, & choisi, en 1745, à l'âge de 28 ou 30 ans, pour grand Pénitencier, sur l'éloge que Monsieur Terrisse fit au Prélat des talens de ce jeune Docteur Sulpicien, qui les manifesta tellement dans la rue du grand-Pont, où il prit domicile, que son hotesse, sur les brocards qu'elle recevoit de ses voisins, saisit l'occasion que son inconduite lui en fournit pour lui donner son congé. Ce Pénitencier, sans se justifier des faits graves qui lui furent alors reprochés, se hâta de

sortir, & trouva, chez les Chanoines Réguliers du Prieuré de saint Lo, une maison séparée de la Communauté, si bien située, qu'il s'est vanté que, dans toute la Ville, il n'en trouveroit point de si commode.

Nous n'entrerons point dans le détail de ses mœurs, si connues dans Rouen, qu'on dit un jour à Monsieur Julienne, Procureur de saint Lo : *Comment osez-vous garder dans votre Communauté Monsieur Ruellon ?* Le Procureur répondit : *il est aisé de donner entrée aux méchans, mais il est difficile de les faire sortir.* Un autre Chanoine Régulier a reproché à ce Pensionnaire (il prend, quand il le juge à propos, ses repas avec eux), qu'il ne leur parloit que de *Dames*, de *repas*, & jamais de *Religion ;* & a rapporté qu'il leur avoit dit, en 1758, *si on me donnoit quarante mille livres de rente, & qu'on m'assurât de vivre toujours, je ne sais ce que je ferois.* La conséquence est facile à tirer.

La complaisance de ce Chanoine pour les Jésuites est si outrée, que ces peres ayant demandé au Chapitre, en 1757, les enfans de Chœur pour jouer des rôles sur leur théâtre, il leva l'opposition, formée avec raison à une demande si impie, & entraîna la pluralité des suffrages par cette décision impertinente. *Il n'y a pas plus de mal à laisser chanter les enfans de Chœur sur le théâtre des Jésuites que dans le Chœur de Notre-Dame.*

Ce Casuiste, l'oracle du Chapitre, a de si grands éclaircissemens sur la Bulle, qu'il s'est vanté d'avoir convaincu des Magistrats d'erreur sur ce décret ; & a dit, à l'un d'eux qui en parloit : *Ce n'est point à des Magistrats à parler de Religion.... Venez à nous, Messieurs, & nous vous instruirons.*

Il y a quelques années que, se trouvant chez un des Présidens de la Chambre de la Tournelle avec des Magistrats qui gémissoient sur les faits odieux agités dans cette chambre, il dit : *Nous en apprenons bien d'autres dans la confession. Il m'est venu une personne qui s'est accusée d'avoir péri sept enfans.* Ces Messieurs furent si indignés d'une telle déclaration, que l'un d'eux dit : si on en faisoit enquete, le Pénitencier seroit cause que l'on puniroit de mort cette personne.

A l'égard de sa conduite dans le confessional envers ses Pénitentes, avec lesquelles il reste souvent sans lumiere jusqu'à neuf heures du soir dans l'hyver, & qui s'y rendent, les portes de l'Eglise fermées, par une petite cour appellée des Maçons, dont la porte s'ouvre avec une planche, l'histoire de la Dame le Peu, 14e témoin dans l'affaire du Curé de Saint Godard, que ce Pénitencier y a suborné ; fait constant du procès) est une preuve inconteſtable de l'abus qu'il en fait. Ajoutons-y la lettre d'un de ses confreres, en date du 2 Mars 1758.

» Notre grand Pénitencier, Monsieur » Ruellon, n'est pas un de ces hommes austè- » res, qui veulent donner aux ames le tems » de porter avec humilité, & de sentir l'état » *du péché.* Comme sa qualité de pénitencier pourroit faire soupçonner que les per- » sonnes qui s'adressent à lui, sont retenues » ou liées par quelques cas réservés; il a » grand soin d'empêcher que ses pénitentes » ne soient connues. Pour cet effet, il se » tient clos dans la Chapelle de Saint Jean » des fonts.... Il a même porté l'attention » jusqu'à y faire mettre des rideaux, pour

» éviter l'aſpect des yeux indiſcrets.... Il
» ne confeſſe que peu ou point d'hommes;
» mais en revanche, les femmes & filles,
» pourvu que ce ne ſoit pas du commun,
» ſont ſûres d'y être bien accueillies. Il don-
» ne des billets aux hommes pour aller à
» d'autres Confeſſeurs. Les perſonnes du
» ſexe ſont toujours gardées ou retenues. Si
» le confeſſional qui lui a acquis le ſo-
» briquet de *Mere couveuſe*, (car c'eſt un des
» grands Confeſſeurs que nous ayons,) n'eſt
» pas ſuffiſant pour décider les cas difficul-
» tueux, on paſſe dans une petite ſacriſtie
» de la même chapelle, où la ſolitude eſt
» encore plus étroite.... Il a ſi bien re-
» connu de quelle importance il étoit pour
» le ſalut de ſes pénitentes de ne point être
» vues, qu'il a mis & fait mettre hors de la-
» dite Chapelle nombre de petits coffres &
» de bancs, où nos Chapelains renfermoient
» leurs habits & ornemens. De plus, il nous
» propoſa un jour en Chapitre, de faire dé-
» corer à ſes frais la Chapelle dans un nou-
» veau goût, ſi le Chapitre vouloit mettre
» hors de cette Chapelle une ancienne Con-
» frairie, appellée la Confrairie du Saint Sa-
» crement ou des Bourſiers, & n'y célébrer
» aucuns offices pour cette Confrairie. Un
» Chapelain titulaire, Monſieur le Carpen-
» tier, Prêtre de ſaint Herblanc, qui a ſon
» titre en cette Chapelle, obligé de célébrer
» certain nombre de Meſſes pour ſon fonda-
» teur, en a été déchargé par l'Abbé Ruel-
» lon, qui a promis de les acquiter, à con-
» dition que ce titulaire ne viendroit point
» prier Dieu en cet endroit; ce qui ſe pra-
» tique actuellement. Le Collége des Cha-

» pelains, appellé le Collége des Clémen-
» tins, a, dans la Chapelle en queſtion, une
» grande armoire, où ſont renfermés tous
» les titres du Collége : comme ſes titres
» pourroient occaſionner des allées & venues
» de la part des Chapelains, notre Pénitencier, par le même principe, a voulu faire
» ſortir l'armoire ; mais les Chapelains, pro-
» tégés du Chapitre, comme de raiſon, ſe
» ſont oppoſés à cette entrepriſe, & l'ar-
» moire eſt reſtée à ſa place. Le peu qu'il
» vient à l'Office avec nous, il eſt enganté
» preſque toujours & en tout temps pour de
» bonnes raiſons.... Quoiqu'il ſoit au con-
» feſſional une bonne partie du jour, même
» pendant nos Offices, il y reſte encore
» en hiver juſqu'à neuf heures du ſoir. «

Le Chapitre de la Catédrale, dont les aſſemblées capitulaires, au rapport de Monſieur Terriſſe, forment des véritables cohues, eſt compoſé de cinquante Chanoines, qui ne s'attachent qu'à augmenter les revenus de leurs prébendes. Le relâchement & l'oubli preſque total des régles ſaintes de l'Office divin, la maniere ſcandaleuſe avec laquelle ils y aſſiſtent, fourniront quelques-uns des traits propres à faire le caractere général & particulier des membres de ce Chapitre : ajouter à cela un dévouement aveugle pour les Jéſuites & la conſtitution, ce ſeroit tout dire. Entrons néanmoins dans quelque détail, ſans parler de leur conduite dans le monde.

Les Chanoines de Rouen, comme on vient de l'obſerver, ne paroiſſent que rarement à l'Office. Il y en a même qui ne vont à matines que quand il ſont en ſemaine. Cepen-

dant, par un certain ſavoir faire, qui, peut-être, n'eſt connu que dans ce Chapitre ; les abſens gagnent preſqu'autant que ceux qui ont porté le poids du jour. On prive, à la vérité, de leur rétribution, tous ceux qui manquent à Matines, & on la met en réſerve : mais en un jour, marqué dans l'année, on diſtribue ces rétributions également à ceux qui ſeront venus à certain Office de ce jour, auquel Office perſonne ne manque. Quelques-uns prétendent même gagner, en n'aſſiſtant point à Matines pendant l'hiver. Voici leur raiſonnement : *Nous dormons*, diſent-ils, *juſqu'à neuf heures, par ce moyen, nous épargnons le bois, la chandelle, & même le déjeuner ; ainſi ne faiſons-nous pas mieux que d'aller à Matines ?*

Tous les ans, le jour de la ſaint Michel, qu'ils appellent jour de la grande réſidence, ils ſont tous obligés d'aſſiſter à la Grand'-Meſſe, pendant laquelle le Receveur leur paie, dans la Sacriſtie, à chacun cent livres. Il s'en trouve qui font ſeulement entrée dans le chœur & ne reparoiſſent plus de la journée. C'eſt ce qu'avoit coutume de faire, entr'autres, un ſieur Deſmoulins : Il venoit en Chaiſe de Baſſe-Normandie, laiſſoit cette Chaiſe devant le Parvis de l'Égliſe ; & lorſqu'il avoit reçu ſes cent livres, il remontoit dedans & s'en retournoit.

Quand ils entrent dans le Chœur, mais ſur tout quand ils en ſortent, ce qu'ils font d'une maniere ſinguliere & étonnante, ſitôt que l'Office où ils ſont obligés d'aſſiſter eſt achevé, c'eſt de rire ou de cauſer avec ceux ou celles qu'ils rencontrent, ſans aucune retenue ni reſpect pour le lieu ſaint ; &, comme

s'ils n'avoient pas d'autres endroits, on les voit rester dans l'Eglise des tems considérables pour s'y entretenir. Ce désordre, tout grand qu'il est, est bien plus excusable que le scandale que donnent ces Chanoines qui ne viennent à l'Office que pour y dormir ou y causer perpétuellement. C'est sur tout pendant la célébration des saints Mysteres qu'ils se distinguent malheureusement dans ce mal. On les entend s'entretenir tout haut de leurs parties de plaisir; les repas somptueux, les vins les plus exquis, les liqueurs les plus rares qu'on leur a servies; les Cercles, les Concerts, la Comédie, le Jeu, &c. leur fournissent matiere de conversation. Un de leurs Chapelains, Musicien, entendant un jour deux de ces Chanoines s'entretenir ensemble d'un grand repas où ils avoient assisté, ne put s'empêcher de leur dire: *Eh! de grace, Messieurs, laissez nous faire* VOTRE DEVOIR. Les Chanoines se turent, mais aussitôt l'un se mit à dormir.

En 1758, un Chanoine voyant un de ses Confreres, qui, un jour de fete, étant venu à la Messe commencée, causoit avec son voisin, lui dit: *Avez vous été à la Messe, Monsieur?* Non, Monsieur. *Vous devriez donc*, lui répliqua-t-il, *entendre celle qui se dit, & ne pas scandaliser le peuple qui vous voit. Eh! Monsieur*, reprend le causeur, *c'est le tort que nous avons eu de faire ouvrir notre Chœur; s'il étoit fermé, nous causerions tant qu'il nous plairoit sans scandale.*

Mais ce qu'il y a de plus déplorable, c'est de voir tous les jours le Diacre & le Soudiacre (fonctions qu'ils rempliſſent chacun à leur tour) monter au Jubé pour y chanter

l'Evangile, en s'entretenant des matieres les plus profanes, pour ne pas dire scandaleuses & impies. Ce Jubé se trouvant rempli de personnes des deux sexes, sur tout les Dimanches & Fêtes, le Diacre & le Soudiacre, assis sur des chaises que les Laics leur cedent quand toutes se trouvent occupées, lient conversation avec ceux & celles qui veulent bien etre de la partie, & lorsqu'ils ne trouvent point d'Acteurs, ils causent ensemble pendant tout le tems qu'on chante le Graduel, au grand scandale de ceux qui se mettent dans le Jubé.

Le Chapitre de Rouen a coutume de délivrer tous les ans, le jour de l'Ascension, un meurtrier agréé par le Parlement. Ce Chapitre a choisi le 24 May dernier, année 1759, un nommé Dampierre, qui, de propos délibéré, & après avoir maltraité sa femme en différentes occasions, l'a enfin tuée à coups de fourche, & l'a ensuite cachée dans une étable & couverte de fumier. Le crime de ce scélérat étoit accompagné de circonstances si odieuses que le Parlement, suivant la Déclaration d'Henri IV. l'a mis au nombre de ceux qui sont regardés & jugés indignes de la grace du privilége. Les Chanoines, prévenus que s'ils jettoient les yeux sur ce misérable, le Parlement n'agréeroit pas leur choix, & qu'ils devoient songer à en élire un autre, ont passé outre, persuadés que s'il arrivoit quelqu'opposition de la part du Parlement, M. de Luxembourg qui le leur avoit proposé, seroit en état & voudroit bien la faire lever. M. Terrisse comptoit si fort sur la réussite de l'Election, qu'il jugea à propos d'inviter au dîner du

Chapitre, qui se fait en ce jour, M. le Premier Président & trois Conseillers du Parlement. Voici la lettre qui fut écrite à M. de Villers un des Conviés. » M. de Villers est » prié, de la part du Chapitre, de vouloir bien » leur faire l'honneur de diner aujourd'hui » capitulairement avec M. le Premier Pré- » sident, M. de S. Just & M. de Sévrai. « Le Chapitre assemblé après Primes, fait élection de Dampierre. On envoye par le Chapelain de S. Romain, le cartel ou l'élection cachetée au Parlement qui étoit assemblé. On envoye chercher en Carrosse le Prisonnier au Bailliage, il vient à la Cour; son Procès est examiné; il prête interrogatoire, & il fut si long temps délibéré qu'il étoit plus de deux heures avant qu'on sçut le parti que prendroit le Parlement. Quoique M. Terrisse eût promis que le Chapitre attendroit même jusqu'à cinq heures à diner, il ne fut pas en son pouvoir de tenir sa parole. Les Chanoines, peu accoutumés au jeûne, ne s'accommodoient gueres de celui-ci. Ils crioient beaucoup contre une si longue abstinence. Le sieur Marescot, Promoteur du Chapitre, fut un de ceux qui réclama le plus fort contre un tel retardement. Enfin il fut statué d'une voix unanime qu'on se mettroit à table & qu'on dineroit sans attendre les conviés du Parlement. Les premiers morceaux étoient à peine dévorés que le Chapelain de S. Romain arrive au Chapitre en table, avec la triste nouvelle que le prisonnier avoit été jugé indigne de jouir de la grace du privilege, mais avec la liberté d'en élire un autre. La consternation se répand parmi l'Assemblée; il s'agissoit de délibérer sur le refus

& la proposition du Parlement resté assemblé. On passe donc de la salle du festin dans la chambre du sieur Fossard un des Capitulans; & là, tout debout & unanimement, fut formée une réponse conçue à peu près en ces termes; *Le Chapitre a fait son élection, & n'entend point proceder à une autre.* Cette réponse portée au Parlement, il se sépara après l'avoir regîstrée. A l'égard des Chanoines, ils retournerent sur le champ au dîner, & ils en étoient au dessert lorsque les Conviés du Parlement arriverent. La surprise de M. le Premier Président fut extrême; celle de M. Terrisse, qui s'excusa du mieux qu'il pût, ne fut pas moindre. Les Conviés se retirerent; aucun des Chanoines n'abandonna la table & se vengea ainsi du peu de complaisance du Parlement. Il est d'usage que, tandis qu'on sonne l'Office, interrompu jusqu'à ce que le criminel soit agréé, les Chapelains de Chœur récitent Tierce, Sexte & None; le Célébrant, l'Abbé Bordier, le Diacre, le Soudiacre & le Grand-Chantre, ennuyés d'attendre le Chapitre qui ne paroissoit point au Chœur, quoique ces Offices fussent finis, se préparent, à l'aide des Chapelains, tant Titulaires que de Chœur, à faire la Procession. Tous étant à la porte de l'Eglise prêts d'en sortir, paroissent tout-à coup les sieurs Marescot, Promoteur, & Hébert, Vice-Promoteur, Chanoines qui arrêtent cette Procession, le Grand-Chantre est mandé & réprimandé au Chapitre séant à table, qui n'en sortit que lorsque les dernieres santés furent bues, & les verres vuides. Les Chapelains, restés près d'une demie-heure en arrêt, ne partirent que quand le

Chapitre parut en Corps. Le Public, toujours médisant, remarqua que le vin, au lieu d'avoir augmenté les forces de quelques Chanoines, les avoit au-contraire considérablement diminuées. La Procession se fit avec les cérémonies ordinaires, sans prisonnier autour de l'Archevêché seulement.

Si tout va au plus mal de la part des Grands-Vicaires & du Chapitre, presque tous les Curés ne s'acquittent pas avec plus d'exactitude de leurs devoirs. Enorgueillis de leur élévation, tandis que tout conspire à les abaisser & à les humilier : naissance, lumieres, conduite, talens ; enfin tout ce qui les environne ne montre que foiblesse, ignorance, impéritie, &c. On peut dire, de la plûpart, à chacun en particulier, ce que dit l'Apôtre : *Circumdatus est infirmitate*, il est revetu d'infirmité. On fermeroit les yeux sur leurs défauts, s'ils prenoient quelques mesures pour les cacher & les couvrir du voile de l'humilité ; mais il semble que plus ils sont répréhensibles, plus ils sont dominés par l'orgueil & l'ambition. Fiers de porter sur leurs épaules ce qu'on appelle par dérision le huitiéme Sacrement, *Signum visibile scientiæ invisibilis*, ils méprisent souverainement tous ceux qui, avec plus de mérite, ont moins étudié dans le Moyen de parvenir.

Bien différens de ces sçavans & pieux Curés, qui au nombre de vingt-huit, dénoncerent, en 1656, la Morale corrompue des Casuistes, *dont les Payens*, dit M. Godeau, Evêque de Vence, *auroient honte*, *& dont les Turcs seroient scandalisés*, ils canonisent cette Morale qui a si justement effrayé leurs

Prédéceſſeurs, & ſe font gloire de la puiſer dans les mêmes ſources d'où elle étoit ſortie. C'eſt de cette ſource empoiſonnée & intariſſable que proviennent l'ignorance; le dégoût d'annoncer l'Evangile; l'indifférence, pour ne rien dire de plus, ſur le ſalut des ames; l'indécence & le dérangement de l'Office Divin; l'irrégularité des mœurs; en un mot tous les défauts qu'on voit avec douleur regner parmi la plupart des Curés qui croyent que leur devoir ne conſiſte que dans une obéiſſance aveugle & ſans bornes. En voici la preuve. Lorſqu'ils furent en Corps complimenter M. de Tavannes ſur ſon élévation à la Pourpre Romaine, M. de Neuilly, Doyen & Curé de S. Patrice, dit à ſon Eminence : *Nous vous promettons, Monſeigneur, une obéiſſance aveugle.* Pas un des Aſſiſtans ne releva une expreſſion ſi déplacée.

On verroit des preuves de leur ignorance s'ils vouloient communiquer les délibérations faites depuis trente ans dans leurs Aſſemblées, tellement dégénérées en cohues, que pluſieurs d'entr'eux ont ceſſé de s'y trouver. On ſe contenteroit de celle où ils ont arrêté de porter l'Etole à tous les Offices. Quels mouvemens ne ſe donnerent-ils point après avoir mis le ſceau à cette délibération pour trouver le moyen de ſe faire connoître parmi les autres Eccléſiaſtiques, & remplacer le *ſignum viſibile* .... qu'ils ſont obligés d'abandonner depuis la Touſſaint juſqu'à Pâques? Combien d'Aſſemblées infructueuſes, juſqu'à ce qu'un d'entr'eux ſe fut imaginé de border le camail de peau? Auſſi, après avoir admiré & univerſellement applaudi à cette invention, mirent-ils ſur le

champ tout en œuvre pour dresser une Requete aux fins de les autoriser à l'exécuter. La Requete faite, examinée, approuvée & signée, on la présente aux Grands-Vicaires; mais quel coup pour la fierté Curiale, lorsqu'elle vit sa Requête souscrite d'un *néant*.

Ils prouvent leur dégoût pour annoncer l'Evangile, puisque la plus grande partie monte rarement en Chaire. Encore s'ils se faisoient remplacer par de fideles dispensateurs de la parole de Dieu, le peuple ne s'autoriseroit pas de leur exemple pour faire le mal & ne vivroit pas dans l'ignorance. Il est néanmoins à présumer que le Curé de S. Hilaire, Docteur de Sorbonne, s'acquitte de ce devoir : mais quelles instructions peut donner à ses Paroissiens ce Docteur qui, prêchant pour le Jubilé dans la Cathédrale, au mois de Juin dernier, osa dire : que *les soupirs des ames du Purgatoire sont comme ceux d'un Amant pour sa Maîtresse*. Cette proposition révolta autant les Auditeurs que les louanges outrées que le Supérieur de l'Oratoire donna le 24 du même mois, jour de la clôture du Jubilé, au Chapitre de la Cathédrale, dont il fit une société de Saints. On en a fait des reproches à ce Supérieur en bonne Compagnie, & il a répondu : *Je l'ai fait malgré moi, M. Torrisse m'y a forcé*.

Combien de Curés veillent à l'instruction des enfans & à la maniere dont on fait les Catéchismes? Presque tous confient cette partie la plus essentielle de leurs devoirs à de jeunes Tonsurés si ignorans qu'ils sont obligés d'avoir toujours le livre ouvert, & de s'en tenir à la lettre, étant incapables de faire la moindre explication du texte à leurs

jeunes éleves qui, manquant de respect pour de tels Maîtres, se jouent, dans le lieu destiné à leur apprendre la Religion, comme ils feroient dans une place publique. Ces Pasteurs ne sont pas plus attentifs à ceux que l'on dispose à la premiere Communion. Il est vrai qu'ils se trouvent quelquefois en personne à l'examen qu'on en fait, qui se réduit à quelques demandes du Catéchisme, même du petit, & dans l'exactitude à aller tous les mois souvent à confesse. Cette pratique, quoiqu'exercée sans les préparations requises & exécutée sans le moindre changement, supplée à tout. Ils se contentent quelquefois pour tout examen de demander : *Eh bien ! mon enfant, êtes-vous bien sage ? Vous voulez, sans doute, faire votre premiere Communion ? Ah ! Oui, Monsieur*, répond l'enfant. Alors les plaintes des parens portées contre lui au Curé, les représentations du Catéchiste sur son ignorance, rien n'arrête le disciple de Pichon ; l'enfant a décidé de son sort par un oui, auquel le Curé ajoute : *Que demandez-vous à des enfans qui ont leur innocence baptismale ?* Ces enfans, ainsi admis à la sainte Table, font leur premiere Communion à une Messe basse pendant laquelle on chante plusieurs Antiennes. Tel est l'usage surtout des grandes Paroisses, remplies d'une quantité prodigieuse de populace ignorante & presque sans connoissance de Dieu. Ces enfans ont-ils fait leur premiere Communion, on ne les voit plus aux Catéchismes, & ils demeurent par conséquent toute leur vie sans instruction.

Quelle décence & quel arrangement peut-on attendre, dans la célébration de l'Office

Divin, de la part de ces Curés si indifférens au salut des ames qui leur sont confiées? Aussi ne s'occupent-ils qu'à détruire le bon ordre qu'ils ont trouvé établi. L'Office se fait avec tant de précipitation dans les Paroisses, surtout lorsqu'on chante les Pseaumes, qu'à peine peut-on sçavoir en quelle langue ils se prononcent. Nous citerons la Paroisse de S. Laurent préférablement à toute autre, parce que cette Paroisse, où l'Office se fait aujourd'hui plus mal qu'ailleurs, étoit autrefois le bon exemple de toute la Ville. On disoit dans bien des Paroisses, il n'y a pas encore long temps, Matines Dimanches & Fêtes le matin; les Fideles y joignoient leurs prieres à celles du Clergé: aujourd'hui, on les dit la veille à 4 heures d'après-midi, même dans l'été, ce qui prive les Fideles d'y assister. Si quelques Paroisses, comme Saint Jean, ont conservé l'ancien usage, on en est redevable à de bons Prêtres qui se sont opposés à l'innovation des Curés, si complaisans envers les Dames, qu'ils retardent pour elles l'heure de la Grand'-Messe

Les Curés s'imaginent, sans doute, réparer l'indécence avec laquelle l'Office Divin est célébré, par des Saluts solemnels du Saint Sacrement qui se disent tous les Dimanches dans la plûpart des Paroisses. Les Eglises sont désertes pendant les Offices d'obligation, & on y vient en foule aux Saluts. Le peuple, peu instruit de son devoir, a une si grande dévotion pour cet exercice de piété, nouvellement introduit, qu'on lui entend dire; *Allons à tel endroit, on y donne jusqu'à trois fois la bénédiction.* Dans les Paroisses

où ces Saluts ne sont point fondés, les Clercs industrieux y pourvoient. Celui de S. Sauveur, nommé le Blond, a engagé un nombre de personnes, parmi lesquelles se trouvent des femmes publiques, de le faire dire tour à tour, & d'ordonner ce qu'on y doit chanter. Quelle rubrique ! Les Fondateurs ne manquent pas d'y assister & de dire : *Voilà mon Salut.* On a vu ce Clerc, le Salut commencé, aller trouver la personne qui le faisoit dire pour lui demander : *Que voulez-vous qu'on chante* : afin sans doute de la faire remarquer, ou d'entretenir, par cette démarche, sa dévotion. Le Curé voit avec tranquillité ces abus ridicules ; peut-être les permet-il parce qu'il lui en revient de l'argent.

Autres abus. Presque tous les Curés de Rouen ont une servante qui sçait tout ce qui se passe dans la Paroisse, souvent sur le rapport de gens d'une langue envenimée qui font beaucoup d'amitié à Marie. (C'est ainsi qu'on nomme ces servantes.) Marie, par ce moyen, fait part de tout ce qu'elle apprend à son Maître, qui, de son côté, la consulte même sur des cas importans, comme de sçavoir, s'il peut prendre un tel pour Vicaire, &c. Quel que soit ce Vicaire, s'il plaît à Marie, elle parle & tout est dit. C'est par Marie qu'on obtient tout ce que l'on demande. A-t-on le malheur de déplaire à Marie : elle ferme la porte en disant d'un air arrogant : *Monsieur le Curé n'y est pas.* Alors, quoiqu'on sçache qu'il y soit, on est obligé de s'en aller. Si on demande la permission de faire gras, Marie répond : *Allez, faites-le.* Il arrive de là que le peuple, peu instruit des regles de l'Eglise sur la défense de man-

ger de la viande dans les jours maigres, dit : *Puisque c'est la servante de notre Curé qui nous donne la permission de faire gras, nous pouvons la prendre de nous-mêmes.* En conséquence beaucoup de personnes se mocquent de l'abstinence : il y en a même qui font gras par ménage : *Il en coûte moins*, disent-ils, *en viande qu'en poisson.* Plusieurs Curés, à l'exemple des Chanoines de la Cathédrale, ont deux servantes, une appellée Mademoiselle, & l'autre Marie, comme on vient de le dire. Mademoiselle est une fille de confiance, qui, chez les Curés de S. Maclou, S. Martin du-Pont & autres, se mêle de toutes les affaires de la maison & de la Paroisse. Elle a la première place à table, quoiqu'il y ait des Prêtres, qui, de retour chez eux.... Frappe-t-on à la porte ? Mademoiselle demande à Marie : Qu'est ce ? Si la personne ne lui plaît pas, elle s'écrie : *Fermez la porte, on n'a pas le tems de parler.* Si Marie vous fait grace, vous trouvez Mademoiselle dans l'appartement destiné à ceux qui ont affaire au Curé, laquelle vous reçoit, lorsque vous êtes un quelqu'un distingué, avec un air de grandeur. Il y a de ces Demoiselles qui, quoiqu'issues de gens pauvres & dans le besoin, ne cedent en rien pour les étoffes de soie, les ajustemens & les modes à la femme d'un riche Marchand. Comment soutenir un tel état, si le Curé venoit à décès ? Mademoiselle se trouveroit obligée de reprendre sa première situation. Mais ces Curés, Bullistes, y pourvoyent, en donnant manuellement à Mademoiselle, ou en faisant un Testament en sa faveur au préjudice de leurs pauvres. En un mot, Mademoiselle & Marie

joignent à l'insolence, le caprice & l'ambition, l'imprudence de révéler les secrets qui leur sont confiés, de sorte que les Paroissiens qui ont des peines à déposer dans le sein de leur Pasteur, n'osent le faire, dans la crainte d'être décelés. Beaucoup ne l'ont que trop éprouvé. Le monde est éloquent sur leur compte & s'érige tellement en Censeur de leurs actions, qu'il critique jusqu'à la dévotion qu'elles ont de communier souvent.

Plusieurs Curés sont fort jaloux d'avoir un Clergé nombreux : mais ce Clergé n'est généralement composé que d'Ecclésiastiques, qui, n'ayant embrassé leur état que par des vues d'intérêts, ou pour vivre dans l'oisiveté, ne se distinguent que par l'indévotion dans les Eglises, & une telle dissipation pendant les Offices, qu'ils n'y font que rire & causer. On les entend disputer dans les Sacristies ; on en voit monter à l'Autel tout distraits ; d'autres, dire la Messe avec tant de précipitation, que le peuple dit : *Nous avons vu dire la Messe ;* ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'ils s'en font gloire. Mais, le scandale, l'indévotion & la précipitation, se manifestent & se prêtent la main dans les cérémonies des enterremens, où, par un abus que les personnes jalouses d'avoir un grand nombre de Messes ont introduit, on invite les Prêtres & les Religieux que la cupidité y attire. Là, ils se battent, s'entr'arachent les ornemens, divaguent, causent dans l'Eglise & la Sacristie, vont à l'Autel sans préparation, & sortent comme ils sont entrés. S'il arrive plusieurs inhumations dans un même jour, on les voit courir de Sacristie en Sacristie, s'informer du prix de la rétribu-

tion ; on en a même vu, prêts de monter à l'Autel, se déshabiller & aller à une autre Paroisse, parce qu'ils apprenoient dans le moment que la rétribution y étoit de quelques sols plus forte. Ce sont ces Prêtres que l'on appelle par dérision Messotiers. Combien qui courent avec la même activité les meilleures tables & les repas les plus délicieux ; qui ne s'occupent que de festins & de bonne chere ; qui se mêlent de choses indignes de leur état ; qui s'ingerent à faire des mariages qui ne sont pas plutôt consommés qu'on maudit le Prêtre qui y a donné lieu ? Combien de Prêtres oisifs & désœuvrés qui, après leur Messe dite à la hâte, ne font que battre le pavé, aller de boutique en boutique, de maison en maison ; qui n'ont point de plus grands ennemis que les bons livres, & rien qui leur plaise davantage que le jeu, où ils passent un temps qu'ils devroient employer à l'étude & à la priere ? S'il s'en trouve quelques uns, ce qui est très-rare, qui aiment l'étude, ils deviennent le jouet & la fable de ces gens inutiles. Combien sans foi, sans mœurs...? Mais tirons le rideau sur cet article, & contentons-nous de faire observer que les Magistrats disent, à qui veut l'entendre, qu'il n'y a point de mauvais procès, où ils ne trouvent des Prêtres impliqués & coupables ; qu'ils en ont souvent dans les prisons qui sont des impies de profession. Il faut le dire, si le mal est monté à tel comble, on ne doit l'attribuer qu'aux Grands-Vicaires, qui accueillent toujours bien ceux dont on vient de parler, & qui ne manquent jamais de mortifier & d'interdire les bons Ecclésiastiques, comme ils ont fait à saint Jean & ailleurs,

Enfin, nous finissons cet affreux tableau par le mépris des Curés pour les Prêtres, & la révolte de ceux-ci contre les Curés. L'orgueil & la révolte ont pris la place de l'amour & de la prévenance, qui devroient animer les uns & les autres.

On ne doit pas se persuader que les abus & le relachement ne soient en honneur que dans le Clergé de la Ville : ils régnent avec bien plus d'éclat dans la Campagne. On y voit des Curés, des Vicaires, aller journellement dans de certains cantons, à la Comédie; dans d'autres Contrées, les Ecclésiastiques sont de toutes les fêtes & divertissemens condamnés par les Saints Canons. Entrons à ce sujet dans quelque détail. On ne nous accusera certainement pas d'avoir outré la matiere.

Dans la Paroisse de Freneuse, près l'Abaye du Bec, Monsieur de Sainte Honorine, si connu à Rouen pour amateur de la Musique, a fait construire en une maison qu'il a dans cette Paroisse, une grande & magnifique Salle, qui est ornée d'un théâtre enrichi des plus belles décorations. Pour se délasser dans le temps des vacances, il fait venir de Paris des Comédiens & Comédiennes; il tire de Rouen tout ce qu'il peut; il est servi à ses desirs, tant du côté de la Musique instrumentale que vocale; en sorte qu'il ne lui manque rien de ce qui est nécessaire pour représenter, soit Tragédies, soit Comédies ou Opéra : &, afin que l'ordre soit observé dans ce désordre, la Maréchaussée s'y trouve exactement & y fait bonne garde. Ce théâtre n'est pas plus épuré que celui de Paris & de Rouen. On est même en état de profiter d'autant

plus aiſément des leçons de libertinage qui ſe donnent ſur le théâtre de Frenouſe, que tous les Spectateurs ont leurs places *gratis* : auſſi le monde y abonde-t-il à foiſon. Les Curés & les Vicaires ſont à la tête de leurs Paroiſſiens : Jamais les conférences, du temps de Monſieur Colbert, ne furent ſi exactement fréquentées. Les Curés, dans un vif enthouſiaſme, s'écrient : *Que cela eſt beau !* les Paroiſſiens diſent la même choſe. Afin de ſe procurer des places, on vient de bonne heure ; l'Office divin eſt mal célébré par les Curés, & abandonné par les Paroiſſiens ; Dieu eſt mépriſé, & Baal adoré par les uns & les autres. Ces ſpectacles profanes, qui commencent tous les jours à ſix heures du ſoir, & qui durent quelquefois juſqu'à minuit, entrainent à leur ſuite les mêmes déſordres, & peut-être de plus criants que dans les grandes Villes. Les perſonnes des deux Sexes s'en retournent au milieu de la nuit à leurs maiſons, éloignées de deux à trois lieues. On ne peut exprimer ce qui ſe paſſe. La crainte qui retient ordinairement les filles de Campagne pendant le jour, ſe trouve bannie pendant la nuit, elles ſe croient tout permis à la faveur des ténèbres : mais ce qui fait couler les larmes des vrais Fidèles, c'eſt d'entendre les Curés s'énoncer ainſi : *Nos Paroiſſes vont ſe trouver peuplées, ſans que nous ayons la peine de publier des Bans, ni de faire de Mariages.*

Dans les autres endroits où il n'y a point comédie, (car ils ne ſont pas fort communs, il n'y a peut-être qu'un Monſieur de Sainte Honorine.) Les Curés ſe dédommagent bien d'ailleurs : ils ſe rendent des fréquentes vi-

fites, non pour s'édifier & s'inſtruire, ce qui leur ſeroit très-néceſſaire, mais pour aſſiſter à de longs repas, d'où ils ne ſortent preſque jamais qu'ils ne ſoient chargés de vin. Qu'il s'en trouve de cette trempe dans le pays de Caux! il y en a d'autres, dont nous tairons le nom, qui ne manqueroient pas d'aſſiſter à un mariage : ils y danſent, portent la Bru en croupe, & ſont les premiers à donner l'exemple de toutes les bouffonnerie, &c. D'autres, aux jours de fêtes, qu'ils appellent aſſemblées, diſent la Meſſe & les Vêpres tout de ſuite le matin, afin de ſe trouver dans ces lieux de diſſipation, pour ne rien dire de plus; là, ils y excitent tout le monde à danſer, même pendant l'Office de la Paroiſſe, où ſe tient l'aſſemblée. Le Curé d'Amfreville-les-Champs, à 5 lieues de Rouen, eſt dans ce cas; combien d'autres?

Les Payſans, autoriſés par l'exemple de leurs Curés, n'ont pour régles de leur conduite que leurs paſſions, leurs intérêts, leurs fantaiſies, & ſont ſans religion. Il s'en trouve quelques-uns, nous le voulons, qui ont une bonté naturelle : mais, n'ayant point de principe ſur la Religion Chrétienne, & l'Evangile ne leur étant point annoncé, comment veut-on qu'ils pratiquent ce qu'ils ne connoiſſent pas.

C'eſt un fait conſtant, qu'il y a beaucoup de Paroiſſes où l'Evangile n'a point été annoncé depuis nombre d'années. Les abus que les Payſans voient régner dans la plupart des Miniſtres, leur donnent occaſion de dire que *la Religion n'eſt qu'un jeu* : auſſi ſont-ils ordinairement Déiſtes & Athées ſans le ſçavoir.

Qu'on leur passe leur rusticité, ils sont pour le moins aussi rusés & instruits dans le mal que dans les grandes Villes. N'entendant point parler de Dieu, ils ne s'occupent que des choses de la terre, & donnent un plein effort à leurs passions. Rien de plus commun que de leur entendre dire : *Notre Curé ne nous prêche jamais.* S'il se trouve des Vicaires qui se disposent à faire quelqu'instructions, les Curés les en empêchent, dans la crainte qu'ils ne s'attirent l'estime des Paroissiens. Il ne faut cependant pas s'imaginer qu'il n'y ait aucun Curé qui fasse son devoir; mais il produit peu de fruit par le mauvais exemple des Curés voisins. Ces bons Pasteurs conviennent que, parmi leurs confreres, il y en a de Déistes qui même s'en font gloire : assurés de l'impunité de la part de l'Archevêché, ils se moquent de tout & disent eux-mêmes : *Nos Grands-Vicaires nous montrent l'exemple.* A quoi peuvent s'occuper ces Pasteurs, qui n'ont nul goût pour la lecture, & qui n'ont pas même de Bible? Le détail de leur vie est effrayant. Tel est en racourci le portrait de presque tous les Curés mis en place depuis plus de vingt ans.

Que dire des Moines semblables, pour la plupart à ces hommes dont parle l'Apôtre, qui *s'introduisent dans les maisons, se faisant tout à tous, & qui,* sous une apparence de piété, *traînent après eux* des personnes *chargées de péchés, & possédées de diverses passions?* Outre le mauvais exemple que donne une grande partie de ces Religieux, tous méprisent les régles salutaires & indispensables de la pénitence, en donnant indifféremment

l'absolution, & en admettant à la Sainte Table toutes les personnes qui s'adressent à eux. On s'imagine peut-être que les freres Lais ne s'occupent que de leurs emplois, & ne coopérent en rien à l'administration des Sacremens? On se trompe; ils servent de médiateurs. Un frere présente au Ministre le pénitent, en disant : *voila un bienfaiteur*; cela suffit, cette personne passe des premieres, & moyennant l'argent de quelques Messes, elle est, sans autre épreuve, rétablie dans ses droits à l'héritage du Royaume céleste. La plupart de ces faux Directeurs agissent ainsi par ignorance; les autres dans la crainte d'être abandonnés, s'ils se conduisoient selon les régles, sur-tout des femmes, de l'esprit desquelles ils se rendent maîtres par leur criminelle complaisance.

Le détail des dévotions de nouvelle fabrique, presque toutes superstitieuses, que ces Moines joignent à la facilité d'accorder le bienfait de la réconciliation aux pécheurs, seroit infini. C'est à qui mieux en inventera pour amuser le peuple. Chez eux, l'Office des Dimanches & Fetes est presque toujours du Rit solemnel. Ces solemnités & les exercices extérieurs de piété y attirent tant de monde que les Paroisses sont desertes. Voilà ce qu'on appelle le *gagne-pain des Moines*. Les Curés n'ont pas honte de faire remplir leurs Chaires par ces Religieux qui, fiers de ce qu'on a recours à eux, y débitent souvent des héréfies ou des histoires romanesques & fabuleuses : ils insultent au Clergé, & un mot de compliment au Curé sur des devoirs qu'il ne remplit point, efface tout ce que peut dire de mal le Moine, qui, après une bonne

ne

ne colation, se retire content du Curé; satisfait de son côté du compliment du Prédicateur.

Nous ne parlerons point par prudence des abus horribles qui se commettent dans l'intérieur de ces maisons, d'où la subordination & la charité sont totalement bannies. Mais peut-on se taire, sur le changement déplorable arrivé dans l'Abbaye de St. Ouen, composée avant le gouvernement du P. de la Riviere, de bons & de savans Religieux qui faisoient l'admiration de toute la Ville? Changement causé par le ravage de ce Prieur, tant dans le spirituel que le temporel de cette maison, qu'il a surchargée de dettes: &, par le scandale qn'il y donne depuis qu'il y est entré. Scandale si frapant que les Religieux en gémissent, & ne restent avec lui que parce que les autres refusent d'y demeurer; plusieurs de ceux qui viennent à Rouen, ne veulent pas meme y loger. On présenta au dernier Chapitre de Saint Maur, un mémoire imprimé & circonstancié, de l'inconduite & du gouvernement de ce Prieur, ce qui a été cause, disent des Religieux, que le Chapitre l'a renvoyé dans cette maison, avec ordre de donner un mémoire pour se purger des faits graves dont il est accusé. Cette justification est encore à venir. Pour mieux cacher ses allures, on voit ce Prieur toujours seul dans les rues, & par conséquent dans ses visites. Il est bien étonnant que la Congrégation, qui paroit encore jalouse du bon ordre, laisse en place un Religieux tellement détesté de tout son corps, qu'il seroit généralement abandonné, si la personne qui fait indubitablement sa consolation; & le sieur

Séhier, Grand-Vicaire & son ami, connu comme lui pour abolir le spirituel, cessoient de lui être attachés l'un & l'autre.

Qui croiroit que l'Hôtel-Dieu de Rouen, desservi par des Chanoines Réguliers, seroit aujourd'hui un sujet de scandale? Le P. Marye, Prieur de cette maison depuis plus de trente ans, est un homme doué de bonnes mœurs; mais qui n'a jamais eu le talent de gouverner. Un seul trait suffit pour en convaincre. Des Religieuses & quelques autres personnes ayant porté au P. Marye des faits graves, commis par plusieurs de ses Religieux, il a répondu : *Je leur en ai parlé : ils m'ont dit que cela n'étoit pas vrai.* Les Réglemens qu'il a fait dans cet Hôpital, qu'il a ensuite abolis, y ont occasionné un si grand nombre de variations, qu'on en feroit un volume. Il est facile d'en connoître la cause; mais on ne peut comprendre par quel motif il a cessé l'Office Canonical qui s'y étoit toujours célébré; ni pourquoi ce Prieur, qui a un nombre de Confreres pour administrer les malades, a laissé introduire, parmi ses Religieuses, des abus considérables qui mériteroient bien d'être réformés.

Il faut convenir que le P. Marye voudroit avoir de bons Sujets; (l'Ordre de Sainte Geneviéve n'en manque pas.) Mais lorsqu'il en a eu, les Grands-Vicaires, sur-tout M. Sehier, qui n'a pour qualités que l'orgueil & l'ignorance, ont tant fait, par leurs tracasseries, qu'ils les ont chassés. D'ailleurs, ce Prieur craint tellement d'être cité à l'Archevêché, qu'il est malade quand on lui en parle. Delà, il est arrivé que des Religieux, capables d'instruire, & pénétrés de l'état af-

fligeant ces malades, qui ont autant besoin d'être instruits que consolés, ont été remplacés par de jeunes gens livrés aux plaisirs, qui administrent, sans faire la moindre instruction, le Saint Viatique si précipitamment, que les personnes qui y assistent en sont scandalisés. Aussi les malades se plaignent-ils, & disent-ils tout haut : *Ces Religieux qui ont à peine le temps de nous donner les Sacremens, trouvent bien celui de se divertir.*

Selon les régles de cette maison, il ne doit y avoir que le Religieux de semaine dans le salles des malades, & on les y voit presque tous journellement, & même plusieurs ensemble, rire, folâtrer, &c. dire le mot pour rire & se réjouir auprès d'un moribond. Est-ce un spectacle bien agréable, qu'une multitude de malades, les uns mourans, les autres couverts de playes, beaucoup attaqués de maladies de toutes espèces, pour se porter à des bouffonneries ? Tous autres que ces Religieux, seroient accablés de tristesse à la vue de tels objets ; & c'est, comme disent les malades, *insulter à leur misere.* Cette conduite déplorable vient en partie de ce que cet Hôpital étant une espèce de pépiniere pour ceux qui aspirent aux Cures, la plûpart n'y entrent que pour s'en procurer. *Je suis là,* disent-ils chacun à leur particulier, *en attendant une Cure ; mais j'en veux une bonne.* Belle vocation ! on a entendu dire à l'un d'eux : *Je vais être Curé ; je n'ai point de livres, je commencerai ma Bibliothéque par Moliere.* Savante Morale ! Est-il étonnant, après ce foible exposé, qu'on se plaigne de ce que le P. Maire n'a

pas placé un bon ſujet dans les Cures qui ſont à ſa nomination. On ne doit pas non plus être ſurpris que, parmi quarante Religieuſes, dont la plus ſaine partie fait d'excellens ſujets qui gouvernent les malades avec un zele ſans égal, il ne s'en trouve pluſieurs qui, attirées par l'exemple & aſſorties aux penchans des Religieux, ſe mettent de la partie de leurs bouffonneries; il y en a même ſi portées à l'indépendance, qu'elles ſortent ſans la permiſſion de la Supérieure, qui, quoique fort exacte, n'a pas la fermeté de les contenir dans leur devoir.

L'Hôpital-Général n'eſt pas mieux conduit en ce qui regarde le ſpirituel. Le ſieur Lot, Chapelain de cet Hôpital depuis nombre d'années, qui eſt chargé au moins de deux mille pauvres, parmi leſquels il y a beaucoup d'enfans, marche ſur les traces de nos Grands-Vicaires. Ses menées, ſes intrigues, ſa pétulance, ont tellement éclaté, que les Adminiſtrateurs ont délibéré pluſieurs fois de le chaſſer : mais, protégé du ſieur le Fevre, Adminiſtrateur perpétuel, & favoriſé de quelques Dames de l'Hôpital, il s'y eſt toujours maintenu comme le fort armé.

Ce Chapelain, Coadjuteur des Jéſuites dans leurs Miſſions, a été le ſeul mobile de celle que ces Peres ont fait en 1757, dans cette maiſon, où ils répéterent dans pluſieurs Conférences, qu'il étoit permis de voler juſqu'à cinquante-neuf ſols. Les Adminiſtrateurs, ſans le conſentement deſquels ſe faiſoit cette Miſſion, ne furent pas plutôt inſtruits que cette pernicieuſe morale y étoit enſeignée, qu'ils prirent des meſures pour

arrêter le cours de la Mission. Mesures d'autant plus nécessaires, disoient-ils, que nous tirons de l'Hôpital, ainsi que de différens particuliers, des domestiques, que les Jésuites & le sieur Lot conduisent à la potence, en apprenant, suivant les principes de la société, que les vols de peu de conséquence ne sont pas péché. Principes contraires, non seulement aux Loix divines, mais aux Loix humaines, qui punissent de mort le moindre vol domestique.

M. le Premier-Président fit venir ces Missionnaires, qui soutinrent que cela étoit permis, & même que le Catéchisme de Montpellier l'enseignoit. Ce Magistrat demanda à le voir; les Jésuites le promirent, & n'ont pas effectué leur promesse. Toute la Ville s'est plaint de l'abus qui peut naître d'une telle morale, qui n'est malheureusement que trop répandue. Le bruit en a retenti jusqu'aux oreilles des Grands-Vicaires, qui, indifférens à ce qui concerne la règle des mœurs, ont laissé tranquilles & les Missionnaires & le sieur Lot. Que peut-on, après tout, attendre de ces Grands-Vicaires, qui laissent des pouvoirs à ce Chapelain, qui, par ses sermons (il preche beaucoup), infecte la Ville & l'Hôpital de ses erreurs Pélagiennes; &, s'érigeant en Censeur du Nouveau Testament, biffe dans ce livre sacré les versets contraires à sa morale?

Que sont devenus ces Saints Monastères, où l'on instruisoit les jeunes personnes du sexe, cette portion si précieuse de l'héritage de Jésus-Christ? L'homme ennemi est venu, il a dissipé les pierres du Sanctuaire. Les Règles saintes, qui faisoient fleurir ces lieux

de retraite & d'oraiſon, ſont foulées aux pieds. Ces maiſons, autrefois l'ornement & la joie de l'Egliſe ; ces lieux où régnoient l'ordre & la ſainteté, ſont changés en une ſuperbe & orgueilleuſe Babylone. C'eſt-là que régnent & ſe prêtent la main, l'orgueil, la curioſité, la ſenſualité, la diſſipation, les vains amuſemens, les brigues pour les premieres places, l'immortification & autres abus criants, qu'il ſeroit bien dangereux de dévoiler ici. On ne ſera pas ſurpris d'apprendre que les Jéſuites ſont les principaux moteurs de tous ces maux : mais que penſer, quand on voit deux Grands-Vicaires, MM. Terriſſe & Roſes, ſe montrer les Lieutenans de ces Peres, quand il s'agit d'aider à la formation & à l'accroiſſement des maux qui font couler nos larmes ? Que dire de M. Foſſard, Ex-jéſuite, Chanoine & Archidiacre, qui, avec ſon air paſteur & mortifié, ne fait pas moins de mal ? Faut-il s'étonner qu'avec de tels maitres, les Religieuſes faſſent tant de progrès dans la voie de perdition ? Ici, c'eſt une Supérieure qui diſſipe le temporel de ſon Monaſtère : là, c'en eſt une autre qui l'emporte & s'enfuit, comme ont fait, il y a quelques années, celles de Bondeville, d'Arcques, &c.

Le moindre déſordre qui régne dans les Communautés, dirigées par tous ces hommes, eſt de voir les Religieuſes perpétuellement à la grille, pour y apprendre des nouvelles de tout genre & de toutes eſpéces. Point de grille qui ne fournit chaque jour la matiere de pluſieurs Gazettes avec le ſuplement le plus ample. Dans ces converſations, toujours trop longues, il ne faut pas

penſer que l'on y parle de Dieu ou de la Régle. Non : mais au retour de la grille, au lieu de s'appliquer à la priere & à la lecture de l'Ecriture Sainte, on ſe donne à la lecture des Romans : hélas ! quels Romans ? Ceux qui nourriſſent & fomentent les paſſions ; livres ſouvent introduits par des grandes Penſionnaires, qui, ſortant & entrant quand elles veulent, rapportent dans le Couvent ces malheureux livres, ſuite de leur diſſipation dans le monde.

Tel eſt en général l'état de la plûpart des Monaſtères de Rouen. Mais les Communautés, où les Jéſuites dominent plus particuliérement, ſont les deux Maiſons de la Viſitation, les Urſulines, remplies de jeunes Penſionnaires, & les Religieuſes de S. Louis. Ces Peres ont retiré de ces Communautés les livres de MM. de Saci, Nicole, le Tourneux, Meſangui, &c. auxquels ils ont ſubſtitué les Marie à la Coque, Marie d'Agréda, Berruyer, Pichon & autres Romans de pareille ſorte. De jeunes Confeſſeurs, qui n'ont que l'ignorance pour partage, d'autres, qui ſont aſſez impies, pour dire que la Religion n'eſt qu'une police d'Etat, achevent l'ouvrage ébauché par les Jéſuites, leurs maitres bien-aimés. Ces Directeurs de choix s'érigent en Cenſeurs des livres des Penſionnaires. On a vu, dans un des Monaſtères de Sainte Marie, où il y a beaucoup de Penſionnaires de condition, le livre de l'*Inſtruction de la Pénitence*, apoſtillé partout de la main d'un Confeſſeur de cette Maiſon, comme un livre rempli de blaſphémes.

Autre pratique Jéſuitique. Ces Religieuſes, dans certains jours, ſur-tout dans les

IV temps de l'année, où elles ont un Confesseur extraordinaire, vont le matin à confesse, communient ensuite, & l'après midi, elles retournent au Confesseur extraordinaire. On nous dira : *Elles ont donc un magasin de péchés, dont elles ne déploient de paquets qu'autant qu'il en faut pour amuser le Confesseur, ou elles en commettent tous les jours de nouveaux ?* Oui ; il y en a qui ont un magasin qu'elles ouvrent à une amie Pensionnaire, & jamais aux Confesseurs de la Maison. C'est principalement dans les Communautés dont nous parlons ici, que l'on entend dire communément à des Religieuses : *A quoi servent toutes ses momeries de Régles ? Je suis outrée de douleur....* Mais leur dit-on : *Vous communiez souvent. Bon ! nous faisons cela comme nous faisons autre chose ; c'est de rubrique.* Si de temps en temps, il s'en trouve quelqu'une qui, pénétrée des dispositions nécessaires pour approcher dignement de nos Saints Mystères, s'en abstient aux jours marqués : Voilà un crime capital ; elle devient le Bouc émissaire de toute la Communauté, qui s'écrie : *Ma Sœur N. n'a point communié. Ah !....* La Supérieure lui ordonne de le faire ; le Confesseur ignorant l'y oblige, & la Religieuse se trouve malheureusement entraînée dans le torrent.

Ces Communautés sont néanmoins en grande réputation ; mais que les parens agiroient bien plus sagement, s'ils gardoient leurs enfans sous leurs yeux, plutôt que de les donner à telles Maîtresses. Auroient-ils dans le monde un air plus mondain ? N'est-ce pas au contraire dans ces Communautés, & surtout dans celle des Ursulines, où les

jeunes filles ſont plus inſtruites des maximes du monde que dans le monde même? Tandis qu'on leur apprend à peine, ou plutôt qu'on leur laiſſe ignorer les premiers principes de la Religion. C'eſt chez les Urſulines, où ſe trouvent des Maitres de toutes profeſſions, de Danſe, de Muſique, &c. C'eſt à ces prudentes Maitreſſes, auxquelles des meres ont dit, en reprenant leurs filles : *Je vous avois donné du papier blanc, & vous m'en rendez de noir.* C'eſt de ces Communautés dont il eſt dit, d'une fille, quand elle ſort, qu'*elle eſt déjà préparée à recevoir, ſans rougir, tout compliment, y étant diſpoſée par les Religieuſes.* Il en eſt de même à peu près des Filles de Saint Louis, &c. dont nous ne parlerons pas davantage, pour ménager la patience & la délicateſſe du Lecteur.

Les perſonnes qui ont de la piété & même les gens du monde, diſent qu'il n'y a pas un ſeul Couvent dans Rouen, où on puiſſe faire donner à une fille une éducation Chrétienne. Enfin, les abus qui ſe commettent dans les Communautés, ont ſi bien tranſpiré au dehors, qu'elles manquent de ſujets; auſſi prennent-elles ce qui ſe préſente. Tel eſt l'état des Communautés, où dominent les Jéſuites.

Finiſſons ce tableau ébauché par celui des Freres de la Doctrine Chrétienne, qui compoſent la Maiſon, appellée de Saint Yon. Ce ſont des hommes groſſiers, de la lie du peuple, & de ceux, dont parle Saint Paul, que *Dieu a livrés a aes paſſions honteuſes.... embraſés du deſir brutal les uns envers les autres....* Les déſordres que nous leur reprochons ſe ſont fait entendre dans toute la

Ville, & récemment dans la Ville de Dieppe, où ils ont une maison, & où ils sont poursuivis par la Justice, pour ce crime odieux, qu'ils ont commis avec dix de leurs éleves, dont deux sont en danger de mort.

Semblables aux Jésuites & animés du même esprit, leur unique occupation est d'amasser des richesses par toutes sortes de voies; & ils ont si bien réussi, qu'en moins de soixante ans, ils ont amassé plusieurs millions. Ces hommes de néant & d'une ignorance crasse, sont si fiers, qu'ils ont poussé l'impudence jusqu'à vouloir refuser la visite de leurs Pensionnaires à M. l'Archevêque & à M. de Pontcarré, Premier-Président. Ils sont si brutaux & si inhumains, qu'ils font périr sous leurs coups ceux qu'ils sont chargés de corriger. En voilà un fait certain. Un Chirurgien, dont nous taisons le nom par prudence, fut un jour appellé à Saint Yon, pour voir un jeune homme, qu'on lui dit être mort d'apoplexie. Ayant apperçu des meurtrissures sur le visage du mort, il le déshabille, & lui ayant trouvé le corps noir de coups, il dit aux freres : *Vous êtes des B..... qui avez tué ce jeune homme.* Ils s'écrierent aussi-tôt : *Ah ! M., ne nous perdez pas....* Ce Chirurgien eut alors la lâche complaisance de se taire & de leur dire : *Enterrez-le promptement.*

Tel est en peu de mots le caractère de ces Maitres, à qui on confie l'éducation des jeunes gens, & chez lesquels on fait enfermer ceux qui méritent d'être corrigés, pour les faire revenir de leurs égaremens; aussi en sortent-ils mille fois plus corrompus qu'ils

n'y ſont entrés. Ils traitent avec la même barbarie ceux qui ont le malheur d'être renfermés chez eux de force ou par lettres de Cachet. Point de priſon d'Inquiſition qui puiſſe ſurpaſſer la dureté & la noirceur de leurs cachots.

La cauſe de tous les maux qui affligent le Diocèſe de Rouen, vient des études & de la mauvaiſe éducation que les jeunes Eccléſiaſtiques y reçoivent des Jéſuites, des Sulpiciens, des Eudiſtes & autres perſonnes imbues des principes Moliniſtes & des maximes de la Morale relâchée des Caſuiſtes, qui a été tant de fois proſcrite & anéantie. C'eſt un Hydre dont il faut abbatre toutes les têtes d'un ſeul coup. Tant que les Jéſuites auront la premiere & principale part dans l'inſtruction de la jeuneſſe, tous les efforts que l'on voudra faire d'ailleurs, ſeront toujours inutiles. C'eſt dans leurs Colléges & dans les Séminaires qui leur ſont indubitablement quoiqu'imperceptiblement ſubordonnés, que ſe diſtribuent tous les principes les plus pernicieux & les relâchemens les plus exceſſifs dans la Morale. Il ne ſe paſſe point d'années, de mois, de ſemaines, & peut-être de jours, où ils ne cherchent à empoiſonner l'eſprit des jeunes gens.

Les Grands-Vicaires de M. de Tavanes, toujours très-vigilans quand il s'eſt agi de mortifier quelque Eccléſiaſtique de mérite, ſont devenus ſourds & muets, ainſi que les Curés, à la vue & au ſçu de tout ce qui s'eſt paſſé dans le Collége & dans les Séminaires : on n'auroit pas même tant à ſe plaindre d'eux, s'ils ne contribuoient au mal que négativement. Qui d'entr'eux, excepté le

ſieur Clémence, Curé de Saint Cande le jeune, a reclamé contre les excès du Pere Maxuel, en 1756? Qui s'eſt élevé, en 1759, contre les maximes meurtrieres & parricides du Pere Mamachi, Préfet du Collége? Si le Parlement, cette auguſte Compagnie, qui ne ceſſe de montrer ſon zèle pour la Religion, n'avoit proſcrit par ſes Arrêts, les maximes abominables de ces deux Jéſuites; & fait brûler leurs écrits par la main du Boureau : on verroit l'erreur canoniſée & autoriſée dans la Ville de Rouen par l'indolence & la connivence des Grands-Vicaires & des Curés, qui ne ſe ſont diſtingués qu'en prenant ouvertement le parti de ces deux coupables Jéſuites.

Ce que les Jéſuites & les Curés n'ont fait que commencer, les Grands-Vicaires, les Chefs de Conférences en Théologie, établies par M. de Tavannes, & les Eudiſtes leurs Adjoints, le font & le pefectionnent, en mettant aux mains des jeunes Ordinans les deux plus mauvais livres qu'on puiſſe lire. Voici le titre du premier qui contient deux parties, dont l'une eſt intitulée : *Introductio ad ſacram Scripturam, ad uſum Ordinandorum.* L'autre, *Compendium Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ ad uſum Ordinandorum.* Imprimé à Caen, chez Jean Poiſſon, en 1751, avec permiſſion du Roi dont la copie a été omiſe.

Le livre contient des propoſitions fauſſes, des imputations calomnieuſes, des paſſages des Peres, tronqués & mal rendus; il qualifie de Novateurs de grands Théologiens très-Catholiques, & compte parmi les Ecrivains Eccléſiaſtiques, des Auteurs Jéſuites,

qui ont enſeigné des maximes pernicieuſes ſur la vie des Rois, & une morale corrompue. Tels ſont, entr'autres, *Leſſius*, *Laiman*, *Suarès*, *Sanchès*, *Vaſquès*, *Tannerus*, *Valentia*. C'eſt de ce livre, dont les Supérieurs du Séminaire, &, concurremment avec eux, le ſieur Mareſcot, ancien Curé de Saint Nicaiſe, aujourd'hui Chanoine de la Cathédrale, recommandent très-fort la lecture. Ce Chanoine, dans les Conférences qu'il fait tous les Samedis dans la Salle de l'Officialité, exhorte les jeunes Etudians en Théologie, à le traduire en François, & à l'apprendre par cœur. C'eſt ce livret, ſi propre à éterniſer les diſputes & à entretenir les jeunes gens dans des principes dangereux, qui eſt le ſeul en vogue & le ſeul recommandé, parce qu'il ne renferme que ce qu'on veut être ſçu dans le Diocèſe de Rouen, ſur l'Ecriture Sainte & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Le ſecond livre, dont la lecture eſt également recommandée dans le Séminaire, n'eſt pas moins dangereux. Sous prétexte de défendre la Religion, il lui porte les plus cruelles atteintes, puiſqu'il la dépouille de cet eſprit de vérité & de douceur, qui fait ſon principal caractère. Ce livre, production ténébreuſe de quelques Jéſuites fougueux, a pour titre : *Méthode courte & facile pour diſcerner la véritable Religion Chrétienne d'avec les fauſſes, qui prennent ce nom aujourd'hui.* Nouvelle Edition. A Paris, chez la Veuve Bordelet, rue Saint Jacques, vis-à-vis le Collége des Jéſuites, à Saint Ignace, 1764. Avec approbation & Privilége du Roi, qui ne s'y trouve point. Cette Métho-

de, à qui l'on donne la date de 1725, est suivie d'un Recueil de pièces sur la Religion, elles sont bien assorties : il contient : 1°. La Bulle *Vineam Domini Sabaoth*, contre le silence respectueux. 2°. La Constitution *Unigenitus*. 3°. L'Instruction des XL Evéques, sur cette Constitution. 4°. Les 101 Propositions extraites du livre des Réflexions morales, qualifiées en détail par le sieur Pelletier, Chanoine de Reims. 5°. La Théologie erronée, ou Recueil des Propositions, condamnées par les Papes, depuis 1566 jusqu'à présent, disposées selon l'ordre des Traités. Avec cette provision, on forme à Rouen, des Ecoliers, des Théologiens & des Ecclésiastiques. Pourvu qu'ils soient imbus du Molinisme & en état de clabauder contre les prétendus Jansénistes, les voilà bien venus ; ils sont capables de tout.

Enfin, si on fait attention à la conduite des Grands-Vicaires, on les trouvera les plus blâmables. Ils auroient pu, dans plusieurs Maisons, comme Saint Lo, le Mont-aux-Malades, l'Oratoire, dans plusieurs & différentes Paroisses, en un mot dans la pieuse & savante Congrégation de Sainte Geneviéve, répandue dans le Diocèse, trouver de bons Sujets ; mais ils s'en sont bien gardés. Ils n'ont eu d'autre soin que de laisser les uns dans l'obscurité ; d'interdire les autres, & de leur fermer pour toujours, autant qu'il a été en eux, l'entrée dans les fonctions sacrées du Saint Ministère : ils ont eu, au contraire, tant d'indulgence pour les Ecclésiastiques les plus scandaleux, &c. que l'on pourroit à peine en citer un qu'ils ayent mortifié, à moins qu'on ne veuille regarder

comme une punition la maniere dont ils se comporterent il y a quelques années, à l'égard de deux Curés du Pays de Caux, (de solides raisons nous empechent de les nommer) qui avoient abusé leurs servantes. Les Grands Vicaires, pour mettre fin au scandale, forcerent les deux Curés de faire une permutation réciproque de leur Bénéfice, ce qui fut fait.

Le mal ne se renferme pas dans le Diocèse de Rouen. On voit des Ecclésiastiques qui en sortent & passent dans plusieurs Dioceses, pour y posséder des Cures & y porter le scandale. Il y en a deux entr'autres, vers le Pont-l'Evêque, dont la conduite fait gémir tout le Pays.

M. l'Evêque de Lisieux fut obligé, l'an passé, d'envoyer au Séminaire un de ces Prêtres, Dailly, Curé de Saint Julien, pour ses désordres continuels. Il a sorti de sa retraite sans changer de conduite.

L'autre est le Curé de Trouville, Druelle, son Compatriote, qui ne vaut pas mieux. Le Seigneur de sa Paroisse, plein de la charité dont parle l'Apôtre, a tout mis en usage pour le faire vivre en paix avec ses Paroissiens, rien n'a pu le faire changer de maniere d'agir. Plus son Seigneur use de charité & de douceur; plus le Curé s'irrite & cherche les moyens de lui faire de la peine. Il y avoit dans cette Paroisse une Maitresse d'Ecole, Sœur de la Providence, qui n'a été que du goût du Curé: la Supérieure a voulu la retirer, mais le Curé s'y est vivement opposé; & comme il ne la pouvoit garder que du consentement de la Supérieu-

re, il lui a fait quitter sa Communauté, & l'a prise pour sa gouvernante.

Il en est un troisieme qui joue un grand rôle dans ce Diocèse, & qui y fait beaucoup de mal. C'est un sieur Mery, fils d'un Epicier de Rouen; il est redevable de son élévation à son fanatisme. C'est par cette voie qu'il est devenu Chanoine & Grand-Vicaire de Lisieux; sa conduite est la même que celle de M. Séhier à Rouen; nulle différence pour eux entre le vrai & le faux; l'un & l'autre leur servent indistinctement pour arriver à leurs fins; ils n'usent de leur autorité que pour vexer les gens de bien & admettre au Sacerdoce des ignorans, la Bulle est leur Evangile. Quant à M. Mery, il met aux mains des Ecclésiastiques qu'il tyrannise, les Conférences d'Angers, la Théologie de Poitiers, &c. Il ne veut point qu'on lise les solides Instructions pour les Dimanches & Fêtes de M. Filtz-James, Evêque de Soissons. Ce Grand-Vicaire, du vivant de M. de Mirepoix, avoit toujours son nom dans la bouche : Il comptoit tellement qu'il lui donneroit un Evêché, qu'étant un jour à Rouen, il engagea son pere à fermer sa boutique, *parce que*, lui dit-il, *je ne pourrai parvenir à l'Episcopat, tant que vous aurez votre boutique ouverte.* Le Pere Mery se rendit aux avis de son bien-aimé Fils, qui employa tous ses talens pour faire fermer celle de Madame Blondel sa Tante, mais elle n'en voulut rien faire. Enfin, la mort est venue traverser ses desseins; elle a enlevé M. de Mirepoix, & l'Evêché tant desiré est encore à venir, quoique la boutique demeure fermée.

M. Nicole dit, en parlant des Jéſuites, qu'*ils font une Nation à part, qui a ſes loix, ſes coutumes, ſes principes, tout différens des autres hommes.* Les Curés de Rouen, les Grands-Vicaires, le Clergé, les Chanoines de la Cathédrale, ne ſe gouvernent-ils pas dans le même goût? (Nous entendons ceux qui, comme on l'a fait voir, mépriſent la Doctrine des Saints) La plûpart des Grands-Vicaires, à peine en poſſeſſion de leur dignité aſſez récente & de leur Juriſdiction paſſagere, ſont des gens dont un Evêque actif, réſident, faiſant ſon devoir, pourroit aiſément ſe paſſer. La plûpart ſont imbus de faux principes ſur la ſaine Morale, rejettent des vérités orthodoxes: guidés par les Jéſuites, ils mépriſent la Tradition & ſe moquent de la Diſcipline Eccléſiaſtique: infatués de leur place, ils croient déjà avoir la Mitre en tête; en conſéquence, ils font des Loix, publient des Ordonnances, donnent des Mandemens, décident les Cas les plus épineux: ils ne doutent de rien; mais ce qui eſt étonnant, c'eſt qu'ils font tout cela ſans avoir recours aux livres de leur état. Hh! comment pourroient-ils les conſulter? Leurs Bibliothéques ne ſont garnies que de Romans, de Livres de ſyſtême: c'eſt avec cela qu'ils introduiſent des nouveautés & renverſent le bon ordre.

Il nous ſemble entendre dire à ceux qui auront lu cet écrit & qui ont connoiſſance des abus introduits, & de la conduite de ces Meſſieurs, qu'il y a des faits bien adoucis, & que la matiere eſt ſi abondante qu'on auroit pu l'étendre davantage. Cela eſt notoire; mais d'un côté des raiſons de prudent-

ce nous ont fait prendre ce parti ; de l'autre, nous nous réservons à la réponse que feront sans doute ceux qui sont personnellement attaqués. Ne s'en trouvera-t-il pas quelqu'un qui fera son Apologie ? Personne n'y est plus intéressé que le sieur Terrisse qui doit, à tous égards, prendre la défense de M. de Tavannes. Il faut que ce Grand-Vicaire ait un front d'airain, ou pour user des termes du Prophète Jérémie, *frons mulieris meretricis* ; s'il ose avancer que nous sommes des fourbes, des imposteurs qui ne vomissent que des mensonges & des calomnies insignes, des faiseurs de libelles diffamatoires, d'hommes sans charité. Si cela est, nous devons pour le moins être bannis de la Société ; mais comme nous n'avons dit que la vérité, cette peine doit tomber sur lui ; au reste ce ne seroit que la seconde fois que cela lui arriveroit. Auroit-il oublié, (tout le monde le sçait) que par-tout on refusoit de le recevoir ? lorsqu'en 1753, appuyé du crédit de M. de Tavannes, il a fait essuyer mille tracasseries au Parlement, en faisant violer toutes les Loix de la Justice : en exposant le faux, il obtint des Lettres de Cachet, des Lettres Patentes : des Membres de cet Auguste Sénat, M. le Président de Crosville & M. de Bellegarde, Conseiller, furent mandés à la suite de la Cour : enfin par ses sourdes menées il a fait échouer le Jugement du Procès du Curé de S. Godard, dans lequel il est convaincu, lui & ses bons amis, d'être fabricateurs de faux témoins. Un de ceux que le sieur Terrisse avoit séduit (la Perchey) & qu'il avoit trouvé le moyen d'arracher de la Conciergerie du Parlement

par Lettre de cachet, étant par malheur pour elle, revenue à Rouen, on l'a remise dans la prison d'où il l'avoit tirée. Toute la Ville a applaudi à cette capture ; mais quel surcroit d'humiliation pour le sieur Terrisse de n'avoir pû pour cette fois, malgré toutes ses intrigues, faire enlever cette femme Coopératrice de ses vengeances ! Il s'en mocque sans doute, parce que M. de Sevrai, Rapporteur de ce Procès qui contient tant de manœuvres iniques, ne peut le rapporter, ayant les mains liées par Lettre de Cachet.

Nous pouvons être repréhensibles pour la netteté du stile ; mais il ne s'agit point ici de pureté de langage, ce sont des faits graves, il doit les détruire par des raisons solides & travailler à se justifier avec les Rose, les Ruellon, les Ismangard, les Pellard, les Tisset, tous ses amis chéris, accusés comme lui & avec lui juridiquement, & dont les actes sont au Procès. Le sieur Ourry Curé de Saint Martin du Pont, qui pour les mœurs est totalement semblable au sieur Terrisse, voudra bien aussi travailler à son Apologie personnelle.

M. Thiers a donné au Public la Sauce-Robert ; & nous, nous promettons de donner celle des Grands-Vicaires de Rouen & autres, sitôt que leur apologie sera parvenue jusqu'à nous. On sçait que ces Messieurs sont avides des repas somptueux, nous les traiterons en gras & en maigre ; le Public décidera si les mêts que nous leur aurons servis, seront de nature à satisfaire leur délicatesse : Au surplus, qu'ils ne s'avisent pas de crier au scandale, l'Auteur que nous leur citons va leur fournir une réponse solide :

» Ceſſez de faire de fauſſes démarches & » nous ceſſerons de les publier. Mais tant » que vous les ferez, je continuerai de les » publier, quoique cela vous ſcandaliſe. Car » quand on reprend les vices, & qu'il en ar- » rive du ſcandale, c'eſt à celui qui les com- » met & qui donne par-là occaſion de les re- » prendre à s'imputer la cauſe du ſcandale, » & non pas à celui qui les reprend. *Cum* » *enim*, dit S. Bernard, *carpuntur vitia & inde ſcandalum oritur, ipſe ſibi ſcandali* » *cauſa eſt, qui fecit quod argui debeat, non* » *ille qui arguit.* Epiſt. 78 n°. 10.

P. S. On vous a fait part de quelques obſervations ſur le Mandement que M. l'Abbé Terriſſe a donné ſous le nom du Chapitre de Rouen, après la mort de M. le Cardinal de Tavannes: l'inſtallation de notre nouvel Archevêque lui a fourni la matiere d'une nouvelle piece d'éloquence. Je ne puis refuſer au compliment que cet Abbé a fait à M. de la Rochefoucault les louanges qu'il mérite, en ce qui concerne la famille de la Rochefoucault: on ne peut pécher par cet excès, quand il s'agit de louer cette illuſtre Maiſon. Il n'en eſt pas de même de ce qu'il dit de la triſteſſe & de l'abbattement du Chapitre, quand M. de Tavannes a ceſſé de vivre. Cet événement a été marqué par la plûpart des Membres qui compoſent le Chapitre, au coin de la plus grande indifférence. Que n'avoit cependant pas fait pour eux ce Prélat qui les avoit tirés d'un état fort obſcur, pour les mettre à la tête d'un gros revenu? Quelle idée peut-on avoir du Chapitre qui n'a pas daigné indiquer des Prieres,

pour obtenir de Dieu un Prélat selon son cœur ; & a refusé de prier pour le Cardinal, tant qu'il n'a point été payé.

J'aurois d'autres réflexions à faire sur les premieres lignes du célebre compliment ; mais je vous en ferai grace, pour passer à un point qui n'est pas moins important. L'illustre Abbé, pour se concilier à quelque prix que ce soit, la bienveillance du Prélat, lui parle ainsi : » Le Sénat de cette Eglise, pour » me servir des expressions consacrées par » les saints Conciles, ce vénérable Pres- » bytere, que vous voyez assemblé pour » vous recevoir comme son chef & son Pas- » teur, s'est toujours fait un devoir & une » gloire d'être intimement attaché à ses Ar- » chevêques, & par un juste retour, il a tou- » jours éprouvé leur bienveillance : Jamais » ici LA DISCORDE N'A TROUBLÉ CETTE » UNION SI NÉCESSAIRE ENTRE LE PONTIFE » ET LE COLLÉGE SACERDOTAL ; (le Chapitre) » une confiance réciproque, des égards mu- » tuels en ont resserré les nœuds, & l'ont » rendue indissoluble. »

A ces traits on reconnoîtra aisément que M. Terrisse en a voulu imposer à M. de la Rochefoucault. Qu'on se donne seulement la peine d'ouvrir l'Histoire de la Cathédrale & des Archevêques de Rouen ; les bornes de cette lettre ne me permettent pas d'entrer dans ce détail ; ce qui s'est passé sous Rainfroi, Robert Poullain & le Cardinal de Joyeuse, ne donne pas une grande idée de ce qu'avance ici M. Terrisse.

Je commence par Rainfroy, vingt-huitiéme Archevêque qui vivoit l'an 748. Il étoit Abbé de S. Vandrille quand il monta

sur le Siége de Rouen, il fut privé de son Abbaye, les Chanoines de l'Eglise de Rouen l'accusèrent devant Pepin, Roi de France, par l'autorité duquel il fut déposé : on lui laissa, par grace, le reste de ses jours, la jouissance d'une Terre dépendante de l'Archevêché de Rouen, où il mourut vers l'an 753.

Robert Poullain, qui étoit un bon Prélat, eut le malheur de se brouiller, en 1211, avec ses Chanoines, à l'occasion des Dixmes de Dieppe & de Bouteilles ; le Chapitre les lui ayant demandées, il différa trop longtemps à son gré à les payer, ou même à faire réponse : ce délai irrita les Chanoines & leur fit prendre une étrange résolution qui fut de cesser l'Office Divin, de sorte que depuis l'Octave de la Nativité de la Vierge jusqu'au jour de S. Michel, la Cathédrale fut comme en interdit. L'Eveque d'Evreux & quelques autres Prélats s'entremirent pour accommoder un démêlé si peu édifiant ; l'Archeveque accorda aux Chanoines ce qu'ils demandoient, & ceux-ci de leur part, firent excuse à l'Archeveque par la bouche de leur Doyen.

Serez-vous bien edifié de la brouillerie qui s'éleva entre les Chanoines & M. le Cardinal de Joyeuse qui donna, le 2 Octobre 1609, des Statuts pour réformer les abus qui s'étoient introduits dans leur Chapitre. Ce pieux Cardinal vouloit en premier lieu que l'Office Divin fût célébré & chanté avec plus de modestie & moins de précipitation. 2°. Qu'on bannit du Chœur, en certaines Fêtes, ces scènes ridicules & spectacles scandaleux qui faisoient verser tant de larmes

aux vrais Fideles. 3°. Que les Chanoines ne reçussent point leurs distributions dans le temps qu'on chantoit *Sursum corda*. 4°. Qu'ils assistassent aux Matines, à la Messe & aux Vepres en entier, & ne se contentassent pas de faire entrée au Chœur & de sortir en même temps : il défendoit à ces Ecclésiastiques qui se disent le *Sénat de l'Eglise de Rouen*, de se promener & de causer dans le Chœur & de s'y tenir en des postures indécentes, (comme ils font encore aujourd'hui.)

Quoi de plus raisonnable & de plus conforme à la piété que ces Statuts qu'on peut lire tout au long dans les Conciles de Normandie du P. Bessin, part. 2. pag. 113. Cependant il n'en fallut pas davantage pour allarmer la délicatesse *du vénérable Presbytere du Collége sacerdotal*, il ne voulut point obéir. Le Cardinal obtint un Arrêt du Conseil du Roi contre le Chapitre qui, de son côté, présenta à M. le Chancelier un Livre intitulé : *Moyens de nullité que proposent les Doyen & Chanoines de Rouen contre les prétendus Statuts à eux envoyés par M. le Révérend Cardinal de Joyeuse*. Le Cardinal ne fut pas ménagé en cet écrit plein d'invectives & d'aigreur Montreuil, Avocat du Cardinal, y répondit avec force. Un Officier du même Prélat fit un second Livre en latin, intitulé : *Defensio sacræ Episcoporum autoritatis*. On y fit une réponse apologétique ; enfin le Chapitre dédia au Cardinal un Livre *de l'autorité des Chapitres*, qui fut imprimé à Rouen en 1610. Le Chapitre y rapporte pour sa defense une Bulle d'une prétendue exemption accordée par Grégoire XI. en 1370, par surprise, & dans un temps de

trouble & de confusion. Cependant l'affaire s'accommoda fort difficilement & au désavantage du Chapitre.

Vous voyez, Monsieur, que la concorde n'a pas toujours été si grande entre le Chapitre & les Archevêques de Rouen, que le voudroit persuader M. Terrisse. Qu'il seroit à souhaiter que M. de la Rochefoucault achevât ce que son éminentissime Prédécesseur (M. de Joyeuse) avoit si pieusement commencé!

FIN.

AVERTISSEMENT.

LE caractere distinctif de la Nation Françoise, c'est l'attachement pour ses Souverains. De tous ceux qui l'ont gouvernée jusqu'à présent, il n'y en a aucun qui ait reçu, à juste titre, des marques plus sinceres de cet amour, que le Prince sous les Loix duquel nous avons le bonheur de vivre. La conservation de l'Etat a dépendu plus d'une fois de celle du Roi : il n'est donc pas étonnant que la Nation prenne un intérêt si vif à tout ce qui peut contribuer au repos & à la sureté de sa Personne sacrée. Aussi le Public a-t-il été saisi d'horreur en apprenant les nouvelles découvertes que l'on vient de faire dans la Bibliothèque des Jésuites. En attendant que Messieurs les Commissaires du Parlement jugent à propos de faire imprimer les pièces qu'ils ont trouvées au College de Clermont, & qu'ils ont déposées au Greffe, nous donnons cette Lettre qui a été trouvée parmi ces papiers importans. Elle a

été écrite à un Docteur de Sorbone par un homme d'un vrai mérite, qui avoit connu particulierement M. Blache, & qui avoit été à portée d'examiner de près tous les événemens dont la vie de ce pieux Ecclésiastique fut agitée depuis 1673 qu'il découvrit le complot formé pour empoisonner Louis XIV & Mgr. le Dauphin, jusqu'à sa mort arrivée à la Bastille le 29 Janvier 1714. Si les Jésuites ne jouent pas le principal rôle dans cette Piece, c'est que de tout temps ils ont eu l'adresse de choisir des gens propres à entrer dans leurs vues, à former les mêmes projets & à les exécuter avec la même dextérité.

La Paix de Clement IX conclue en 1669 à l'insçu du P. Annat, Confesseur du Roi, terminoit les disputes de l'Eglise sur le Formulaire; & l'Assemblée du Clergé de France en 1682 établissoit l'indépendance de la Couronne, & rejettoit les prétentions ultramontaines: deux événemens également contraires aux intérêts des Jésuites, & auxquels Louis XIV avoit eu une part singuliere. Clement IX en donnant la Paix à l'Eglise, rétablis-

ſoit en quelque façon M. Arnauld dans tous ſes droits. Louis XIV lui rendit ſes bonnes graces; il voulut voir ce grand homme; il l'aſſura de ſon eſtime & de ſes bontés. Toute la Cour à l'exemple du Prince en fit les plus grands éloges. Le Nonce même inſtruit des diſpoſitions de la Cour de Rome, témoigna à M. Arnauld la haute idée qu'il avoit conçue de ſon mérite & de ſa Perſonne, & les eſpérances que le Pape fondoit ſur ſes lumieres & ſes talens pour la défenſe de l'Egliſe. C'eſt dans ces circonſtances que ſe forment contre Louis XIV deux complots, l'un en 1670, l'autre en 1683. M. Blache en eſt inſtruit, & ſe hâte d'en faire part aux Jéſuites, dans la ferme confiance que ces Peres parviendroient plus aiſément, par le canal du Pere Confeſſeur, à faire connoître aux Miniſtres le danger dont le Roi étoit menacé Mais quelle fut la ſurpriſe de ce pieux Eccléſiaſtique, lorſque les trois Jéſuites qu'il conſulta, voulurent le détourner de ſon deſſein, en lui diſant que *Dieu ne permet ces grands événemens que pour de grands deſſeins, que ſa Providence cache aux*

hommes; qu'il n'y a aucun danger ni pour lui ni pour les Acteurs, pourvu que leurs intentions soient bien conditionnées sur cela !

Une pareille réponse consterna M. Blache. Il chercha de meilleurs conseils, & les suivit. Le P. Ferrier Confesseur du Roi instruit des dispositions de l'Abbé Blache, le blâma fort de n'avoir pas déféré aux avis de ses trois Confreres. Le P. la Chaise qui succéda au P. Ferrier dans la place de Confesseur du Roi, & dans la haine qu'il portoit à M. Blache, se déclara son ennemi & son persécuteur; & ce nouveau Mardochée fut durant 40 ans la victime de son zèle & de sa fidélité pour son Roi. Que l'on juge d'après ces faits, si les Jésuites sont les premiers Auteurs de ces complots horribles tramés contre la vie de Louis XIV. Pour moi je ne voudrois pas les juger tels; mais s'ils ne le sont pas, je crains toujours qu'ils ne le soient.

LETTRE
A UN DOCTEUR
EN THÉOLOGIE,
PAR UN DE SES AMIS,

AU SUJET DE L'EMPRISONNEMENT

DE M. BLACHE.

PUISQUE vous le désirez, Monsieur, je vais vous dire ce que je sçai de l'empriſonnement de M. l'Abbé Blache, & de ce qui en a été la cauſe. Il fut arrêté à Paris par ordre du Roi le 17 du mois d'Avril 1709, ſur le ſoir dans ſa chambre au College de Juſtice, rue de la Harpe, où il logeoit depuis quatre à cinq ans qu'il avoit été obligé de quitter la retraite qu'il s'etoit ménagée chez les RR. PP. Jacobins du Fauxbourg Saint Germain. On le conduiſit à la Baſtille. Ce qui a donné lieu à cet empriſonnement, eſt ſans doute l'impreſſion qu'il a fait faire d'une Lettre qu'il a écrite le 13 de Mars précédent à Madame

la Marquise de Maintenon (*a*), & qui lui fut rendue le 19 avec un Placet pour le Roi, où il expose que trois Jésuites se sont efforcés séparément, & sans s'être consultés l'un l'autre, d'arrêter son zèle, & de mettre d'injustes bornes à sa fidélité quand l'occasion se présenta à lui de sauver la vie au Roi & à M. le Dauphin : que le P. la Chaise l'a toujours persécuté depuis que ce fait est venu à sa connoissance, pour couvrir le crime de ses trois Confreres, crainte que le Roi n'en fût informé : que ce Pere se trouve l'*Aman* de son Histoire, & lui le *Mardochée*, & que Dieu demande que cette Dame en soit l'*Esther* : que Sa Majesté n'a pas d'ennemi plus à craindre pour son salut éternel, pour la sûreté de sa personne & le bien de son Etat, qu'un Confesseur Jésuite : que le défunt a été la cause primordiale, par le Gouvernement monarchique de la Société, de la Guerre de 1668, dont celle qui fait encore gémir toute l'Europe, n'est qu'une suite funeste : que toutes les vexations qu'il a souffertes de la part du Pere la Chaise, l'ont rendu lui-même complice du crime de ses trois Confreres. Il demande l'exécution de la Loi qui permet aux Juges de nommer un Curateur au cadavre d'un homme mort, pour le défendre, étant accusé du crime de Leze-Majesté : qu'il se déclare dès à présent Dénonciateur & Accusateur contre le P. la Chaise de cinq crimes capitaux, dont ce P. se trouve coupable, indépendamment du défunt Archevê-

(*a*) Cette Dame ayant lu cette Lettre, dit *que les temps étoient trop triſtes pour parler de cette affaire au Roi* : & elle la fit jetter exactement dans son Cabinet : depuis elle a été imprimée.

que de Paris, François de Harlai : que d'ailleurs ce Prélat eſt mort pour toujours, au lieu que les Jéſuites ne meurent jamais, puiſqu'ils ſe ſuccedent les uns aux autres, & que les crimes de ce Pere Jéſuite, Confeſſeur du Roi, ſont ſolidaires avec tels autres Jéſuites qu'il plaira à Sa Majeſté de choiſir pour remplir la place du défunt. Qu'un Confeſſeur Jéſuite, tel qu'il ſoit, eſt d'autant plus dangereux ennemi, que Sa Majeſté ne croyant confier les ſecrets de ſa conſcience & de ſon cabinet qu'à un ſeul Jéſuite, il eſt cependant obligé par le Gouvernement monarchique de la Société, & par ſes vœux d'obéiſſance à ſes Supérieurs, de tout révéler à trois ou quatre Jéſuites établis par le Général pour ſervir de conſeil au Confeſſeur, & pour lui rendre un compte exact de tout le ſecret & du Confeſſionnal & du Cabinet du Prince, dont la Religion laiſſe le Confeſſeur l'arbitre abſolu. Que les autres Jéſuites établis auprès des Souverains en uſent de même. Enſuite le Général, en vue de rendre recommandable la Société auprès de chaque Souverain, mande, par exemple, au Jéſuite de Vienne tout ce qu'il ſçait du Cabinet de Verſailles. L'Empereur par-là croit que les Jéſuites lui ſont fort utiles. Enſuite le Général envoie au Jéſuite de Verſailles tout ce que le Jéſuite de Vienne lui mande ; par-là Sa Majeſté croit de même que les Jéſuites lui ſont très-néceſſaires. Et enfin par ce dangereux Gouvernement monarchique, les Jéſuites trahiſſent tous les Souverains qui prennent confiance en eux. Que la diſpoſition qu'a le Confeſſeur de la feuille des Bénéfices, ouvre la porte à toutes les ſimonies

si peu mesurées avec les Peres Procureurs des Jésuites, soit de Paris, soit des Provinces, & cause des abus & des désordres qui crient vengeance. Que le Confesseur nouveau en usera de même sans oser ni pouvoir s'en défendre ; car ils doivent tous agir par les mêmes principes, dans quelques pays qu'ils soient établis auprès des Souverains. Qu'il apportera dans son temps des preuves authentiques de tout ce qu'il avance, & lesquelles sont énoncées dans une Requête qu'il s'étoit mis en état de présenter au Parlement de Paris dès le 12 d'Août 1706, mais qui n'a pu être répondue à cause que l'usage qui se pratique au Palais, s'est trouvé contraire.

Tous les faits qu'il allegue dans ces deux Pieces sont très-graves & très-importans; & il seroit difficile d'y ajouter foi, si cet Abbé n'avoit pas en différentes occasions publié assez hautement l'origine & toutes les suites de son Histoire. C'est donc sur ce qu'il en a écrit & dit en différentes rencontres, qu'on a recueilli ce que vous allez apprendre.

Messire Antoine Blache, Prêtre, Docteur en Théologie, est né en Dauphiné, au Diocèse de Grenoble, d'une Famille noble, & élevé dans la pureté de la Foi Catholique. Son courage aidé d'un tempérament assez vif & hardi, le porta dans les Armes, où il a affronté la mort plus d'une fois dans des tranchées, & à l'assaut de la prise de Valence en Italie avant le mariage du Roi, dont il a un bras estropié. Il quitta le Service pour se consacrer entiérement à Dieu ; & après avoir reçu les Ordres sacrés en sortant de sa Patrie pour venir à Paris, il se sentit pénétré de ces paroles que Dieu dit à Abraham : *Sors*

de la terre de ta parenté, & de la maison de ton Pere, & viens en la terre que je te montrerai. Ce jour-là même reciant son Bréviaire, il lut dans le Pseaume 44. vers. 12. *Oublie ton peuple, & la maison de ton Pere, & le Roi désirera de voir ta beauté.*

Au mois d'Octobre 1670, demeurant dans la Communauté de S. Sulpice, M. de Perefixe, Archevêque de Paris, dont il étoit connu intimement, le fit Visiteur Général de la Congrégation des Religieuses du Calvaire; dans la suite il devint Confesseur du Couvent du même Ordre, situé à Paris, près du Palais d'Orléans appellé le Luxembourg, au Fauxbourg Saint Germain.

Ce fut dans cette fonction, & dans la vue que l'on eut de l'y conserver long-temps, qu'on lui fit une confidence sous un secret religieux, qu'il y avoit une certaine personne pensionnaire & bienfaitrice de cette Maison, qui étoit aussi habile empoisonneuse que fut jamais la Brinvilliers: qu'il étoit inutile de méditer aucun moyen de lui interdire son séjour dans la Maison, tant la tentative étoit impraticable; & qu'on ne lui donnoit cet avis qu'afin qu'il fût attentif à ne la contrarier jamais en rien, moyennant quoi elle seroit pour lui comme si elle lui étoit inconnue.

L'Archevêque de Paris étant mort le dernier jour de l'an 1670, il fit instance pour quitter cet emploi. On s'adressa à Madame la Duchesse d'Aiguillon, de qui il étoit l'homme de confiance pour toutes les bonnes œuvres qu'elle faisoit à Paris, & Confesseur, quand le sien étoit malade, pour l'engager à rester: mais elle n'obtint de lui que quelques mois pour donner le temps de chercher un autre

Sujet. Il étoit alors un autre Jonas, qui s'opposoit aux desseins de Dieu : car pendant ce delai il découvrit le projet du complot tramé contre la sacrée Personne du Roi, & contre celle de Monseigneur le Dauphin, concerté par cette Empoisonneuse, *le Grand Personnage* (*a*), & *Colin de Toutes-Noces* (*b*); & aussi-tôt il prit sa résolution de rester dans sa fonction, pour trouver les moyens de faire avorter ce détestable dessein, dont l'entreprise ne fut alors différée que sous une condition; ayant été arrêté entre les complices, qu'au cas que cette condition manquât, ils exécuteroient leur projet avec toutes les mesures & les moyens imaginables dont on s'étoit servi pour enlever de ce monde M. le Cardinal Mazarin, sur qui l'expérience avoit été faite avec un succès si surprenant, que tous les Médecins de la Cour ne purent rien découvrir à l'ouverture du corps, quoique le bruit fût public que ce Cardinal avoit été empoisonné.

Cette condition portoit que le grand Personnage feroit au Roi une certaine offre, & que si Sa Majesté l'acceptoit, au lieu de s'y opposer, il proposeroit en même temps un autre expédient : que si au contraire elle donnoit un refus, on mettroit tout en œuvre pour ôter la vie au Roi & à Monseigneur, en coupant par-là & le *Tronc* & la *Branche*; c'étoit l'expression des Conjurés.

Le grand Personnage, qui avoit fait naître

(*a*) *Le Grand Personnage*, c'est le Cardinal de Retz.

(*b*) *Colin de Toutes-Noces* : c'est d'Acqueville, Gentilhomme, Ami intime & Confident du Cardinal.

la condition, partit de Paris pour retourner en Province, où il faiſoit ſon ſéjour ordinaire; & l'exécution de ce déteſtable complot fut différée juſqu'à ſon retour, qui ne fut qu'en 1673.

Pendant cet intervalle, l'Abbé Blache fut honoré de l'emploi de Confeſſeur dans le même lieu; à quoi les Conjurés avoient beaucoup concouru; & par cet emploi il ſe trouva revêtu d'une autorité encore plus abſolue que celle qu'il avoit auparavant.

Le Roi ayant accepté l'offre que le grand Perſonnage fit à Sa Majeſté ſans propoſer d'expédient, il en fut outré; il revint de la Cour comme un forcené, & l'exécution du Complot fut auſſi-tôt arrêtée. L'Abbé en fut averti dans le même moment, par les ordres qu'il avoit donnés & les meſures qu'il avoit priſes pour cela. Cette acceptation de l'offre du G. Perſonnage & ſon mécontentement ont été trop publiés pour qu'ils ſoient ignorés.

M. Blache courut auſſi-tôt au Noviciat des Jéſuites pour engager les Peres à qui il s'adreſſa, d'en informer le Pere Ferrier, Confeſſeur du Roi. Il en conſulta trois ſéparément; ſçavoir le Pere Guilloré, le Pere Seigne, & le Pere Recteur. Mais il fut bien ſurpris de voir qu'ils voulurent le détourner d'empêcher l'exécution de ce complot, lui diſant: » Que le conſeil qu'ils lui donnoient, étoit » conforme à la volonté de Dieu, qui ne per» met ces grands évenemens, tel que celui » dont il leur paroiſſoit effrayé, que pour de » grands deſſeins que ſa Providence cachoit » aux hommes: qu'ils en étoient ſi perſuadés, » que non-ſeulement le Pere Ferrier, tout » Confeſſeur du Roi qu'il étoit, mais encore » tel autre Jéſuite que ce puiſſe être, ne vou-

» droit jamais se méler d'arrêter le cours d'une » pareille entreprise, contents seulement de » ne vouloir pas eux-mêmes l'entreprendre, » à cause du péril qu'il y a en cette vie ; lui » faisant comprendre fort intelligiblement » qu'il n'y avoit aucun danger pour l'autre » ni pour lui ni pour les Entrepreneurs, » pourvu néanmoins que leurs intentions fus- » sent bien conditionnées sur cela ».

Il alla ensuite consulter le Pere Texier, Prieur de l'Abbaye de St. Germain-des-Prés, qui le conseilla tout autrement, le loua, & l'encouragea pour mettre tout en usage pour parer un coup si funeste. Mais ne s'en tenant pas là, il alla encore prendre avis de M. de Poussé, son Curé, & son Confesseur, qui se chargea d'en avertir le Roi : & pour mieux réussir, ils allerent ensemble en demander les moyens à Madame la Duchesse d'Aiguillon, à qui ces sortes d'entreprises n'étoient pas nouvelles, en ayant souvent entendu parler sous le Ministere du Cardinal de Richelieu son oncle. Elle demeuroit alors au Petit Luxembourg. Elle n'hésita pas à être persuadée du complot, connoissant la réputation de la subtile Empoisonneuse (*a*), l'ambition dévorante du grand Personnage, & l'intrigue du troisiéme Acteur, qui avoit ses entrées & chez les Ministres & chez les grands Seigneurs de la Cour. Et après avoir cherché avec ces deux Messieurs tous les moyens possibles de s'opposer à cette détestable entreprise, ils s'arreterent à celui

(*a*) Cette *fameuse Empoisonneuse*, c'est la Marquise d'Asserac, de Bretagne, Héritiere de la Maison du Rieux. Elle avoit fait l'essai de son poison sur son Mari, pour être plus assurée du succès.

de faire écrire une Lettre, que Madame la Ducheſſe dicta à M. Blache pour M. le Tellier Sécretaire d'Etat, où on lui donnoit avis du complot, & comme on devoit ſe ſervir d'odeurs que le Roi aimoit beaucoup en ce temps-là. On marqua dans cette Lettre qu'il falloit ſupprimer le Cabinet des Parfums. Elle fut miſe ſans ſignature à la Poſte par M. Blache ; mais, de crainte qu'elle ne fit pas aſſez d'impreſſion ſur l'eſprit de M. le Tellier, étant ſans nom, il ſe réſolut d'en écrire une autre à la fameuſe Empoiſonneuſe, du conſentement de Madame la Ducheſſe & de M. le Curé de S. Sulpice. Ils convinrent tous trois qu'il alloit s'expoſer à la mort, & en même temps les deux perſonnes dont il s'étoit ſervi pour parvenir à ſa découverte. Mais lui & elles s'y réſolurent de bon cœur pour ſauver la vie au Roi. Ces deux perſonnes étoient la Mere Jeanne-Thereſe de ſainte Marie, Prieure de ce Couvent, & la Mere Angélique. Elles lui avoient donné avis du complot qui s'étoit tramé a un des Parloirs du Couvent. Il ſouffrit dans la ſuite avec ces deux Religieuſes une perſécution incroyable, ſous le faux prétexte qu'ils vouloient mettre la Congrégation ſous les Ordinaires des lieux, & par-là changer l'Inſtitut qui en eſt exempt, ſans que pour leurs défenſes ils puſſent découvrir la véritable cauſe de tous ces maux à perſonne, à la réſerve de la Mere de ſainte Onuphre, Céleriere, à qui ils ſe trouverent obligés d'en faire confidence pour l'engager à veiller ſur les Sœurs Converſes qui apprêtoient les alimens, afin d'éviter le poiſon dont ils étoient menacés. Ces deux premieres Religieuſes ne purent néanmoins l'éviter ; la premiere mourut empoiſonnée fort peu

de temps après ; l'autre languit davantage ; parce que le poison étoit plus lent ; & pour lui, on verra ci-après tous les malheurs que cette Lettre lui a attirés.

Il marqua donc à cette Empoisonneuse qu'il avoit connoissance de toutes les circonstances de son complot, qu'elle pouvoit bien croire qu'il en donneroit avis à la Cour, à qui il le devoit, afin qu'on s'y précautionnât contre les mesures qu'elle avoit projettées pour réussir dans son exécrable dessein ; & que le *Tronc* & la *Branche* porteroient des fruits dans leur temps malgré elle & ses adhérans. C'est ainsi qu'ils désignoient le Roi & Monseigneur ; & cette expression lui fit parfaitement comprendre que toute la mine étoit éventée. Elle fit son possible pour apprendre si effectivement il avoit écrit à la Cour, oui, ou non ; & enfin elle & ses deux Complices prirent le parti de s'absenter de Paris.

Monsieur Blache envoya une copie de cette Lettre à M. le Tellier, en lui écrivant encore sur ce sujet. On supprima à la Cour le Cabinet des Parfums, mais on ne procéda point contre les Conjurés ; parce que, comme le devina Madame la Duchesse d'Aiguillon, on jugea qu'on ne les pouvoit pas convaincre sur une seule Lettre anonyme ; d'ailleurs le *grand Personnage* auroit été revendiqué par une Puissance à laquelle Sa Majesté n'auroit pu refuser.

La Marquise revint la premiere à Paris, & dans son même appartement du Calvaire, d'où elle étoit sortie, les deux autres ne parurent que quelques mois après son retour. Elle feignit d'accabler M. Blache d'honnêtetés, prétendant qu'elle participoit aux moyens

pour le faire périr ; l'un en tentant, comme elle fit, de le faire assassiner dans les rues de Paris par un de ses Assassins qu'elle avoit fait venir de sa Province (a), où elle étoit très-puissante Dame ; & l'autre en faisant mettre du poison dans le vin des Burettes qui lui servoient à dire la Ste Messe. Il mena deux témoins de ces faits au R. P. Texier ; & ces deux évenemens commencerent à prouver que le complot étoit certain, & par conséquent que l'avis avoit été très-utile.

Ayant évité ces deux perils, & consulté là-dessus Madame la Duchesse d'Aiguillon, il prit le parti de quitter l'Emploi que M. de Perefixe lui avoit donné dans ce Monastere, & d'aller coucher le jour même de l'accident des Burettes au Seminaire des Missions Etrangeres pour se disposer à partir l'année suivante pour la Mission de Siam.

Ce fut donc en 1674 qu'il se retira dans ce Seminaire : le grand Personnage étoit alors de retour à Paris, & la Cure de Ruel étant venue à vaquer, les trois Conjurés résolurent de la faire donner à M. Blache par M. de Harlay qui avoit succédé à M. de Perefixe, afin de rompre son voyage de Siam, & qu'il n'échapât pas à leur fureur. M. l'Archevêque qui s'étoit engagé d'y placer M. Dumesnil, Docteur de Sorbonne, mais seulement pour quelques mois, promit les Provisions de la Cure en faveur de M. Blache, & elles lui furent données au mois de Janvier de l'année suivante 1675.

(a) La Bretagne.

Le grand Personnage lui porta ces Provisions lui-même aux Missions Etrangeres, dans le temps qu'il faisoit ses Balots pour partir avec les autres Missionaires à la fin de Février. Ce Cardinal surmonta ses refus par des témoignages si vifs d'amitié & de bonté, qu'il ne put se dispenser d'accepter le parti; ayant fait agir d'ailleurs plusieurs personnes de considération auprès de lui, entr'autres M. le Duc de la Rochefoucault, & Madame la Duchesse d'Aiguillon, pour le persuader de ne pas refuser cette Cure. Il en prit possession le 29 Janvier 1675.

Le grand Personnage passa à Ruelle trois ou quatre jours après, en revenant de St. Germain pour faire visite au nouveau Curé; mais ne l'y ayant pas trouvé, il fit assembler dans la Place publique tous ceux qui étoient soumis à son autorité, en qualité d'Abbé de S. D. Il leur dit en propres termes que M. le Curé étoit un de ses meilleurs amis, qu'il leur recommandoit de le regarder comme un autre lui-même; & que dès qu'il seroit de retour, il leur recommandoit de venir en corps rendre compte à leur Curé de tout ce qu'il leur avoit témoigné & recommandé.

Il partit quelques temps après pour retourner dans la Province où il faisoit son séjour ordinaire, & il laissa à la Marquise & au troisieme Complice, que l'on appelloit alors *Colin de Toutes-Nocces*, à cause de toutes ses intrigues, l'exécution du projet, & de se défaire de M. Blache.

La mort de Madame la Duchesse d'Aiguillon arrivée dans la semaine de Pâques, le 17 d'Avril de la même année 1675, leur facilita

l'entrepriſe ; car elle honoroit hautement de ſa protection ce Curé. Un Chanoine de S. Honoré, nommé Pean, frere du Maitre-d'Hôtel du *grand Perſonnage*, étoit alors logé dans la Maiſon Seigneuriale de Ruel. Ce Chanoine agiſſant ſur les mémoires dreſſés par *Colin*, intimida un Prêtre ſcandaleux qui étoit à Ruel ; & en lui faiſant entendre que le nouveau Curé le vouloit chaſſer, il le perſuada de le prévenir, & de travailler à le chaſſer lui-même. Puis ſe preſſant de venir à leurs fins, ce Chanoine & *Colin* ſuſciterent un Payſan qui un Samedi, environ les derniers jours de Mai 1675, aſſaillit M. le Curé, ſur les 5 à 6 heures du ſoir, dans le chemin de Ruel au Mont-Valerien, où il alloit à Confeſſe. Ce Curé ſe défendit, & maltraita de ſon côté le Payſan.

Ce 3e attentat ayant manqué, ils eſſayerent encore de le faire empoiſonner par le vin des Burettes. Enfin le 5e aſſaſſinat fut exécuté la veille de Noël de la même année 1675, par un Emiſſaire que la Marquiſe avoit fait venir encore de ſa Province, & qui étoit venu loger à Ruel, chez le Chanoine, y paſſant pour un homme de journée, qui travailloit au jardin.

On avoit tellement ſoulevé la canaille contre M. le Curé, que qui que ce ſoit du lieu n'oſoit lui prêter de chevaux ; il fut donc obligé, pour aller ce jour-là à Confeſſe à Verſailles, de prendre un petit cheval mazette d'une pauvre femme veuve, à qui il donnoit de quoi payer ſa taille. Cet homme l'attendit à ſon retour, ſur la hauteur d'un chemin creux, au milieu d'un bois taillis ; & lorſqu'il fut vis-à-vis de lui, il fit tomber ſur lui une quan-

cité de groſſes pierres qui le renverſerent ; puis ſe jetta ſur lui, & comme il vouloit ſe défendre, il le terraſſa à coups de cailloux qu'il tenoit dans ſa main, & le laiſſa pour mort. Il demeura deux heures en cet état, ayant perdu toute connoiſſance. Un Huiſſier du Châtelet qui demeuroit à Paris, au coin de la rue de Sainte Catherine, vis-à-vis les Jéſuites de la rue S. Antoine, paſſant par ce chemin, voulut le relever ; mais ne pouvant le faire ſeul, le trouvant preſque gelé par le grand froid qu'il faiſoit ce jour-là, il alla appeller des Payſans qui étoient dans une vigne prochaine, & avec leur ſecours il le remua tant, qu'enfin ce Curé ouvrit les yeux, & ayant repris ſes ſens, il leur dit que c'étoit un homme à chemiſette rouge qui avoit le viſage plâtré de terre glaiſe, & ſes cheveux retroufſés ſous ſon chapeau, qui lui avoit fait cet outrage. Ces Payſans, en le voyant, s'écrierent d'abord. » Hélas ! c'eſt notre Curé que des malheureux » perſécutent depuis plus de ſix mois. Ce ſera » quelqu'un d'eux qui l'aura aſſaſſiné ». L'Huiſſier continua ſon chemin, & les trois Paroiſſiens conduiſirent leur Paſteur à Ruel, du mieux qu'ils purent. Ils rencontrerent quelque temps après Madame Herault, accompagnée de Madame de la Roche, venant de Ruel voir ſa fille, Penſionnaire chez les Filles de la Croix. Elle fit arrêter ſon Carroſſe, & s'étant bien informée du fait, elle continua ſon chemin pour Verſailles. Auſſi-tôt qu'elle y fut arrivée, M. de la Roche informa M. Bontemps de cet accident ; il en fut attendri, & partit incontinent après pour aller à S. Germain en avertir le Roi. Sa Majeſté ordon-

na à M. Hotman, Intendant de Paris, d'aller à Ruel pour consoler le malade, & s'informer de toutes les particularités de l'assassinat, avec ordre de revenir sur ses pas pour lui en rendre compte. Sa Majesté en témoigna son indignation en termes très-forts à M. l'Archevêque de Paris à sa premiere Audience ; cet Archevêque voulant se faire une fête, exagera au Roi le mérite de M. le Curé de Ruel. Revenu de Paris, il envoya M. Benjamin son Official à M. Robert, Procureur du Roi au Châtelet, pour lui dire de la part de Sa Majesté qu'elle vouloit que le Procès-criminel fut fait à sa requete, & que le Clergé du Diocèse en feroit toute la dépense. Ensuite il fit dire au Commissaire de la Mare de le venir voir, & lui répéta l'ordre qu'il avoit reçu du Roi pour faire informer de l'assassinat, & le fit partir sans délai pour aller à Ruel faire cette information. Il ordonna à M. Gobillon, Curé de S. Laurent, & Syndic du Diocèse, de faire fournir l'argent qu'il conviendroit pour l'instruction du Procès. La plainte du Curé fut donc reçue par ce Commissaire, & il entendit tous les témoins. Ceci se passa dans le mois de Janvier 1676.

Célin & la Marquise étonnés de ce fracas, trouverent moyen par Madame de Bretonvilliers, qu'on nommoit alors *Madame la Cathédrale*, parce qu'elle charmoit l'Archevêque, de le porter à fermer la bourse du Clergé. La procédure languit, quoique M. le Procureur du Roi y employât de bonne grace, & encore plus le Commissaire de la Marre, faisant tous les frais à ses dépens, n'ayant pu même être remboursé du Carrosse dans lequel il étoit

venu à Ruel faire l'information.

L'Abbé de la Mothe Archidiacre découvrit le premier que le Prêtre scandaleux qui étoit attaqué dans le Procès, avoit la protection de M. l'Archevêque par *Mde la Cathédrale*, chez qui *Colin* & *la Marquise* avoient trouvé entrée. Il en donna avis à M. le Curé, qui ne découvrit qu'alors le séjour du Chanoine dans la Maison Seigneuriale de Ruel, où demeuroit aussi son assassin, qui en partit aussitôt qu'il eut fait son coup. Or cette Maison Seigneuriale appartenoit au C. de Retz, comme Abbé de Saint Denis.

Sur cette découverte, & de l'avis de M. de la Mothe, le Curé donna un Mémoire à M. le Lieutenant Criminel pour interroger de nouveau les accusés dans le Procès. Mais *Colin* s'appercevant des nouvelles espérances que M. le Curé avoit, mit toutes ses intrigues en usage pour assoupir cette affaire. Il sçut que la Femme-de-Chambre de *la Chathédrale* étoit gouvernée par le P. Mainbourg qui étoit encore Jésuite; il alla le trouver, lui conta l'affaire tout autrement, disant que le Curé chagrinoit un vieux Prêtre qui avoit chez lui une Catin pour lui racommoder ses chausses, que ce Curé croyoit que c'étoit par les intrigues de ce Prêtre qu'il avoit été assassiné : que si on l'avoit trouvé évanoui dans un chemin, c'étoit parce qu'il tomboit du mal caduc. Il déposa cent Louis d'or entre les mains du P. Mainbourg, pour engager la Femme-de-Chambre d'obtenir par la voie de la Maîtresse que l'Archevêque se rendit absolument maître de tout ce Procès. Le P. Mainbourg voulant s'intriguer dans cette affaire, dans la

rue de faire plaisir au C. de Retz, parce qu'il étoit de la Province où il faisoit son séjour ordinaire, accepta le dépôt, & concerta avec *Colin* tout ce qu'il falloit que la Dame *la Cathédrale* dit à l'Archevêque.

S'étant tous assemblés chez elle à cet effet, *Colin* dit que les Habitants de Ruel avoient fait faire une information pour prouver que M. le Curé tomboit du mal caduc, & qu'il avoit fait la sotise de la faire joindre au Procès. Alors l'Archevêque dit qu'on le laissât faire, & que cette piéce étoit merveilleuse pour parvenir à son but, & sur le champ dicta à *Colin* un Placet au Roi au nom du Prêtre scandaleux, & des Habitans, pour dire que le Curé traînoit la Procédure en longueur, afin d'éviter d'être convaincu de tomber de mal caduc ; & qu'ils supplioient le Roi de nommer M. l'Archevêque pour terminer ce Procès ; que quoiqu'il eût intérêt de soutenir son Curé, il étoit si habile, si intégre, &c. qu'il découvriroit aisément la vérité. *Colin* prit soin que ce Placet fût présenté très-secretement par vingt-cinq Habitans ; & comme il n'y avoit pour la plupart que de la canaille, il loua à la Friperie des Justes-au-Corps gris pour les revêtir, afin que le Roi fit plus d'attention à ces Manans.

Le Placet fut présenté, & renvoyé à M. l'Archevêque qui en rendit compte au Roi, en lui faisant son plan comme il prétendoit s'y prendre pour débrouiller cette affaire, disant que s'il étoit prouvé que ce Curé tombât du mal caduc, & que l'assassinat fût reconnu une imposture, il prendroit des mesures pour l'exempter de la punition publique : que si au contraire cet assassinat étoit prouvé, il abandonneroit au bras seculier le jugement des Coupables.

Et pour mieux jouer son rolle, il demanda pour Adjoint M. Hotman, afin que ce Magistrat pût faire toutes les démarches & procédures nécessaires, d'autant mieux que le Roi l'avoit déja choisi pour s'instruire de cette affaire, & qu'il lui en rendit compte. Le Roi lui accorda tout ce qu'il voulut, ainsi trompé par son Archevêque, qui revint triomphant rendre compte de tout chez *la Cathédrale*; & le P. Mainbourg racontoit fidelement à l'Abbé de la Mothe tout ce qui se passoit, & celui-ci au Curé.

L'Archevêque donc en conséquence de cet ordre du Roi, engagea M. Hotman d'aller chez le Commissaire de la Marre, pour lui commander de la part de Sa Majesté de lui remettre la minute de la plainte du Curé, & de l'information & de la déposition des Témoins. Le Commissaire, homme ferme & bien instruit de ses devoirs, la refusa; & comme il se vit pressé, il offrit à M. Hotman d'aller sur le champ avec lui la remettre entre les mains du Roi. Cette réponse n'étant pas du goût de M. l'Archevêque & de M. Hotman, ce dernier écrivit une Lettre très-pressante à M. le Lieutenant Criminel, & à M. Robert Procureur du Roi, de le venir trouver, & d'apporter avec eux tout ce qu'ils avoient de papiers & procédures à leur Greffe concernant cette affaire. Ils obéirent à cet ordre, & étant entrés dans le Cabinet de M. Hotman, il se mit devant son Bureau, leur fit déposer dessus tous les papiers, en leur demandant bien s'ils n'en avoient oublié aucun, & sur-tout l'information sur le mal caduc; & feignant de les parcourir, il mit le tout à côté de lui, & leur dit que le Roi vouloit que cette affaire fût

anéantie, & qu'il n'en parût jamais aucun veſtige par écrit.

Alors les deux Magiſtrats lui repréſenterent tout ce qu'ils purent pour ſe diſpenſer de conſentir à une telle violence; que leur Greffe étoit un dépôt ſacré auquel on ne touchoit jamais; qu'on leur avoit remis depuis peu un Mémoire pour interroger les coupables; que le Curé les avoit aſſurés que par ce nouvel interrogatoire on découvriroit infailliblement un fait que le Roi avoit un très-grand intérêt perſonnel de ſçavoir. Ils dirent tout ce qu'ils durent dire, & ils ne réuſſirent pas, étant obligés d'abandonner cette procédure, & de ſe retirer.

L'Abbé de la Motte avertit enſuite M. le Curé que M. Horman devoit aller à Ruel lui enlever toutes les Piéces qu'il pouvoit avoir en main pour juſtifier ſon aſſaſſinat, & qu'il eût à en faire des doubles pour lui ſervir après ces enlevemens. Cet Intendant écrivit donc au Curé qu'un tel jour & à une telle heure il ſe rendroit à Ruel, & en même temps la même choſe au Syndic de la Paroiſſe, afin qu'il trouvât les Habitans aſſemblés. Le Chanoine de Saint Honoré le dit au Prêtre ſcandaleux, & celui-ci fit mettre un de ſes Emiſſaires au Clocher pour carillonner du plus loin qu'il appercevroit le Carroſſe de l'Intendant, enſorte qu'à ſon arrivée il trouva tout ce peuple aſſemblé.

Après quelques duretés qu'il dit en deſcendant de Carroſſe à M. le Curé, on le conduiſit dans la Maiſon qu'on lui avoit préparée; & là il prit des mains de M. le Curé les piéces qu'il avoit, après les lui avoir fait cotter & parapher par premiere & derniere; puis le fit retirer pour écouter les Habitans. Le Bedeau depoſa que M. le Curé tomboit du haut-

mal, & sa dépoſition fut groteſque. Un Laquais de l'Intendant qui étoit venu avertir à l'oreille M. le Curé d'appeller ſon Maître *Monſeigneur*, le vint trouver dans le Jardin où il s'étoit retiré, & lui apprit que les plaintes des Manans ſe réduiſoient à dire qu'il tomboit du mal caduc, & qu'il prit ſes meſures là-deſſus. Il rentra en trouvant encore quelques Payſans dans la Salle ; il fit fermer la porte par ce Laquais, & ſomma ces Payſans de dire ce qu'ils penſoient de ſa conduite. Ils rendirent témoignage à la vérité, & aſſurerent qu'elle étoit irréprochable, & que ce n'étoit que de la canaille ſuſcitée par le Procureur Fiſcal qui avoit parlé. M. le Curé pria M. Hotman d'écrire leur dépoſition ; ce qu'il refuſa, & lui dit de ſigner ſon Procès-verbal. Il demanda de le lire, ce qui lui fut encore refuſé. Et enfin voyant que le Secretaire alloit écrire qu'il avoit refuſé de ſigner, il le ſigna. Etant dans la rue il pria M. Hotman d'entrer dans une maiſon, & d'écouter la dépoſition d'un pauvre Moribond, qui avoit fait amande honorable de tout ce qu'il avoit dit contre ſon Curé ; mais il lui dénia encore cette juſtice.

Auſſitôt qu'il fut parti, les ſéditieux environnerent M. Blache, le conduiſirent juſqu'à ſa porte, en l'outrageant de paroles & de coups, & ſitôt que ſa porte fut ouverte, un d'eux lui donna un ſi grand coup de poing dans le dos, qu'il tomba ſur ſes mains tout étendu. La douleur le ſaiſit, il verſa un torrent de larmes ; & étant entré dans ſon Egliſe, il ſe proſterna devant le Saint Sacrement ; & Dieu le conſola, lui rappellant ces paroles : *Le Serviteur n'eſt pas plus que ſon Maître ; s'ils m'ont perſécuté, ils vous perſécuteront.*

Toute cette scene se passa le 18 de Décembre 1676, & l'ordre de M. Hotman à M. le Curé de se tenir prêt à lui remettre tous ses Papiers, subsiste encore en original.

M. l'Archevêque médita ensuite une Ordonnance avec *Colin* pour parvenir à la délivrance du dépôt des cent Louis qui étoient entre les mains du P. Mainbourg. Elle contenoit en substance, que le Curé de Ruel ayant rendu inutiles ses soins pour terminer l'affaire scandaleuse arrivée dans sa Paroisse, il ordonne que lui & tous ses Prêtres se retirent dans un Séminaire pour y reprendre un esprit de paix, en attendant que le Procès soit jugé; & cependant il leur interdit toutes fonctions sur les Lieux. Elle est du 9 de Janvier 1677.

Sur cette Ordonnance M. Hotman dressa un Arrêt en commandement, par lequel, sur le vu de toutes les Pièces, le Roi confirma cette Ordonnance, & ordonna qu'elle seroit exécutée selon sa forme & teneur; & au cas qu'il y eût de la part du Curé appel comme d'abus, Sa Majesté s'en réservoit la connoissance, & l'interdisoit à toute autre Jurisdiction. Cet Arrêt est du 25 de Janvier de l'année 1677.

M. Hotman alla lui-même le faire exécuter le Dimanche 31 du même mois, contre toutes les regles, & il se fit accompagner de M. Benjamin Official de Paris. Ce fut avec un grand appareil. Un Exempt de la Prévôté, & deux Hoquetons, marchoient devant l'Intendant. *Colin* fut aussi de la partie, & prit soin de donner à dîner à Ruel à cette célebre Compagnie. On y arriva lorsque M. le Curé aspergeoit l'Eau bénite dans son Eglise; il avoit été averti de cette visite par M. l'Archidiacre: il

donna l'Eau bénite aux deux Chefs, le Peuple chantant *Hyſopo & mundabor*, & pour compliment il leur dit : *Mundi eſtote.* Pendant la Meſſe ils firent monter le Vicaire en Chaire pour annoncer la Fête de la Purification, & publier quelques Bancs, & rendirent par-là inutile le projet du Curé de faire un Prône ſur l'injuſtice qu'on lui alloit faire. Après la Meſſe ils le firent venir dans ſa Salle, où l'Ordonnance de l'Archevêque lui fut lue & ſignifiée. L'Official l'apoſtropha rudement, & dans le ſens de l'Ordonnance, quoiqu'il eût toujours trouvé la Procédure irréguliere, & s'étant défendu de cette corvée, & voulant que le Procureur y vint ; mais l'Archevêque lui dit que ſa qualité d'Official convenoit mieux à M. Hotman, & qu'en rendant compte au Roi de ſon action, il demanderoit un Evêché pour lui.

M. Hotman lui parla enſuite, & fit lire tout haut l'Arrêt par un de ſes Gardes, & le lui remit avec la ſignification.

M. le Curé garda toujours le ſilence juſqu'à ces paroles de M. Hotman, s'il prétendoit appeller comme d'abus. Alors il reprocha à tous deux la différence de ſentimens où il les voyoit d'avec ceux qu'ils lui avoient ci-devant témoignés ; & il leur dit, que s'il pouvoit eſpérer d'aller lui-même plaider ſa cauſe au pied du Tribunal du Roi, il n'héſiteroit pas d'appellier ; mais comme il ſeroit renvoyé devant M. Hotman, qui ne lui rendroit pas meilleure juſtice que celle qu'il faiſoit, il appelloit au Tribunal de Dieu, où il les citoit tous deux. Ils ſe prirent à ſourire, & ſe moquerent de ſa citation. Benjamin mourut peu de temps après d'une mort précipitée ſans avoir reçu aucun Sacrement, & Hotman le ſuivit de près.

Ces deux Chefs allerent enſuite dîner dans une maiſon Bourgeoiſe où *Colin* les attendoit, & où ſe trouva auſſi le Chanoine. Et l'Exempt & les deux Gardes obligerent le Curé de ſortir de ſa maiſon, ſans vouloir lui donner le temps de manger ſeulement un morceau, & le conduiſirent hors le Bourg juſqu'au chemin de Saint Germain à Paris, où paſſant un Carroſſe Bourgeois, l'Exempt le fit arreter, & dit à ceux qui étoient dedans, qu'on feroit plaiſir au Roi de donner une place : que c'étoit le Curé de Ruel que Sa Majeſté chaſſoit de ſa Cure. On accepta cette propoſition, & on le conduiſit à Saint Sulpice.

Le lendemain étant accompagné de M. de Pouſſé ſon Curé, il fut à l'Audience de M. l'Archevêque, qui du plus loin qu'il vit M. Blache, courut à lui & le baiſa des deux côtés, lui témoignant qu'il étoit bien fâché de ce qui étoit arrivé, &c. La converſation fut tout-à fait comique de ſa part, & ſitôt qu'il les eut congediés, il envoya Morange ſon Secretaire lui dire que ſon Maître venoit de recevoir les ordres du Roi, & qu'il falloit que dans un jour M. le Curé de Ruel réſignât ſa Cure, ſinon qu'il y avoit une Lettre de Cachet pour l'envoyer plaider à Quimpercorentin.

On lui propoſa une permutation avec un certain Docteur de Navarre, qui avoit une Chapelle dans le Dioceſe qui pouvoit valoir 200 livres, & la Cure valoit alors environ 3000 livres. M. de Pouſſé, pour éviter la Lettre de Cachet, engagea M. Blache à donner ſa démiſſion pure & ſimple.

Morange s'étant retiré, parut auſſi-tôt un Paroiſſien de Ruel qui apportoit une Lettre à ſon Curé de la part de M. Rivet,

Supérieur des Prêtres de Saint Lazare ; qui étoit venu à Ruel desservir la Cure, par laquelle il lui marquoit que plusieurs gens de la canaille excités par le Prêtre scandaleux, étoient venus sur le minuit enfoncer la porte de son Presbytere, & celle de son Cabinet, & avoient pillé tout ce qu'il avoit de meilleur. Que son domestique qu'il avoit laissé pour garder sa maison, avoit été si cruellement outragé, voulant crier aux voleurs, qu'il avoit été obligé de lui administrer l'Extrême-Onction.

M. le Curé courut aussi-tôt à l'Archevêché ; & M. l'Archevêque croyant qu'il lui apportoit sa démission, vint à lui dans le moment. Mais aux premiers mots de ce désastre, il lui tourna le dos, & le renvoya à M. Hotman. Il se rendit chez cet Intendant pour lui porter sa plainte de cet attentat, & il fut surpris de le trouver tout un autre homme, le recevant aussi humainement que lorsqu'il vint au chevet de son lit, au premier bruit de son assassinat. Il lui dit qu'il n'avoit agi en ceci que par les pressantes sollicitations de l'Archevêque, qui lui avoit taillé tous ses morceaux, l'ayant assuré qu'il avoit les ordres du Roi pour se conduire ainsi ; qu'il avoit même fait dresser l'Arrêt par un Commis de M. de Seignelai, que lui Hotman lui avoit fait signer son Procès-verbal sans le lire, parce qu'effectivement il n'y avoit rien dedans qui lui pût préjudicier. Que sur ce vol il pouvoit se pourvoir au Châtelet, mais que l'Archevêque avoit une Lettre de cachet qui l'enverroit à la porte de l'Enfer. Que le Syndic de Ruel étoit venu pour lui présenter une Requête

au

au nom des Habitans contre lui, disant qu'il avoit fait arracher une vigne, & qu'ils demandoient qu'il la payât au profit de la Cure ; mais qu'il avoit fait chasser ce Syndic par ses laquais. Et enfin il le reconduisit, l'accompagnant jusqu'à la porte de la rue en lui donnant mille marques de bonté.

En sortant de chez M. Hotman, il retourna à l'Archevêché ; mais les Suisses l'envoyerent au Diable chercher Dieu : ce fut leur expression impie ; ajoutant que M. l'Archevêque ne vouloit plus voir ni entendre parler du Curé de Ruel ; qu'il n'avoit qu'à changer de nom, s'il vouloit trouver chez lui l'entrée libre. Cette insolente réponse l'obligea d'aller chez M. l'Abbé de la Mothe pour le prier de voir M. l'Official, lequel repondit que pour un empire il n'iroit pas parler du Curé de Ruel à M. l'Archevêque ; mais qu'il pouvoit envoyer quelqu'un sur les lieux prendre ses gros meubles. Il suivit ce conseil, mais ses charrettes étant prêtes à marcher, la canaille survint, qui en plein jour pilla impunément & rompit tout ce que la nuit avoit dérobé à leur fureur. Celui qu'il avoit envoyé pour cette expédition lui rapportant cette nouvelle, M. Blache répondit : *Nudus egressus sum ex utero matris meæ, & nudus revertar.*

Si maintenant vous voulez, Monsieur, faire quelque attention à tout ce que je viens de vous raconter, je m'assure que vous demeurerez d'accord qu'on ne peut guère imaginer une plus vilaine intrigue de la part du feu Archevêque de Harlai, ni une plus grande violence faite à la Justice, de la part de M. Hotman. Mais Dieu a sans doute permis

toute cette conduite pour prouver que les Complices du déteſtable attentat contre la perſonne du Roi, n'ont rien négligé pour ſe délivrer d'un homme qui étoit à toute heure en état de les convaincre de leur crime : & par-là ils ont donné une preuve preſqu'indubitable de leur exécrable complot. Mais ce que j'ai encore à vous dire vous convaincra de plus en plus, & de l'importance du ſervice que M. Blache a rendu à toute la Famille Royale, & de l'énorme injuſtice qu'il ſouffre pour avoir oſé publier que trois Jéſuites l'ont voulu perſuader de ne pas rendre ce ſervice.

Il a ſouvent fait cette réflexion, que ce fut par un ordre de la Providence que l'Ordonnance de l'Archevêque & l'Arrêt du Conſeil qui le chaſſoient de Ruel, ne déterminoient point le Séminaire où il ſe devoit retirer : ce qui lui fit choiſir naturellement celui de Saint Sulpice, où il reprit, le même jour qu'il quitta Ruel, 31 de Janvier 1677, les mêmes fonctions de Prêtre habitué & de Confeſſeur qu'il y faiſoit auparavant.

Il arriva donc que M. le Duc de Saint-Aignan étant venu loger ſur cette Paroiſſe au terme de Noël précédent, la veille de l'Annonciation de l'Incarnation du Verbe, Madame la Ducheſſe de Saint-Aignan & toute ſa Maiſon vint dans ſa Chapelle ſe confeſſer à lui. Elle & toute ſa ſuite fut ſi pénétrée de tout ce que la grace avoit opéré dans leur cœur par le miniſtere de ce Confeſſeur, qu'en ayant fait le récit à M. le Duc, il vint le ſur-lendemain pour le prier d'être auſſi le ſien. M. Blache le lui accorda à trois conditions : 1°. Qu'il ne lui offriroit jamais rien. 2°. Qu'il ſuivroit à la lettre tout ce qu'il lui diroit

pour le guider dans la voie de son salut. 30. Que si son rang étoit capable de l'amollir, ils se quitteroient réciproquement. On dira ici seulement en passant que M. le Duc le quitta effectivement trois fois depuis le mois de Mars 1677, jusqu'à un peu de temps avant sa mort, mais aussi qu'il est toujours revenu lui annoncer qu'il avoit tort.

Depuis cette connoissance de M. le Duc de Saint-Aignan, trois années s'écoulerent sans que M. Blache songeât à autre chose qu'à s'acquitter des devoirs de son état. Mais en 1680 M. l'Evêque d'Héliopolis le voulant emmener avec lui à la Mission de Siam, il se disposoit secretement à partir, lorsque M. de Saint-Aignan s'en étant apperçu, il fit son possible pour le retenir.

Cette demarche jointe à celle qu'il fit en 1674, & que je vous ai ci-devant racontée, Monsieur, pour s'enroller dans cette même Mission de Siam, doit, ce semble, suffisamment vous convaincre du grand désintéressement de M. Blache, qui n'attendant que de Dieu seul la récompense du service important qu'il avoit rendu au Roi, ne cherchoit qu'à s'éloigner, peut être pour toujours, d'un lieu où il pouvoit en recevoir, & où il étoit même juste qu'il en reçût une très-considérable de la part des hommes. Mais se contentant d'avoir fait son devoir dans toute son étendue, il avoit épargné les Conjurés jusqu'au point de cacher leurs noms avec beaucoup de soin depuis le jour qu'il avoit été obligé de donner avis à la Cour de leur exécrable dessein. Ce qui doit faire encore éclater sa modestie & la délicatesse de sa conscience.

Il survint une occasion qui obligea M. l'E-

vêque d'Héliopolis de partir ſans M. Blache ; mais en partant il l'engagea d'aller à Rome découvrir au Pape Innocent XI une intrigue ſourde de certains François traveſtis, logés chez le Signor Favoriti, & ſoudoyés par un Evêque de France, fameux dévot de profeſſion. Ils brouillerent ſi bien le Sacerdoce avec l'Empire, que le Pape en haine de la France favoriſa le Prince Clément de Baviere au préjudice du Cardinal de Furſtemberg. Ce qui fut cauſe, comme l'a toujours aſſuré M. Blache, de l'uſurpation du Royaume d'Angleterre par le Prince d'Orange ; & par conſéquent la ſource de toutes les guerres dont celle que nous ſentons encore aujourd'hui, eſt une malheureuſe ſuite.

M. l'Archevêque & le P. la Chaiſe approuverent tous deux ſéparément ſon voyage à Rome, pour lequel M. d'Héliopolis avoit écrit au Cardinal Cibo. Ils approuverent auſſi la harangue qu'il devoit faire au Pape. Mais malgré toutes ces avances qu'ils avoient été obligés de faire publiquement, ils firent ſi bien qu'ils l'empêcherent de partir, dans la vue de leur intérêt particulier qui leur fit abandonner celui du Roi & de l'Etat ; ce qui arriva vers la fin de Novembre 1680.

Au mois de Juillet 1681, M. le Duc de S. Aignan par ſes continuelles ſollicitations lui arracha à la fin ſon ſecret ſur le ſervice qu'il avoit rendu au Roi. Ce Seigneur étoit très-délicat & tendre ſur ce qui regardoit la perſonne de Sa Majeſté, & un jour converſant avec M. Blache ; il lui racontoit tout ce que cette tendreſſe lui avoit fait entreprendre pour faire quelque choſe d'agréable au Roi ; ajoutant qu'il ne pouvoit s'empêcher d'aimer

& d'eſtimer ceux qui avoient les mêmes ſentimens que lui, juſques-là qu'il emploieroit volontiers tout ſon bien pour récompenſer une perſonne qu'il ſçauroit avoir rendu ſervice au Roi, ſans en avoir été récompenſé. Il échappa à M. Blache de dire qu'il en connoiſſoit une de cette ſorte ; auſſi-tôt le Duc le preſſa de la lui faire connoître ; il s'en défendit pour cette fois d'une maniere aſſez plaiſante ; car ne pouvant plus tenir contre ſes empreſſemens, il s'échappa de lui, ſortit bruſquement de la chambre, & l'enferma pour l'empêcher de courir après lui, en tournant la clef de la porte ; & quand il eut paſſé la premiere antichambre, il dit à ſes gens qu'on allât à lui. M le Duc lui joua quelques jours après un autre tour : car étant allé le ſurprendre dans ſa chambre, il s'y enferma avec lui, & s'étant jetté à ſes genoux, il lui dit qu'il ne le quitteroit pas qu'il ne lui eût tout expliqué. Il fut donc obligé de le lui promettre ; mais il voulut auparavant avoir le contentement de M. le Curé de Saint Sulpice ; après quoi il lui déclara comment il avoit eu le bonheur de ſauver la vie au Roi & à Monſeigneur, ſans pourtant lui nommer les coupables, étant convenu avec M. de Saint Sulpice qu'il ne les nommeroit qu'au Roi ſeul, ſi Sa Majeſté le déſiroit, en cas qu'elle ne s'en reſſouvînt pas, ou à M. le Tellier qui étoit encore vivant.

M. de Saint-Aignan bien inſtruit de toutes les circonſtances de ce ſervice, par le témoignage qu'il en voulut auſſi avoir de M. de Pouſſé, qui autoriſoit ce que M. Blache lui avoit raconté de Madame la Ducheſſe d'Aiguillon, & de M le Tellier, alla auſſi-tôt à

Saint-Germain, où le Roi faisoit encore son sejour ordinaire; & un matin avant que le Roi sortît du lit, il fit à Sa Majesté le récit de tout ce qu'il venoit d'apprendre, ce qu'il continua encore après le lever. Après quoi il écrivit une Lettre à M. Blache, datée du 6 Juillet 1681, par laquelle il lui marquoit que le Roi s'étoit parfaitement bien ressouvenu, & de la nature du service & des circonstances qui l'avoient accompagnées, & que sur ce recit le Roi avoit témoigné de très-bons sentimens en sa faveur, jusques-là que Sa Majesté lui avoit ordonné de revenir à Paris ce jour-là même pour lui faire le récit de ce qui s'étoit passé, ce qu'il exécuteroit après son dîner. Cette Lettre lui fut apportée par un Exprès, mais le Roi ayant apperçu M. de Saint-Aignan la même matinée, lui demanda pourquoi il n'étoit pas encore parti pour aller témoigner ses sentimens à M. Blache. Cette attention du Roi obligea le Duc de partir sur le champ, & il arriva à Paris dans sa chambre, dans le moment que son Gentilhomme venoit d'en sortir pour lui remettre sa Lettre.

En entrant il lui dit qu'il ne le regardât pas comme son Pénitent, mais comme un Premier Gentilhomme de la Chambre, que le Roi lui envoyoit exprès pour lui dire qu'il se ressouvenoit très-bien du service important qu'un Particulier lui avoit rendu sans s'être voulu faire connoître; que Sa Majesté étoit ravie de sçavoir présentement que c'étoit lui, & qu'elle se ressouviendroit de lui en temps & lieu. Il lui raconta ensuite avec quelle attention le Roi l'avoit écouté, & toutes les demandes qu'il lui avoit faites, tant

ſur la nature du ſervice, que ſur ce que M. de Pouſſé en avoit dit, & enfin touchant ſa perſonne, demandant de quel caractere il étoit, ſa phyſionomie, &c.

M. le Duc repartit le lendemain pour aller rendre compte au Roi de ſa commiſſion ; & un jour après, qui étoit le neuvième du mois de Juillet, il écrivit à M. Blache tout ce que le Roi lui avoit témoigné de favorable à ſon ſujet. Cette ſeconde Lettre, comme la premiere, a été dépoſée avec ſon Teſtament en un lieu sûr ; d'où paroiſſant un jour, elles ſuppléeront au témoignage vivant que M. le Duc de S. Aignan pourroit rendre, s'il étoit encore au monde.

Quinze ou 20 jours après, le Roi ſe reſſouvenant de ce qui s'étoit paſſé, demanda à ce Duc pourquoi il ne voyoit point paroître devant lui M. Blache. Il répondit que n'en ayant point reçu d'ordre, il ne ſongeoit qu'à s'acquitter de ſes devoirs dans la Paroiſſe de Saint Sulpice. Alors Sa Majeſté lui ordonna de retourner à Paris, & de l'amener dans ſon carroſſe, voulant connoître ſa perſonne.

La Providence permit ſans doute pour le ſalut de M. Blache, que ce fut un Jeudi au ſoir que M. de Saint-Aignan le mena à S. Germain pour paroître le lendemain Vendredi au lever du Roi, jour de l'Audience de l'Archevêque & du P. la Chaiſe, qui ayant été témoins de l'accueil favorable, & de la diſtinction très-ſinguliere que Sa Majeſté fit de ce ſimple Prêtre, conçurent contre lui, chacun à leur maniere, une jalouſie ſecrette qui les porta dans la ſuite l'un & l'autre, tantôt conjointement & tantôt ſéparément, à lui faire ſouffrir tous les maux qui ont exer-

ée sa patience, & sa vertu, dont la prison qu'il souffre présentement n'est qu'une suite.

L'Archevêque survint comme il attendoit encore dans l'antichambre : surpris de le voir là en habit long, il s'approcha de lui, le questionnant pour tâcher d'en apprendre la cause : & dans le temps que M. Blache commençoit à lui donner quelques réponses indécises pour lui cacher sa marche, l'Huissier ouvrit un des battans de la porte de la Chambre du Roi, & appella tout haut ce Prêtre par son nom. La foule des Courtisans s'ouvrit alors pour le laisser passer. M. le Duc de la Rochefoucault le précéda & l'Archevêque le suivit, fort étonné de cette distinction, & de le voir entrer avant tous les Seigneurs à brevets. Le Roi étant encore au lit, le Duc de S. Aignan plaça M. Blache à deux pas du fauteuil où le Roi devoit s'asseoir ; & lui marqua de faire seulement une profonde révérence, sans rien dire, dès que le Roi s'approcheroit ; & qu'après le lever, Sa Majesté lui diroit les choses les plus gracieuses. Le Roi arrivé & s'étant assis, Sa Majesté lui dit en propres termes : *Monsieur l'Abbé, je suis ravi de vous voir* : paroles qui firent alors dans son cœur toute l'impression qu'elles devoient faire. Il n'y avoit dans ce moment que Monsieur le Duc de la Rochefoucault à la gauche du Roi, & M. l'Archevêque à la droite, avec M. le Duc de Saint-Aignan, & M. de la Vienne ; ensuite les entrées se firent, & dans un instant cet Abbé se vit environné d'un grand cercle ; en sorte qu'il étoit l'objet de la surprise de tous les Courtisans, qui ne pouvoient comprendre la cause d'une distinction dont ils n'avoient jamais été témoins.

Ce qui augmenta leur surprise, fut d'observer que le Roi ne cessa point durant son lever d'avoir la vue fixe sur ce Prêtre ; ce qui l'obligeoit de détourner la sienne par respect, & de regarder l'Archevêque, à qui il voyoit le visage changer de couleur, parce qu'il ne comprenoit pas comment & pourquoi le Roi faisoit tant d'honneur au pauvre Curé de Ruel, qu'il avoit chassé de sa Cure avec tant de honte & d'inhumanité, & fait conduire, comme un criminel, entre un Exempt & deux Gardes de la Prévôté ; & ne sçachant s'il n'étoit pas là pour former contre lui ses justes plaintes. Ce spectacle produisit chez l'Archevêque le changement incroyable qui arriva dans son esprit en faveur de ce nouveau Favori.

Le lever étant fini, M. de St. Aignan suivit le Roi dans son Cabinet. Sa Majesté lui témoigna qu'elle avoit observé M. Blache tout à loisir ; qu'il l'avoit pénetré jusqu'au fond de l'ame ; qu'il souhaiteroit que tous les Ecclésiastiques de son Royaume lui ressemblassent ; que sa physionomie lui revenoit extrêmement, & qu'il ne s'étonnoit pas qu'ayant trouvé une si importante occasion de lui rendre service, que celle dont il s'agissoit, il l'eût fait avec autant de joie que d'adresse. Alors le Duc prit occasion de dire au Roi que cet Abbé avoit en main un moyen sûr de faire connoître au Pape qu'il y avoit des Gens à Rome qui l'animoient mal à propos contre la France. Il ajouta qu'il s'offroit d'aller à Rome, sur qu'il étoit de tout appaiser, les brouilleries n'étant pas alors si fort échauffées ; & que si Sa Majesté le souhaitoit, M. Blache lui communiqueroit le secret qu'il emploieroit.

La reponſe de Sa Majeſté fut, qu'elle » ſçavoit bon gré à cet Abbé de l'offre qu'il faiſoit d'aller à Rome; qu'elle ne doutoit point » qu'il ne réuſsît dans tout ce qu'il voudroit » entreprendre pour ſon ſervice, après la preuve qu'il lui avoit donnée de l'avoir préſervé » du poiſon : mais qu'elle avoit réſolu par le » conſeil de l'Archevêque, & du P. la Chaiſe, qu'en cas qu'elle ne reçût pas de Rome » des réponſes telles qu'elle les attendoit, elle » convoqueroit une Aſſemblée générale du » Clergé, qui trouveroit des expédiens encore » plus ſûrs que ne pouvoit faire un Particulier. » Que cependant M. de S. Aignan le conduisît » chez M. le Tellier, alors Chancelier; qu'il » lui parlât de la Lettre qu'il lui avoit écrite » autrefois ſur le complot du poiſon; mais » qu'il ſe donnât bien de garde de lui dire un » ſeul mot de la connoiſſance qu'il pouvoit » avoir des brouilleries de Rome.

M. Blache ayant fait depuis attention à cette réponſe du Roi, & à l'obſtacle que l'Archevêque & le P. la Chaiſe inventerent pour rompre & faire échouer ſon voyage de Rome que M. l'Evêque de Héliopolis lui avoit conſeillé d'entreprendre, comme je l'ai ci-devant rapporté, a ſouvent aſſuré que cette réponſe de Sa Majeſté charge ces deux perſonnes de la plus grande infidélité dont des Sujets puiſſent être puniſſables, s'offrant au péril de mille vies de les en convaincre, & de le faire toucher au doigt, quand il développeroit ce fait tout au long; & qu'en préférant ainſi leurs intérêts particuliers à celui de leur Prince, ils ont été tous deux la cauſe de la premiere ſanglante guerre, dont la préſente n'eſt qu'une déplorable ſuite. Car outre la raiſon de l'Elec-

torat de Cologne, qu'on a ci-devant touchée, il y en avoit d'autres qu'il auroit suffisamment expliquées : qu'enfin la preuve de cette vérité se tire du témoignage que le Roi lui fit donner de l'acceptation de son offre d'aller à Rome, dont il lui sçavoit bon gré, & de la défense en même temps d'en rien dire à M. le Chancelier. Ce qui faisoit bien connoître combien l'Archevêque & le P. la Chaise avoient pris les devants, & ébloui les yeux de Sa Majesté par le projet de l'Assemblée du Clergé qu'ils avoient insinuée à Sa Majesté, & qui fut effectivement convoquée au mois d'Octobre suivant 1681, & dans laquelle l'Archevêque ne suivit que sa passion pour mortifier la Cour de Rome, & l'irriter contre la France.

On peut faire ici la reflexion, qu'un célébre & intrepide (a) Défenseur de la vérité s'est dans le même temps rencontré du même sentiment que Monsieur Blache, en protestant publiquement pour d'autres raisons contre cette Assemblée du Clergé, prétendant que cet Archevêque n'y pouvoit légitimement présider, & que lui & ses adhérans y alloient trahir les intérêts du Roi.

Il ne faut pas omettre que dans ce même temps du lever du Roi, M. le Duc de la Rochefoucault & M. le Duc de Saint-Aignan présenterent dans le Balustre de la Chambre du Roi M. Blache au Pere la Chaise, qui lui fit l'accueil le plus favorable, avec promesse de lui rendre tous les services qu'il pourroit auprès de Sa Majesté.

Quelques jours après, M. de Saint-Aignan, suivant la commission qu'il en avoit reçue de

(a) M. Jean le Noir, Théologal de Séez.

Sa Majesté, le conduisit à l'Audience que donnoit à Paris le Pere Confesseur, où ce Duc crut devoir apprendre à ce Pere la cause secrete de la distinction que le Roi avoit faite à M. Blache dont il avoit été témoin à Versailles. Il lui dit donc que ce grand honneur étoit fondé sur ce qu'il avoit été assez heureux de sauver la vie au Roi, & à M le Dauphin. A ces mots, le P. la Chaise parut étonné, & interrompant M. le Duc de St Aignan, il dit d'un ton embarrassé, & avec une contenance forcée, que le service étoit à la vérité considérable; mais qu'auprès des Grands, les plus grands services n'étoient pas toujours les mieux recompensés. Cette réponse bien différente des offres de service que ce Pere avoit faites, lorsqu'il ignoroit la cause de la distinction dont le Roi avoit illustré cet Abbé, lui fit conclure que son service important n'étoit pas du goût d'un Jésuite, quoique Confesseur du Roi: aussi jamais les suites que devoient avoir de si beaux commencemens, n'y ont moins répondu, par les artifices de ce Pere Confesseur, qui n'a que trop confirmé que cette conjecture de M. Blache étoit véritable; puisque pendant 14 ans il a supprimé tous les Placets qu'il présentoit au Roi; quoique Sa Majesté lui en eût remis plusieurs de sa propre main, & que M. le Duc de la Rochefoucault l'ait sollicité durant plusieurs années, & M. le Duc de St. Aignan jusqu'à sa mort, de donner à cet Abbé des marques de bienveillance; & qu'enfin ce Pere s'est déclaré plus ouvertement son ennemi en toutes rencontres; & je crois, Monsieur, que vous en serez persuadé par tous les faits que j'ai encore à vous raconter.

M. Blache continua donc de se présenter quelquefois à Sa Majesté, qui prenoit plaisir à l'appeller son *Mardochée*, attendant l'effet de ses bontés, aidé ou plutôt sollicité à faire ces démarches par les avis de M. le Duc de St. Aignan & de M. de la Vienne, qui est devenu son ami intime, soit par le récit de ses aventures jusqu'au jour du grand honneur que le Roi lui fit, soit par tout ce qui lui est arrivé depuis, dont il a été lui-même témoin.

L'Archevêque, de son côté, voyant le bon accueil que le Roi lui faisoit toutes les fois qu'il se présentoit à Sa Majesté, & ayant appris d'ailleurs qu'il lui avoit rendu deux bons offices, en exerçant les fonctions de son Ministère dans la Paroisse de Saint Sulpice, en empêchant que deux histoires scandaleuses de cet Archevêque ne fussent portées aux oreilles du Roi & de la Reine, voulut devenir de ses amis. Il l'envoya chercher, & eut avec lui une grande conversation à l'Archevêché, dans laquelle l'Abbé fit une remontrance vive & chrétienne au Prélat sur sa vie scandaleuse, jusqu'au point qu'il l'attendrit; l'Archevêque lui promit de s'amender, & lui fit toutes les caresses imaginables pour le remercier des deux services qu'il lui avoit rendus, & pour gagner son amitié. L'Abbé ne manqua pas de lui reprocher la conduite qu'il avoit tenue à son égard chez Madame de Bretonvilliers, à la sollicitation de *Colin* & du P. Mainbourg, pour faire gagner cent louis d'or à la femme de chambre de cette Dame; la calomnie qu'il avoit inventée de supposer au Roi, sans aucune apparence de fondement, qu'il tomboit du mal caduc, pour confirmer un Arrêt qui appuyât son

Ordonnance ; il lui rappella auſſi l'iniquité de la conduite de M. Hotman. Enfin ils s'expliquerent à cœur ouvert ſur le mécontentement réciproque qu'ils avoient du P. la Chaiſe, qui alors venoit de faire échouer les ſollicitations de M. Blache pour obtenir l'Abbaye de S. Vincent de Metz.

Ceci ſe paſſa en 1683, & l'Archevêque lui conſeilla de ne ſe point décourager, & de demander au Roi d'être député du ſecond Ordre à l'Aſſemblée prochaine du Clergé, lui diſant que le P. la Chaiſe n'ayant rien à voir ſur cette matiere, il lui promettoit de faire réuſſir ſa demande. Il fit ſes ſollicitations, & le Roi donna ordre à l'Archevêque d'écrire de ſa part aux Evêques de la Province de Dauphiné de le députer : ce que ce Prélat exécuta magnifiquement. Je pourrai, Monſieur, vous en donner des preuves à la fin de cette Lettre. L'Evêque de Grenoble, le Camus, s'y oppoſa, voulant nommer le Camus ſon neveu, fils du premier Préſident de la Cour des Aides. L'Evêque de Valence, Conac, fit la même tentative pour ſon neveu, depuis Evêque de Die ; & cet Evêque en ayant fortement ſollicité le Roi, Sa Majeſté n'eut point d'égard à ſa priere, & confirma ſon ordre en faveur de l'Abbé Blache, au grand regret encore du P. la Chaiſe, qui vouloit députer un certain Abbé élevé chez un Archevêque de la même Province de Dauphiné, qui faiſoit ſonner bien haut ſa nobleſſe, aviliſſant beaucoup la naiſſance de M. Blache : ce qui obligea celui-ci de faire un arbre généalogique, par lequel il étoit prouvé qu'un de ſes Ancêtres, noble d'extraction, tenant le parti des Catholiques, avoit été ruiné par le parti Huguenot, dans lequel

étoient engagés les Parents & Ancêtres de l'Abbé favori de sa Révérence, qui ravageoient le Dauphiné, comme les Fanatiques ont fait de nos jours les Cévenes ; Que cet Ancêtre ruiné fut obligé de se retirer chez son Procureur à Valence, où il épousa sa fille, & la branche tomba depuis en roture, d'autres branches étant restées nobles, portant actuellement le même nom & les armes de M. Blache. M. de St. Aignan expliqua un jour cette Généalogie au Roi, tenant le papier à la main ; sur quoi Sa Majesté réitera ses bontés, & dit qu'elle la réhabiliteroit quand il voudroit.

La députation à la prochaine Assemblée étant donc certaine, le P. la Chaise en fut fort irrité, & jura alors la perte de M. B. Et pour consoler son Abbé noble, il lui promit qu'il le feroit monter à l'Episcopat. En effet, il a obtenu un Evêché qui lui donne rang au Parlement, & le fait asseoir sur les Fleurs de Lis.

Quelque temps après cette Députation, & sur la fin du mois de Novembre 1683, il découvrit une seconde entreprise tramée par la fameuse Empoisonneuse qui avoit été du complot de la premiere, pour faire périr par le poison Madame la Dauphine, & Monseigneur le Duc de Bourgogne, par des présents qu'elle projettoit de faire passer par le canal d'une certaine Revendeuse à la Toilette, qui y étoit la premiere trompée. Ce fut la vieille Femme-de-Chambre de cette forcenée Proserpine qui lui fit donner cet avis si important par une fille qui se vint confesser à lui, & cette fille avoit été aussi bien instruite du premier complot.

Il écrivit aussitôt à cette Empoisonneuse

sous le nom de l'Abbé Langlois, qui feignoit avoir appris ce second, & le premier complot, de l'Abbé Blache; & il prit cette voie pour la déconcerter dans cette damnable entreprise. Elle s'exhala en fureur contre lui, disant qu'il étoit Sorcier, & qu'il avoit des Diables familiers qui lui rapportoient tout ce qu'elle faisoit, qu'il étoit né pour la perdre, qu'elle avoit employé tout son art pour le perdre lui-même, sans y avoir pu réussir. Cela lui fut rapporté par les soins de la vieille Femme-de-Chambre intime confidente de sa Maîtresse, laquelle sur cette Lettre disparut quelque temps après, sans qu'on pût sçavoir où elle s'étoit retirée.

Il prit le parti en même temps d'écrire sous le même nom feint de l'Abbé Langlois, mais de sa propre main, à M. le Chancelier le Tellier, lui envoyant copie de la Lettre qui avoit été écrite à cette Proserpine, le faisant ressouvenir de tout ce qu'il lui avoit autrefois dit du premier complot, & le priant de prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'exécution de cette seconde entreprise; & de lui donner un signal comme il étoit content de l'avis qu'il lui donnoit, & s'il désiroit de plus grands éclaircissements sur ce fait. Que pour cela, en cas qu'il ne désirât rien davantage, & pour marquer qu'il étoit persuadé du second service qu'il rendoit au Roi & à toute la Famille Royale dans cette occasion, il ordonnât que la premiere Lettre de la prochaine Gazette G fût imprimée en rouge: que si elle étoit en noir, ce seroit une marque qu'il désiroit qu'il l'allât trouver pour lui dire de bouche ce qu'il lui avoit écrit, l'avertissant néanmoins qu'il ne pourroit pas nom-

mer & dénoncer la perſonne qui lui avoit découvert toute la trame, ce ſecret lui ayant été confié ſous le ſceau de la Confeſſion, mais ſeulement avec conſentement qu'il prit toutes les meſures qu'il jugeroit à propos, & les plus convenables pour en empêcher l'exécution.

M. le Chancelier ſe trouvant ſatisfait de tout ce qui lui avoit été écrit, exécuta le premier ſignal; le G. de la Gazette ſuivante fut imprimé en rouge (& c'eſt la Gazette du 31 Décembre 1683.)

Impatient d'apprendre la réuſſite de ſon avis, M. Blache fut coucher à Verſailles pour ſe trouver au lever de M. de la Vienne, à qui on envoie la Gazette le Vendredi matin. Dès qu'il entra dans la Chambre, il vit ſur ſa table cette Lettre rouge, ce qui lui donna un merveilleux contentement. Il ſe retira bruſquement en priant ſeulement M. de la Vienne de ſe reſſouvenir qu'il avoit vu cette Lettre rouge, & qu'en temps & lieu il lui expliqueroit le myſtere. Il vint rendre graces à Dieu dans la Chapelle du Château, de la bénédiction qu'il avoit donnée à cette démarche; & pour mieux ſe contenir dans la joie qu'il avoit, il s'en revint paſſer 15 jours à Paris. Et comme il ne pouvoit pas avoir des preuves juridiques de la découverte de ce ſecond complot; & d'ailleurs le Roi étant ſuffiſamment perſuadé de l'importance du ſervice qu'il avoit rendu à Sa Majeſté, en faiſant avorter le premier, il prit le parti de garder le ſilence, ſe contentant du témoignage que M. le Chancelier & M. de la Vienne pouvoient rendre dans l'occaſion de ſon zéle & de ſa fidélité. Il voulut néanmoins dans une certaine occaſion montrer cette Gazette au G.

rouge au P. la Chaise, & lui en expliquer le mystere ; mais il lui tourna le dos brusquement, lui disant qu'il n'avoit pas le loisir de perdre du temps à entendre des fables de Gazette : ce qui le confirma dans la persuasion où il étoit que ces sortes de services n'étoient pas du goût de sa Révérence. Tout le mal de cette seconde entreprise tomba sur Mademoiselle Bensola, qui périt par le poison, pour avoir sans doute eu quelque connoissance de cet exécrable complot.

L'Archevêque continua de lui faire beaucoup de caresses pendant la tenue de l'Assemblée de 1685, & le pressoit fort de temps en temps de lui expliquer la nature du service qu'il avoit rendu au Roi ; desorte qu'un jour après bien des retranchemens pour s'en dispenser, il fut obligé de lui en faire le détail. Sur quoi l'Archevêque déclama fort contre le P. la Chaise & sa Société.

Après la mort de M. de St Aignan il disparut de Versailles, se renfermant dans les fonctions de son ministere à St Sulpice, où depuis la révocation de l'Edit de Nantes, qui fut signée en 1685, il fut chargé de l'instruction de plusieurs nouveaux Convertis ; ce qui lui donna occasion de découvrir plusieurs choses importantes concernant la guerre qui suivit bientôt, & le service du Roi, comme on le verra dans la suite. Cependant il voyoit de temps en temps & séparément M. l'Archevêque, & le P. la Chaise, qui étoient alors brouillés ensemble : & comme chacun de son côté, & surtout M. l'Archevêque, lui témoignoit qu'il avoit envie de lui rendre service, il s'attachoit à ce qui pouvoit leur faire plaisir pour les suivre dans leurs démarches, & s'assurer si leur

bonne volonté étoit effective. Mais s'étant réunis, il s'apperçut enfin qu'ils le jouoient, & qu'ils n'avoient rien tant à cœur, sur-tout le P. la Chaise, que de l'éloigner des bonnes graces du Roi, en faisant oublier, & rendant, s'il étoit possible, suspects & chimeriques les importants services qu'il avoit rendus.

Quant au P. la Chaise, il a souvent dit que par les habitudes qu'il avoit prises chez lui & auprès des Principaux RR. PP. de la Maison de St Louis, qu'il appelloit les *gros bonnets*, il avoit reconnu qu'il avoit rétabli la Banqueroute de leur Pere le Clerc, Procureur de cette Maison, & trouvé moyen d'y faire un superbe (*a*) Bâtiment, en exhortant tous les Prétendants aux Bénéfices de faire des aumônes à leur Maison & Colleges, dont on tenoit, dit-il, un rôle fort exact, tant à Paris que dans les Provinces, & les noms de ceux qui avoient le plus donné, qui étoient ensuite remis à sa Révérence, afin qu'ils ne fussent pas oubliés sur la Feuille de nomination aux Bénéfices.

Il racontoit à cette occasion, & pour prouver ce fait, l'histoire d'un certain Abbé de Ballemont, de Languedoc, qui ayant abandonné sa Terre aux PP. Jésuites de Toulouse pour trois mille livres seulement, quoiqu'elle en valût bien davantage, puisqu'on lui avoit promis un Evêché en Languedoc pour cette Terre, s'en vint à Paris à la suite du P. la Chaise pour solliciter l'exécution du marché. Mais l'affaire trainant un peu en longueur, il eut bientôt mangé ses trois mille livres ; & pres-

(*a*) En 1693 & 1698.

fant un jour sa Révérence de lui tenir parole en lui faisant avoir cet Evêché, elle lui répondit qu'elle avoit donné de bonnes arrhes au Coche pour le renvoyer dans sa Province. L'Abbé au bout de ses piéces, fréquentoit une certaine Dame Hollandoise qui donnoit à jouer dans la rue de Biévre, & s'appercevant qu'elle avoit quelqu'argent qui pouvoit bien lui convenir, il l'assassina, & la vola. Sur le soupçon qu'on eut que c'étoit lui qui avoit fait le coup, il fut arrêté & conduit au Châtelet. M. le Lieutenant Criminel (d'Effita) crut être obligé d'aller à Versailles rendre compte au Roi des reproches de cet Abbé, qui decouvroient toute l'intrigue, & chargeoient sa Révérence. Le Roi dit à ce Magistrat d'aller son chemin, qui fut de conduire ce malheureux sur l'échaffaud dressé dans la Place Maubert, où il fut rompu vif, & expira sur la roue.

Cette affaire fit du bruit à Versailles, & on vint rendre compte à la Maison de Saint Louis de ce qu'avoit dit le Lieutenant Criminel. Les Gros Bonnets firent aussitôt la leçon à sa Révérence, & la chargerent de dire au Roi que le Lieutenant Criminel leur avoit joué ce tour en haine de ce que le P. la Chaise n'avoit jamais voulu proposer à Sa Majesté le Curé de St Côme, frere de ce Magistrat, pour remplir un Evêché, parce que c'étoit un Janséniste outré : & le Roi le crut.

L'un de ces Gros Bonnets étoit le P. Magnan, qui se définissoit lui-même, *Banquier-Expéditionnaire en Cour de France pour la Cour de Rome, pour la validité des Brevets de dénomination du Roi à certains Bénéfices vacants qui sont sur la Feuille du P. Confesseur.* On voit quelques traits de son caractere dans une Lettre

que M. Blache écrivit à son Eminence M. le Cardinal de Noailles le 1er. Mars 1708, à l'occasion du bruit qui se répandoit alors du martyre de M. le Cardinal de Tournon, arrivé à la Chine.

Il racontoit aussi l'histoire du Sieur Simon, Peintre en pastel, que sa Révérence fit Abbé pour le recompenser de son Portrait. Ce Peintre voulut disputer un Bénéfice avec M. l'Abbé de Harlai, & dans le Procès il fut convaincu de fausseté sur la date de ses Provisions, mis au Fort-l'Evêque, & sur le point d'être envoyé aux Galeres, nonobstant les sollicitations de sa Révérence, qui obtint enfin son pardon de M. Boucherat, à condition de renoncer au Bénéfice.

On fit une Estampe sur ce Portrait, avec ces Vers au bas.

Le plus sage des Rois écoute ses avis,
De son cœur lui découvre en secret les mysteres:
Et mille Prétendans aux graces de LOUIS,
Attendent leur bonheur de ses soins salutaires.

Le Poëte en obtint une Abbaye de 4 à 5000 livres de revenu; mais M. Blache ayant fait comprendre le ridicule de ces Vers au P. de Goulaine, l'un des Gros-Bonnets, ils furent effacés.

On frappa aussi une Médaille au coin de sa Révérence. Sur le revers on y voyoit le Grand Prêtre Aaron, qui avoit à la main droite un Encensoir, & de l'autre il tenoit le rideau du Sanctuaire ouvert pour faire voir l'Arche, & pour Légende *Mihi Sancta patent*. Horrible orgueil & impiété! qui furent néanmoins recompensés d'une pension de mille écus, accor-

dées à ce Flatteur outré sur un gros Bénéfice.

Il prouvoit encore l'indignité de sa conduite par le choix qu'il faisoit des personnes qu'il revêtoit de Bénéfices, & par celle d'un certain Abbé de Camps, élevé par l'Archevêque d'Alby, Ceroni, & son héritier, qui à la faveur des médailles dont cette Révérence étoit fort entêtée, fut nommé Evêque, puis rayé & le Brevet rendu, par tout ce qui revint au Roi de sa mauvaise conduite.

Il alléguoit de plus plusieurs autres faits scandaleux de la maniere de vie de cette Révérence, tant publique que privée dans sa maison de Mont-Louis, où le Frere Julien avoit soin de lui faire trouver ce qui peut contribuer à une vie toute volupteuse, sensuelle & payenne, dont il a quelquefois été témoin.

Un jour il mit le Pere la Chaise sur l'article de ses trois Peres du Noviciat qui voulurent arrêter son zele, & l'empêcher de déclarer ce qu'il avoit appris du complot : & lui parlant aussi des cruautés de l'Archevêque dans son expulsion de la Cure de Ruel, le P. la Chaise lui reprocha d'une part de n'avoir pas suivi le sentiment de ces trois Peres Guilloré, Seigne, & le P. Recteur, lui disant qu'ils étoient des plus habiles, & qu'il auroit pu se laisser conduire par leurs avis. Il les lui représenta comme Gens sages & fort expérimentés dans tous les cas de conscience, quelque extraordinaires qu'ils soient, & dont les avis sont à suivre en toute sûreté, comme étant des Auteurs graves : & d'un autre côté il lui conseilla de présenter un Mémoire contre l'Archevêque sur la conduite qu'il avoit tenue à son égard dans

l'affaire de Ruel, mais sans y rien mêler de ce qui regardoit le complot.

Au lieu de suivre ce conseil, M. B. continua de voir l'Archevêque de temps en temps, & de le presser pour l'acquit de sa conscience de réparer le tort qu'il lui avoit causé en le faisant chasser de sa Cure de Ruel, ce qui l'avoit ruiné de fond en comble. L'Archevêque se sentoit pressé par ce motif, & par tous les autres services qu'il lui avoit rendus & qu'il lui rendoit même actuellement pour la conservation de sa réputation ; (car il venoit encore de l'avertir de l'infidélité de la Grissette, qu'il entretenoit au Fauxbourg Saint Germain, dont enfin il se détacha.) Il feignit d'entrer dans ses sentimens, & lui fit dresser un Mémoire dont il se chargea pour obtenir quelque chose de Sa Majesté. En effet le Samedi suivant au retour de Versailles il lui dit que le Roi lui avoit accordé une pension de 600 liv. sur sa cassette, dont il fut payé du premier quartier de 150 livres & en envoya la quittance à M. de la Vienne.

Le P. de la Chaise en étant aussi-tôt informé, raconta à M. Blache comment l'Archevêque s'y étoit pris auprès du Roi pour obtenir cette pension, & que c'étoit en le faisant passer dans l'esprit de Sa Majesté pour un séditieux qui étoit venu chez lui pour l'assassiner, & que bien loin que le service qu'il prétendoit avoir rendu à Sa Majesté, fût vrai, c'étoit au contraire un homme à se faire tirer à la queue de quatre chevaux. Cette Révérence offrit de réparer le tout, ce qui ne lui étoit pas difficile, quand une fois elle sçavoit par où le muid s'enfuyoit.

Monſieur Blache lui en fournit ſur le champ un moyen, en lui faiſant connoître qu'il avoit découvert une conſpiration ſuſcitée par le Prince d'Orange pour faire une repréſaille de la S. Barthelemy dans Paris, & dans tout le Royaume, le jour de la Fête-Dieu, quand tous les Catholiques ſeroient aſſemblés dans l'Egliſe, un moment avant que la Proceſſion du Saint Sacrement en ſortît. Qu'il avoit fait cette découverte par un nouveau Converti qui venoit à Confeſſe à lui, & qui logeoit l'Emiſſaire du Prince d'Orange, Porteur des Lettres circulaires pour l'exécution de cette entrepriſe, lequel étant tombé dangéreuſement malade, le nouveau Converti ſe ſaiſit de toutes ces Lettres, & les remit à M. Blache qui en envoya une à M. de Louvois, qui étoit alors au Siege de Mons avec le Roi, (c'étoit au mois de Mars 1691.) Sa Révérence parut entrer dans ce moyen, mais ne s'en ſervit pas pour rendre ſervice à notre Abbé.

Elle avoit juſqu'alors cherché toutes les voies pour ruiner l'Archevêque dans l'eſprit du Roi, comme elle avoit déja commencé en lui ôtant la part qu'il avoit dans la diſtribution des Bénéfices. Mais il commença à ſe réunir par le beſoin que ſa Révérence eut du Prélat pour obtenir des Lettres de cachet pour envoyer en exil les Docteurs de Douay, & par-là autoriſer les fourberies inſignes du Pere Vaudripont, en interdire la connoiſſance à M. l'Evêque d'Arras, & attirer au Conſeil du Roi cette affaire du faux Arnaud.

M. Blache ne s'apperçut point d'abord de cette réunion ; & il s'étoit paſſé dix-huit mois depuis que ſa Révérence lui avoit donné avis

du

du prix auquel l'Archevêque avoit obtenu la penſion, juſqu'au jour qu'il en fut perſuadé ; & dans cet eſpace de temps il alloit, de concert avec ſa Révérence, chez l'Archevêque les Mercredis dans le temps qu'elle y étoit, pour avoir la comédie du déguiſement de l'Archevêque ; mais il devenoit lui-même le ſujet de leurs riſées, ce qui dura trois ou quatre mois avant qu'il pût s'en appercevoir. Un jour enfin qu'il remit ſa Révérence ſur tout ce qu'elle lui avoit dit de la conduite de l'Archevêque, lorſqu'il en obtint la penſion, elle lui dit avec emportement que tout cela étoit faux, & qu'elle ne lui avoit jamais rien dit qui pût faire tort à M. l'Archevêque.

L'Abbé piqué au vif de cette fourberie, le quitta dans la réſolution de ne le plus jamais voir, & alla conſulter le P. Bobinet ſon Confeſſeur, ſous une eſpece empruntée, s'il pouvoit faire connoître au Roi la mauvaiſe conduite de ſa Révérence. Le P. Bobinet décide qu'oui, déclarant ſur l'expoſé que Titius, (c'étoit ſa Révérence) étoit le plus grand fripon, le plus infâme ſcélérat & le plus indigne homme de la Société civile ; il offrit même de faire ſigner ſa réſolution par tous les Peres les plus fameux de la Société, & de commencer par la ſignature du P. la Chaiſe. L'Abbé alors lui déclara que ce Pere Confeſſeur du Roi étoit Titius, dont le Pere Bobinet demeura très-ſurpris. Il lui raconta tous les points de ſon violent procédé. Le Pere Bobinet excuſa de ſon mieux ſa Révérence, la vit à ce ſujet, & dit le lendemain à l'Abbé qu'elle étoit extrêmement embarraſſée, quand il étoit allé la voir la der-

niere fois ; que c'étoit cet embarras qui l'avoit mise de mauvaise humeur, & qu'il falloit continuer de la revoir.

Etant toujours attaché au service de la Paroisse de S. Sulpice, & veillant sur les nouveaux Convertis, M. Blache apprit qu'il y avoit huit ou dix faux Prosélytes qui devoient partir pour la Hollande par voies différentes, chargés de Lettres de change, de Mémoires pour faciliter des révoltes en France, & de balots de marchandises prêts à partir, dans lesquels il y avoit des sommes considérables en louis d'or & lingots. Il se résolut donc de revoir le Pere la Chaise pour lui en donner avis, mais il le reçut froidement, & le renvoya à l'Archevêque, disant que cela ne le regardoit pas. Il trouva l'Archevêque instruit du fait ; celui-ci le voulut renvoyer à sa Révérence, mais apprenant qu'elle l'avoit renvoyé à lui, il dit à M. Blache qu'il ne lui conseilloit pas de se mêler dans de pareilles affaires. Un pareil procédé lui fit comprendre qu'ils appréhendoient qu'il ne se fit un nouveau mérite auprès du Roi ; & qu'ils aimoient mieux commettre le crime de félonie, que de lui procurer de nouveaux éloges.

Ne se rebutant point de cet obstacle, il s'adressa à M. le Duc de Beauvilliers, qui lui répondit par écrit qu'il falloit aller à M. de Pontchartrain, (depuis Chancelier.) Il écrivit donc à ce Ministre, qui renvoya sa Lettre à M. de la Reynie ; mais il n'étoit plus temps d'arrêter le coup. Ce Magistrat lui témoigna sa surprise de la négligence de l'Archevêque & du P. Confesseur dans une pareille affaire. Il l'exhorta à redoubler ses soins, & à faire connoître à l'Archevêque & à sa Révérence

qu'ils ne devoient pas mépriſer de pareils avis à l'avenir. Sa Révérence répondit que le Magiſtrat ne ſe mêlant point de ſes affaires, elle ne vouloit pas ſe mêler des ſiennes, & l'Archevêque n'en fit que ſecouer la tête.

Trois ou quatre mois après, vers la fin de 1692 ou au commencement de 1693, il apprit pour certain les projets du Prince d'Orange pour la Campagne prochaine, en conſéquence des fautes que nous avions faites après la bataille de Nervinde; la conſtruction de la machine infernale qui devoit venir produire ſon effet devant quelques-uns de nos Ports, & dont enfin le malheureux ſort tomba ſur la Ville de Saint-Malo; les Gens de main que le Prince d'Orange devoit envoyer à Paris pour exciter une révolte pendant la famine qui paroiſſoit inévitable en 1693, comme en effet elle arriva.

Il alla encore chez M. l'Archevêque pour lui faire part de toutes ces découvertes: mais ce Prélat s'excuſant d'en parler au Roi, lui fit enfin comprendre qu'il n'y avoit plus rien à attendre de lui, ni de ſa Révérence, & qu'au contraire il y avoit tout à craindre: car il lui dit qu'il ne pouvoit donner cet avis au Roi qu'en préſence du Pere la Chaiſe, & qu'il étoit certain qu'auſſi-tôt il s'écrieroit au fourbe & à l'impoſteur, en aſſurant le Roi que lui Blache ne faiſoit ſemblant de ſervir l'Etat, qu'afin de lui nuire plus impunément dans ces temps difficiles, en haine de ce que le Roi ne lui avoit rien donné, & que ce Pere offriroit de prouver à Sa Majeſté qu'il étoit un Emiſſaire du Prince d'Orange; qu'il vit donc ſur ce plan s'il vouloit qu'il hazardât le paquet: & pour

conclusion il lui conseilla de ne plus se mêler de pareilles affaires.

Mais le même zele qui avoit porté autrefois M. Blache à ne pas écouter les avis des trois Peres Jésuites qui vouloient le détourner d'avertir du détestable complot dont on a parlé, l'excitant toujours à mépriser courageusement les conseils qui tendoient à lui faire garder le silence sur des choses si importantes, au péril même de tout ce qui pourroit lui arriver; le porta à prendre une seconde fois la voie de M. de Pontchartrain, en lui écrivant une Lettre bien circonstanciée. Comme M. de Caumartin, Intendant des Finances, se trouva par hasard à l'ouverture de cette Lettre, & qu'il entendit le nom de l'Auteur, il dit qu'il le connoissoit, & que son frere l'Abbé étoit de ses amis; de sorte que M. de Pontchartrain lui remit la Lettre, le chargeant de lui en faire le rapport, s'il jugeoit qu'il y eût quelque chose digne d'attention.

M. Bl. eut une conférence avec M. de Caumartin, telle qu'il convenoit au sujet de sa Lettre, lui faisant entendre que la mauvaise volonté du Prélat & du P. Confesseur lui étant connue, il falloit prévenir M. de Pontchartrain qu'ils avoient envie de le faire passer dans l'esprit du Roi pour un Emissaire du Prince d'Orange. M. de Caumartin rejetta bien loin cette précaution, & dit qu'il falloit simplement s'attacher à faire connoitre à Sa Majesté les services qu'il continuoit de lui rendre, & qu'il n'y avoit pas la moindre apparence que Sa Majesté pût se laisser surprendre par de telles impressions, après toutes les marques de bonté & de bienveillance qu'elle avoit don-

nées à M. Blache. M. de Pontchartrain fut donc suffisamment instruit de quoi il s'agissoit, & se chargea d'en faire son rapport au Roi ; mais aussi-tot qu'il ouvrit la bouche, & qu'il eut nommé M. Blache, le Roi s'arreta, en lui disant qu'elle étoit informée de ce qu'il avoit à lui dire ; que c'étoit une ruse de l'homme dont il lui parloit, qu'il feignoit de lui rendre des services, pendant qu'elle sçavoit qu'il étoit *le plus dangereux Emissaire du Prince d'Orange*. Ce Ministre voulant insister sur ce que M. de Caumartin, Intendant des Finances, lui en avoit écrit, le Roi repliqua que M. l'Archevêque & son Confesseur le connoissoient mieux que M. de Caumartin ; & Sa Majesté, sans entrer dans aucun autre éclaircissement, commanda à M. de Ponchartrain de faire dire à M. Blache de se rendre chez M. de la Reynie pour recevoir ses ordres.

Il est clair par cette conduite de l'Archevêque & du P. Confesseur, qu'ils avoient pris la résolution de perdre entiérement M. Blache, & que leur passion les avoit aveuglés jusqu'au point de préférer leurs intérêts particuliers, en satisfaisant leur envie, à ceux du Roi & de l'Etat, & qu'en prévenant ainsi Sa Majesté, pour l'empêcher d'ajoûter aucune créance aux salutaires avis de ce Prêtre zélé pour son Prince, ils ont donné une preuve certaine du crime de félonnie, dont M. Blache a eu raison de les charger.

Ayant reçu cet ordre, & un avertissement de M. de la Reynie, il ne manqua pas de se rendre chez lui, où il trouva dans la Salle Desgrais seul, fameux Exempt pour les captures, posté-là sans doute pour le connoître. Le Magistrat l'ayant fait attendre environ une

demi-heure, sortit de son Cabinet pour lui dire seulement qu'il n'avoit pas le temps de lui parler, & qu'il le renverroit chercher. Il comprit alors qu'on vouloit l'espionner, & le suivre pour connoître ses habitudes. Ce qui arriva, car le Commissaire Gazon l'avertit dans la Bibliotheque de St Germain-des-Prés, que lui & d'autres Commissaires avoient reçu ordre de le faire observer pour sçavoir ses démarches & ses allures. Cela fut exécuté ; & comme M. Blache ne se dérangea en rien de ses fonctions & de ses visites ordinaires, on ne le vit aller que dans des lieux non-suspects ; ensorte qu'au bout de quinze jours ces Commissaires en ayant rendu compte à M. de la Reynie, il écrivit au Commissaire Gazon de cesser la dépense des espions, & qu'il falloit que les soupçons fussent faux, ce que ce Commissaire lui confirma en faisant l'éloge de M. Blache.

Il se croyoit donc en sûreté, lorsque peu de temps après M. de la Vienne lui donna avis que l'Archevêque lui avoit dit de prendre garde à lui, & qu'il le feroit arrêter Prisonnier. Il ne s'en étonna pas, & il crut que c'étoit une ruse pour le faire absenter. Ce Prélat le voyant ferme, surprit enfin une Lettre de Cachet au Roi, de concert avec le P. la Chaise, portant qu'*il seroit conduit dans les Prisons de Saint Lazare, & mis dans un endroit où il ne seroit vu, ni ne verroit personne ; sans papier ni encre, & gardé à vue quand on le conduiroit à la Messe les Dimanches & Fêtes seulement.*

Desgrais chargé de cette Lettre l'arrêta le 14 de Décembre 1694, & le conduisit à St Lazare. En entrant dans sa Chambre il lui dit que c'étoit de la part du Roi ; *Dites plu-*

tet, repliqua M. Blache, *que c'eſt de la part de Dieu.* Il ne toucha point à ſes papiers, & M. Blache emporta avec lui la clef de ſa Chambre.

Avant d'aller plus loin, il eſt bon de vous dire ici, Monſieur, que M. Blache rebuté des manieres d'agir de ces deux Perſonnages, & irrité de leur infidélité envers le Roi & le bien de l'Etat, avoit pris la réſolution de tenter quelque voie pour faire connoître au Roi toute leur malheureuſe conduite ; & pour y parvenir il avoit mis par écrit tout ce qui lui étoit arrivé, & tout ce qu'il avoit découvert de leurs mauvaiſes manœuvres préjudiciables au ſervice de Sa Majeſté. Mais pour ne rien faire néanmoins ſans conſeil, dans une occaſion ſi délicate il prit un parti auſſi Chrétien que moderé & raiſonnable. Ce fut d'adreſſer tous ſes Ecrits à Grenoble à M. le Camus, ſon Evêque Diocéſain, pour avoir ſon avis ſur la conduite qu'il devoit tenir pour les faire paſſer entre les mains du Roi, ou inſtruire Sa Majeſté de ce qu'ils contenoient, & s'il demanderoit des Commiſſaires pour examiner & juger de ſes plaintes, s'appuyant ſur la réputation d'une piété ſolide que cet Evêque s'étoit acquiſe, & qui le faiſoit paſſer pour un Prélat d'un caractere au-deſſus des foibleſſes ordinaires, & d'un Saint à canoniſer un jour à venir. Il avoit d'ailleurs un intérêt égal de faire connoître au Roi le P. la Chaiſe, comme perſonne ne l'ignore : mais ce Prélat, tout ſaint qu'il le croyoit, lui fit l'infidélité de les envoyer à ſon inſçu à cette Révérence, en l'informant du deſſein que M. Blache avoit de les préſenter au Roi ; eſpérant apparemment par-là de ſe reconcilier avec elle;

mais son espérance fut vaine, car le P. Confesseur prit soin d'informer tout le Clergé de ce procédé inoui, pour ne pas laisser M. le Camus sans la récompense que sa perfidie méritoit. Le P. la Chaise le taxoit d'hypocrisie, & disoit que le Cardinal n'avoit mérité sa calotte que parce qu'il soudoyoit à Rome auprès du Pape Innocent XI. certains François qui fomentoient le divorce entre le Sacerdoce & l'Empire. Il le taxoit de faux Pénitent public, disant qu'il lui épargnoit la dépense qu'il vouloit faire d'un Reliquaire de vermeil doré pour enchasser une de ses oreilles après sa mort; mais qu'il estimoit mieux les oreilles de quelque cochon de lait que ce fût, le raillant vivement sur le scandale qu'il avoit autrefois donné à Paris par ses débauches, étant Abbé le Camus.

M. Blache a reconnu depuis, en conciliant le temps auquel il avoit envoyé ces Ecrits à Grenoble, qu'ils furent renvoyés dans le moment précis où, par les perquisitions faites par M. de la Reynie, il venoit d'être justifié de la fausseté qu'il étoit un Emissaire du Prince d'Orange. Mais ces Piéces étant passées des mains du Pere la Chaise en celles de l'Archevêque, il leur fut aisé non-seulement de justifier ces mauvaises impressions qu'ils avoient déjà données au Roi; mais aussi d'en ajouter de nouvelles, & de parvenir au but qu'ils s'étoient proposé de perdre sans ressource M. Blache.

La premiere de ces Piéces étoit une Rélation des périls & des mauvais traitemens qu'il avoit essuyés à Ruel.

La 2e. une autre Rélation fort ample d'une dépense de trois millions que la piété du Roi

avoit destinés pour donner des Livres à tous les Prosélytes du Royaume, & de l'abus prodigieux que sa Révérence en faisoit avec M. l'Archevêque; car ils faisoient le choix des Livres, M. Pelisson distribuoit l'argent, & son Commis Clement faisoit l'envoi de ces Livres à Mrs. les Intendants des Provinces. Il assure que M. Blache fit alors un Ouvrage qui fut mis au nombre des Livres choisis, qui sur le pied que les choses se passoient, lui devoit valoir plus de quarante mille écus. Quand il s'apperçut de ce brigandage, le P. de Goulaine avoit déja touché plus de cent mille écus; & aussitôt il en donna un mémoire secret à M. de Louvois, sur lequel ce Ministre fit revenir dans les Coffres du Roi plus de sept cent mille livres. Michalet Libraire de la Société intimida Clement de telle sorte, qu'il satisfit Michalet, & les trois cent mille livres resterent aux Jésuites.

La 3e. contenoit l'histoire d'un certain quartier de terre glaise appartenant à un pauvre homme, & que le P. la Chaise vouloit avoir au prix ordinaire, pour rendre quarré le jardin de sa maison de Mont-Louis: à l'occasion de quoi M. Blache faisoit le description de cette Maison, & de la vie qu'on y menoit sous l'intendance de Frere Julien, & dans laquelle il fut convié à une collation avec un de ses amis qui avoit un autre quartier de terre qu'il s'agissoit d'échanger contre celui du pauvre homme.

La 4e. renfermoit toutes les simonies générales que sa Révérence & les Gros-Bonnets pratiquoient dans la distribution des Bénéfices, & entr'autres celles ci-devant rapportées, 1°. du Valet fait Evêque, & d'Evêque riche Meu-

nier. 2°. De l'Abbé de Belmont. 3°. De Simon, Peintre & Graveur. 4°. Du Poëte crotté. 5°. Du Médailliſte.

La 5e. & derniere Piéce comprenoit ſix (a) Livres qu'un Jéſuite anonyme, ſenſible à l'honneur de la Société, écrivoit au Révérend Pere Général contre la conduite du Pere la Chaiſe : M. Blache avoit trouvé moyen d'empêcher qu'elles ne fuſſent envoyées en Hollande pour y être imprimées. Ce fut un parent de ce Jéſuite qui en eut connoiſſance. M. Blache ſe les procura, & les porta au P. la Chaiſe, pour le convaincre de l'attention qu'il avoit à lui rendre de véritables ſervices. Mais cette Révérence ne fit que s'en moquer, & en les recevant elle dit qu'elle les montreroit au Roi, & qu'il en ſeroit de même de ces Ecrits comme de ſa Vie qu'on avoit fait en Hollande, & dont Sa Majeſté avoit connoiſſance ; & prenant ce Livre dans ſon Cabinet, il le montra à M. Blache. Alors

---

(a) Ces Lettres furent écrites en 1683. La premiere contenoit l'hiſtoire de l'abolition de l'Ordre de Saint Lazare, depuis rétabli.

La ſeconde, celle de l'élection de l'Abbé de Camps à l'Evêché de Glandeve, & enſuite à celui de Pamiers.

La troiſiéme expliquoit comment ceux qui parviennent aux Evêchés, ſe font Bienfaiteurs de la Maiſon de Saint-Louis, ce qui a ſervi à ſoutenir la Banqueroute du P. le Clerc de 150 mille écus, & à y faire un bâtiment de plus de 100 mille livres.

La quatrieme renfermoit l'hiſtoire de l'Abbé de St George & de Maulevrier, & du Frere Général de l'Ordre de Saint Antoine qui a abdiqué ce poſte pour une rente de 8000 liv.

La cinquieme, l'excluſion de M. l'Archevêque de Harlai du Conſeil de conſcience pour la diſtribution des Bénéfices.

La ſixieme contenoit le Portrait du Pere Verjus,

voyant l'aveuglement de ce Pere, sur-tout ce qui étoit contenu dans ces six Lettres, qui pouvoient lui être très-préjudiciables, si elles devenoient publiques, il entreprit de lui faire comprendre que ces deux Ouvrages étoient bien différens. Mais cette Révérence s'emporta vivement contre lui de ce qu'il sembloit être persuadé des vérités contenues dans ces six Lettres. Et c'est avec la même vivacité qu'elle lui protesta faussement qu'elle ne lui avoit jamais rien dit de désavantageux sur la conduite de l'Archevêque. Ce fut après cette visite que M. Blache alla proposer la consultation du Cas de conscience au P. Bobinet.

Quand ces cinq Pièces furent entre les mains de sa Révérence par la trahison de l'Evêque Diocésain, elle prit aussitôt des mesures avec l'Archevêque pour faire arrêter M. Blache; ils résolurent pour cela de porter tous ces Ecrits au Roi, sûrs qu'ils étoient que Sa Majesté ne les liroit pas, & qu'ils en seroient crus sur leur parole; & surprirent enfin l'ordre pour le faire enfermer à Saint Lazare, sous prétexte que l'esprit lui avoit tourné, & que pour l'honneur de son caractere il falloit le soustraire à la vue du Public.

Il fut donc conduit à la prison de St Lazare, dans un endroit où il ne devoit voir ni être vu de personne, où il seroit sans papier ni encre, & qui ne pouvoit être qu'un cachot. Cela fut exécuté, & c'est ce qui prouve l'aveuglement & la malice complette de ses deux ennemis. Car s'il avoit été vrai qu'il eût perdu l'esprit, comment auroit-il pu être un Emissaire du Prince d'Orange? Et qu'y avoit-il à craindre de l'intrigue d'un tel homme?

D'un autre côté, pourquoi lui défendre l'usage du papier & de l'encre, & lui ôter la liberté de voir & d'être vu de quelqu'un, au moins de ses amis ? Au contraire il auroit lui-même prouvé sa démence, & de vive voix & par écrit à ceux qui l'auroient visité, ou qui auroient reçu de ses Lettres.

Sur un tel ordre on laisse à penser quel traitement il reçut de ceux qui sont prépposés dans cette maison pour la conduite & la garde de tels Prisonniers. On le mit au bout d'une Galerie, dans un trou de Chambre. Il n'y avoit dans ce Cachot pour tout siége qu'un morceau de bois large de trois ou quatre pouces, scellé dans le mur ; & plus haut, un autre bout de planche aussi scellée dans le mur, servant de table. Le lit étoit disposé à proportion ; il n'y avoit point de jour, & il mangeoit, sur-tout le soir, dans les ténebres ; car ce lieu n'étoit éclairé que par une fenêtre grillée qui donnoit dans la Galerie, laquelle ne tiroit son jour que d'une fenêtre qui étoit au bout. Cette triste situation, & les manieres féroces d'un Frere Jacques qui lui apportoit à manger en le menaçant du bâton, s'il ne se conduisoit à sa fantaisie, penserent lui faire perdre patience, & le jetter dans le désespoir les premiers jours de son entrée. Mais Dieu l'assista ; & il a souvent avoué depuis qu'il devoit son salut à la Grace victorieuse & efficace par elle-même, faisant abjuration de la Grace suffisante de Molina.

Il demanda un Confesseur, & M. Thieulin qui l'étoit de la Prison, le prépara à faire une Confession générale la veille de Noël lors prochain. On lui refusa néanmoins du papier &

de l'encre pour écrire cette Confession. Il demanda une ardoise & du crayon qu'il avoit dans son ancienne Chambre, & dont il se servoit pour faire des opérations Astronomiques & Géométriques, & on les lui accorda.

Il fit cette Confession avec une contrition si extraordinaire, que M. Thieulin en fut fort touché, & s'informa des causes de sa disgrace. L'hyver étoit rude ; & M. Levasseur, Préfet de la Prison, qui le connoissoit, lui avoit fait donner un Poële d'une nouvelle fabrique qui étoit à jour, & dont la flamme au lieu de monter, rentroit par-dessous le Tuyau. Ce Poële reussit assez bien pendant quelque temps ; mais le Dimanche 13 de Janvier 1695 il causa un accident qui pensa le faire mourir. Soit par le changement de vent, ou autrement, la fumée rentra tout-à-coup dans le Cachot, & le remplit de telle sorte, que M. Blache se trouvant suffoqué, après avoir inutilement beaucoup frappé à sa porte des pieds & des poings pour appeller du secours, tomba évanoui, & resta très-long-temps au milieu de ce gouffre de fumée. Le Frere Jacques qui avoit peut-être entendu quelque bruit, ou par quelque inspiration secrette, car ce n'étoit pas l'heure de sa visite, entra dans la Galerie, & y voyant quelque fumée qui étoit sortie du cachot, y courut aussitôt, & appella du secours. On tira M. Blache dehors vers la fenêtre de la Galerie presque mort, & on eut assez de peine à le faire revenir. On regarda comme une espece de miracle qu'il en fût rechappé : on lui laissa ce poële, qui lui causa encore quatre autres accidents de fumée à-peu-près pareils, & pour le moins aussi violens ; mais sa

nouvelle guériſon ayant été auſſi prompte que la premiere, il la regarda comme un nouveau miracle fait en ſa faveur ; ce qui commença de lui attirer l'admiration de toute la Communauté, & plus de conſidération de la part de M. Thieulin, de M. le Vaſſeur, & même du Frere Jacques. Enfin on lui ôta ce poële, & il lui en fut donné un autre de la fabrique ordinaire, où le feu eſt enfermé. Il s'éteignoit à cinq heures & demie du ſoir, & juſqu'au lendemain ſept heures que Frere Jacques venoit le rallumer, il étoit expoſé pendant quatorze heures à la rigueur d'un froid qui devenoit exceſſif, & rendoit ſon corps auſſi roide que les barreaux de fer de ſa fenêtre : car il gela pendant cet hyver très-fortement, & le vent qui entroit par un trou d'aix de la premiere fenêtre de la Galerie dans celle de ſon cachot, lui cauſa enfin la maladie qui a donné lieu à un Miracle qu'il a toujours ſoutenu s'être fait en ſa perſonne.

Il fut attaqué d'une goutte ſciatique pendant un mois & demi, ſi violente, qu'elle le réduiſoit tous les jours aux abois. Toutes ſes prieres & les repréſentations de M. le Vaſſeur ne purent fléchir Mr Joly pour lui accorder un peu de beurre frais & d'eau tiéde pour le ſoulager. Se voyant abandonné de tout ſecours humain, il fit vœu à Dieu entre les mains de M. Duval, alors Confeſſeur de la Priſon, à la place de M. de Thieulin qui étoit malade, de faire une neuvaine ſous l'interceſſion de M. Vincent, Inſtituteur de la Miſſion, mort en odeur de ſainteté. Il arriva le neuviéme jour qu'aſſiſtant à la Meſſe, où il n'alloit plus qu'avec deux bâtons ſervant de béquilles, & ſoutenu par Frere Jacques, il fut

entiérement guéri en préſence de plus de vingt témoins. Ce miracle arriva après qu'il eut communié à cette Meſſe, & pendant que le Célébrant diſoit la Poſtcommunion. Il tomba à la renverſe, privé de tout ſentiment. On le releva ſur ſes pieds, & comme on lui préſentoit du vin de la burette, il le refuſa, diſant que ſon cœur venoit d'être fortifié d'un autre ſecours bien différent de celui qu'on lui offroit ; & ayant frappé du pied contre terre, ce qu'il n'auroit abſolument pu faire auparavant, il ſe ſentit parfaitement guéri ; alors il s'écria : *Le Dieu tout-puiſſant que nous adorons, m'a guéri* ; & pendant que les Freres & pluſieurs autres perſonnes continuoient de chanter, il ſe proſterna la face contre terre, & enſuite s'étant relevé, il laiſſa ſur le lieu ſes deux bâtons, & s'en revint dans ſon bienheureux trou, en chantant le *Te Deum laudamus* à pleine tête, tant il étoit tranſporté de joie. Ce fait arriva le dixiéme de Mars 1695, & augmenta de beaucoup l'eſtime que le premier Miracle de la fumée avoit excité pour lui dans la Maiſon.

M. Thieulin étant quitte de ſa fiévre, continuoit de le viſiter aſſidument toutes les ſemaines, & l'ayant preſſé de lui raconter toutes ſes aventures, il commença ſon hiſtoire par le ſecours de l'ardoiſe qu'on avoit été prendre chez lui pour l'aider à faire ſa Confeſſion générale. Il écrivoit ſur cette ardoiſe tous les faits & toutes les circonſtances, dates par dates, puis il effaçoit & continuoit d'écrire pour la viſite ſuivante. Ce récit ne finit que le dixiéme Juin de la même année 1695.

La grande idée que M. Thieulin conçut de

cette Hiſtoire, l'engagea à propoſer à M. Joly d'obtenir de M. de Pontchartrain, alors Secrétaire d'Etat, de donner au Priſonnier de l'encre & du papier, ſous prétexte de faire ſeulement ſes collections ſur les lectures qu'il pourroit faire, & ſans que ſon écriture parût jamais au dehors. L'ordre fut accordé avec la liberté d'avoir pendant le jour la porte du cachot onverte pour approcher de la fenêtre du fond de la galerie, & là écrire ſur une petite table. On voyoit de cette fenêtre dans le clos de Saint Lazare, & l'étendue de cette vue portoit juſqu'à Saint Germain-en-Laie. La table & la chaiſe occupoient tout l'eſpace qu'il y avoit en cet endroit.

Ce fut donc le 16 de Juin qu'il commença à faire cet abrégé de ſon Hiſtoire; & M. le Vaſſeur venoit dès les quatre heures du matin lui ouvrir la porte de ſon trou. Il continua d'avoir cette même liberté pendant le jour juſqu'à celui de ſa délivrance.

M. Blache n'a pas regardé comme un moindre miracle ce trait de la Providence divine, qui contre les précautions les plus exactes de ſes Adverſaires, permit qu'il pût mettre ſon Hiſtoire au jour, & qu'il fit éclater le ſervice qu'il a rendu au Roi. Il diſoit même que ce cachot avoit contribué à lui conſerver la vie, & à lui rendre la ſanté plus vigoureuſe, d'infirme qu'elle étoit auparavant. Il acheva en vingt jours cet Abregé, qui comprend dans l'eſpace de vingt années un tiſſu de faits ſi liés enſemble, que l'un ne peut être vrai, que l'autre ne le ſoit auſſi; & ſa priſon en fait le dénouement & le couronnement tout enſemble.

M. Thieulin ayant lu toute l'Hiſtoire, dont

il témoigna alors son admiration, prit la résolution de s'employer pour procurer la liberté à notre Prisonnier ; & il fit les réflexions suivantes sur toutes les convictions rapportées dans cette Histoire, qui rendent sa vérité claire comme le jour.

1°. La différence des deux réponses du P. la Chaise, lorsque M. Blache lui fut présenté la premiere fois par MM. les Ducs de la Rochefoucault & de Saint-Aignan à Saint Germain-en-Laie dans la Chambre du Roi ; & la seconde à Paris à son Audience, où M. de Saint-Aignan le présenta seul. La premiere réponse fut, que cet Abbé devoit tout attendre du Roi à son seul aspect : la seconde, quoique faite trois jours après, qu'il ne devoit rien espérer du Roi, parce que les plus grands services chez les Grands ne sont pas le plus souvent récompensés ; qu'il paroissoit par cette conduite que le véritable motif d'une pareille réponse ne pouvoit être autre de la part d'un Jésuite ; que le parricide des Rois étant un des points de la Doctrine favorite adoptée par sa Société, sa Révérence ne vouloit pas concourir par ses soins salutaires à faire recompenser un service tel que celui que M. Blache avoit rendu.

2°. La conduite tenue par cette Révérence depuis ce moment-là à cause de ce motif, & qui s'est fait sentir dans toutes les occasions qu'elle a pu embrasser pour éloigner le Roi de faire attention à ce service. Le mensonge qu'elle fit à Sa Majesté pour l'empêcher de donner à M. Blache l'Abbaye de Saint Vincent de Metz. Ses contradictions sur la députation à l'Assemblée du Clergé de 1685. La suppression de tous ses placets, & les railleries

que ſa Révérence faiſoit ſur ſon nom glorieux de *Mardochée* que Sa Majeſté lui avoit donné elle-même. Son opiniâtreté à n'accorder jamais rien à cet Abbé, pendant que par des ſimonies ſi peu méſurées il revêtoit des Sujets indignes d'Evêchés & d'Abbayes. Son empreſſement au ſujet des ſix Lettres qu'un Jéſuite écrivoit au Révérend Pere Provincial, pour l'engager à veiller ſur la conduite de cette Révérence, & que M. Blache avoit trouvé moyen de ſupprimer. Le cas de conſcience propoſé au P. Bobinet ſon Confeſſeur, ſous le nom de Titius & de Sempronius, & qu'il avoit ſi bien décidé. Le fait des terres glaiſes qui donna lieu à M. Blache d'être témoin oculaire de la vie ſenſuelle & toute payenne du Mont-Louis. Le brigandage au profit de la Maiſon Profeſſe ſur la dépenſe conſidérable que le Roi faiſoit pour donner des Livres aux nouveaux Convertis, dont cet Abbé fit revenir par ſa bonne conduite dans les coffres de Sa Majeſté ſept cens mille livres; aimant mieux ſacrifier plus de quarante mille écus qu'il auroit pu avoir, que de ſouffrir un tel déſordre au préjudice des intérêts de Sa Majeſté. Mais ce qui acheva de perſuader M. Thieulin des raiſons que le P. la Chaiſe avoit d'étouffer pour jamais la voix d'un ſi important ſervice que M. Blache avoit rendu, fut l'adreſſe & l'artifice par lui inventés de concert avec l'Archevêque pour ſurprendre un ordre auſſi ſévere pour le faire enfermer, en le faiſant paſſer d'abord pour un Emiſſaire du Prince d'Orange, dans le temps même qu'il donnoit des avis très importants pour le bien de l'Etat, & que M. le Duc de Saint-Aignan & M. de Pontchartrain, à préſent Chancelier,

reconnoissoient pour tels, aussi-bien que M. de la Reynie & M. de Caumartin ; & ensuite en le faisant passer pour un insensé qu'il falloit dérober à la vue du Public.

A l'égard du feu Archevêque, les motifs de son oppression étoient différents ; mais sa conduite néanmoins prouve qu'il vouloit aussi-bien que le P. la Chaise faire évanouir d'une part le service rendu par M. Blache, & de l'autre se défaire pour toujours de sa personne. M. Thieulin observoit que ce Prélat s'étoit employé d'abord comme auroit pu faire un autre Saint Ambroise pour venger l'assassinat commis en la personne d'un Curé de son Diocèse, se joignant à M. Hotman pour faire rendre justice à une personne qui lui étoit chere par l'estime qu'il en faisoit. Mais lorsqu'il fut gagné par les sollicitations de sa Dame *la Cathédrale*, à la Demoiselle de laquelle *Colin* avoit fait promettre cent louis d'or, on le vit aussi-tôt changer de face, & se servir du même M. Hotman pour supprimer le procès criminel dont M. Robert, Procureur du Roi, & le sieur Lamare, Commissaire au Châtelet, sont encore des témoins vivans, & de cette violence inouie faite à la Justice, qui prouve d'une maniere authentique la certitude du service : Colin & ses Conjurés faisant jouer ce ressort pour anéantir les preuves de leur détestable complot.

Il observoit encore l'autre aventure, aussi surprenante que la premiere. C'étoit le retour du blanc au noir de cet Archevêque, lorsqu'il eut été témoin des bontés du Roi en faveur de M. Blache dans le moment que M. le Duc de Saint-Aignan le présenta à Sa Majesté. Tant que ce Duc a vécu, il

lui donna toujours des marques d'une intime amitié, ayant appris d'ailleurs les services que M. Blache lui avoit rendus en différentes rencontres, soit au sujet de Tiennette & des huit Porteurs de flambeaux, soit en empêchant qu'on ne mit pendant la nuit sur la porte de la Grisette, qu'il entretenoit dans le Fauxbourg S. Germain, un écriteau des plus scandaleux. Mais sitôt que ce Duc fut mort, & ayant appris de M. Blache la nature du service rendu au Roi, & les noms des Auteurs du complot, & sachant que cela pouvoit porter coup à une Dame de haute qualité, avec laquelle il avoit pris d'étroites liaisons, depuis le changement de sa Grisette, & laquelle avoit des raisons, quoiqu'éloignées, que ce service fût effacé de l'esprit du Roi, & passât à l'avenir pour un service fait au tour d'un Visionnaire, [illegible] encore une fois ce Prélat changer de face & abandonner notre Abbé à toute la misère que son assassinat de Ruel lui avoit causé.

Les Ecrits renvoyés de Grenoble persuadoient encore M. Thevelin des véritables motifs qui faisoient agir ces différentes personnes dans leur union à persécuter cet Innocent. Car si les faits qui y étoient décrits, étoient faux & diffamatoires, pourquoi ne demandoient-ils pas des Commissaires pour les examiner, & en faire punir l'Auteur ? Au lieu qu'en étouffant sa voix & sa vie dans un cachot, & lui ôtant toute voie de se défendre, c'étoit prouver que le tout étoit véritable. Cette cruauté étoit encore plus blâmable dans sa Révérence que dans l'Archevêque, qui en ce temps-là avoit renoncé à tout sentiment d'honneur & de religion.

M. Thieulin pénétré de compassion de toutes ces injustices, s'étoit donc employé auprès de M. Joly pour le porter à travailler à la liberté de M. Blache ; mais il n'en put rien obtenir avant son départ pour les Eaux de Forges, qui arriva sur les derniers jours de Juillet 1695. Monsieur Thieulin ne lui parlant point de ce refus, notre Abbé s'accusa à Confesse *ad cautelam*, qu'il avoit murmuré contre M. Joly d'etre ainsi parti sans se mettre en peine de le soulager. Cette accusation donna lieu à M. Thieulin de lui dire la réponse de M. Joly, qui étoit qu'il ne pouvoit lui rendre aucun service, de crainte de s'attirer sur lui, & sur sa Congrégation, les malheurs que le redoutable crédit de la Révérence & de l'Archevêque pourroit leur causer, quoiqu'il connût son innocence & les motifs qui les avoient portés à le faire emprisonner. Les raisons de M. Joly étoient le besoin qu'il avoit de l'Archevêque pour tout ce qui regardoit sa Congrégation & ses Missions ; & que si sa Révérence s'appercevoit que l'ordre de l'emprisonnement ne fût pas bien exécuté, & encore plus qu'on fit quelque démarche pour faire sortir le Prisonnier, elle étoit si dangéreuse, qu'on lui rendroit mille mauvais offices auprès du Roi ; qu'elle avoit fait passer pour Janséniste toute la Congrégation de l'Oratoire ; que ne pouvant pas imputer à sa Congrégation la même fausseté, à cause qu'effectivement elle est du sentiment de Molina, mais cependant très-opposée à la Morale corrompue de la Société, sa Révérence leur donneroit un mauvais renom touchant le Quiétisme raffiné qui commençoit à faire bruit à la Cour ; qu'elle ne les voyoit établis à Versail-

ſes qu'à regret, mais particuliérement à S. Cyr : Qu'à l'égard de ce lieu-là, elle ſçavoit bien le moyen de les en chaſſer, dès que Madame de Maintenon ſeroit morte, en faiſant renverſer cet établiſſement par la même autorité & avec la même facilité qu'il a été élevé, & qu'alors ſa Révérence obtiendroit ce Bâtiment pour en faire une Maiſon Profeſſe des Vieillards de la Société, ou peut-être un ſecond Noviciat ; Que le Roi ne doutoit jamais de tout ce que ſon Confeſſeur lui diſoit.

Comme ce n'étoit pas le lieu d'entrer en diſcuſſion ſur cette réponſe & ces raiſons, M. Blache étant prêt de recevoir la grace du Sacrement de Pénitence, il répliqua à Monſieur Thieulin par ces paroles d'un Pere de l'Egliſe : *Neceſſe eſt adeſſe divinum, ubi humanum ceſſat auxilium* : & ſa foi ſe ranimant, il eſpéra contre preſque toute eſpérance. Etant néanmoins renfermé dans ſon trou, il tomba dans la même amertume de cœur qu'il avoit reſſentie le premier jour de ſa captivité. Il renvoya ſon dîner, & pria Fr. Jacques d'engager M. le Vaſſeur à venir immédiatement après le ſien ; ce qu'il fit, & ne le quitta qu'à trois heures. M. Blache lui épancha toute l'amertume de ſon cœur ſur les plaintes qu'il avoit ſujet de faire de trois hommes, M. Joly, l'Archevêque, & ſa Révérence, qui devoient le nourrir & l'édifier, & qui le tuoient : *non paviſti, occidiſti.* M. le Vaſſeur le conſola, lui renvoya ſon dîner, qu'il mangea ; & enſuite il fit une lecture de l'Ecriture Sainte, qu'il ne liſoit jamais qu'à l'ouverture du livre, dans la penſée de recevoir le Chapitre qui ſe préſentoit à lui, comme une Lettre du Ciel pour y trouver l'inſtruction & la conſolation dont

il avoit besoin. Le Livre s'ouvrit au chap. VI de Judith. *Faites voir*, disoit-elle à Dieu, *que vous n'abandonnez pas ceux qui présument de votre bonté, & que vous humiliez ceux qui présument d'eux-mêmes, & se glorifient de leurs propres forces. Dieu vous fera cette grace, de voir vous-même la perte de ceux qui vous ont voulu faire périr.*

Il prolongea cette priere depuis cinq heures jusqu'à minuit, & il la faisoit non contre, mais pour le bien de ses ennemis.

Vous remarquerez, s'il vous plait ici, Monsieur, qu'elle commença précisément dans le temps que l'Archevêque mourut à Conflans, le même jour & à la même heure, sçavoir, le Samedi sixieme d'Août 1695.

Il a assuré depuis que cette priere fut si douce pour lui, qu'il s'écrioit sans crainte que personne l'entendit, *O beata solitudo, beata solitudo!* & qu'à la fin il se trouva tranquille, & tout résolu de mourir dans ce triste lieu, abandonné du secours des hommes; & qu'enfin il termina son oraison en disant à Dieu : *Hic ure, hic seca, ut in æternum parcas.*

Le lendemain M. Thieulin lui vint annoncer cette mort de l'Archevêque, & en entrant il s'écria, dans un enthousiasme de joie : *Cantemus Domino ; gloriosè enim magnificatus est*, &c. (*a*) & le verset suivant, avant que

(*a*) M. Blache se servit des mêmes paroles lorsqu'entrant le 21 Janvier 1709, à sept heures du matin dans la Chambre d'un de ses Amis, il lui vint annoncer la mort du Pere la Chaise, arrivée à Versailles le 20 du même mois. Il étoit âgé de 85 ans, & il avoit été Confesseur du Roi pendant 34 ans, ayant commencé en 1675.

d'en dire la raiſon : & enfin en l'embraſſant ; il lui dit que l'Archevêque étoit mort ſubitement le jour précédent à ſix heures du ſoir, ſans avoir reçu les SS. Sacremens, ſans donner aucun ſigne ni de repentir ni de religion, entre les bras de Madame la Ducheſſe de L. Douairiere ; enſuite il l'aſſura qu'il alloit faire tout ſon poſſible pour lui procurer ſa liberté : que M. Joly n'avoit pas ſujet d'avoir pour le Pere la Chaiſe les mêmes égards que pour le feu Archevêque ; & que ſi ce Supérieur le lui vouloit permettre, il iroit trouver ſa Révérence pour lui reprocher en face ſon injuſtice.

Comme il avoit la liberté d'approcher de la fenêtre du bout de la Galerie, où étoit ſon cachot, il voyoit quelquefois promener dans le Clos le neveu du Pere la Chaiſe, que ſa Révérence avoit voulu faire Archevêque de Lyon, mais dont la mauvaiſe conduite l'obligea de le faire enfermer à Saint Lazare ; & il lui crioit de toute ſa force à cauſe de l'éloignement : Digne Abbé, plus encore digne neveu d'un oncle ſi accrédité, ſouvenez-vous que nous avons un pareil ſort pour les péchés qui nous l'ont mérité : vous, pour avoir été un pécheur trop public, votre oncle vous a exclus de l'Archevêché de Lyon ; & moi pour avoir été un pécheur trop caché, Dieu m'a mis, par le crédit de votre oncle dans le triſte lieu où je ſuis enfermé, afin que ſur mes vieux jours j'y fiſſe une pénitence publique. Plaiſe à Dieu que nous profitions de notre commune diſgrace. Il lui tenoit ce langage en latin, mais étant averti qu'il ne l'entendoit guère, ayant pris le mot de *Patruus*, comme ſi le Priſonnier vouloit di-

re

re qu'il prétendoit que la Révérence étoit ſon Pere ; il ne lui parla plus qu'en françois.

Il voyoit auſſi quelquefois paſſer par bande une troupe de Séminariſtes de Saint Lazare ; il leur crioit de toutes ſes forces, mais en eſtropiant un peu cet endroit de l'Epître de S. Paul aux Hébreux, ch. 13, v. 3 : *Memento vinctorum tanquam simul vincti, & laborantium tanquam & ipſi in corpore morantes.* Ces jeunes Eccléſiaſtiques lui témoignerent le pour de ſa liberté combien ils en avoient été attendris ; qu'il leur ſembloit entendre la voix d'une ame qui étoit dans le Purgatoire ; & qu'ils ne manquoient jamais alors de réciter tous enſemble quelques prieres pour demander à Dieu ſa liberté.

M. Joly étant revenu de ſon voyage le 3 ou 4 de Septembre, il lut quelque temps après le Manuſcrit de M. Blache ; & M. Hebert, alors Curé de Verſailles, vint auſſi à Saint Lazare, & communiqua à M. Thieulin l'envie qu'il avoit de procurer la liberté à notre Priſonnier, ſur ce qu'un grand Seigneur de la Cour lui avoit dit que c'étoit un homme d'une vie ſans reproche, & que le défunt Archevêque avoit fait en ſa perſonne une injuſtice criante. Mais M. Joly ne voulut pas permettre que le Manuſcrit fût emporté à Verſailles par M. Hebert. Quinze ou vingt jours après, M. Joly tomba griévement malade ; & M. le Curé de Verſailles étant revenu pour lui rendre ſes derniers devoirs, fit une nouvelle inſtance pour avoir l'Ecrit ; & comme on croyoit la mort de M. Joly très-prochaine, & qu'il n'étoit plus poſſible de lui reparler pour obtenir ſon conſentement, M. Thieulin remit enfin cet

Ecrit à M. Hebert qui l'emporta à Verſailles.

Auſſi-tôt qu'il fut parti, M. Joly revint de ſon aſſoupiſſement de mort, demanda du ſecours, ouvrit le rideau de ſon lit, & ſe trouva ſans fiévre, le jugement libre, & dans le méme état où il étoit avant ce dernier accident; en ſorte que quelque temps après il dicta à ſon Sécrétaire les réponſes à ſes Lettres. M. Blache a toujours regardé cet événement comme une grace du Ciel en ſa faveur, auſſi extraordinaire qu'aucune de celles dont Dieu l'eût déja gratifié dans cette priſon : car ſi M. Joly ne fût pas tombé dans cette dangereuſe maladie, l'Ecrit n'auroit pas été porté à Verſailles. Ceci arriva vers la mi-Octobre 1695.

Sur la fin de ce mois, M. le Préſident de Ménars, comme Député du Parlement, vint pour la premiere fois viſiter la priſon de S. Lazare, & étant arrivé au cachot de M. Blache, M. de S. Paul lui dit tout bas à l'oreille que c'étoit un tel Prêtre inſenſé, détenu par ordre du Roi. Ce diſcours fut cauſe qu'il n'inſiſta pas à faire ouvrir le cachot. C'eſt ce qu'il a appris depuis de M. Ménars, qui lui a fait voir qu'il étoit ainſi écrit ſur ſon Procès-verbal. La terreur du crédit de ſa Révérence fit oublier dans cette occaſion à ce M. de S. Paul ſon honneur & ſa conſcience. Et ce fait prouve encore le grand ſoin qu'elle avoit eu de perſuader au Roi que M. Blache étoit inſenſé.

Environ un mois avant cette viſite, l'Abbé de Croiſſi, à preſent Evêque de Montpellier, & un autre Prélat, obtinrent de M. de Pontchartrain la permiſſion de le venir voir. Ils lui dirent que c'étoit le défunt Archevêque qui avoit ſollicité l'ordre pour le faire

enfermer ; & que dans l'assemblée du Clergé qui venoit de finir, cet Archevêque avoit dit à tous les Prélats qui l'avoient vu honoré de la députation de 1685, & qui témoignoient leur surprise de le savoir en prison, que M. Blache ayant écrit des calomnies contre lui, il avoit prié le Roi de le faire enfermer pour lui épargner quelque chose de pire. Mais c'étoit plutôt un trait de vengeance de la part de ce Prélat, qu'une marque de sa modération.

M. Hebert ayant donc trouvé le temps de lire l'Ecrit, manda, environ un mois après à M. Thieulin, qu'il en faisoit le même jugement que lui, & qu'il assurât le Prisonnier de ce sentiment. Huit jours après, il écrivit qu'il avoit remis cette piéce entre les mains de M. de Noailles, qui avoit été nommé à l'Archevêché de Paris, & qui repareroit l'injustice de son Prédécesseur. M. Hebert, en la lui remettant, n'avoit point expliqué la part que le P. Confesseur y avoit, & sans avoir eu le loisir de lire cet Ecrit, cet Archevêque demanda au Roi la liberté du Prisonnier, après toutefois s'être informé de M. de Pontchartrain Sécretaire d'Etat, à present Chancelier, des raisons que le Roi avoit eues de le faire arrêter. Il en dit quatre, qu'il rejetta toutes sur le défunt Archevêque, sans dire que sa Révérence étoit son Associé.

La premiere, que M. de Harlay avoit soutenu au Roi que M. Blache étoit un Emissaire du Prince d'Orange ; que cette accusation étoit fausse, & qu'au contraire il servoit l'Etat très-utilement.

La seconde, qu'il avoit encore dit au Roi

que, bien loin que M. Blache lui eût sauvé la moitié de l'affront des 8 Porteurs de flambeaux, c'étoit lui qui en étoit l'auteur, & non M. de Pierrepont, & qu'il en étoit de même du prétendu service rendu au Roi. M. de Pontchartrain ajoûta que, quant au tour des huit flambeaux, il n'avoit pas de peine à le croire, étant un tour d'Espiégle, sçachant que l'Abbé Blache avoit de l'esprit comme Lucifer.

La troisiéme, que cet Archevêque avoit porté au Roi quantité de Libelles diffamatoires qu'il avoit écrits contre lui, que l'Evêque de Grenoble avoit renvoyés à ce Prélat, & qu'il ne pouvoit pardonner à cet Abbé d'avoir écrit contre son Archevêque.

La quatriéme, que sur ces Libelles le Roi vouloit qu'on lui fit son procès; mais que l'Archevêque, témoignant avoir pitié de lui, avoit obtenu de Sa Majesté de le faire seulement enlever.

M. de Noailles ayant donc trouvé le moment favorable de parler au Roi de cette affaire, & Sa Majesté lui témoignant sa surprise de ce que le feu Archevêque lui avoit dit que M. Blache étoit insensé, il consentit à sa sortie de S. Lazare. Ce fut donc le 21 de Mars *1696* qu'il fut délivré de cette captivité; mais il n'en fut remercier le Roi, & du rétablissement de sa pension, qu'au mois de Septembre suivant, pour de certaines raisons que M. de Noailles avoit. Il fut conduit par cet Archevêque; le Roi lui dit: *M. l'Abbé, vous avez-là un bon ami.* A quoi il répondit: *Sire, quand un Prêtre craint Dieu, & qu'il a un saint Archevêque, il l'a toujours pour ami.* Le Roi se prit à sourire, comprenant le sel dont cette réponse étoit assaisonnée.

Cet Ecrit qui eſt encore entre les mains de M. le Cardinal de Noailles, doit certainement ſervir de preuve à tous les faits de l'Hiſtoire de notre courageux Abbé, ſi l'on fait attention aux circonſtances dans leſquelles il a été fait : car c'étoit ſous les yeux d'un Geolier impitoyable, & dans un temps où le Priſonnier n'auroit pas oſé écrire des fauſſetés, étant en lieu d'en pouvoir être puni ſur le champ.

Il ne diſſimuloit pas dans cette Piéce que ſa Révérence l'avoit fait mettre dans un cachot, par l'unique raiſon qu'il vouloit, ſelon que ſa fidélité le demandoit, informer le Roi que ſes trois peres du Noviciat, le Pere Guilloré, le P. Seigne, & le P. Recteur, chacun ſéparément voulurent arrêter ſon zele, l'empêcher d'anéantir, dans ſa naiſſance, l'effet tragique de l'exécrable complot tramé contre la ſacrée Perſonne du Roi, & qu'il avoit mépriſé leurs pernicieux conſeils, & que par-là il avoit procuré à la France une floriſſante & nombreuſe Poſtérité.

Ce ſervice important tire encore ſa preuve de l'événement arrivé dans le même Monaſtere où ce déteſtable attentat fut comploté entre le C. de Retz, Colin, & la Marquiſe d'Aſſerat : c'eſt la mortalité extraordinaire dont tout Paris a été témoin, & qui ſurvint dans le Couvent du Calvaire du Fauxbourg S. Germain ; ce qui obligea, pendant l'été de l'année 1701, de tranſporter les Religieuſes à Berni, maiſon à deux lieues & demie de Paris, appartenant à l'Abbaye de S. Germain des Prés. Des maladies ſurvenues tout-à-coup dans cette Communauté, firent juger que les eaux avoient été empoiſonnées. Ce qui a paru très-poſſible & très-clair à tous ceux qui ſavent le ſéjour que

cette Marquise, qui a passé pour une Furie en fait de poison, a fait dans cette Maison, qu'elle n'a absolument abandonnée que vers l'an 1679; & quoiqu'il y eût un intervalle de plus de 20 années, il est assez probable que des paquets de poison qui avoient été cachés, & peut-etre jettés dans les lieux les plus secrets, aient par quelque accident inconnu passé depuis jusques dans les eaux qui servent aux Cuisines de cette Maison. M. Blache est persuadé que cet accident extraordinaire n'est venu que du dépôt que cette Marquise a fait de ses poisons à une autre personne qui étoit encore dans ce Monastere en 1706.

La vengeance du P. la Chaise qui paroissoit satisfait pleinement, & qui retenoit notre Abbé dans les horreurs d'un cachot où il esperoit qu'il pourriroit bientôt, se ranima tout de nouveau, quand il apprit que M. de Noailles son Archevêque avoit rompu ses liens, & lui avoit procuré sa premiere liberté. Son Eminence borna sa charité à lui procurer cette liberté & à le présenter au Roi, sans vouloir faire rapport à Sa Majesté du Placet en son entier que M. Blache lui avoit présenté, & dont tous les points avoient été reconnus & vérifiés par M. l'Evêque de Chartres, qui en écrivit alors à Madame de Maintenon. Il demandoit au Roi par ce Placet des Commissaires pour examiner la cause de sa captivité; mais son Eminence manquant une si belle occasion de faire connoitre au Roi son Confesseur tel qu'il étoit, se contenta de répeter au Roi le témoignage que M. Tronson, Supérieur du Séminaire de S. Sulpice, lui fit rendre en sa faveur par M. l'Abbé Leschassier; l'un & l'autre ayant été témoins de la conduite uniforme

qu'il avoit gardée au service de cette Paroisse pendant près de 30 ans. M. Blache crut donc qu'il n'y avoit plus rien à faire de sa part, que de finir en paix le peu de jours qui lui restoient à vivre ; & pour cela il se choisit une retraite chez les RR. PP. Jacobins du Noviciat, au Fauxbourg S. Germain, résolu de terminer là ses aventures par une bonne mort, sans y articuler même le nom de sa Révérence, ni penser à elle, que pour demander à Dieu sa conversion. Dans cette vue il se défit de tous ses meubles inutiles, & entra dans ce Monastere le premier de Mars 1703. Mais à peine y eut-il fait toute la petite dépense qui étoit nécessaire pour se procurer un logement un peu commode, que le P. la Chaise ayant appris que ces PP. l'avoient reçu chez eux, il fit répandre le bruit que le Roi trouvoit mauvais qu'ils eussent agréé son séjour chez eux, parce qu'il étoit *Janséniste*, prétexte ordinaire & triomphant, dont il se sert pour perdre avec empire à tort & à travers ceux qui ont le malheur de lui déplaire, quelque honnetes gens qu'ils soient ; & une personne de qualité & de grand nom (on croit que ce fut le Bailli de Noailles) qui ne voulut pas etre connu de M. Blache, & qu'il apprit néanmoins l'etre parfaitement de M. le Cardinal de Noailles, vint donner l'alarme à ces bons Peres, leur conseillant de se défaire de cet Hote ; autrement, que sa Révérence acheveroit de ruiner leur Couvent, en les faisant passer dans l'esprit du Roi pour fauteurs du Jansénisme ; qu'il falloit qu'il sortit promptement de chez eux ; qu'il y avoit une Lettre de cachet toute prête pour l'envoyer en exil, sous prétexte qu'il falloit nécessairement qu'il fût Janséniste, pour s'etre

réfugié chez des Jacobins, plutôt que chez les Capucins, ou les Cordeliers, ou les Minimes, après s'etre brouillé avec les Jésuites.

Cette nouvelle lui fut aussitôt annoncée par les PP. le Clerc & Vincent, tous deux Députés des PP. diserets en vertu de la délibération faite au Conseil de l'Assemblée, qui se tient pour les Affaires du Couvent. Ces bons Réligieux s'acquitterent de leur commission avec de grands sentimens de frayeur pour eux & de charité pour lui, le priant très-instamment de se retirer dès ce jour-là même, si cela se pouvoit, pour éviter leur ruine entiere; ou bien de faire agréer par le Roi son séjour dans leur Couvent.

Cette nouvelle persécution, aussi mal fondée que les précédentes, lui fit prendre la résolution d'aller dès le lendemain à Versailles présenter son Placet au Roi, avec la respectueuse hardiesse que l'innocence inspire, comme parle Tertullien, *impudentem innocentiæ fecit*. Il y falloit ressouvenir Sa Majesté qu'il étoit son *Mardochée*, & que ce n'étoit qu'en haine du service qu'il cachoit sous ce glorieux nom, que celui qui a son oreille sans témoin, vouloit le chasser de la retraite qu'il s'étoit choisie chez les PP. Jacobins réformés; que pour y parvenir, il se servoit de l'accusation vague & imaginaire du Jansénisme, sans aucune preuve; & il concluoit à ce qu'il plût au Roi de le maintenir dans cette retraite, sans que ses Hôtes & lui pussent rien craindre de la part de celui qui les menaçoit. En présentant ce Placet, il dit de bouche à peu près ce qui vient d'etre rapporté. Le Roi lui fit l'honneur de lui répondre, *qu'il n'avoit rien entendu dire d'approchant; qu'il restât tranquille*,

en priant Dieu pour lui avec ces bons Religieux.

Sa Majesté avoit été informée par M. de la Vienne, en présence de M. Pagon, de la résolution que M. Blache avoit prise d'aller vivre & mourir avec ces pauvres Religieux, qui ne dépendoient alors chacun par jour qu'un sol marqué pour la portion du Réfectoire, sans compter le pain & le vin, n'ayant pour tout aliment que des légumes & des herbages qu'ils recueilloient dans leur Jardin. Le Roi répondit alors à M. de la Vienne, *qu'il ne s'étonnoit pas du parti que M. Blache avoit pris d'aller vivre saintement avec de bons Religieux : qu'il l'avoit toujours regardé comme un des bons Ecclésiastiques de son Royaume, & qu'il feroit bien de les fréquenter.*

Le Roi touché de la teneur de ce Placet, le renvoya à M. le Cardinal de Noailles, dans le dessein sans doute d'être informé par lui qui étoit celui qu'on désignoit, en disant qu'il avoit l'oreille de Sa Majesté sans témoin, & contre qui le Suppliant imploroit sa protection. Mais son Eminence ne jugea pas à propos de faire aucun rapport de ce Placet, qu'elle supprima, en disant à M. Blache que les temps n'étoient pas favorables pour faire au Roi un rapport tel que ce Placet le demandoit ; que les PP. Jacobins appréhendant le crédit du P. la Chaise, on ne guérissoit pas les gens de la peur ; qu'il n'étoit pas nécessaire qu'il restât dans le Couvent ; qu'on faisoit son salut par-tout ; & qu'il étoit à propos qu'il abandonnât sa retraite. Cette Eminence qui avoit par-là une seconde occasion très-favorable de faire connoître au Roi toute la mauvaise conduite de son Confesseur, aima mieux abandonner à la perpétuelle vengeance de sa Révérence M. Blache,

qui fut ainſi chaſſé de ce Couvent dans toutes les formes, contre l'intention & la parole même du Roi.

Il ſortit donc pour mettre l'eſprit de ces bons Peres en repos ; car voyant que ce Placet n'avoit pas eu tout le ſuccès qu'ils s'en étoient promis, leur inquiétude s'augmenta ; ils en écrivirent à Rome à leur Général, qui répondit que de ſi loin il ne pouvoit pas examiner un fait qui demandoit une prompte déciſion ; & qu'il falloit s'en rapporter au jugement de la perſonne qui avoit donné l'alarme. Son ſéjour dans ce Couvent ne fut que de 13 mois, dont il n'en paſſa qu'onze en tranquillité.

Il ſe choiſit une autre retraite, qui ne pouvoit donner de jalouſie au P. la Chaiſe ; car prenant le parti de vivre à l'avenir ſeul, il ſe renferma dans une Chambre au College de Juſtice à Paris, dans laquelle je vous ai dit, Monſieur, au commencement de cette Lettre, qu'il a été arrêté. Là il ne penſoit plus qu'à finir ſes jours en paix, en s'occupant les matins dans l'Hôtel-Dieu à des œuvres charitables, & conformes à ſon miniſtere, & ne cherchant de la compagnie les après-dinées que tantôt chez les Chartreux, & tantôt chez les Capucins du Noviciat, de qui la Doctrine ne fait aucun ombrage à ſa Révérence. Mais voici une nouvelle épreuve qu'il a eu à ſoutenir de ſa haine, & de ſa vengeance, dans le temps qu'il ne croyoit plus être l'objet de ſes perſécutions.

Ce fut en l'année 1706 que Dieu voulant manifeſter les graces extraordinaires qu'il lui avoit faites dans le cachot de Saint Lazare, permit que dix années après les avoir reçues par les Prieres du bienheureux Vincent de Paul,

Instituteur de la Congrégation des Prêtres de la Mission, premier Supérieur de leur Maison de St Lazare, ces Prêtres, ses dignes Enfans, voulant faire travailler à la Béatification de leur Patriarche, firent assigner M. Bl. par deux Exploits, le premier aux fins de prêter serment de dire la vérité sur les deux graces reçues, le second pour en faire le recit avec les circonstances telles qu'elles étoient, afin que Rome jugeât de la validité ou invalidité de ces deux Miracles.

(*a*) Les Commissaires établis de la part du Saint Siege sous l'autorité de M. l'Archevêque de Paris, & devant qui la procédure de cette Béatification devoit être faite, reçurent son serment avec toutes les formalités préalables & prescrites par leur commission ; & dans l'intervalle d'une assignation à l'autre, il dressa par écrit sa déposition, afin de ne rien taire de vrai, & de ne rien avancer de faux, ne voulant pas se fier à l'infidélité de sa vieille mémoire, en parlant sur le champ de ces choses après le long-temps qui s'étoit écoulé.

Par les interrogations qui lui furent faites lorsqu'il prêta serment, il comprit qu'il devoit dire la cause de sa captivité. En effet, qu'auroient pu penser le Saint Siege & les Commissaires mêmes du témoignage d'un Prêtre enfermé dans une prison, s'ils n'avoient

(*a*) C'étoient M. Vivant, alors Curé de S. Leu Saint Gilles, Grand Vicaire de M. l'Archevêque ; M. Lagrené, Docteur de la Faculté de Paris, & M. du Buha, Prêtre de la Paroisse de Saint Eustache, ci-devant Avocat au Parlement, & marié. Et l'Assemblée se faisoit dans une Chapelle de l'Eglise de Saint Leu.

ſçu la véritable cauſe de cet incident ? N'auroient-ils pas eu quelque ſujet de croire qu'il auroit été chargé de crimes, ou atteint de quelque vice capable de faire rejetter ſon ſerment ? Car pour être réputé digne de le prêter en pareille occaſion, il faut être exempt de toute tache.

Cette obligation indiſpenſable l'engagea donc à déſigner dans ſa dépoſition feu M. de Harlai, Archevêque de Paris, & le Pere la Chaiſe, ſans pourtant articuler leurs noms ; mais les repréſentant comme des perſonnes d'autorité qui avoient ſurpris la religion du Roi, & auſquels malheureuſement Sa Majeſté avoit une entiere confiance. Il ajouta que, maîtres de la confiance & de l'autorité du Prince, & devenus les arbitres, par l'abus qu'ils en firent, du ſort de celui qu'ils vouloient perdre, ils s'en ſervirent pour le faire mettre dans le cachot, où Dieu lui avoit ſauvé la vie par deux fois de la maniere du monde la plus miraculeuſe, en conſéquence de la penſée qui lui étoit venue d'avoir recours à Dieu en s'uniſſant aux prieres du Bienheureux Vincent de Paul, Inſtituteur de cette même Maiſon : & il diſoit encore que la cauſe qui avoit donné lieu à ces deux perſonnes d'autorité de lui faire une ſi cruelle vexation, n'étoit autre que la part odieuſe qu'elles pouvoient avoir l'une & l'autre aux crimes de ceux qui auroient voulu enlever de ce monde, par le plus ſubtil des poiſons, le Roi & Monſeigneur le Dauphin, dont il avoit été le Mardochée, au péril cinq fois de ſa vie ; & que par cette unique raiſon ces deux perſonnes avoient cru devoir étouffer ſa voix & ſa vie, en le faiſant mettre dans un

cachot, afin que le Roi ne fût jamais informé du détail de cette affaire, & de la part qu'elles pouvoient paroître avoir l'une & l'autre dans ce mystere d'iniquité.

De quatre Commissaires qu'ils étoient, il y en avoit deux qui ne servoient que de nombre. Le premier des deux autres étoit le Président de la Commission, & l'autre se déclaroit être le Procureur du Diable, ainsi qu'il y en doit avoir un, disoit-il, dans une pareille affaire. Ils approuvoient ou rejettoient tout ce que bon leur sembloit. Ainsi ils outrepassoient le pouvoir de leur commission, faute de la bien sçavoir; car elle consiste uniquement à recevoir la déposition de celui qui a été assigné après avoir été jugé digne de foi, & de toute croyance, en conséquence de son serment, laissant au Saint Siége à décider si la déposition est valable. Après avoir fait écrire le premier miracle, ce qui les rend inexcusables, & avoir levé la difficulté qu'avoit fait le Procureur audit nom, faute d'avoir assez d'intelligence dans une pareille fonction; celui-ci, jeune homme & peu expérimenté dans aucun emploi Ecclésiastique, s'opposa formellement à ce qu'on écrivit le second miracle à cause d'une expression de Saint Paul que M. Blache s'étoit appliquée, & que ce Procureur du Pere du mensonge n'étoit pas capable de bien comprendre.

Cependant son opposition prévalut contre la vérité, & fut reçue par le Président. Il est vrai que ce fut de concert, & après lui avoir parlé à l'oreille; action puérile, & peu digne de la fonction qu'ils exerçoient. Après quoi la continuation de sa déposition fut interrompue; mais ce ne fut qu'afin d'avoir

le temps d'informer le Révérend P. la Chaise qu'il étoit désigné dans cette déposition, lui faisant connoître qu'il n'y auroit rien de si odieux contre lui, & contre sa Société, que de voir un jour qu'il avoit fait mettre dans un cachot un Prêtre qui avoit sauvé la vie au Roi & à Monseigneur; & que Dieu avoit fait en faveur de ce Prêtre deux miracles approuvés par l'Eglise, lesquels en manifestant la toute-puissance de Dieu, découvroient à la Postérité la cause secrette d'une persécution si outrée, qu'on n'en a jamais vu de si longue, ni de plus grande parmi les Chrétiens, ni peut-être parmi les Idolâtres.

Le Pere la Chaise qui ne sentoit de sécurité contre les justes plaintes de M. Blache, que par l'impossibilité où il sçavoit qu'il étoit de trouver quelqu'un qui osât entreprendre de rien dire au Roi contre lui, comprit que si sa déposition paroissoit dans le Procès-verbal d'une Béatification, ce seroit une tache éternelle contre lui. De sorte que ce Pere répondit avec empire à ces deux Commissaires, qu'il falloit biffer le premier miracle, & abandonner entiérement la déposition, & il les chargea de lui faire dire que s'il étoit si hardi que de faire paroître jamais sa déposition au grand jour, c'est-à-dire, imprimée ou même manuscrite, il le feroit rentrer dans le cachot d'où il étoit sorti.

Ce fut le sieur Decez, Prêtre de la Mission, chargé de la procuration de sa Congrégation pour poursuivre la Béatification de son Patriarche, qui vint lui annoncer cette nouvelle à l'Hôtel-Dieu dans la Salle du Rosaire, où il le trouva assistant les Agonisans. Il lui témoigna son regret de ce que

les deux Miracles seroient supprimés, & que s'il avoit sçu que le Pere la Chaise s'y fût trouvé intéressé, il se seroit bien donné de garde de le faire assigner. A cet aveu M. Blache lui fit envisager l'Enfer, & cet étang de feu & de soufre que le Saint-Esprit dans l'Apocalypse (Chap. 21, v. 8.) assigne pour partage *aux Timides*, qu'il met dans le même rang que les plus grand scélérats. Decez ne lui parut pas fort effrayé d'une telle vue, car elle ne changea en rien sa résolution; & sa timidité plus épouvantée par le crédit du Pere la Chaise, que par la considération de l'Enfer, prévalut sur le zèle qu'il devoit avoir de faire briller ici-bas un des plus beaux fleurons de la couronne de gloire, dont son Patriarche Vincent jouira éternellement dans le Ciel. Ce fut le reproche que M. Blache lui fit, en lui témoignant que s'il étoit assez lâche pour abandonner la gloire de Dieu, & la louange due à sa Toute-puissance, qu'il manifeste dans ses Saints, il ne convenoit pas à un homme comme lui, à qui Dieu par sa grace a donné un cœur intrépide en partage, d'avoir une basse appréhension du crédit du P. la Chaise. Que d'ailleurs il paroissoit que la mesure d'iniquité de ce Pere étoit pleine, puisque non content d'abuser impunément de la confiance du Roi, il prétendoit que Dieu respecteroit aussi son crédit, en souffrant que ce Pere mît des bornes à la manifestation de la Toute-puissance Divine, & ensevelit, pour ainsi dire, dans un éternel oubli les deux Miracles en question. Il protesta au reste au sieur Decez, que dès que l'occasion se présenteroit de mettre au jour l'histoire des Miracles, & de toutes les circonstances qui y ont rapport, ainsi qu'il

l'eſperoit de la divine Providence, il ne la laiſſeroit pas échapper. A quoi le ſieur Decez répondit d'un certain ton doucereux qui lui eſt naturel, & dans l'attitude d'un col panché, qu'au nom de Dieu il n'entreprit jamais rien qui parût contre ce Pere; qu'il ſçavoit de bonne part que ſa Révérence avoit juré ſa perte, ſi jamais ſa dépoſition ſe répandoit dans Verſailles.

Le jour même, ou le lendemain que les deux Commiſſaires eurent ſuſpendu la dépoſition, pour en informer le P. la Chaiſe, M. Blache crut de voir rendre compte de leur conduite à M. le Cardinal de Noailles, pour obliger les deux Commiſſaires d'aller droit dans cette affaire. Il communiqua ſa Lettre à M. Barbé, que Son Eminence honore de ſa confiance. Mais lorſqu'elle donna ſes ordres au Préſident de la commiſſion de recevoir ces deux Miracles, celui-ci répondit que le P. la Chaiſe le trouveroit très-mauvais, & que d'ailleurs le vénérable Vincent de Paul n'en ſeroit pas moins béatifié, quand ces deux graces extraordinaires ne ſeroient pas énoncées dans le Procès-verbal. Ces deux raiſons engagerent auſſitôt M. Barbé à faire conſentir ſon Eminence à la ſuppreſſion des deux Miracles, & il fallut en demeurer-là.

Cette conduite de ſon Eminence lui attire un double reproche qui paroit bien fondé, d'etre tombé d'une part dans la même prévarication des Commiſſaires par lui nommés pour l'information, & d'avoir manqué de l'autre encore cette occaſion que la Providence lui preſentoit d'informer S. M. de la violence que ſon Confeſſeur exerce contre tous ceux qui lui déplaiſent. Celle-ci eſt d'une eſpece toute ex-

traordinaire. La Postérité ne pourra pas croire qu'un Prêtre zélé pour le salut de son Roi, & qui a rendu par deux fois un service si essentiel à la Famille Royale, n'ait jamais pu parvenir à le faire connoître à Sa Majesté dans toute son étendue; qu'il ait été traversé par les artifices & la méchanceté de son Confesseur, & qu'il ait été exposé toute sa vie à tant & de si rudes mortifications. Mais c'est que, comme il l'a dit plusieurs fois, & comme toute sa conduite le prouve assez, il n'a jamais attendu que de Dieu seul la récompense de son généreux zèle, qui lui a fait mépriser dans tous les temps toutes les persécutions, pour ne chercher uniquement que l'occasion de rendre un service encore plus grand à son Roi, en faisant connoître à S. M. le péril évident où elle se trouve pour son salut éternel, si elle laisse encore sa conscience entre les mains d'un Confesseur tel que le Pere la Chaise. C'a été là sa principale vue; & c'est en effet ce même zèle qui l'a enfin porté à écrire la Lettre dont je vous ai parlé, Monsieur, au commencement de celle-ci, & qui sans doute est la cause de la nouvelle captivité qu'il souffre, & qu'il souffrira vraisemblablement jusqu'à la fin de ses jours, comme une infinité d'autres innocents que sa Révérence a trouvé moyen d'accabler de pareilles chaines.

Avant de finir, je ne puis m'empêcher d'appuyer sur ce raisonnement politique que M. Blache a touché dans cette Lettre: que de toutes les conditions humaines il n'y en a pas une qui soit plus exposée à la fureur de la jalousie & de l'envie, que celle des Souverains. Cependant, posé le cas qu'un pareil attentat que celui dont il a heureusement découvert

le projet, fût mis à exécution, soit à présent, ce qu'à Dieu ne plaise, soit à l'avenir, qui voudra jamais entreprendre d'en parer le coup funeste, au prix qui en a coûté à M. Blache, si en le faisant on doit choquer la Société ? Qui que ce soit au monde ne voudra jamais s'exposer au crédit impérieux d'un Jésuite en possession du Confessionnal de Versailles, après les disgraces, les vexations, la pauvreté meme, dans lesquelles M. Blache est tombé pour avoir rendu au Roi un service si important. Ensorte que le poids d'un tel crédit sera cause que la vie du Prince restera en péril au milieu de son Louvre, entouré de ses Gardes, malgré les essais que l'on fait de tous ses aliments.

Je suis, MONSIEUR, &c.

Ce 8 Août 1709.

P. S. Cette derniere captivité de M. Blache a été si dure & si étroite, qu'on n'a pu avoir de ses nouvelles que très-difficilement, & en termes généraux qu'il n'avoit besoin de rien ; ainsi qu'on a coutume de le dire de tous ceux à qui l'on interdit toute communication. Cinq années se sont presqu'écoulées sans qu'il ait été possible d'en apprendre rien de certain ; ce qui fait juger qu'il étoit traité avec toute sorte de rigueur, jusqu'au point qu'une Religieuse de l'Hôtel-Dieu de Paris, qui s'est toujours intéressée à ce qui le regarde, a été

maltraitée à ſon ſujet, ſur le ſoupçon qu'elle avoit en garde quelques-uns de ſes papiers. Enfin on a appris qu'il étoit mort à la Baſtille au commencement de 1714, qu'à ſa mort il avoit été confeſſé par un Prêtre de la Paroiſſe de Saint Paul, & que les derniers Sacremens lui avoient été adminiſtrés par M. Bouret, Curé de cette Egliſe, à qui il ne s'eſt point fait connoître, n'en ayant pas apparemment la liberté, & qui ne le reconnut pas auſſi, quoiqu'il eût idée d'avoir vu ſon viſage quelque part. Il avoit le jugement fort ſain, & il eſt mort avec des ſentimens de piété & de réligion très-édifiants. On a remarqué que ſa barbe étoit extremement longue, ce qui prouve que ſa priſon a été bien ſévere.

Son corps fut apporté à S. Paul le 30 du mois de Janvier 1714 au matin, ſans appareil, & on le vouloit enterrer d'abord ſans dépenſe, comme un pauvre Priſonnier. Mais M. le Curé s'y oppoſa, & fit célébrer une Meſſe haute avec nombre de Prêtres; & l'inhumation fut faite avec toute la cérémonie preſcrite pour la ſépulture des Eccleſiaſtiques. Il a été enterré dans le Cimetiere proche de la Grande Croix. On dit qu'il a fait un Teſtament dont M. Dumonceau, Conſeiller Clerc du Parlement, eſt Exécuteur, par lequel il a donné à l'Hôtel-Dieu le peu de bien qu'il avoit. Celui qui a délivré l'Extrait du Regiſtre des Convois, dont on donne ici copie, étant interrogé s'il y avoit long-temps que ce Prêtre étoit à la Baſtille, & ſi c'étoit pour le Janſéniſme, répondit qu'il y étoit depuis pluſieurs années, & que c'étoit les Jéſuites qui l'y avoient fait mettre, parce que le Défunt avoit voulu informer le Roi d'un attentat

tramé contre sa Personne sacrée ; & les Jésuites ne pouvant lui fermer la bouche, avoient trouvé le moyen de le faire enfermer pour le reste de ses jours.

EXTRAIT des Registres des Convois & Enterremens de l'Eglise Paroissiale de S. Paul à Paris.

» Le vingt-neuviéme de Janvier 1714 ; » Messire Antoine Blache, Prêtre, est décédé au Château de la Bastille, âgé de » 82 ans ou environ, duquel le corps a été » inhumé dans le Cimetiere de Saint Paul sa » Paroisse, le 30 du courant, en présence » de M. de la Grange, Major de la Bastille, » & de Jean Anctil, Capitaine de main-forte, » qui ont signé ».

On pourroit remarquer ici que depuis le 17 Avril 1709 qu'il fut arrêté, jusqu'au 29 de Janvier 1714, qu'il a plu à Dieu de le délivrer de tant de maux, la France a perdu quatre de ses Princes (*a*) & une Princesse en ligne directe, & deux (*b*) en ligne colla-

---

(*a*) Louis Duc de Bourbon, Prince du Sang, Chef de la Branche de Bourbon-Condé, mort le 3 Mars 1710.

Cette mort avoit été précédée de celles d'Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé, Premier Prince du Sang, le premier Avril 1709, & de François-Louis de Bourbon, Prince de Conti, le 22 Février de la même année 1709.

(*b*) Monseigneur le Dauphin, pere, Louis de France, mort le 14 Avril 1711.

Madame la Dauphine sa bru, Marie-Adélaïde de Savoie, le 12 Février 1712.

Monseigneur le Dauphin, son mari, Louis de France, le 18 du même mois.

térale ; & que cette Postérité florissante qu'il avoit sauvée dans son *Tronc* & dans sa *Branche*, est presque anéantie, puisqu'il ne reste plus que Monseigneur le Dauphin, âgé seulement de cinq ans. Il peut y avoir des causes naturelles de mort qui aient enlevé tant de Princes à la fois ; mais aussi n'y a-t-il pas lieu de craindre que ceux qui en vouloient au *tronc & aux branches*, n'aient enfin exécuté leur détestable dessein ? Il sera toujours difficile de comprendre comment le Roi a pu se résoudre à donner un ordre pour enfermer pour toujours dans une rigoureuse prison un homme de soixante-dix-sept années, sous prétexte, sans doute, qu'il étoit retombé dans l'accès de sa premiere folie, malgré les assurances du contraire que S. M. avoit acquises, sans se convaincre par elle-même, avant de faire expédier cet ordre, de l'état de son esprit, elle qui le connoissoit particuliérement, qui lui avoit témoigné tant de bonté & de distinction, & qui l'avoit toujours regardé comme une personne qui lui avoit sauvé la vie.

Monseigneur le Dauphin, Louis de France, leur Fils, le 8 Mars de la même année 1712.

Monseigneur le Duc de Berri, Charles de France, le 4 Mai 1714.

Monseigneur le Duc d'Alençon, mort le 16 Mars 1713.

Venite, & videte opera Dei ; terribilis in conciliis super filios hominum. Ps. 65. 5.

CB 411 N6 [Nolivos Saint-Cyr, Paul Antoine]
Tableau du siècle

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY